Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13343 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1987

Prélude à une déclaration du groupe des Sept

Accord conclu à Washington sur le déficit budgétaire

Le Congrès américain a adopté, dans la nuit du 21 au 22 décembre, une loi de finances permettant de réduire le déficit budgétaire américain de 30,2 milliards de dollars pour l'année 1987-1988. Le compromis avec la Maison Blanche, après deux mois de négociations, n'a pas eu d'effet sur le marché des changes, peu actif en cette veille de fêtes. Cet accord était la condition préalable à la mise en œuvre d'un nouveau plan de concertation des sept principaux pays industriels pour calmer les esprits et corriger les déséquilibres internationaux. Désormais, les marchés attendent de connaître les intentions des Sept. Une déclaration commune devrait indiquer la part du chemin que le Japon et surtout la RFA sont prêts à parcourir.

(Lire page 24 l'article de JAN KRAUZE.)

Trente milliards de dollars

Les marchés monétaires et boursiers retiennent leur souffle. Après deux mois de tractations complexes, le Congrès américain a fini par s'entendre sur une réduction de 30,2 milliards de dollars du déficit budgétaire. Désormais, les sept principaux pays industriels peuvent publier la déclaration tant attendue, qui est censée calmer les esprits en réaffirmant la nécessité de stabiliser les monnaies et surtout de mieux coordonner les politiques économiques.

Le krach de Wall Street, le 19 octobre, avait constitué le révélateur de tous les déséquilibres économiques mondiaux et de la défiance croissante à l'égard des Etats-Unis, coupables avant tout de vivre au-dessus de leurs moyens. Washington avait décidé de relever le défi en dépit d'impératifs fort peu internationaux, ceux de la campagne présidentielle.

Pour chacun, la victoire est amère. Le président Reagan a dû accepter une hausse des impôts contraire à son credo mille fois répété. Les parlementaires démocrates ont entériné un compromis sur 8,1 millions de dollars d'aide à la Contra antisandiniste.

Les Etats-Unis avaient pu s'enorgueillir d'une réduction de 70 milliards de dollars du déficit 1986-1987, ramené à 148 milliards. Mais la profonde réforme fiscale introduite le 1er janvier dernier avait assuré des rentrées exceptionnelles de 20 milliards de dollars. En 1988, elle réduira les recettes de quelque 12 milliards.

A lui seul, ce double phénomène permet tout juste de maintenir l'impasse budgétaire après les compressions de dépenses et relèvement d'impôts décidés par le Congrès. Et si, comme chacun le prévoit, la croissance américaine se ralentit, c'est par un déficit supérieur à celui de 1987 que les Etats-Unis termineront l'année en cours.

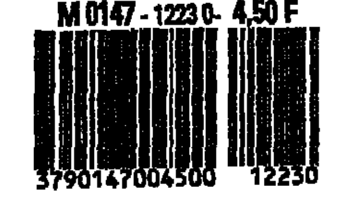
Le compromis annoncé à Washington ne peut pour autant être considéré comme dérisoire. Un pas a été franchi, dont la valeur n'est pas seulement symbolique. Il reste à lui donner toute sa portée internationale. Le président Reagan, qui a su reprendre l'initiative politique aux Etats-Unis, sait désormais qu'il n'est plus en première ligne au sein du « groupe des sept ».

La balle se retrouve, une fois de plus, dans le camp de l'Allemagne fédérale, qui est toujours aussi peu empressée à prendre les mesures de relance qui seraient nécessaires pour compenser un peu plus de rigueur américaine. Les mises en garde des économistes, ces derniers jours, le rappellent toutefois. Il n'est plus temps de jouer aux chaises musicales si l'on veut éviter de nouvelles tourmentes monétaires ou boursières et une récession mondiale.

La conjoncture en France

L'INSEE ne prévoit pas de répercussions du krach boursier au cours du premier semestre 1988.

(Lire page 24.)



Destination l'Iran ?

Le détournement d'armes françaises aurait continué après mars 1986

Les ventes d'armes françaises à l'Iran se sont-elles arrêtées après les élections de mars 1986 ? La question a été posée à plusieurs reprises ces temps derniers. Pour en avoir le cœur net, nous avons enquêté, notamment au Portugal, pays de destination d'exportations, dûment autorisées, de matériels de guerre produits par la société Luchaire et par la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Il est clair aujourd'hui qu'une partie au moins des matériels récemment livrés à des sociétés portugaises aurait été réexportée voire ne leur aurait jamais été livrée. Quelle fut leur destination réelle ? Il existe de fortes présomptions pour que ce soit l'Iran.

Pour les affaires remontant à l'avant-mars 1986, M. Jean-François Dubos, ancien chargé de mission auprès de M. Charles Hernu, alors ministre de la défense, a été inculpé le lundi 21 décembre (lire page 10).



Lire page 8 l'article de Bertrand Le Gendre, Georges Marion et Edwy Plenel.

Manifestations, répression, grève de solidarité

Israël dans la tourmente palestinienne

Un porte-parole militaire israélien a déclaré, le lundi 21 décembre, au terme d'une journée au cours de laquelle encore trois Palestiniens ont été tués, un quatrième étant mort des suites de ses blessures reçues la veille lors d'affrontements en Cisjordanie : « La retenue relative manifestée par l'armée a été interprétée comme de la faiblesse. A partir de demain *(mardi)*, nous augmentons l'importance de nos forces pour faire preuve d'une présence beaucoup plus massive et agir avec davantage de détermination. »

UM-EL-FAHM
de notre envoyé spécial

Le jeu de la « *petite guerre* » va durer quelques heures. Au pied d'Um-El-Fahm, grosse bourgade arabe israélienne à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Tel-Aviv, des gamins de dix à quatorze ans affrontent quelques soldats. Pierres contre grenades lacrymogènes, visages poupins enturbannés dans le traditionnel keffieh palestinien face aux casques à visière des forces de sécurité. La scène serait banale si elle avait lieu dans les territoires occupés, et non en Israël même.

L'entrée de la localité est barrée par des pneus enflammés. Sur les collines avoisinantes, aux terrasses des maisons, la population adulte – plusieurs centaines de personnes – regarde « *ses enfants* ». On se passe des grappes d'oignons destinés à dissiper l'effet des gaz lacrymogènes. Quelques mètres plus bas, la route croisant dans la vallée sera momentanément coupée. Mais, en fin d'après-midi, la dispersion des manifestants aura lieu sans véritable heurt. A l'évidence, pour les enfants d'Um-El-Fahm, il s'agissait d'abord de montrer qu'ici aussi on était capable « *de faire un peu* » comme les jeunes manifestants de Cisjordanie et de Gaza, qui, depuis maintenant deux semaines, affrontent l'armée dans des circonstances beaucoup plus dures.

Après tout, tel était bien l'objectif de cette « *journée de la paix* » décrétée par les Arabes d'Israël (650 000 personnes) : manifester leur solidarité avec les « *frères* » des territoires. Un mot d'ordre de grève générale a été strictement observé : « *Je n'ai jamais vu un arrêt de travail si total* », déclare le maire d'Um El Fahm, M. Hashem Mohamed (proche du Parti communiste). Dans les localités de Galilée et de Haute-Galilée, où résident de très nombreux Arabes israéliens, commerces, entreprises et administrations ont fermé leurs portes.

Çà et là quelques accrochages ont eu lieu entre manifestants et forces de l'ordre, particulièrement à Nazareth, où une centaine de jeunes gens s'en sont pris à un commissariat. S'ils ont rarement été graves, ces incidents n'en ont pas moins surpris l'opinion car ils se déroulaient au cœur d'Israël, dans des localités où jamais rien de tel ne s'était produit depuis longtemps ; ce fut notamment le cas à Lod et à Jaffa (cité mitoyenne de Tel-Aviv).

Devant la municipalité d'Um-El-Fahm, le docteur Arbib, médecin d'une quarantaine d'années, résume les sentiments partagés de ces Arabes israéliens qui vivent de façon de plus en plus inconfortable la poursuite de la vague de violence dans les territoires occupés. « *Les Arabes israéliens comprennent les impératifs de sécurité de l'Etat d'Israël, mais nous espérions qu'un gouvernement démocratique aurait trouvé une autre solution que de tuer des manifestants* », indique-t-il, avant d'affirmer : « *Ajoutez encore un peu de pression et vous aurez une explosion.* »

A quelques kilomètres de là, à Baqa-El-Gharbaya, autre localité arabe israélienne, les notables du village sirotent d'épais cafés dans un local de la mairie.

ALAIN FRACHON.

(Lire la suite page 2.)

Le Monde — SCIENCES ET MÉDECINE

SIDA et grossesse

L'épidémie de SIDA continue sa progression. Une enquête épidémiologique encore inédite fournit une nouvelle photographie de la séropositivité des femmes enceintes dans la région parisienne. Quinze mille femmes enceintes ont subi volontairement le test. 0,7 % d'entre elles ont été contaminées par le virus du SIDA. Cette proportion est de 2 % chez les femmes désirant avorter. Les spécialistes qui dirigent cette enquête ont mis au point un questionnaire permettant de « cibler » la population des femmes enceintes à haut risque.

■ Le SIDA en Chine. ■ Les droits de l'homme et du cosmonaute. ■ Les déchets radioactifs dans les mines de sel.

Pages 19 à 21

POINT DE VUE : l'affaire de Radio-Courtoisie

Des anomalies qui n'en sont pas

par Yves Rocca
membre de la CNCL

Il paraît que notre Cour suprême met en péril la démocratie !

Cette étrange nouvelle étant de nature à perturber gravement les Français, il convient d'apprécier les faits avec objectivité.

On ne trouve au début qu'une très mince affaire : une radio non autorisée – parmi deux cents autres – se plaint d'être victime des agissements de Radio-Courtoisie – radio autorisée, parmi cent autres – qui ne devrait sa sélection qu'à des faits de corruption ou à un trafic d'influence. Un juge d'instruction, en la personne de M. Grellier, ouvre donc une information.

Sans doute appartenait-il au plaignant – et à son conseil – de nourrir ce dossier en produisant des preuves ou en avançant au moins quelques présomptions : force est de constater qu'ils n'en ont rien fait ; depuis quatre mois ils ont été incapables de donner quelque crédibilité à leurs accusations.

On pourrait s'étonner que le juge ait cru devoir instruire une plainte aussi inconsistante. Mais M. Grellier, dont l'indépendance n'est mise en doute par personne, est un magistrat scrupuleux et honnête. On ne lui reprochera donc pas d'avoir cherché pendant plusieurs mois... mais il cherchait l'introuvable, puisque la procédure suivie devant la CNCL ayant été parfaitement régulière, il n'y avait rien à trouver.

Comment donc expliquer la démarche du juge ? D'abord il a cru déceler une faiblesse dans le comportement d'un collaborateur de la commission, faiblesse qui, si elle est établie, semble relever plus du disciplinaire que du pénal. Mais il suffit d'observer que ce fait, qui se situe à une date où la commission n'existait pas encore, est sans lien avec les décisions prises par celle-ci, au point qu'il a donné lieu à l'ouverture d'un dossier distinct. Mais peut-être cet élément a-t-il conduit le juge à penser que les choses n'avaient pas été très claires...

Or voici précisément que par une savante orchestration, où les rôles de premier violon sont tenus par certains organes de presse, on essaie de convaincre l'opinion (et le juge) que la procédure suivie devant la CNCL est entachée d'« anomalies », on traduirait des « errements indiscutables ».

(Lire la suite page 12.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Etranger

NICARAGUA

Un avion civil touché par un missile de la Contra

Un avion cargo DC-6 de la compagnie nicaraguayenne Aeronica a atterri d'urgence, le lundi 21 décembre, dans le nord du Costa-Rica après avoir été touché par un missile sol-air tiré par les rebelles de la Contra. Il a été attaqué à partir du territoire costaricain, a affirmé le ministère nicaraguayen de la défense. Selon la même source, l'attaque a fait quatre blessés parmi les six membres d'équipage de l'appareil, qui se rendait à Panama. Ce serait la première fois depuis le début de la guerre civile que la Contra tire un missile contre un avion civil nicaraguayen.

Le gouvernement sandiniste a, lundi, cherché à minimiser l'importance de l'attaque lancée la veille par les « contras » contre trois localités minières dans le nord-est du Nicaragua, alors que de nouvelles négociations entre les représentants du gouvernement et de la guérilla sur un cessez-le-feu pour les fêtes de Noël ont recommencé à Saint-Domingue mais ont rapidement abouti à une impasse. Le président Daniel Ortega a admis que les rebelles occupaient une des localités, *mais a mis en doute* les informations selon lesquelles sept mille guérilleros ont participé à l'offensive comme l'avaient annoncé des porte-parole de la Contra. Il a affirmé que le nombre des rebelles ne dépassait pas un millier et que leurs opérations se poursuivaient *« à des fins de propagande »*.

Les Etats-Unis *« soutiennent le principe du maintien de la pression militaire »* au Nicaragua, a déclaré lundi Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'Etat, au sujet de l'offensive de la *« résistance »*. Washington estime que cette pression, accompagnée de négociations *« forcera les sandinistes à respecter les engagements qu'ils ont pris au terme de l'accord »* de paix centro-américain, a ajouté la porte-parole. – *(AFP, Reuter.)*

CANADA : la succession de René Lévesque

M. Jacques Parizeau candidat « souverainiste » à la présidence du Parti québécois

MONTRÉAL
de notre correspondante

M. Jacques Parizeau, ancien ministre des finances du cabinet de René Lévesque, a ouvert, le lundi 21 décembre, la campagne pour l'élection d'un nouveau chef du Parti québécois, en se portant candidat.

Depuis que M. Pierre-Marc Johnson a démissionné, le 10 novembre dernier – quelques jours après le décès de René Lévesque, fondateur du parti, – de nombreux militants avaient souhaité le retour de M. Parizeau.

L'ancien grand argentier de la province avait, en décembre 1984, tout à la fois démissionné du cabinet Lévesque et quitté la politique au moment où le Parti québécois, tirant les leçons de l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté-association de la province avec le reste du Canada, avait décidé une première *« mise en veilleuse »* de la thèse de l'indépendance du Québec. Sous la gouverne de M. Johnson, le parti, relégué dans l'opposition depuis septembre 1985, avait encore édulcoré un peu plus ses objectifs.

Fidèle à ses options, M. Parizeau a d'emblée joué cartes sur table : s'il est élu par les militants, le 15 mai prochain, le Parti québécois redeviendra *« clairement souverainiste »*. *« On peut, avec un statut de province, faire un bon bout de chemin (...), mais il y a des étapes qu'on ne pourra franchir que comme pays, comme nation et comme Etat »*, a-t-il déclaré.

Seul en lice pour le moment, M. Parizeau a déjà l'appui des anciens « barons » orthodoxes de sa formation. Il compte aussi beaucoup sur le retour des anciens militants. Ces dernières semaines, sept mille personnes ont pris ou repris leur carte du parti. Il en faudrait au moins vingt fois plus pour que le « PQ » retrouve ses effectifs d'antan, à un moment où le Parti libéral de l'actuel premier ministre, Robert Bourassa, caracole en tête dans les sondages.

MARTINE JACOT.

● **PARAGUAY** : *libération d'un des plus anciens prisonniers politiques.* – L'ex-capitaine Napoleon Ortigosa, soixante-trois ans, un des plus anciens prisonniers politiques d'Amérique latine, a été libéré, dimanche 20 décembre, au bout de vingt-cinq ans de détention. Il avait été condamné en 1962 après avoir été accusé d'avoir assassiné un cadet de l'armée, ami de Gustavo Stroessner, le fils du dictateur au pouvoir. – *(AFP.)*

La tension dans les territoires occupés par Israël

Les protestations se multiplient dans le monde

La répression menée par l'armée israélienne face aux manifestations dans les territoires occupés a de nouveau fait l'objet de protestations dans le monde, particulièrement dans les pays arabes, tandis que Washington a recommandé, lundi 21 décembre, aux ressortissants américains de faire preuve de prudence s'ils se rendaient en Cisjordanie et à Gaza, les avertissant qu'ils s'exposaient à des risques certains. Les Etats-Unis se sont en outre déclarés *« attristés »* par les *« violences »*.

Le Conseil de sécurité a dû, pour la deuxième fois consécutive, ajourner lundi ses débats sur les territoires occupés en raison d'une opposition entre les Etats-Unis et les pays amis de l'OLP sur le degré de dureté de la résolution à l'étude. A Tel-Aviv, le premier ministre israélien, M. Shamir, s'est déclaré préoccupé par la perspective d'une abstention américaine lors du vote du Conseil de sécurité sur une résolution critiquant la répression dans les territoires occupés. Un refus américain d'imposer un veto, a-t-il estimé, *« encouragerait les extrémistes »*.

Dans les Etats arabes, les messages de soutien aux Palestiniens se sont multipliés lundi, et plusieurs pays ou organisations ont observé une minute de silence : dans le Golfe, au Maroc ainsi qu'à la Ligue arabe. Le roi Hassan II a, pour sa part, réclamé une réunion, le 27 décembre, des ministres des affaires étrangères des pays islamiques membres du Comité Al-Qods » (Jérusalem) pour examiner la situation en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est.

A Téhéran, l'ayatollah Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, a lancé un appel à de grandes manifestations dans le monde entier, vendredi prochain.

D'autre part, les relations égypto-israéliennes qui était déjà loin d'être au beau fixe ne font que s'envenimer depuis le début de l'agitation dans les territoires occupés, rapporte notre correspondant au Caire, Alexandre Buccianti. Les autorités égyptiennes ont en effet multiplié les communiqués et les protestations condamnant *« l'escalade de la répression et de la violence israéliennes contre la population palestinienne dans les territoires occupés »*. Les médias ont unanimement attaqué la *« répression israélienne »* et salue le *« soulèvement populaire palestinien »*.

Sur les campus, gauche et islamistes se sont pour une fois entendus. Lundi 21 décembre, plusieurs centaines d'étudiants de l'université d'Ain-Chams, au Caire, ont manifesté contre Israël et réclamé la rupture des relations diplomatiques. Le cheikh de l'Azhar (haute autorité morale de l'islam sunnite) a lui aussi condamné les *« actions criminelles et terroristes »* d'Israël et a appelé les musulmans à soutenir *« leurs frères palestiniens »*. Le cheikh Hamed Aboul Nasr, guide suprême de la confrérie des Frères musulmans, est allé plus loin en lançant, lundi, un appel au Djihad (guerre sainte) *« unique moyen pour libérer la Palestine »*.

Cette montée progressive des sentiments anti-israéliens pourrait finalement pousser le gouvernement égyptien, si l'escalade de la violence se poursuit dans les territoires occupés, à rappeler son ambassadeur au Caire, *indique-t-on de* source proche du ministère des affaires étrangères.

Les réactions en France

En France, le Parti socialiste est *« très préoccupé »* par la situation à Gaza, à Jérusalem et en Cisjordanie et *« envisage l'envoi d'une délégation en Israël, en liaison avec le Parti travailliste »* de ce pays, a déclaré lundi M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS.

De son côté, M. Yves Guéna, député RPR et président du Cercle France-pays arabes », a appelé la France et l'Europe à agir *« pour que Israéliens et Palestiniens se reconnaissent les uns les autres, admettent leurs droits respectifs à avoir leur patrie et leur Etat, en attendant qu'un jour ils sachent se réconcilier, comme les peuples européens eux-mêmes si longtemps déchirés entre eux ont su en donner l'exemple »*.

Pour sa part, l'Association de défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le monde arabe a lancé un appel à la grève de la faim le soir du réveillon de Noël à la mosquée de Paris ou à la cathédrale Notre-Dame de Paris *« en signe de solidarité avec la lutte du peuple arabe palestinien »* et *« la création de son Etat indépendant sous la direction de l'OLP »*.

Une délégation de Beurs devait se rendre mardi à l'ambassade d'Israël à Paris en vue de remettre un message de protestation à la suite des troubles en Cisjordanie et Gaza.

Dans la tourmente palestinienne

(Suite de la première page.)

Les propos sont les mêmes, graves et un peu embarrassés. *« Nous sommes des Arabes palestiniens avec la citoyenneté israélienne ; si vous voulez, ma nationalité – palestinienne – vient d'abord, ma citoyenneté ensuite »*, lance un jeune homme. *« Nous voulons*, poursuit-il, *un Etat palestinien dans les territoires occupés » ;* mais il s'empresse d'ajouter que, dans cette éventualité, lui-même, comme sans doute la plupart des Arabes israéliens, *resteraient en* Israël.

Le gouvernement divisé

Même si leur mobilisation n'est que temporaire, et n'a, en fin de compte, pas réellement perturbé la vie des grandes villes du pays, les Arabes israéliens ont montré leur force. Près de 40 % d'entre eux votent pour l'extrême gauche et beaucoup d'autres sont influencés par le courant intégriste musulman. Cette tendance à la radicalisation – soulignée par nombre de responsables politiques – ne peut qu'être accentuée par la vague de violence sans précédent que connaissent les territoires occupés.

Or, de ce point de vue, la situation n'est pas à l'accalmie. Dans les territoires aussi, le lundi 21 décembre était une journée de grève et de mobilisation. Toute activité professionnelle avait cessé. Si à Gaza une dizaine de milliers de personnes ont manifesté pacifiquement, il n'en est pas de même en Cisjordanie, où les accrochages ont été nombreux. A Jenin et Tobas, trois manifestants ont été tués par l'armée alors qu'ils attaquaient des véhicules israéliens et une patrouille militaire à coups de pierres, d'engins incendiaires et de barres de fer.

Depuis deux semaines, la liste des victimes n'a cessé de s'allonger : dix-huit morts, selon les autorités israéliennes, une vingtaine d'après des sources palestiniennes. A en croire la presse, les troubles – qui pour la plupart mettent l'armée aux prises avec de très jeunes manifestants – pourraient se poursuivre jusqu'au 1er janvier, date anniversaire de la création du mouvement nationaliste Fatah.

Mais à vrai dire, face au cycle ininterrompu de la violence, aucun responsable ne se risque à des pronostics, et le gouvernement d'union nationale (Likoud-travaillistes) paraît sans ressource, au moins sur le plan politique.

Dans un éditorial extrêmement sévère, le *Jerusalem Post* soulignait lundi l'étroitesse de la marge de manœuvre d'une équipe gouvernementale divisée. Qu'y a-t-il à négocier quand le premier ministre, M. Shamir, et son parti, le Likoud, se sont déjà prononcés sur le statut final des territoires (ils doivent, selon eux, rester sous tutelle israélienne) ?

Avec qui négocier, alors que la plupart des dirigeants nationalistes de Cisjordanie et de Gaza ont été écartés ?

Le premier ministre est jusqu'à présent resté de marbre : *« Ces événements*, a-t-il répété lundi, *ne doivent pas susciter de réactions de panique et seront surmontés comme les précédents ; l'ordre et la sécurité sont des impératifs plus importants que l'image négative d'Israël qui se reflète dans les médias. »*

Quant aux chefs travaillistes, ils étaient absents du pays. Le ministre des affaires étrangères, M. Pérès, n'a regagné Jérusalem que dimanche soir, à l'issue d'une tournée de dix jours en Amérique latine ; le ministre de la défense, M. Rabin, ne devait rentrer que ce mardi des Etats-Unis.

Et la Knesset devrait, en principe, tenir cette semaine son premier débat sur la situation dans les territoires...

ALAIN FRACHON.

LIBAN

Attaques de la résistance islamique dans le Sud contre l'armée israélienne

BEYROUTH
de notre correspondant

La résistance islamique libanaise a multiplié les opérations, dans la « zone de sécurité » bordant la frontière avec Israël, contre l'armée israélienne et ses supplétifs de l'Armée du Liban sud (ALS), présentant désormais ces attaques répétées comme faisant partie du même soulèvement que celui de Cisjordanie et de Gaza, contre le même occupant. *« Palestine-Liban sud : un front commun contre la répression israélienne »*, titre le journal *As-Safir*.

Ainsi, le chiisme libanais, profondément hostile aux Palestiniens pour en avoir subi la loi durant des années, avant l'invasion israélienne de 1982, se retrouve-t-il aujourd'hui du même bord qu'eux, sous la bannière de l'Iran qui parraine l'appui islamique aux manifestations dans les territoires occupés.

La résistance islamique a donc lancé des opérations quotidiennes au cours des derniers jours, dont trois au cours des dernières vingt-quatre heures. L'une d'elles, « à l'iranienne », c'est-à-dire par vagues d'assaut humaines, menée le lundi 21 décembre, a fait, selon elle, trente morts et des blessés dans les rangs de ses ennemis et, selon l'ALS, un mort et cinq blessés dans ses rangs contre cinq morts parmi les assaillants. Des hélicoptères israéliens ont ratissé le secteur de Nabatieh, tirant des roquettes parallèlement à des bombardements d'artillerie qui ont fait six morts et vingt-quatre blessés.

Le conflit du Golfe

Nouvelles opérations sur le front

Les forces iraniennes ont lancé, lundi 21 décembre à l'aube, une nouvelle opération dans la région frontalière de Fakkeh, *« mettant hors de combat près de mille soldats irakiens »* et *« libérant 30 kilomètres carrés du territoire iranien »* au nord de Fakkeh a annoncé un communiqué de l'état-major iranien.

Cette attaque a été lancée sur la rive est du fleuve Do-Iraj, au nord-est de Fakkeh (près de Zobeidat, sud du front), *« une région iranienne occupée depuis le début du conflit par les forces de Bagdad »*, indique le communiqué, selon lequel les troupes irakiennes ont lancé sans succès lundi après-midi plusieurs contre-offensives pour reprendre leurs positions. Cette opération, précise encore le communiqué, fait suite à celle menée dimanche par les troupes iraniennes dans la région de Zobeidat, proche de Fakkeh (au nord de la ville irakienne d'Al-Amarah).

Bagdad a, de son côté, indiqué lundi soir que les forces irakiennes avaient mis en échec une attaque iranienne lancée lundi matin à 20 km au nord de Bassorah, tuant mille deux cents soldats iraniens.

Par ailleurs, le président Andrei Gromyko a assuré lundi le roi Hussein de Jordanie, arrivé dans la journée à Moscou, du soutien total de l'Union soviétique à la résolution des Nations unies exigeant un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak.

« Le fait que l'Irak soit seul prêt à un règlement politique est insuffisant », a déclaré M. Gromyko, lors d'un dîner en l'honneur du roi Hussein.

L'URSS a d'autre part, présenté lundi aux autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU un projet de déclaration sur le conflit Iran-Irak rappelant aux deux belligérants la nécessité d'accepter un règlement de paix, a-t-on appris lundi dans les l'entourage du Conseil.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux, on se montre déçu par ce texte. Selon les mêmes sources, le texte soviétique ne fait pas spécifiquement référence à la mise en œuvre d'éventuelles sanctions en cas de non-application de la résolution 598, qui, près de six mois après son adoption, reste encore lettre morte.

La résolution exigeait notamment un cessez-le-feu immédiat et le retrait sans délai des forces des deux belligérants sur les frontières internationalement reconnues.

(AFP, Reuter)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

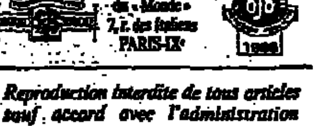
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



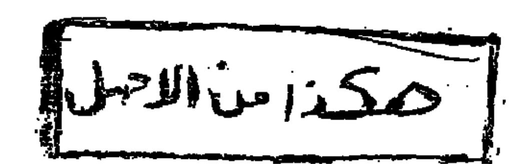


Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE, code d'accès ABO
365 jours par an, 24 heures sur 24





Etranger

Un document sur la contestation en URSS

Le « dialogue » du 27 juillet 1987 entre M. Gromyko et une délégation de Tatars de Crimée

MOSCOU
de notre correspondante

Le 27 juillet 1987, une délégation de vingt et un Tatars de Crimée était reçue au Kremlin par le chef de l'Etat soviétique, M. Andrei Gromyko. Vingt ans après une première tentative infructueuse d'exposer leurs revendications dans la capitale soviétique, les Tatars de Crimée, encouragés par une atmosphère de relative ouverture politique, se trouvaient de nouveau à Moscou depuis près d'un mois.

Accusés par Staline à la fin de la guerre d'avoir collaboré avec les nazis, les Tatars furent déportés, le 18 mai 1944, de la République autonome de Crimée, qui avait été créée pour eux en 1921. Plus de 200 000 personnes furent embarquées dans des wagons à bestiaux, la plupart vers l'Ouzbékistan, beaucoup périrent dans ce transfert. Deux ans plus tard, un décret annonçait la suppression de la République de Crimée, dont le territoire, sur les bords de la mer Noire, devait être plus tard rattaché à l'Ukraine et repeuplé de Russes et d'Ukrainiens. Les Tatars commencèrent alors une longue série de démarches pour tenter d'obtenir le rétablissement de leurs droits.

En 1956, un décret accorde aux Tatars un statut normal dans leurs lieux de résidence. Mais ce décret, non rendu public, n'autorise pas les Tatars à regagner la Crimée et précise que les biens qui leur ont été confisqués ne seront pas restitués. En 1966, les Tatars viennent à Moscou, dont ils se font expulser. En juillet 1967, ils reviennent à quatre cents avec l'intention de manifester sur la place Rouge, ce qui leur vaut d'être reçus par Youri Andropov, à l'époque chef du KGB. Le 5 septembre suivant, un décret reconnaît que la population tatare a été injustement accusée de collaboration. Mais il ne reconnaît pas la nation tatare et ne rétablit pas ses droits collectifs.

En juillet 1987, ils se retrouvent à plusieurs centaines sur la place Rouge. La police tolère ce rassemblement silencieux pendant quelques jours, en les isolant à l'intérieur d'un vaste cordon policier. Le 23 au soir, Tass publie un communiqué lu à la télévision, qui réaffirme le caractère injuste de l'éviction de la population Tatare de Crimée. Mais il réaffirme aussi les exactions de « dix bataillons et quatorze compagnies de volontaires tatars », accusés d'avoir participé pendant la guerre au massacre de 86 000 résidents de Crimée et de 47 000 prisonniers de guerre. Chiffres que les Tatars réfutent en bloc.

Parallèlement, le Kremlin annonce la création d'une commission qui examinera les revendications des Tatars. Démarche tout à fait exceptionnelle, M. Gromyko reçoit le 27 juillet la délégation, dont les porte-parole se déclareront « très mécontents » à l'issue d'un entretien de deux heures et demie. On lira ci-dessous les principaux extraits de cette discussion au cours de laquelle M. Gromyko cherche à temporiser en prenant soin de ne pas faire de promesses. Quatre jours plus tard, les Tatars étaient emmenés manu militari par la police et mis dans des avions à destination de leurs lieux de résidence. Depuis, des groupes de travail créés par la commission ont enquêté auprès des Tatars, lesquels de leur côté ont poursuivi leur mouvement de protestation, en particulier en Ouzbékistan, face à une attitude de plus en plus ferme des autorités.

SYLVIE KAUFFMANN.

Après que M. Gromyko eut invité ses interlocuteurs à « faire part de leurs préoccupations », un Tatar, membre du Parti communiste, prend la parole :

« Partout on nous accuse, on nous dit que les Tatars ont été des traîtres. On peut dire que le décret (du temps de guerre) existe toujours, bien qu'il ait été aboli en 1956 puis formellement retiré. Mais il y a la seconde partie du décret, sur l'interdiction faite aux Tatars de revenir dans leurs villes natales, et le fait que les biens confisqués ne seront jamais restitués. Or, officiellement, les Soviétiques ont le droit d'habiter où ils veulent. Même maintenant, on continue à chasser des Tatars de Crimée. »

L'orateur cite alors une lettre de Tchiketov Asoukhianov, kolkhozien du village de Vydny en Crimée :

« En février 1985, j'ai déménagé d'Ouzbékistan avec ma femme et nos six enfants. Nous avons acheté une maison. On a refusé de m'établir les documents officiels pour la maison et de me donner le permis de résidence. On m'a dit : vous êtes tatar, vous avez vendu la Crimée, on vous a déjà chassés et vous n'avez pas le droit de vivre ici. Le 3 juin 1985, à 5 heures du matin, deux responsables de la police nous ont chassés de la maison. Les enfants ont été envoyés dans un foyer de Simferopol et, au bout de trois jours, la milice nous a renvoyés séparément en Ouzbékistan. »

« La presse : un reflet des temps staliniens »

Une femme : « De quelle éducation morale peut-on parler lorsque, par le communiqué de Tass, la presse a compromis la ligne du parti. Ce qui se passe en Crimée et ce qu'écrit la presse est un reflet des temps staliniens. Quand on nous a proposé cette rencontre, une partie de nos jeunes étaient contre. Ils avaient des raisons. »

M. Gromyko : « Nous ne pouvons et ne devons tromper personne, ni traiter cela à la légère. (...) Une réponse ne vous sera donné que lorsqu'on aura étudié la question, ce n'est pas pour nous débarrasser de vous. (...)

» Il faut tout peser. Si tout était si simple, nous n'aurions pas créé une commission. On aurait choisi deux ou trois « sages » et on leur aurait donné trois jours pour trouver une solution. Mais il n'y a pas de miracle. Aujourd'hui, le Christ ne marche pas sur l'eau. »

Un Tatar : « Nous considérons comme inadmissible ce qui s'est passé en 1944. »

M. Gromyko : « Vous savez, beaucoup de choses ont changé depuis lors, économiquement, ethniquement... Que faire des populations qui sont là-bas ? Tous les chasser ? »

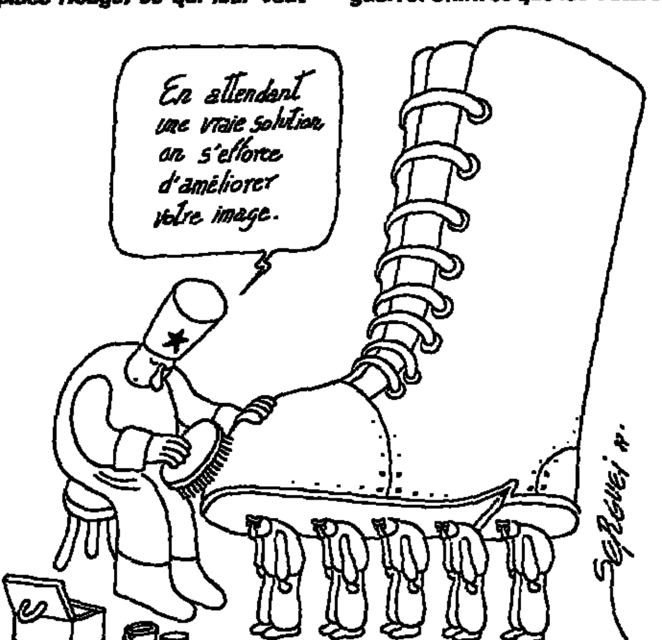
Plusieurs Tatars en même temps : « Non, non. »

Il y a vingt ans déjà : Andropov

Un vieux Tatar : « Il y a vingt ans, quand Andropov nous avait reçus, on avait examiné les mêmes questions qu'aujourd'hui, Youri Vladimirovitch (NDLR : Andropov) nous avait dit qu'il n'y avait aucun problème. Nous ne voulons pas qu'on laisse tomber ça comme par le passé. »

M. Gromyko : « Andropov avait dit de bonnes choses, mais aucune décision n'avait été prise. Nous, nous nous exprimons pour préparer cette décision. Nous ne voulons pas vous avoir parlé d'un plan remarquable, pour qu'après ce plan se révèle irréalisable. Il ne sert à rien de gagner un jour, une semaine, un mois. (...) »

Le même Tatar : « A l'époque, j'avais demandé pourquoi on n'avait pas inclus des représentants de notre peuple dans les commissions. On m'avait dit : « Quand » le temps viendra, on vous le » dira. »



M. Gromyko : « Il y a peut-être eu des dizaines de ces commissions, mais une comme celle-ci, jamais (...). Nous aimerions que vous nous fassiez confiance, et vos doutes à ce sujet nous touchent, d'une certaine manière. »

Un Tatar : « Pouvons-nous déléguer l'un de nos camarades que vous informerez, ou bien ce sera à travers la presse ? »

M. Gromyko (en riant) : « Un correspondant ou un informateur ? Vous avez beaucoup d'imagination... Je vous dirai ceci : moins de ruse, davantage d'honnêteté... (brouhaha)... et le désir de parvenir à une juste décision. La sincérité et la vérité sont sœurs. »

Un Tatar : « Est-ce que la commission se fixe pour objectif de restaurer tous les droits violés de notre nation, tous les droits qui lui avaient été accordés en 1921 ? »

M. Gromyko : « Pourquoi formulez-vous votre question aussi agressivement ? Je vous ai dit : nous aimerions trouver une juste solution. Nous n'allons pas quelque part dans l'espace, nous vivons sut terre, en Union soviétique. (...) »

Le chef de l'Etat soviétique : « Nos gens essaient de vous protéger »

» Ce qui hier vous paraissait souhaitable, faire pression sur la direction, rester plus longtemps ici, manifester, cela vous paraît possible aujourd'hui, mais en fait c'est pire pour vous, pas pour la direction. Vous devez vous contrôler. Cela va se dégrader. Cela va empirer. Vous avez dû vous rendre compte que nos gens essayaient de vous protéger. »

Une femme : « Laissez-les ne pas nous protéger. (...) Pour notre peuple, la juste solution est le rétablissement de notre nation en Crimée. Notre peuple n'acceptera aucune autre solution. »

M. Gromyko : « Je ne sais pas jusqu'à quel point vous avez raison de dire cela aujourd'hui. »

La même femme : « A propos de la protection de vos gens, je voudrais demander : pourquoi un tel vide a-t-il été créé autour de nous ? Cela nous alarme. La presse rapporte de telles choses sur nous que si quelqu'un est mis en pièces dans la rue, personne n'en sera étonné. Ce sera un acte d'internationalisme prolétarien. »

M. Gromyko : « La presse a vraiment écrit cela ?... Pendant votre présence ici, j'ai vu des gens d'Ukraine, et ils m'ont parlé de la guerre (en Crimée). Je n'en parlerai pas car je ne veux pas vous mettre de mauvaise humeur. »

Un Tatar : « Ce n'est pas vrai, on nous a calomniés. »

« Moins d'émotion, camarades ! »

Un Tatar affirme avoir reçu des menaces, plusieurs personnes parlent en même temps.

M. Gromyko : « Camarades, moins d'émotions, plus de retenue et plus de raison (...). Je vois que nos vues sur le passé ne coïncident pas, nous pourrions continuer indéfiniment. Mais ce que nous avons dit a été mis sous forme de document. Peut-être certains d'entre vous pensent-ils qu'il y a des inexactitudes ça et là ou des déformations. Non. Otez-vous cela de l'esprit. Il y a des faits que l'on n'oublie pas, en Crimée et partout ailleurs dans le pays.

» Je sais, vous et moi aurions préféré que ces événements ne se fussent pas produits. Mais que faire ?

» Revenons en arrière (...). Environ deux cents divisions attaquaient l'Union soviétique. Nous n'avions pas trop le temps de faire du travail académique. Il fallait se battre, sauver notre pays dans son ensemble et chaque République en particulier.

» Je tiens à vous le dire : nous n'avons pas inclus dans nos rapports un seul fait dont nous ne soyons pas sûrs. Cela n'est peut-être pas agréable, pour nous non plus d'ailleurs. On ne sait pas ce qui serait resté de la Crimée si l'ennemi avait gagné.

La composition de la commission

» Regardons ensemble vers l'avenir, en nous efforçant de trouver une solution qui réponde aux principes de la justice. (...) C'est pour cela qu'une commission d'Etat a été créée. Elle est composée des camarades Gromyko, président du présidium du Soviet suprême, membre du Politburo, Vorotnikov, membre du Politburo, Chtcherbitski, premier secrétaire du PC d'Ukraine et membre du Politburo, Iakovlev, membre du Politburo, Demitchev, premier vice-président du présidium du Soviet suprême, Loukianov, membre suppléant du Politburo, Razoumovski, secrétaire au comité central, et Ousmankhodjaev, premier secrétaire du PC d'Ouzbékistan, que vous connaissez très bien. (...).

» Otez-vous de la tête l'idée que cela peut être résolu d'un coup. (...) Ne croyez pas que nous voulons simplement vous persuader de faire vos valises et de rentrer chez vous. Réfléchissez. Nous comprenons que, dans une certaine mesure, vous êtes excités. Nous comprenons. Vous êtes venus ici, vous avez laissé vos familles, peut-être certains d'entre vous ont promis sans le faire exprès qu'ils rapporteraient une solution. Mais montrons-nous plus modérés. »

ITALIE

Une erreur judiciaire pourrait coûter aux magistrats jusqu'au tiers de leur salaire

ROME
de notre correspondant

Les magistrats italiens devraient « payer » jusqu'au tiers de leur salaire annuel pour des erreurs commises dans l'exercice de leurs fonctions : ainsi le veut le nouveau projet de loi sur la « responsabilité » des juges approuvé lundi 21 décembre par la Chambre des députés, y compris le groupe communiste.

Tout citoyen pourra désormais se retourner contre un magistrat ou un collège judiciaire non seulement en cas de fraude ou concussion, mais aussi en cas de *« faute grave »* : violation de la loi *« par négligence inexcusable »*, affirmation d'un fait *« dont l'existence est incontestablement exclue par les actes du procès »*, ou encore *« négation d'un fait dont l'existence est incontestablement confirmée par les actes du procès »*.

Issu des référendums des 8 et 9 novembre, où 80 % des Italiens ont voté pour l'instauration de la responsabilité civile des juges, le texte devrait être approuvé définitivement par le Sénat dans les premiers jours de janvier. A la Chambre les radicaux, grands promoteurs du projet, ont fini par voter contre avec les néo-fascistes du Mouvement social italien, jugeant le texte insuffisant.

Le projet a soulevé des problèmes complexes. Les législateurs devaient éviter que les jurés populaires ne désertent les tribunaux pour ne pas courir le risque éventuel de poursuites judiciaires. Ils ont fini par n'autoriser de poursuites qu'à l'encontre des *« professionnels de la justice »*, excluant les jurés populaires et les *« citoyens étrangers à la magistrature »*, sauf en cas de délit.

Non seulement les décisions judiciaires, mais aussi les *« comportements »* des magistrats — tous les magistrats, y compris ceux de la Cour des comptes et les militaires, — peuvent donner lieu à des poursuites. Ces concessions aux partisans d'une large responsabilité des magistrats ont été compensées par d'autres articles. L'un de ces articles oblige la partie lésée de demander des dommages-intérêts à l'État et non directement au magistrat concerné, qui sera à son tour poursuivi par le ministre du Trésor. Un autre institue un « filtre » : un tribunal jugera d'abord si les plaintes sont recevables ou non.

(Intérim.)

TURQUIE

La composition du gouvernement confirme la volonté de renouveau du premier ministre, M. Ozal

Trois semaines après la victoire de l'ANAP aux élections du 29 novembre, le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a profondément remanié son équipe gouvernementale. Rendue publique le lundi 21 décembre à Ankara, sa composition confirme la volonté de M. Ozal de moderniser le pays et de rapprocher le niveau de son économie de celui du reste de l'Europe. Onze nouveaux ministres, sur les vingt-cinq qui le composent, entrent dans ce gouvernement, dont les postes-clés sont occupés par des personnalités proches du premier ministre.

Trois de ses principaux collaborateurs ont été nommés ministres d'Etat : M. Erdem, vice-premier ministre, sera chargé de la coordination dans les domaines économique et politique ; M. Kahveci, trente-huit ans, conseiller économique du premier ministre et plus jeune membre de la nouvelle équipe, s'occupera de la lutte contre la bureaucratie, principal obstacle aux changements que désire effectuer M. Ozal, ainsi que de la mise en place des politiques d'emploi et de privatisation ; M. Yusuf Ozal, frère du premier ministre, sera chargé de la planification et supervisera la trésorerie et les exportations.

Un autre proche de M. Ozal revient à un poste-clé du nouveau cabinet comme ministre des affaires étrangères. M. Mesut Yilmaz avait été ministre d'Etat et porte-parole du gouvernement en 1983 — il était considéré alors comme le dauphin du premier ministre — avant de se voir confier, en octobre 1986, le ministère du tourisme et de la culture. Son poste actuel fait de lui une des personnalités les plus importantes du gouvernement.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec la CEE, M. Ali Bozer, conserve, quant à lui, son poste. Il était passé au Parti de la Mère patrie de M. Ozal en 1986, après l'effritement du Parti de la démocratie nationaliste (droite).

Parmi les nouveaux venus figure le ministre de la défense, M. Ercan Vuralhan. Né en 1943, dans le sud-est de la Turquie, il a fait sa carrière dans la diplomatie. Troisième femme ministre depuis la fondation de la République turque en 1922 et première dans l'équipe de M. Ozal, Mlle Imren Aykut, quarante-sept ans, a été nommée ministre du travail et de la Sécurité sociale.

Le professeur Lerner est autorisé à émigrer

Le professeur Alexandre Lerner, qui demandait à émigrer depuis seize ans, a été autorisé, lundi 21 décembre, à quitter l'URSS. Agé de soixante-treize ans, il est l'un des plus vieux refuzniks et l'une des principales personnalités de la communauté juive. Il a précisé qu'il souhaitait émigrer *« seulement en Israël »* et que son fils, sa belle-fille et leur enfant avaient également reçu l'autorisation d'émigrer. Ils comptent quitter l'URSS au cours du mois de janvier.

Le professeur Lerner, cybernéticien de réputation mondiale, a attribué le dénouement de sa situation aux interventions en sa faveur du premier ministre australien, M. Bob Hawke, qui a effectué récemment une visite officielle à Moscou, du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, et du président Reagan.

GRANDE-BRETAGNE

Vendues et mariées de force au Yémen du Nord

Le Foreign Office tentait le lundi 21 décembre d'obtenir la sortie du territoire nord-yéménite de deux jeunes femmes ayant la double nationalité yéménite et britannique qui avaient été vendues en 1980 par leur père. Elles avaient été mariées de force à des villageois à l'âge de treize et quinze ans.

M. Timothy Eggar, ministre adjoint au Foreign Office, a déclaré que Londres essayait d'intercéder dans cette affaire *« épouvantable »*, mais il a souligné que le rapatriement en Grande-Bretagne des deux jeunes femmes, en raison de leur double nationalité, dépendait entièrement du bon vouloir des autorités locales.

Dans un enregistrement recueilli sur place par une journaliste de l'hebdomadaire *The Observer* et dont des extraits ont été diffusés lundi par la BBC, les deux jeunes femmes ont raconté, des sanglots dans la voix, comment elles avaient été attirées dans un piège par leur père. Sous prétexte de leur offrir des vacances, il les avait invitées dans le village de la région dont il est originaire, et les avait livrées à deux villageois ayant versé chacun la somme de 1 300 livres.

« On m'a dit que si je refusais de coucher avec mon « mari », les femmes du village me maintiendraient de force (...). C'est ce qui est arrivé. C'était comme un viol », a raconté Zana, l'aînée, âgée aujourd'hui de vingt-deux ans, mère d'un enfant. *« Je ne veux pas rester ici. Je vais devenir folle. Je suis britannique »*, a-t-elle ajouté. La plus jeune, aujourd'hui âgée de vingt ans et mère de deux enfants, a menacé de se donner la mort. — *(AFP.)*

Asie

PHILIPPINES : les témoignages sur la catastrophe maritime

Pour survivre, il fallait nager sous la nappe de carburant enflammé...

MANILLE
correspondance

Moins de quarante-huit heures après la terrible catastrophe maritime dans le détroit de Tablas, à 150 kilomètres au sud de Manille, avions et hélicoptères – dont ceux dépêchés sur place par l'armée américaine – *continuaient de survoler* en vain, mardi 22 décembre, les lieux de la tragédie. Le nombre des survivants s'élevait toujours à vingt-six seulement...

Les récits de cette poignée de rescapés concordent : la *Dona-Paz*, paquebot de 2215 tonnes transportant, d'après les registres de la compagnie Sulpicio, propriétaire du navire, mille cinq cent cinquante-*trois personnes*, en route pour le port de Manille, percuta le *Victor*, bateau de taille plus modeste – 630 tonnes – mais ayant à son bord plus de 8 000 barils de fuel hautement inflammable. Selon les survivants, les deux navires furent immédiatement secoués par une ou plusieurs *explosions, puis la surface* calme des eaux – la météo était apparemment bonne – se transforma en une mer de flammes.

Aujourd'hui, sur leurs lits d'hôpital, les survivants décrivent l'enfer. Des familles affolées se sont cherchées *pour se perdre à jamais*, dans une obscurité rendue plus effroyable encore par les flots de fumée âcre. La panique a été complète. Ce fut du chacun pour soi, les équipages des deux navires ayant disparu dans la fournaise aux premiers instants de la collision.

Pour survivre, il fallait plonger et nager sous la nappe de carburant enflammé. Après, il fallait attendre, *« en entendant les cris des mères appelant leurs enfants... »*, dira un des naufragés recueilli quelques heures plus tard. La radio philippine parlera aussi d'attaques de requins, mais le fait n'a pu être vérifié.

Une capacité de 608 passagers...

Le bilan de la catastrophe est sujet à caution. Si, officiellement, on fait état de mille cinq cent quarante disparus (dont onze marins sur treize du *Victor*), des responsables de compagnies maritimes opérant aux Philippines assurent que le désastre pourrait avoir été plus meurtrier. A la veille de Noël, des milliers de gens s'embarquent sur des bateaux aux tarifs peu chers pour rejoindre les autres membres de la famille restés « au pays ».

La réglementation limitant le *nombre de passagers est ainsi traditionnellement* bafouée. Dans ce cas précis, des témoins contredisent la « rigueur » des registres : les passagers de la *Dona-Paz* auraient été à trois ou quatre par couchette, et, à Manille, la presse n'hésite pas à avancer le chiffre, crédible, de trois, *voire quatre mille victimes*... De toute façon, selon l'ancien propriétaire japonais de ce ferry – construit en 1963 pour faire la navette entre deux ports du sud du Japon, – la *Dona-Paz* avait une capacité de six cent huit passagers...

On reste toujours perplexe sur les causes exactes de la catastrophe. On a évoqué la possibilité d'une erreur fatale dans l'interprétation des signaux de navigation, mais ce ne peut être qu'une hypothèse. Mardi, *la présidente Aquino* a demandé que des *« sanctions sévères »* soient prises après cette *« tragédie nationale aux proportions déchirantes »*.

KIM GORDON-BATES.

CORÉE DU SUD

Une organisation chrétienne fait état d'une série de fraudes électorales

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Le Comité chrétien de la Coalition nationale pour la démocratie (CND), organisation regroupant les différents courants de la dissidence sud-coréenne, a *publié, le lundi* 21 décembre, un document recensant les cas d'irrégularités et de fraudes relevés au cours de l'élection du 16 décembre et donnant des précisions sur les victimes de l'assaut, par la police, de la mairie du quartier de Kuro à Séoul.

Précisant que les cas de fraudes contenus dans le document sont uniquement ceux obtenus par le bureau de Séoul de la CND, et qu'il ne s'agit donc pas du total des irrégularités relevées par d'autres organismes indépendants de contrôle des élections (partis d'opposition et bouddhistes), *le Comité chrétien* avance le chiffre de sept cent quatre-vingt-onze cas de fraudes au cours du déroulement du vote et de deux cent cinquante-six cas pendant le dépouillement. Classés par catégories, les différents cas sont étayés de faits concrets et de témoignages.

En ce qui concerne l'incident de la mairie de Kuro, où les habitants avaient confisqué trois urnes supposées contenir de faux bulletins de vote destinés à être substitués aux vrais, et qui fut investie brutalement le 18 décembre par la police anti-émeutes, le Comité chrétien a établi les faits suivants : *le 17 décembre*, un fonctionnaire de la mairie, M. Hub Ki Su, s'est immolé par le feu au milieu des manifestants après avoir confessé qu'il avait reçu 31 000 dollars pour bourrer les urnes de faux bulletins.

Au moment de l'assaut, citant des témoignages, les auteurs du document affirment que « plusieurs manifestants » qui se trouvaient sur le toit sautèrent dans le vide. Parmi les trente-quatre blessés admis à l'hôpital, quatre sont dans un état grave. C'est notamment le cas de Yang Won Tae, un étudiant de l'université nationale de Séoul, qui s'est brisé le bassin en sautant du toit. Un témoin *affirme* avoir vu la police évacuer neuf civières transportant des corps entièrement recouverts d'une couverture.

Ph. PONS.

CHINE : la condamnation d'un étudiant

Quand Pékin prend pour cible les groupes de pression anticommunistes américains

PÉKIN
de notre correspondant

Les médias chinois ont accordé, le mardi 22 décembre, une importance de premier plan à la condamnation, la veille à Shangai, d'un biochimiste de trente-deux ans, M. Yang Wei, à deux ans de prison pour *« propagande démagogique à des fins contre-révolutionnaires »*. L'affaire remonte aux manifestations étudiantes de l'hiver 1986, à la suite desquelles M. Yang avait été arrêté. Toutefois, ce jugement *n'est peut-être pas étranger* à des considérations dépassant la politique intérieure chinoise : les Etats-Unis y sont indirectement mais nettement impliqués.

Envoyé en 1983 poursuivre ses études dans une université *américaine, M. Yang est accusé* d'avoir alors rejoint une organisation d'opposants, l'Alliance démocratique chinoise, créée à New-York par un autre étudiant *dissident, M. Wang Bingzhang.* Revenu à Shanghai en mai 1986, le contestataire s'est, selon les termes du jugement, rendu coupable d'avoir transmis en secret *des « matériaux » concernant* l'agitation estudiantine à la revue des opposants d'outre-mer, intitulée *le Printemps de Pékin*, puis d'avoir contribué, à partir de *décembre 1986, par des affiches* et des lettres, à l'expansion du mouvement de revendication des droits démocratiques qui provoqua une crise grave au sein du régime chinois.

Les seules condamnations prononcées par la justice chinoise après les manifestations de l'an dernier avaient frappé des ouvriers, à l'exception *d'un étudiant* accusé d'avoir confié des « secrets » à un journaliste de l'AFP, lequel fut expulsé. Ce nouveau jugement apparaît donc bien *tardif, même s'il est destiné à* impressionner les étudiants qui vivent mal l'anniversaire de leur révolte. Au reste, la manifestation du 9 décembre à Pékin, à la suite d'un meurtre dans un campus, n'a été suivie d'aucune effervescence particulière dans les universités réputées chaudes de la capitale. Les frustrations du monde étudiant et intellectuel (pauvreté des budgets d'enseignement et de recherche, conditions spartiates bien peu propices à l'épanouissement et en porte à faux par rapport aux « nouveaux bourgeois » de la petite entreprise privée) *restent rentrées*.

En fait, le ton sévère de la *presse chinoise pour annoncer ce* verdict contraste avec la clémence relative du tribunal intermédiaire de Shanghai : sans aller jusqu'à la peine de mort, *éventuellement applicable aux* « contre-révolutionnaires » coupables d'actes graves, le code pénal chinois permettait de prononcer une sentence bien plus lourde.

Des dissidents comme M. Wei Jingsheng ont été condamnés à quinze ans de prison pour des actions comparables à celles reprochées à M. Yang. En ce qui concerne ceux, *« peu nombreux »*, qui ont des liens avec l'Alliance démocratique chinoise, la presse de mardi faisait dire à un membre anonyme de la police de Shanghai que s'ils mettaient fin à ces relations, ils seraient *« pardonnés »*.

C'est dans cette *déclaration* qu'on découvre la cible probable *de ce sursaut d'autorité* : le Congrès américain. L'officier de police accuse l'Alliance démocratique chinoise – qui dispose d'appuis au sein du lobby pro-*Taiwan du Congrès*, encore que cela ne soit pas explicitement dit par Pékin pour le moment – d'avoir notamment cherché à inquiéter Taiwan en faisant état *de menaces militaires communistes fictives*, et d'avoir soutenu le dalaï-lama tibétain dans son action auprès des parlementaires américains contre la présence *chinoise dans son pays.*

Après les sévères remontrances du Congrès envers les ventes d'armes chinoises à l'Iran, puis la politique tibétaine de Pékin, on a l'impression que la Chine, qui se trouve dans le collimateur d'autres « lobbies » américains comme ceux de l'industrie textile, est décidée à aiguillonner ses propres partisans aux Etats-Unis de crainte de perdre du terrain *dans les priorités de* Washington. Le biochimiste de Shanghai ira en prison pour servir cette stratégie.

FRANCIS DERON.

● **INDE : les suites de la** *catastrophe de Bhopal.* – La cour du district de Bhopal a ordonné, jeudi 17 décembre, à Union Carbide de verser un acompte de 280 millions de dollars en attendant que soient définitivement fixés les dommages et intérêts que la firme américaine devra payer aux victimes de la catastrophe du 2 décembre 1984, qui avait fait 2 850 morts à la suite d'une fuite de gaz toxique. Les plaignants sont au nombre de 520 000. L'une des organisations qui les représentent, le Front de lutte contre l'affaire du gaz toxique, avait demandé à la cour, d'ordonner le versement d'un acompte de quelque 800 millions de dollars. Union Carbide s'était opposée à cette demande, mais le tribunal a *partiellement fait* droit à la requête du Front. Le gouvernement indien réclame, pour sa part, 3 milliards de dollars de dédommagements. – *(AFP.)*

Afrique

DJIBOUTI

Un double anniversaire en présence de M. Mitterrand

M. François Mitterrand était attendu à Djibouti dans la matinée du mardi 22 décembre pour une visite officielle de deux jours, la première d'un président de la République française depuis l'indépendance, en 1977.

DJIBOUTI
de notre envoyé spécial

M. Mitterrand a rendez-vous ici avec une jeune centenaire. A Djibouti, l'année qui s'achève fut, en effet, celle d'un double anniversaire : dix ans pour la République, un siècle pour la ville. Le chef de l'Etat célébrera symboliquement cette date mercredi 23 décembre en visitant à Obock (en face de Djibouti, dans le golfe de Tadjoura), la résidence de Léonce Lagarde, qui fut le premier gouverneur de la *« côte française des Somalis et dépendances ».*

Grand amateur de littérature, le président aura une belle occasion d'y évoquer la mémoire des nombreux écrivains français qui – de Rimbaud à Nizan, en passant par Loti, Monfreid et Kessel – fréquentèrent les pistes ou les mers *de cette « région toujours chaude ».* Entre leurs récits de voyages et les atlas de l'empire, des générations d'écoliers rêveurs se firent une certaine idée, souvent sommaire, de Djibouti, comptoir moite et languissant (1).

Si la France prend pied sur cette côte torride en 1862, treize ans après le percement du canal de Suez, c'est pour y installer le dépôt de charbon nécessaire au ravitaillement de ses navires qui voguent vers le Tonkin. Napoléon III achète alors Djibouti au sultan local pour 10 000 thalers, ces pièces d'argent autrichiennes qui furent pendant longtemps la seule monnaie reconnue en Afrique orientale. En février 1884, *Léonce Lagarde – vicomte et fils de sénateur – débarque à Obock.* Il a vingt-quatre ans, de l'énergie et des idées.

Ayant conclu des traités d'amitié avec le sultan, il saisit vite l'importance stratégique – à cinq heures de boutre d'Afrique – du site de Djibouti, face à Aden la Britannique, et au débouché d'une piste caravanière *quatre fois millénaire qui conduit vers les plateaux* d'Abyssinie. A l'époque, à Tadjoura, un poète devenu négociant a assemblé une caravane de deux mille fusils en partance pour le Harrar. Rimbaud et Lagarde se rencontrent à Obock et dînent ensemble dans la maison rustique du jeune administrateur, que Loti appellera plus tard la *« cage à poules ».*

En février 1888, aux termes d'un accord de partage entre Paris et Londres, les Français, délaissant Obock, s'installent à Djibouti. Sept ans plus tard, Lagarde s'y fixe définitivement, et elle devient la capitale de la nouvelle colonie française. Lagarde sera ensuite ministre *auprès du négus Ménélik II, qui le tient en estime, et directeur des affaires africaines au Quai d'Orsay.* Il mourra en 1936, en pleine guerre d'Ethiopie, mortifié, dit-on, d'avoir vu son pays de prédilection tomber sous la botte des troupes mussoliniennes. Entre-temps, deux événements ont donné son plein essor à Djibouti : l'ouverture du chemin de fer *d'Addis-Abeba, inauguré en 1917, vingt ans après le premier coup de pioche ; la construction, en* 1935, du premier quai en eau profonde sur la carcasse du *Fontainebleau,* un vapeur des Messageries maritimes échoué en pleine rade.

Une superbe exposition photographique, inaugurée il y a quelques semaines au Palais du peuple de Djibouti, retrace l'aventure de l'ancienne colonie. Financée par le ministère français de la coopération, elle permettra, espèrent ses organisateurs, aux Djiboutiens d'aujourd'hui de *« reconquérir »* leur mémoire nationale.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) *Le Regard colonial,* de Jean-Pierre Diehl. Régine Desforges, 1986.

CAMEROUN

M. Barre a terminé sa tournée africaine par un entretien avec le président Biya

Yaoundé. – M. Raymond Barre a achevé, le lundi 21 décembre, une visite de trois jours au Cameroun au cours de laquelle il a eu notamment un tête-à-tête de plus de deux heures avec le président Paul Biya.

Dressant un bilan de son voyage en Afrique (*le Monde* daté 20-21 décembre) et de ses rencontres avec les présidents Abdou Diouf du Sénégal et Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire, M. Barre a déclaré avoir perçu leur volonté de faire face à la crise de leur pays *« par leurs propres moyens »* et de recourir à une aide extérieure sans compromettre la personnalité propre de leur nation. Il a également relevé que ses interlocuteurs ont eu le souci de connaître la place de l'Afrique dans l'optique d'une future coopération européenne globale.

Après avoir été l'hôte à déjeuner du président Biya, en compagnie de plusieurs ministres camerounais, M. Barre a tenu une conférence publique au Palais des congrès de Yaoundé devant environ 500 personnes, sur le thème : Situation mondiale et pays en voie de développement.

L'ancien premier ministre a été immédiatement suivi dans la capitale camerounaise par M. Michel Aurillac, venu pour une visite d'un jour. Le ministre de la coopération devait être reçu mardi matin par le président Biya, avant de rencontrer les communautés françaises de Yaoundé et de Douala.

Lundi, le gouvernement camerounais a annoncé des *« sanctions sévères »* contre les étudiants *« fauteurs de troubles ».* En effet, de violentes manifestations ont eu lieu les 17 et 18 décembre à l'université de Yaoundé et dans le centre de la capitale, en protestation contre le retard de paiement des bourses. Des voitures ont été incendiées et des locaux universitaires saccagés. Quelque trois cents manifestants ont été appréhendés. – *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Une liste indépendante emporte des élections partielles

TUNIS
de notre correspondant

Surprise aux élections municipales, qui se sont déroulées le dimanche 20 décembre à *Ksar-Ellal* dans le Sahel, *berceau du Parti socialiste destourien* (PSD), où les candidats *présentés* par celui-ci ont été battus par une liste indépendante.

Le grand nombre d'abstentions – plus de 47 % – explique sans doute cet échec et paraît significatif de la lassitude des électeurs face aux luttes de clans entre destouriens suscitées par l'entourage de l'ancien président Bourguiba, dont leur ville a été le théâtre ces dernières années.

En revanche, à Chenini, dans la région de Gabès, où l'on a voté à plus de 80 %, la liste du PSD, *qui était aussi en concurrence avec une formation indépendante,* a été élue.

Le communiqué du ministère de l'intérieur, relatif à ces deux élections partielles, ne précise pas quels ont été les pourcentages des voix obtenues par les listes élues.

C'est la *première fois* que des élections se déroulaient en Tunisie depuis le changement du 7 novembre et qu'un scrutin ne se solde pas, comme ce fut toujours le cas dans le passé, par la victoire du parti au pouvoir. Ainsi, Ksar-Ellal, qui avait vu, en 1934, la naissance du Parti destourien, devient la première municipalité non destourienne du pays.

D'autres élections partielles, législatives celles-ci, doivent avoir lieu au début de l'année prochaine dans quatre circonscriptions.

M. D.

● **Contentieux avec Paris sur l'achat de blé.** – *Le premier ministre tunisien, M. Hédi Baccouche, a été invité par M. Chirac à se rendre à Paris le 15 janvier, a indiqué le porte-parole du Quai d'Orsay le lundi 21 décembre.* Cette annonce intervient alors que *quelques nuages pèsent sur la coopération entre les deux pays* (*le Monde* du 21 novembre). On a appris, lundi à Paris, que *lors de la prochaine visite de M. Raimond à Tunis,* prévue pour le 20 décembre, *mais reportée en raison d'une grippe du ministre des affaires étrangères,* la France désirait soulever la question des achats de blé américain par la Tunisie. Le ministère français des finances paraît avoir réagi avec humeur au rejet récent d'une offre de blé français par la Tunisie, qui a préféré acheter 225 000 tonnes de blé américain.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

Trois jeunes Blancs reconnus coupables du meurtre d'un Noir

Trois adolescents blancs ont été reconnus coupables, le lundi 21 décembre, d'homicide involontaire contre un jeune Noir. Ce dernier, Michael Griffith, vingt-trois ans, avait été tué il y a un an, en décembre 1986, renversé par une voiture alors qu'il tentait d'échapper à un groupe de jeunes Blancs lancés à sa poursuite, à Howard-Beach, dans le quartier du Queens, à New-York.

Scott Kern et Jon Lester, tous deux âgés de dix-huit ans, ainsi que Jason Ladone, dix-sept ans, sont passibles de cinq à dix ans d'emprisonnement. Les sentences seront rendues en janvier par le tribunal new-yorkais dont le jury vient de mettre douze jours pour se pronons.

Cette affaire avait provoqué une série d'incidents raciaux l'an passé et avait amené le gouverneur de New-York, M. Mario Cuomo, à nommer spécialement un procureur pour l'enquête. Lundi, des centaines de militants noirs antiracistes se sont livrés à des actes de « désobéissance civile » : ils ont envahi le pont de Brooklyn, arrêtant le trafic routier aux heures de pointe, et ont bloqué dans trois stations de métro le départ des trains. (AFP.)

Egypte

M. Balladur reçu par le président Moubarak

Les relations entre l'Egypte et le FMI ont été au centre de la visite officielle de deux jours au Caire de M. Edouard Balladur. Le ministre des finances, qui a été reçu par le président Moubarak et le premier ministre, M. Ahmad Sedki, a été informé du durcissement de la position du FMI à l'égard de l'Egypte. Le Fonds estime, en effet, que Le Caire devrait accélérer le processus de réformes économiques (levée des subventions), alors que le gouvernement égyptien pense que de telles mesures doivent se faire très progressivement pour éviter une explosion sociale. La France a pris la défense de l'Egypte dans les instances du FMI et a été le premier Etat du Club de Paris a rééchelonner sa dette avec Le Caire en septembre. M. Balladur restera en Egypte jusqu'au 28 décembre, pour une visite privée.

Huit morts dans l'incendie d'un dépôt de l'armée

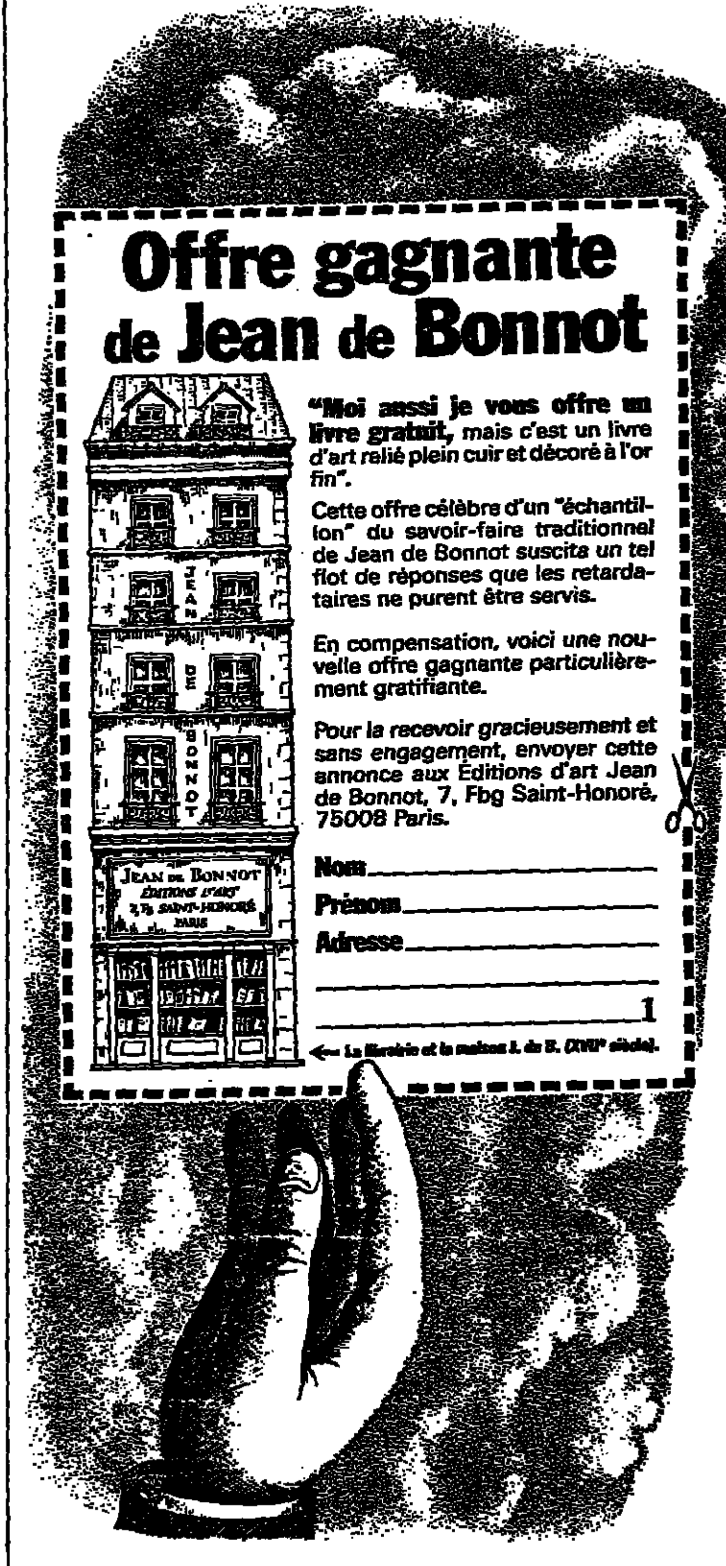
Huit personnes ont été tuées et entre cinq cents et mille cinq cents autres ont dû être hospitalisées à la suite d'un incendie dans un dépôt de l'armée contenant des bombes fumigènes, dans la banlieue d'Alexandrie. L'incendie, qui a éclaté lundi 21 décembre à 2 heures du matin, a dégagé un énorme nuage de fumée, qui s'est abattu sur la banlieue, provoquant des débuts d'asphyxie et un vent de panique parmi la population.

Les autorités, qui ont affirmé que le nuage n'était pas toxique, ont toutefois fait évacuer le quartier de peur que l'incendie n'atteigne une usine de pétrochimie toute proche. L'incendie a pu finalement être éteint et la fumée étouffée grâce à des tonnes de sable déversées sur le dépôt. – (Corresp.)

RFA

M. Hoefer est prié de plier bagages

Le conseil de surveillance de la télévision ouest-allemande WDR a suggéré, lundi 21 décembre, au présentateur vedette de la chaîne, M. Werner Hoefer, d'abandonner *« le plus tôt possible »* son émission dominicale, L'*« apéritif international »*, après les révélations faites par *Der Spiegel* sur son passé nazi (voir *le Monde* du 19 décembre). Composé de quarante et un représentants de mouvements politiques et philosophiques qui déterminent les grandes orientations de la chaîne, le conseil s'est prononcé à *l'unanimité moins trois abstentions en faveur de cette* décision. *Suivie chaque dimanche par* des millions d'Allemands de l'*Ouest* et de Suisses, l'émission – *une des plus suivies de RFA* – réunit depuis trente-cinq ans autour de M. Hoefer cinq journalistes étrangers et un *journaliste ouest-allemand chargés de commenter un ou plusieurs grands thèmes d'actualité. – (AFP.)*





Politique

Le débat sur le budget Champagne-Ardenne, le PS et l'effet Le Pen

M. Stasi fait des avances aux socialistes

REIMS
de notre correspondant

Au cours de la première journée de la session consacrée au vote du budget de la Champagne-Ardenne, le lundi 21 décembre à Châlons-sur-Marne, les socialistes, qui détiennent la clé du scrutin, ont entretenu le suspense. Président de région, M. Bernard Stasi (UDF-CDS) compte en effet sur leur neutralité pour l'emporter, comme ce fut le cas il y a un an. Il s'appuie sur une majorité UDF-RPR relative (23 voix), de sorte qu'une coalition de circonstance entre les oppositions de gauche (15 PS et 4 PC) et d'extrême droite (5 FN) le mettrait en minorité. Or, l'hostilité du parti de M. Le Pen et des communistes lui est acquise. Les socialistes sont embarrassés par la décision du bureau exécutif du PS qui, le mercredi 16 décembre, les a invité à voter contre le budget, malgré l'avis de M. Jospin favorable à une non-participation au vote.

M. Stasi a fait, lundi, quelques avances au PS en proposant notamment un surcroît de crédits en faveur des lycées (15 millions de francs). M. Fontaliran, président du groupe socialiste, a admis le bien-fondé des « *quelques améliorations* » apportées par l'exécutif, mais a considéré qu'il « *restait à faire* ». Ses critiques, portant pour l'essentiel sur des questions de forme, ne paraissaient pas de nature à motiver un vote négatif. M. Fontalirand ne nourrissait, lundi soir, aucune inquiétude quant à la cohésion de son groupe. Il a conduit une entreprise de harcèlement qui a eu pour effet de mettre en évidence la fragilité de la position de M. Stasi.

DIDIER LOUIS.

POINT DE VUE

Politicard

par Roland Castro
architecte, membre du groupe des experts du PS

LA *position, majoritaire,* du bureau exécutif du Parti socialiste à propos du vote dans les conseils régionaux, et plus précisément en Champagne-Ardenne, *dont Bernard Stasi est le* président, provoque une colère que les « majoritaires » de ce vote devraient méditer.

Elle rappelle une vieille théorie *bien stalinienne selon* laquelle le plus proche de vous est le plus dangereux.

Elle raye d'un allègre sectarisme tous les efforts d'intelligence liés à *l'exercice du pouvoir et qu'on* appelle culture de gouvernement.

Elle dévoile, crûment, la nudité des appétits de certains, bons élèves de Guy Mollet, qui savent que le PS se gagne à gauche le dimanche, les jours de congrès ; pour la semaine, on s'arrange, hors congrès.

*Appliquée à Bernard Stasi, autre*ment courageux et « de gauche » sur la question de l'immigration *(Une chance pour la France)* que certains socialistes qui, au pouvoir, ont enterré une des plus importantes des cent-dix propositions de François Mitterrand, celle concernant le vote des immigrés aux municipales, cette position « dure » est honteuse, hypocrite, politicarde.

Si vous vouliez désespérer le « *peuple de gauche* », *vous ne vous* y seriez pas pris autrement.

Attention à ce que les idées que vous portez ne se perdent dans le miroir de vos ambitions. Qui, faut-il le préciser, intéresse moins le citoyen que vous-même.

L'image du premier secrétaire et celle de son parti

Les effets de la prise de position minoritaire de M. *Lionel* Jospin, à propos du vote du budget de la région Champagne-Ardenne, ne seront peut-être pas les mêmes dans l'opinion et dans le PS. Dans l'opinion, il semble évident que la prise de position du premier secrétaire « passe » *mieux* que celle de la plupart des autres dirigeants socialistes. En outre, le député de Haute-Garonne peut bénéficier du label « seul contre tous » qui dans le passé, a *si bien réussi* à M. Michel Rocard quand celui-ci était « persécuté » au sein du PS.

Au prix de l'isolement dans la direction du PS, M. Jospin peut attendre de sa sincérité qu'elle renforce son image dans l'opinion, ce qui est aujourd'hui l'une de ses préoccupations, dans la perspective de l'après-1983 : M. Jospin entendait, à l'occasion de sa dernière participation à « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 octobre, s'employer à dépasser son image « partisane ». De fait, il a adopté ce soir-là, un profil « *doux* » — *selon sa propre expression* — lançant l'idée d'un « nouvel équilibre » de la société.

Depuis, M. Jospin a semblé décidé à conserver cette tonalité « modérée » — même s'il la veut ferme sur le fond — quitte à être critiqué dans le PS, comme à l'occasion de la visite ratée de M. Le Pen aux Antilles, où il a, sauf erreur, été le seul dirigeant socialiste à condamner publiquement l'entrave à la « *liberté de circulation* » qu'ont constituée les manifestations. Ce *relatif recadrage n'est évidemment* pas sans lien avec la préparation d'un après-1988 que M. Jospin se verrait bien passer à l'hôtel Matignon. Même s'il n'a pas l'intention, dans l'hypothèse d'une *défaite de la* gauche, de se laisser pousser vers la sortie, c'est-à-dire d'abandonner son poste de premier secrétaire.

A l'intérieur du PS, le tableau est probablement assez différent. Les militants socialistes restent partisans d'une *franche* combativité vis-à-vis de la droite, cette combativité dût-elle passer pour du « sectarisme » aux yeux des observateurs. M. Daniel Vaillant, membre adjoint *du secrétariat national chargé* des fédérations, et proche de M. Jospin, a rappelé lundi que le débat n'est clos ni au bureau exécutif ni à la base, et qu'il « *reprend* » dans les sections.

Parmi les « éléphants » du PS, c'est un agacement très net — croissant à chacune des étapes de la réaction en chaîne — que l'on perçoit. Les membres de la coalition des « non » ont aujourd'hui, pour *certains l'impression d'avoir été* « pièges ». Ainsi M. Mauroy a-t-il tenté, dès mercredi, de dissuader M. Jospin de procéder à un vote en bonne et due forme, afin, précisément, que les dirigeants ne *cristallisent* pas leurs divisions et ne mettent pas les socialistes de Champagne-Ardenne dans une situation difficile.

Certains ont eu, disent-ils aujourd'hui, le sentiment de participer à un tour de table plus qu'à un vote, qui leur semblait, ajoutent-ils, si peu *fondamental que, s'ils* avaient pu mesurer alors la portée de leur choix, ils auraient pris une autre position. Ils se défendent de l'accusation d'avoir voulu déstabiliser M. Jospin. Enfin, le fait de voir maintenant le débat déplacé sur le terrain de la morale — MM. Jospin et Rocard paraissant avoir défendu une position « morale » et eux une position donc « non morale » — est plutôt mal vécu.

Première conséquence paradoxale de ce vote : ses prolongements ont donné une certaine réalité à une coalition qui, au moment de la réunion du bureau exécutif, était bien trop *hétéroclite pour être honnête. Il* y a désormais un contentieux qui n'existait pas entre certains dirigeants et M. Jospin. Quand un contentieux existait déjà entre M. Jospin et tel ou tel, *il s'alourdit. De surcroît*, le soutien apporté à M. Jospin par M. Rocard va relancer certaines suspicions sur l'existence d'un « axe » Jospin-Rocard.

Seconde conséquence paradoxale : ce vote peut renforcer l'image de M. Jospin dans l'opinion, certainement pas celle de son parti. Les divisions se sont accentuées, elles semblent tourner au règlement de compte personnel. Et, si M. Jos*pin a pris, du point de vue* de l'opinion, une « bonne » position, le fonctionnement actuel du PS est tel qu'il n'a pas été, de toute façon, en mesure de l'imposer à son parti...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

La visite du premier ministre en Franche-Comté

M. Edgar Faure choisit M. Chirac

BESANÇON
de notre envoyé spécial

La cohabitation est chez M. Edgar Faure une seconde nature. C'est un peu comme la *potion magique* pour Obélix : tombé il y a longtemps dans la marmite où elle était préparée, il doit aujourd'hui assister à la distribution de la bienfaisante potion sans y participer *lui-même. Il* est vrai qu'il n'en a pas eu besoin *pour se glisser* dans le jeu — à la place honorifique mais rien moins que négligeable de président du bicentenaire de la Révolution — et que sa position lui permet de présenter le miroir de l'histoire aux cohabitants en chef, ces deux « *hommes d'Etat* » appelés en mars 1986 « *à fixer le destin de la France* ».

Le président du conseil régional de Franche-Comté a associé dans un éloge commun M. Chirac, qu'il recevait le lundi 21 décembre à Besançon, et M. François Mitterrand, qu'il avait reçu en mars dernier.

M. Edgar Faure a ensuite félicité M. Chirac d'avoir estimé qu'il devait « *éviter une crise institutionnelle* ». A quel point MM. Mitterrand et Chirac ont eu raison d'agir comme ils l'ont fait, quoi qu'en disent les sondages d'opinion sur la cohabitation, il suffit pour s'en convaincre « *d'imaginer ce qui se serait passé dans le cas où la Constitution serait tombée en panne et peut-être en miettes* », a observé l'ancien président du conseil de la IVe République et ancien ministre de la Ve.

Contre « le schéma de l'égoïsme »

Le raisonnement par l'absurde auquel M. Barre sera sensible a une suite logique : M. Edgar Faure entend que des *trésors de la cohabitation*, le mérite soit compté à M. Chirac. Ainsi a-t-il applaudi le premier ministre pour avoir, le 12 décembre, à propos de la sécurité européenne, suggéré de « *resserrer la solidarité des pays d'Europe aussi bien du point de vue de la coopération que de celui des garanties* » et rejeté « *le schéma de l'égoïsme selon lequel la France pourrait s'abriter impunément sous un parapluie qui ne couvrirait que son hexagone* ».

En un mot comme en cent, M. Chirac, que son hôte a comparé à deux figures historiques d'hommes d'Etat originaires eux aussi du Limousin — Turgot et d'Aguesseau — est tenu par M. Faure en « *véritable ami* ». Aussi le président du conseil régional de Franche-Comté a-t-il exprimé le souhait de voir l'action du premier ministre « *continuer sans rupture et prendre toute sa dimension dans la plus large réconciliation des Français* », ce qu'il a résumé autrement : « *Les vœux*, a-t-il dit, *que je forme pour votre destin.* »

La cohabitation et son contexte

Sobrement, M. Chirac a expliqué *que* la décision qu'il avait prise en mars 1986 d'accepter la cohabitation avait été facilitée par le « *contexte* » qui veut « *un certain nombre de sujets essentiels pour la vie de notre nation sont devenus des sujets de consentement* » : les institutions, la défense, la politique étrangère, auxquels le premier ministre a ajouté la décentralisation, l'entreprise et « *les rapports sociaux* ».

Le premier ministre a assuré que « *l'Etat est prêt à s'engager dans une politique d'accompagnent des initiatives régionales* ». Pour commencer, il va respecter l'engagement pris dans le contrat de plan pour le centre universitaire de technologie de Sevenans, décidé en son temps par M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'éducation nationale, et dont les crédits étaient bloqués depuis deux ans. Ce geste a été jugé suffisamment important par le *maire de Belfort et par ses amis* socialistes du nord de la région pour qu'ils assistent à la réception du conseil régional, après avoir menacé M. Edgar Faure de la bouder.

M. Jacques Chirac qui avait été accueilli au début de la matinée à la *mairie* de Besançon par M. Robert Schwint, le maire et sénateur socialiste rocardien, avait salué d'un mot la « *tradition socialiste utopiste* » de la région en insistant beaucoup sur le dernier *adjectif. Il a quitté* Besançon au début de l'après-midi pour Exincourt, dans la banlieue de Montbéliard, où l'attendaient plusieurs centaines de ses partisans brandissant des pancartes « *Chirac, président* ».

Le maire de la commune, M. Louis Souvet, sénateur RPR, avait eu bien peur que la visite du premier ministre chez lui ne soit supprimée, comme celle que M. Chirac devait faire aux usines *Peugeot. C'est en effet* à la fin de la semaine dernière qu'avait été annoncée l'annulation de cette visite, due semble-t-il à un accès de mauvaise humeur de M. Jacques Calvet, président du directoire de la firme automobile. Le premier ministre n'a guère évoqué le sujet... Il a en revanche assuré ses partisans de sa volonté de « *poursuivre l'effort* » engagé depuis vingt et un mois. Arrivé en Franche-Comté plutôt *premier ministre*, M. Chirac en est reparti nettement candidat.

PATRICK JARREAU.

PROPOS ET DÉBATS

M. Malaud

regrouper les indépendants

M. Philippe Malaud, qui vient *d'être évincé de la présidence du* CNI, a annoncé, le lundi 21 décembre, qu'il a l'intention de « *regrouper dans un mouvement les véritables indépendants* », mais il n'a pas pré*cisé si cela suppose ou non qu'il* démissionne du CNI. Pour lui, le CNI a été victime d'une « *OPA politico-financière* », menée sous la houlette de M. Yvon Briant, son secrétaire général, afin d'« *aligner le CNI* » sur le parti de la majorité.

M. Pasqua

le rôle des préfets

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a réuni place Bauveau, le lundi 21 décembre, tous les préfets commissaires de la République des départements et des régions. Le ministre a insisté sur la nécessité de *leur* « *totale neutralité* » pendant la campagne présidentielle et a souligné leur « *rôle essentiel* » dans cette période.

Pour M. Pasqua, ces principes rendent « *inconcevable toute intervention directe (...) au profit ou en faveur de tel ou tel candidat* » et imposent que les préfets et leurs *collaborateurs s'abstiennent* « *de participer durant la campagne électorale à toutes manifestations ou cérémonies publiques comme à toutes les manifestations politiques* ». Les préfets devront aussi « *faire assurer la sécurité et les meilleures conditions d'expression de tous les candidats* », notamment à l'occasion de réunions publiques.

M. Mermaz

l'épuisette du président

M. Louis Mermaz, membre du secrétariat national du PS, chargé des élections, a affirmé à « Télématin » d'A 2, le lundi 21 décembre, à propos de la prestation de M. Jacques Chirac, la veille, au « Club de la presse d'Europe 1 », avoir eu « *un peu l'impression que Jacques Chirac est soudain en état d'apesanteur, un peu comme s'il était sorti de son milieu naturel et se retrouvait dans l'épuisette du président de la République* ».

M. Noir

au pied du mur

M. Michel Noir, ministre RPR du commerce extérieur, a affirmé, le lundi 21 décembre sur RMC à propos du débat socialo-socialiste sur le budget régional Champagne-Ardenne : « *J'espère que le PS, au pied du mur, chOisira la tolérance et l'ouverture, non pas l'exclusion et le racisme, et qu'il décidera de ne pas être l'allié du FN* ».

M. Queyranne

une contre-politique

M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, a affirmé, le lundi 21 décembre, à propos des attaques de M. Jean-Pierre Chevènement contre la position Jospin-Rocard, dans l'*affaire du budget* régional Champagne-Ardenne, que « *ces attaques constantes contre le PS sont une contre-politique* ». Pour M. Queyranne, ces prises de posi*tion de M. Chevènement s'expliquent* notamment par les « *échéances internes* » du PS.

M. Queyranne a jugé que M. Jacques Chirac dimanche, lors du « *Club de la presse d'Europe 1* », s'est « *transformé en agneau* ». Quant au report du projet de modification du statut de Renault, il constitue un « *camouflet* » pour M. Alain Madelin. L'affirmation de l'union de la majorité repose « *plus sur une incantation que sur la réalité* ». En ce qui concerne le chômage et à la sécurité sociale, ils ne font l'objet de la part du gouvernement que d'un « *traitement électoral* », les états généraux de la protection sociale n'ayant constitué qu'un « *show coûteux sans résultat* ».

M. Juquin

contre le regroupement centriste

Invité de la presse présidentielle, le lundi 21 décembre, M. Pierre Juquin, candidat rénovateur à l'élection présidentielle, a indiqué que, s'il avait à le faire, il *voterait contre* le budget de la *région* Champagne-Ardenne « *même si M. Stasi a pris des positions courageuses* » vis-à-vis du Front national. Se prononçant contre « *les tentatives de regroupement centriste* » au travers de tels *votes, il a également affirmé que* « *la droite est très mal placée pour solliciter de l'aide* » dans ses relations avec l'extrême droite alors qu'elle s'est alliée au Front dans cinq régions.

Politique

Le dispositif électoral du candidat Chirac

Un ministre, M. Alain Juppé, porte-parole un préfet, M. Bernard Monginet, directeur de campagne

Lorsque M. Jacques Chirac annoncera officiellement sa candidature à l'élection présidentielle, l'infrastructure et la logistique de sa campagne seront déjà prêtes à fonctionner. S'il fait connaître sa décision formelle vers le 15 février, c'est-à-dire après le sommet européen de Bruxelles dès 11 et 12, M. Chirac disposera alors de deux mois de campagne effective y compris les quinze jours de campagne officielle avant le premier tour du 24 avril. Son intendance, contrairement à l'adage bien connu, aura précédé et non suivi.

La cellule de l'état-major opérationnel (*le Monde* du 10 octobre 1987) sera mise en place dès les premiers jours de janvier et ses membres pourront alors s'installer dans un local spécialement loué à cet effet, dans le VIII arrondissement de Paris.

Une structure à géométrie variable a été envisagée pour cet organisme. De *« comité d'appel à la candidature de Jacques Chirac »*, il pourrait se transformer en *« comité de soutien »* avant de devenir tout simplement *« l'état-major de campagne du candidat »*.

Quelle que soit la formule qui sera définitivement retenue, les hommes qui y participeront et la définition de leurs taches semblent désormais arrêtées.

Le directeur de campagne sera M. Bernard Monginet, préfet, nommé en novembre dernier conseiller auprès du premier ministre. A l'hôtel Matignon, il a notamment assisté aux deux réunions des chefs de parti qui ont été consacrées à la préparation du financement de l'activité politique. M. Monginet âgé de cinquante et un ans – ancien élève de l'ENA, est réputé pour ses qualités d'organisateur qui l'ont fait remarquer lorsqu'il mis sur pied les états généraux de la sécurité sociale dans le département du Loir-et-Cher où il était préfet.

Auprès de lui siègera M. Alain Marleix, député européen, conseiller auprès du ministère de l'intérieur et qui fut longtemps le collaborateur de M. Pasqua au RPR où il a acquis une bonne connaissance des fédérations, des cadres du mouvement et de la carte électorale. Son rôle sera plus politique notamment pour recruter et animer les réseaux de soutien.

M. Monginet aura sous son autorité trois sous-directions : – l'une sera chargée de l'organisation avec à sa tête M. Bernard Bled actuel secrétaire général du conseil de Paris et proche collaborateur de M. Romani, président du groupe sénatorial RPR et questeur de la Ville de Paris. Elle mettra sour pied les déplacements et les meetings du candidat, gèrera son emploi du temps en fonction des contacts politiques qu'il devra prendre.

C'est elle aussi qui harmonisera l'action des diverses formations politiques qui apporteront leur soutien à M. Chirac. La liaison avec notamment le PRR passera par elle. M. Bled devra donc coopérer avec divers leaders politiques, responsables de partis, associations ou clubs.

– La sous-direction de la communication sera confiée à M. Didier Quentin, actuel directeur des relations internatinales d la ville de Paris. Ancien élève de l'ENA, diplomate de carrière, âgé de quarante-deux ans, secrétaire de la circonscription de Royan (Charente-Maririme) du RPR, M. Quentin a déjà eu l'occasion de s'intéresser à ce secteur au Quai d'Orsay et au ministère de la culture avant 1981. Il a été, en 1986, chargé des relations internationales auprès de M. Pasqua, au ministère de l'intérieur. Tuteur du service de presse chargé des opérations de communication et des sondages, il ne sera pas pour autant le « porte-parole » du candidat.

M. Chirac a choisi pour cette tâche difficile – et après quelques hésitations – M. Alain Juppé, actuel ministre délégué au budget et déjà porte-parole du gouvernement. M. Juppé a, au cours des élections passées, rempli à l'occasion cette fonction, où il devra notamment bien transmettre la pensée de M. Chirac.

Une équipe de « scribes »

Une troisième sous-direction chargée des *« thèmes »* de campagne, c'est-à-dire de la mise en forme électorale du programme du candidat revient à M. Michel Balluteau, administrateur civil, chargé de mission au cabinet du premier ministre. M. Balluteau, qui travaillera en liaison avec M. Juppé qui a déjà dégrossi les thèmes de campagne, disposera d'une équipe de « scribes » chargée de rédiger les argumentaires, les articles, les discours, qui seront à la disposition de la presse et des « orateurs nationaux » animateurs de la campagne.

Cette organisation ne se confond donc ni avec le RPR ni avec l'Hôtel Matignon. Le mouvement gaulliste dont M. Chirac se placera en congé de présidence après le Congrès extraordinaire qui suivra l'annonce de sa candidature est appelé à jouer un rôle essentiel dans la campagne. M. Chirac a donc préfé qu'il conserve intacte sa hiérarchie et il a même demandé à M. Toubon d'intensifier le mobilisation de ses cadres et de ses militants à travers le pays. Mais ce n'est pas le RPR qui sera le maître d'œuvre de l'ensemble de la campagne.

De même l'Hôtel Matignon n'est pas sensiblement dégarni par la nouvelle organisation M. Chirac ayant décidé de *« gouverner jusqu'au bout »* veut conserver quasiment intacte l'équipe des collaborateurs du premier ministre même si l'action proprement politique de celle-ci sera quelque peu mise en sommeil pendant la campagne électorale. En revanche, la cellule chargée de la stratégie politique et qui se réunit tous les mardis à l'Hôtel Matignon autour de M. Chirac devrait redoubler d'activité. Les rôles de MM. Balladur et Pasqua dans ce cadre et dans celui – plus public – de la campagne apparaîtront dans toute leur importance. D'ailleurs l'Etat major de campagne du candidat et d'ores et déjà encadré par des responsables à la fois très RPR, très chiraquiens et aussi très... « pasqualiens ».

ANDRÉ PASSERON.

Nouveau chef du gouvernement de la Polynésie française

M. Léontieff envisage de se mettre en congé du RPR

M. Alexandre Léontieff, nouveau président du gouvernement de la Polynésie française (*le Monde* du 15 décembre), *« envisage de se mettre en congé du RPR »* et de siéger dans le groupe des non-inscrits à l'Assemblée nationale. Le député polynésien n'a pas écarté l'idée, lors d'une conférence de presse tenue à Paris, le lundi 21 décembre, de créer son propre parti, à la suite de son exclusion du Taboeraa Huiraatira (Rassemblement populaire), parti proche du RPR, présidé par le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud, M. Gaston Flosse, et dont M. Léontieff était vice-président jusqu'au 15 décembre. En signe de solidarité, sept conseillers territoriaux ont donné leur démission.

M. Léontieff, arrivé à Paris en compagnie de M. Jean Juventin, maire de Papeete et nouveau président de l'Assemblée territoriale de Polynésie, a rencontré le président de la République, avec lui, lundi soir. M. François Mitterrand a rappelé *« son attachement au territoire »* et *« souhaité que soient surmontées les difficultés actuelles »*, indique un communiqué de l'Elysée.

Au cours de leur visite de trois jours en métropole, les deux hommes doivent avoir une série d'entrevues, notamment avec M. Jacques Chirac. Dans l'entourage du premier ministre, on indique que M. Chirac aurait tenu *« un langage de fermeté »* à M. Flosse, en lui déconseillant de se lancer dans une polémique ou une tentative de mise en échec du gouvernement de M. Léontieff.

CORRESPONDANCE

Une lettre du secrétaire général du Parti ouvrier européen

A la suite de l'article paru dans le Monde *du 6-7 décembre 1987, intitulé : Une campagne contre M. Barre, signé Anonyme, M. Jacques Cheminade, secrétaire général du Parti ouvrier européen, nous écrit :*

Vous semblez sous-entendre dans cet article que mon parti, le Parti ouvrier européen, est au cœur d'une campagne menée sous le couvert de l'anonymat, émanant de milieux d'extrême droite, visant à discréditer M. Barre.

M. Le Poe n'a rien à voir avec les libelles et les intrigues dont il est fait état, pas plus qu'il ne se situe à l'« extrême droite », et s'il a effectivement mené campagne contre la candidature de M. Barre, c'est au grand jour.

● **Budget 1988 : le PS fait appel au Conseil constitutionnel.** – Les parlementaires socialistes ont déféré, le lundi 21 décembre, devant le Conseil constitutionnel la loi de finances pour 1988, adoptée définitivement dans la nuit du 17 au 18 décembre. Selon M. François. Roussely, directeur de cabinet de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, ce recours a *« autant un caractère technique et juridique que politique »*. Il porte notamment sur le remboursement par le gouvernement d'une partie de la taxe professionnelle à certaines communes.

La session extraordinaire du Parlement

Protection des consommateurs : « rien de nouveau »

Les députés ont adopté, dans la nuit du dimanche 20 décembre au lundi 21 décembre, le projet de loi de M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence, relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs. La discussion de ce texte, profondément remodelé par le Sénat, a donné lieu à quelques échanges surréalistes (*voir encadré*).

La majorité (sauf M. Jacques Limouzy, RPR, qui s'est abstenu) a voté pour. Les groupes socialistes et FN se sont abstenus ; les députés communistes votant contre.

Les sénateurs avaient revu à la baisse le dispositif gouvernemental, en supprimant notamment l'autorisation faite au ministère public (c'est-à-dire l'Etat) d'intervenir en tant que partie principale pour la défense de l'intérêt collectif des consommateurs. Les députés ont suivi les sénateurs sur ce point, au grand dam de M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), qui s'est battu pour que le texte originel de gouvernement soit rétabli, *« sinon, ce sera un retour pur et simple à la case départ »*, a-t-il dit.

Le rapporteur de la commission de la production, Ladislas Poniatowski (UDF, Eure), a reconnu que le projet, amendé par le Sénat, n'apporte *« rien de nouveau »*. Le secrétaire d'Etat, M. Arthuis, ne l'a pas caché non plus. *« Ce projet n'entraîne aucune novation juridique fondamentale. »*

Pour l'essentiel, il consiste à donner à l'action des organisations consuméristes les moyens que leur avait fournis le législateur en 1973 : l'existence d'un intérêt collectif des consommateurs, dont l'expression et la défense devant toutes les juridictions sont confiées à des organisations de consommateurs agréées. La Cour de cassation, par un arrêt de 1985, avait donné au dispositif une interprétation restrictive, en considérant que l'action civile ne pouvait s'exercer qu'en présence d'une action pénale. Le projet réactive en quelque sorte ce qui avait prévalu durant la période 1973 (loi Royer)-1985.

Contrairement à M. Sapin, M. Limouzy s'est félicité de ces restrictions, après avoir estimé que le projet initial du gouvernement était *« détestable »*, car c'est au Parquet et non aux associations privées, a-t-il dit, qu'il appartient de défendre la loi et l'intérêt général. Le président de la commission des lois, M. Pierre Mazeaud, a estimé qu'il fallait éviter la situation que connaissent les Etats-Unis, où toutes les associations agréées ou non peuvent aller en justice, *« à tel point que nos exportateurs se voient assaillir d'une multitude de procédures »*.

M. Poniatowski n'a pas suivi M. Mazeaud et a fait adopter un amendement donnant la possibilité aux associations agréées de consommateurs d'agir en justice pour demander la suppression des clauses abusives dans les contrats-type. Enfin, un amendement de M. Alain Griotteray (UDF) donne la possibilité à des associations de petits porteurs d'aller en justice.

PIERRE SERVENT.

Un sucre ou deux ?

Le beurre et la margarine se sont fait sucrés par les députés... Ce n'est pas un extrait d'un de ces messages codés, envoyés sur les ondes pendant la guerre par Radio-Londres, mais le résumé du débat qui a porté sur le projet de loi destiné à permettre aux associations de consommateurs d'intervenir en justice. L'hémicycle a parfois plus retenti de la défense des produits que de celle des consommateurs.

Comme devait le faire remarquer M. Michel Sapin (PS), une bonne partie de la discussion s'est transformée en un débat *« titanesque »* entre les tenants du sucre naturel et les partisans des édulcorants de synthèse (sucrette).

Contraint par la fin de la session ordinaire à laisser sur le bord du chemin législatif quelques projets, pourtant jugés indispensables, le gouvernement n'a pas trouvé mieux que de truffer, ici ou là, quelques projets en voie d'adoption de mesures prélevées sur d'autres textes en panne.

C'est ainsi que certains articles du projet de loi Guillaume sur la modernisation agricole se sont retrouvés dans le texte sur les associations de consommateurs, le tout enrobé d'un vague filet de défense consumériste. Le principe a fait hurler M. Jacques Limouzy (RPR), qui a jugé cette méthode *« outrageante pour le Parlement »*. C'est un *« cavalier » superbe (...). Ce n'est pas un cheval, c'est un chameau »*... a lâché le pétulant député du Tarn. *« Que vient faire ici ce champignon, qui a poussé tout à coup ? »* s'est interrogé également M. Gilbert Gantier (UDF, Paris).

Des mesures surréalistes

Le but du gouvernement était simple : il souhaitait assouplir les dispositions de la loi de 1902 qui pénalise les industries alimentaires françaises en les contraignant à ne pas utiliser autre chose que la saccharose. Or la concurrence européenne ne connaît pas de telles limites à l'utilisation de substances édulcorantes. Mais les producteurs de sucre ont vu d'un mauvais œil cette facilité offerte à des industriels. Aussi, sous couvert de défense du consommateur, le gouvernement a ajouté à son texte des mesures surréalistes, précisant, par exemple, qu'aucune indication évoquant le sucre ne pourra être utilisée dans l'étiquetage *« des substances édulcorantes possédant un pouvoir sucrant supérieur à celui du sucre »*.

« Ce ne sont pas des considérations résultant de la santé publique, mais c'est la volonté de protéger le marché du sucre et les producteurs », a tempêté en vain M. Limouzy, qui a accusé certains de ses collègues de se faire les suppôts du lobby sucrier. Le député a toutefois obtenu que les maisons commercialisant au 1er décembre 1987 des éculcorants de synthèse – dont la dénomination incorpore le mot « sucre » ou ses dérivés – ne tombent pas sous le coup de l'interdiction dans la référence au sucre. *« Cela va donner un avantage considérable à ceux qui exploitent déjà une marque, telle que « Sucrette »*, a protesté M. Sapin. *En revanche, aucun industriel ne pourra se lancer dans ce secteur. Pour des tenants du libéralisme, chapeau ! »*

L'Assemblée n'en avait pas fini avec les produits d'épicerie. Après le sucre, ce fut au tour du beurre et de la margarine. Le gouvernement souhaitait modifier la fabrication de ces produits, régie par des lois de 1897 et 1935. En ne cachent pas une certaine lassitude, le rapporteur, M. Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne), a demandé et obtenu le rejet de cet amendement. *« A chaque jour suffit sa peine... »*, a-t-il fait observer.

P. S.

Les activités de la société Luchaire en 1986 et en 1987

Le détournement d'armes françaises vers l'Iran aurait continué après le changement de majorité

Il existe de fortes présomptions pour que les ventes d'armes, de munitions et d'explosifs français à l'Iran ne se soient pas arrêtées le 16 mars 1986 avec le changement de majorité. Ce qui n'était qu'un *bruit persistant dans* les *milieux spécialisés* prend corps aujourd'hui, grâce notamment à des informations recueillies à Lisbonne et recoupées à Paris.

En 1986 et en 1987, avant le rebondissement en France de l'affaire Luchaire, le Portugal semble bien avoir servi de destination *fictive pour des autorisations* d'exportation de matériel de guerre *obtenues par ladite société* Luchaire et par la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). L'enquête du *Monde* à Lisbonne, qui fait suite à celle de nos confrères d'*Expresso*, principal hebdomadaire portugais, a permis d'identifier, *comme mêlés à de nouvelles tractations*, les principaux protagonistes des *ventes* d'armes françaises à l'Iran d'avant mars 1986.

Les principaux faits établis sont les suivants :

● Conseiller à l'exportation du groupe Luchaire et ayant établi à ce titre les contacts avec les militaires iraniens, M. Mario Appiano a négocié cet été, à Lisbonne, en tant que représentant de CONSAR, *filiale* italienne de Luchaire, et avec une *société* portugaise, la SPEL, un contrat d'assemblage et de livraison à l'Iran, d'ici à mai 1988, de 150000 obus de 155 mm.

● La Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) a autorisé, sans doute en toute bonne foi, en mars et en septembre derniers, la vente par Luchaire et l'une de ses filiales, la Nouvelle Cartoucherie de Survilliers (NCS), de 50 000 obus de 155 mm, 200000 étoupilles pour obus de 155 mm et 650 tonnes de poudre propulsive. Les marchandises étaient officiellement destinées au Portugal : or les autorités militaires et des sociétés concernées au Portugal nient les avoir reçues.

● Entre mars 1986 et septembre 1987, la SNPE a été autorisée à vendre *à diverses sociétés portugaises* 2500 tonnes de TNT, poudre pour munitions et poudre hexogène, quantité démesurée par rapport aux besoins du Portugal et au montant de ses importations habituelles de poudres et d'explosifs.

● *Le rôle-clef du Portugal* dans les ventes d'armes à Téhéran avait déjà *été révélé par l'enquête sur* l'*Iran-Contra affair* américaine : la principale société portugaise ayant servi de relais dans l'opération montée à Washington, la société Defex, représente officiellement Luchaire à Lisbonne.

Autant de faits qui constituent un faisceau de lourdes présomptions. Nous avons *demandé à la direction* générale des douanes ce qu'il en était des autorisations d'exportation de matériel de guerre (AEMG), qu'elle doit délivrer après l'autorisation de vente donnée par le secrétariat général de la défense nationale (SGDN, agissant par délégation du premier ministre) sur avis favorable de la CIEEMG : aucune réponse, affirmative ou négative, ne nous était parvenue, mardi matin 22 décembre, parvenue concernant les contrats suspects de Luchaire et de la SNPE.

Ces informations *ont été obtenues* auprès du directeur général de *l'armement* à l'état-major des forces armées portugaises, du directeur financier de la SPEL, d'officiers d'état-major portugais et de sources ayant réclamé l'anonymat au sein des administrations représentées au CIEEMG (SGDN, ministère de la défense, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, du budget, *de la coopération*, *état-major* particulier du président de la République, cabinet militaire du premier ministre, DGSE, et DPSD-Direction de la protection et de la sécurité de la défense). Voici le détail de ces informations :

1) Les séjours de M. Appiano à Lisbonne. – Au sein du groupe Luchaire, il n'est pas n'importe qui : dans l'organigramme diffusé par cette société en 1987, M. Appiano vient en huitième position, présenté comme *« conseiller à l'exportation »* de la direction. Le rapport Barba le présente comme l'un des hommes-clés des ventes illégales de Luchaire à l'Iran entre 1983 et début 1986. Ce trafic vient de conduire aux inculpations de MM. Daniel Dewavrin et Guy Motais, de Narbonne, les deux principaux dirigeants de Luchaire, ainsi *qu'à celle de M.* Jean-François Dubos, ancien chargé de mission de M. Charles Hernu au ministère de la défense. *« Les contacts avec les militaires iraniens ont été établis en 1981-1982 par M. Appiano, dirigeant des filiales SEA et CONSAR de Luchaire »*, écrit le contrôleur général des armées Jean-François Barba. Avant le 16 mars 1986, ces deux filiales italiennes – Societa di Armamento (SEA) et CONSAR – ont été utilisées comme intermédiaires pour des commandes d'*obus* (105 mm, 155 mm, 203 mm) ayant des destinataires fictifs, notamment le Portugal, et livrés en fait à l'Iran.

150 000 obus

Or, ces derniers mois, M. Appiano a longtemps résidé à Lisbonne. Son dernier séjour, de *deux mois, à l'hôtel Ritz, fut brutalement* interrompu, le 20 novembre, par l'enquête de Joaquim Vieira, reporter à *Expresso*, dévoilant les raisons de sa présence au Portugal. Il s'agissait d'une commande de 150000 obus de 155 mm, pour un montant d'environ 90 millions de dollars, auprès de la Sociedade por*tuguesa de explosivos limited* (SPEL), dont le capital est majoritairement détenu par l'Etat. Sans être démenti, *Expresso* a expliqué que la commande avait été faite par M. Appiano, qui se présentait comme *« sales manager »* (directeur des ventes) de CONSAR, dont le siège est à Turin, et décrit par ses *interlocuteurs portugais comme un « broker »* (courtier) de Luchaire. La SPEL assemble les obus mais importe de l'étranger une partie des composants nécessaires. Une partie du contrat est sous-traitée auprès d'une autre société portugaise, Explosivos da trafaria (EXTRA).

2) Les ventes introuvables de Luchaire. – *Dans sa séance du* 19 mars dernier, la CIEEMG a *autorisé la vente, par* la *Nouvelle* Cartoucherie de Survilliers (NCS), filiale à 99 % de Luchaire, de 50 000 étoupilles pour obus de 155 mm à la SPEL et de 150 000 étoupilles pour obus du même calibre à STUDIA, une petite société d'import-export de Lisbonne. Le montant total de ces contrats est *de 4,85 millions* de *francs. Les étoupilles* sont les amorces des charges propulsives des obus.

Or la SPEL, en la personne de M. Gonçalo Fonseca, directeur financier et, en fait, numéro trois de la société, dément catégoriquement avoir passé une telle commande. *« Je sais parfaitement à qui je paye et ce que je paye,* nous a-t-il déclaré. *Nous n'avons pas acheté ce produit. »* A la direction générale de l'armement de l'état-major des forces armées, le général Cravo da Silva n'a retrouvé, sous nos yeux, qu'un seul *« certificat d'importation »* faisant état d'une tractation commerciale entre la SPEL et *Luchaire en 1987 : daté du 23 mars*, portant le numéro 14/87, il concerne six échantillons de corps d'obus de 155 mm et son montant n'est que de... 370 dollars américains. On ne retrouve pas trace, non plus, d'une importation semblable concernant la société *STUDIA, dont les dirigeants* se refusent à tout contact avec la presse.

Le général Cravo da Silva et ses services n'ont pas davantage retrouvé un contrat prétendument en cours entre une société privée et Luchaire pour la livraison de 50 000 obus de 155 mm et de *650 tonnes de poudre propulsive* (montant : 83 millions de francs). Or cette vente a été autorisée par la CIEEMG, lors de sa séance du 17 septembre dernier, avec, pour destination officielle, le Portugal.

3) Les 2 500 tonnes de poudre et d'explosif de la SNPE. – Entre *mars 1986 et septembre 1987*, la SNPE a été autorisée à vendre 1 500 tonnes de TNT, 500 tonnes de poudre pour munitions, 300 tonnes de poudre pour obus d'artillerie et 200 tonnes de poudre hexogène à des sociétés privées portugaises. Au *Portugal*, ces chiffres surprennent. M. Gonçalo Fonseca, de la SPEL, *qui produit elle-même du* TNT, explique que le prix du TNT de la SNPE *« est peu compétitif »* et qu'il est préférable de l'acheter aux pays de l'Est. Selon ses dires, le dernier grand contrat de la SPEL avec la SNPE a été conclu en 1982-1983 et portait sur 2 000 tonnes de poudre hexogène. M. Fonseca n'a pas eu connaissance de nouveaux *achats* portugais importants dans ce domaine. *Les services du général* Cravo da Silva, pas davantage.

De plus, le Portugal, selon l'Institut national des statistiques de Lisbonne, n'a importé en 1986 que 659,1 tonne de poudre et explosif, pour un montant de 1,1 milliard d'escudos (100 escudos valent 4,1 francs). Pour les dix premiers mois de *1987*, le montant de ces importations était de 1,7 milliard *d'escudos. Bref, les 2 500 tonnes* de la SNPE sont démesurées par rapport aux besoins habituels des entreprises portugaises.

La démission de M. Bernardy

Ces faits sont à rapprocher de la démission forcée de M. Guy-Jean Bernardy, PDG de la SNPE, dont le principal *actionnaire* est *l'Etat* : obtenue récemment par M. André *Giraud, ministre* de la défense, cette décision a d'autant plus surpris que M. Bernardy est notoirement proche du RPR. Celle-ci ne serait pas seulement motivée par les livraisons de poudres et d'explosifs de la SNPE à l'Iran en 1983 et 1984, révélées par un volumineux rapport des douanes suédoises : ces faits sont anciens et *connus*, la SNPE ayant *agi au sein* d'un *« cartel des poudres »* constitué par diverses sociétés européennes à partir de 1975. En réalité, selon diverses sources françaises, la démission de M. Bernardy aurait été provoquée par des informations parvenues au cabinet de M. Giraud et faisant état de la poursuite, après le *changement de majorité, des ventes* illégales à l'Iran. Cependant, aucune plainte n'a été déposée contre la SNPE par M. Giraud.

4) Le rôle central du Portugal. – Pays de l'OTAN, le Portugal n'en vend pas moins très officiellement des armes, munitions et explosifs à l'Iran. Parmi les pays membres de *l'OPEP, l'Iran, est le premier client* du Portugal. Les exportations portugaises vers l'Iran *ont* atteint 7 *milliards* d'escudos en 1986 et 6,3 milliards d'escudos pour les dix premiers mois de 1987. Ce rôle du Portugal a été largement dévoilé par l'enquête américaine sur l'« Irangate ». Dans un graphique saisi dans *les bureaux du lieutenant-colonel* Oliver North au Conseil national de sécurité et rédigé de sa main, une société d'import-export portugaise, la DEFEX, est indiquée comme l'un des relais opérationnels *(OP arms)* pour les livraisons d'armes à l'Iran et à la Contra nicaraguayenne. Cette société était, et est toujours, le représentant commercial de Luchaire à Lisbonne.

Son principal actionnaire jusqu'en août dernier, M. Marcelino de Brito, était le propriétaire des bureaux d'une autre société portugaise, Inte*rexport, dont une enquête de la* police judiciaire de Lisbonne a établi qu'elle était à l'origine de la fourniture de faux *« certificats de destination finale »*. Ces faux certificats, signés du nom d'un faux officier portugais, avaient permis l'exportation de matériel de guerre espagnol vers l'Iran.

Les ventes illégales d'armes françaises à l'Iran, ainsi que l'a établi le rapport Barba, *ont abouti grâce à ce* mécanisme à la fois simple et coûteux. *Pour contourner l'embargo* officiel, les entreprises produisent des faux certificats de destination, ou des certificats de complaisance, pour une destination légale (Portugal, Thaïlande, Brésil, Yougoslavie, notamment). Ces faux certificats s'obtiennent auprès des intermédiaires commerciaux par des commissions fort élevées.

Ce contexte, le recours aux mêmes intermédiaires, la présence à Lisbonne de M. Appiano, dirigeant de *Luchaire, pour conclure* un contrat explicitement destiné à *l'Iran, laissent planer de forts soupçons* sur la destination réelle de ventes *prétendûment destinées* au Portugal, mais dont on ne retrouve pas trace dans ce pays.

BERTRAND LE GENDRE, GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

Les démentis du gouvernement

Le gouvernement a, à plusieurs reprises, formellement démenti que les ventes illégales d'armes françaises à l'Iran aient *continué après le 16 mars 1986* :

● *M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a affirmé, le 5 novembre, en pleine affaire Luchaire : « Nous démentons de la manière la plus formelle qu'il y ait eu des ventes d'armes françaises vers l'Iran depuis mars 1986. »*

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a déclaré, le 2 décembre, à l'Assemblée nationale, qu'il était mandaté par le gouvernement *« pour démentir catégoriquement que, depuis que nous assumons le pouvoir, la moindre exportation de matériel militaire ait eu lieu vers l'Iran. Le premier ministre l'a redit clairement : la politique française à l'égard du monde arabe est inchangée ; mais notre amitié envers les pays arabes ne saurait nous empêcher de souhaiter des relations normales avec l'Iran »*.

Une logique marchande

« S'il n'y avait pas eu la guerre Iran-Irak, Luchaire et la SNPE auraient dû déposer leur bilan » : cette réflexion d'un industriel de l'armement livre la clef des ventes d'armes illégales à l'Iran. Comment des entreprises largement dépendantes de leurs exportations n'auraient-elles pas cédé à la tentation ?

La guerre entre Téhéran et Bagdad est, aujourd'hui, dans sa huitième année. Chacun des deux belligérants a consacré en 1986 environ *10 milliards de dollars* à son armement, le coût global du *conflit ayant été récemment* estimé à 400 milliards de dollars (1). Quant au coût humain, il n'a pas d'équivalent dans la décennie en cours : plus d'un million de morts et autant de blessés. Cette guerre interminable, guerre de position et guerre de tranchées, où ni l'Iran ni l'Irak *n'arrivent à prendre un avantage* décisif, est une aubaine pour les *producteurs et les marchands* d'armes. Elle l'est notamment pour les entreprises produisant des armements conventionnels en perte de compétitivité.

Sauf à nier hypocritement le poids, dans ce marché, de la France – troisième producteur mondial, la France emploie *290 000* personnes dans les industries d'armement et *400 000 emplois au total dépendent* de ce secteur, – il était inévitable que les entreprises en cause s'y intéressent. Consolidé par une alliance diplomatique ancienne, le débouché irakien est connu, mais il a son envers : au nom de l'amitié, l'Irak obtient des crédits, et son endettement *atteint aujourd'hui 70 milliards* de dollars. En revanche, l'Iran paye rubis sur l'ongle. Aussi, d'un strict point de vue commercial, certains fabricants français n'ont pu résister aux demandes d'intermédiaires commerciaux *qui démarchaient tous azimuts* pour armer la République islamique.

Avant comme après

D'autant plus que le marché des ventes d'armes est entré dans une période de dépression au début des années 80. En 1986, le total des commandes *françaises fut à peine de 25 milliards* de francs, soit 4 milliards de *moins qu'en 1983, pourtant* considérée comme une année noire. Si la dépression ne se fait pas encore sentir sur les plans de charge des entreprises concernées (le volume des livraisons n'a cessé de croître en 1983, 1984 et 1985), elle hypothèque gravement l'avenir.

Or les *producteurs* français d'armements sont très – trop ? – dépendants des marchés extérieurs. Sur une production évaluée à *104,4 milliards de francs* en 1985, les exportations atteignent *43,9 milliards. La proportion* est encore plus importante si l'on *exclut le nucléaire militaire*, qui ne s'exporte pas et qui représente 5,5 % du total. Cette dépendance rend les entreprises françaises très vulnérables. Avant toute hypothèse sur d'éventuels marchandages diplomatiques, cette évaluation est la clef de l'affaire, avant comme après *le 16 mars*.

(1) *Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies RAMSÈS-IFRI*, 1987-1988.

A la cour d'assises de Turin

Le docteur Gianfranco Pancino a été condamné à trois ans de détention et non à quinze ans

Mme Loredana Zamuner Pancino, dont l'époux, le docteur Gianfranco Pancino, a été placé, le 17 décembre, sous écrou extraditionnel à Paris, nous a adressé la lettre suivante :

Vous avez publié dans *le Monde* daté 19-20 décembre 1987 un article concernant le docteur Pancino, mon mari.

Vous avez fait état de sa condamnation en appel à *« quinze ans »* de détention par la cour d'assises de Turin.

Vous assurez qu'il était accusé *« d'avoir participé... à une série d'attentats (...) dont (...) l'assassinat le 31 décembre 1981, d'un vigile privé d'une entreprise dépendant de la Fiat »*.

Ces affirmations sont fausses. Mon mari a bien été condamné dans le procès de Turin, mais les jurés retenant notamment des circonstances atténuantes, ont réduit sa peine de douze à trois ans (au lieu de l'augmenter de douze à quinze ans, comme vous le prétendez !).

Mon mari n'a jamais été accusé de l'homicide du vigile de Fiat, ni en première instance ni en appel.

Au 31 décembre 1981, nous nous trouvions d'ailleurs installés depuis deux ans au Mexique, où mon mari enseignait la linguistique à l'université du Mexique (UNAM).

[L'Agence France-Presse, dont nous avions partiellement reproduit la dépêche sur l'arrêt de Turin, a diffusé de son côté un rectificatif précisant : « Contrairement à ce qu'a annoncé toute la presse italienne sauf Il Manifesto (NDLR, quotidien d'extrême gauche), *M. Pancino a vu sa peine réduite en appel de douze à trois ans »*, a précisé une collaboratrice de Mᵉ Augusto Fiero, un des défenseurs turinois du chercheur.]

Une quatrième interpellation à Chambéry

Après l'agression dont a *été* victime, le dimanche 20 décembre, à Chambéry, un caporal-chef du 13ᵉ bataillon de chasseurs alpins, grièvement blessé d'un coup de couteau (*le Monde* du 22 décembre), une quatrième personne a été interpellée lundi et placée en garde à vue. Une cinquième est toujours recherchée. La police s'efforce de déterminer lequel, parmi les quatre jeunes gens, tous Maghrébins, actuellement interrogés, a porté le coup de couteau au soldat Thierry Hermet, vingt-sept ans. Celui-ci se trouve toujours en salle de réanimation à l'hôpital de Chambéry.

Les enquêteurs tentent également d'établir les circonstances exactes de l'altercation qui s'est produite dimanche à la sortie d'un établissement de nuit. Il semble, selon des informations encore fragmentaires, qu'un groupe de soldats, dont le caporal-chef Thierry Hermet, aient, après le vol d'un véhicule appartenant à l'un d'entre eux, pris à partie les cinq jeunes Maghrébins qui se trouvaient là.

Recherche Appiano, désespérément

Lisbonne
de nos envoyés spéciaux

Les contrecoups de l'« Irangate » à Washington et les retombées de l'affaire Luchaire à Paris n'ont guère troublé la quiétude portugaise. Aujourd'hui comme hier, on continue d'y vendre des armes à *l'Iran. Seule précaution*, prise après la publication d'articles parus à Lisbonne dans l'hebdomadaire *Expresso*, le chargement des bateaux qui partent du port de Setubal, à 40 kilomètres au sud de la capitale, se fait dorénavant à l'abri d'une grille, dans une enclave modestement protégée, et non plus au hasard sur le quai du port, comme cela se pratiquait auparavant.

Une personne joue un rôle-clé dans tout le mécanisme : Mario Appiano, un homme d'affaires italo-américain, ancien colonel de l'US Air force, conseiller à l'exportation de l'entreprise Luchaire et directeur des ventes de sa filiale italienne, la CONSAR.

L'homme est un habitué de Lisbonne, où il descend régulièrement à l'Hôtel Ritz. Il y a peu, flanqué d'un collaborateur, Gino Walter, il y occupait encore la suite 126, au premier étage de l'établissement. Gino Walter logeait, lui, quelques mètres plus loin, au numéro 123. Les deux personnages ont laissé au personnel de l'hôtel un excellent souvenir. *« M. Appiano est un client régulier qui séjourne chez nous plusieurs mois par an. Depuis son récent départ, il n'a pas pris de nouvelle réservation »*. Mais personne ne désespère de son retour.

Carte de vœux

Concierges et femmes de chambre de l'Hôtel Ritz sont bien les seuls qui avouent avoir croisé leur mystérieux client. Car, pour les autres, M. Appiano demeure strictement inconnu. *« Je n'en ai jamais entendu parler »*, assure le général Cravo da Silva, directeur général de l'armement qui nous reçoit dans son bureau de *l'état-major* des forces armées. Calé dans son fau*teuil de cuir, le général – costume* civil, pipe et vague air de major bri*tannique – affirme n'avoir reçu* aucune information de la part des *autorités françaises après la découverte* des trafics d'armes impliquant son pays. *De son côté,* ajoute-t-il, il n'a pas demandé à la France d'autres précisions : son problème à lui, c'est de vérifier la conformité des exportations portugaises aux règlements portugais. Le reste...

Autre bureau, réponse identique : Mario Appiano est inconnu à la SPEL, principale société portugaise du commerce des explosifs. C'est M. Gonçalo Fonseca, directeur financier et numéro trois de la société, qui le jure, alors que, derrière lui, sur une étagère, sont exposées les cartes de vœux qu'à l'occasion de Noël lui ont envoyées ses relations d'affaires. Parmi elles, oubliées, trône celle de... M. Appiano. *« Merry Xmas »*, y est-il écrit d'une large écriture à l'encre noire. Lorsque nous lui en faisons la remarque, *M. Fonseca* déplore notre « indiscrétion » et, gauchement, met fin à l'entretien.

M. Marcellino de Brito sera, lui, plus à l'aise. Au téléphone, il affirme qu'il ne sait *« absolument rien »*. Il y a peu encore, M. de Brito était patron de la DEFEX, société désignée dans le rapport de la commission sénatoriale américaine comme un rouage essentiel de l'« Irangate ». La DEFEX est, d'autre part, la représentante à Lisbonne de la société Luchaire à la direction de laquelle siège... Mario Appiano *M. de Brito*, courtois et enjoué, n'en est pas moins formel : il ne connaît pas et n'a jamais connu M. Appiano ! Précision qui s'impose : *« Je n'ai rien à voir avec toutes choses là ; ce sont des inventions de journalistes. »*

Même antienne au siège de la société STUDIA, modeste entreprise d'import-export qui, en mars 1987, aurait acheté, pour la somme de 3,6 millions de francs, 150 000 étoupilles d'obus auprès d'une filiale de la société Luchaire, la Nouvelle cCrtoucherie de Survilliers. Installée dans un petit appartement de Lisbonne, au rez-de-chaussée d'une maison sans ostentation, la société STUDIA – c'est l'un de ses dirigeants, anonyme, qui l'affirme – n'a *« rien à voir avec les armes »*. A l'écouter, STUDIA ne négocie que du matériel médical, et le nom de M. Appiano lui est totalement inconnu. L'envie de se débarrasser de l'importun est manifeste. L'échange sera rapide, à la limite de la courtoisie.

C'est ainsi et il faut l'admettre : Mario Appiano a beau semer, au Portugal, dans tous les milieux spécialisés de l'armement ses cartes de visite, personne n'y a jamais entendu parler de lui.

G. M. et E. P.

مكرر من الاصل

(Publicité)

Société

L'affaire Luchaire

M. Dubos, ancien chargé de mission auprès de M. Charles Hernu, inculpé

M. Michel Legrand, premier juge d'instruction à Paris, a inculpé, le lundi 21 décembre, MM. Jean-François Dubos et Guy Motais de Narbonne, dans le cadre de l'information ouverte pour *« infraction à la législation sur le commerce des armes de guerre, faux et usage de faux, trafic d'influence et corruption de fonctionnaires »*. M. Jean-François Dubos, qui fut chargé de mission auprès de l'ancien ministre de la défense, M. Charles Hernu, et est actuellement maître des requêtes au Conseil d'Etat, a choisi comme avocats le bâtonnier Jean Couturon et Mᵉ Philippe Lemaire. M. Guy Motais de Narbonne, membre du directoire de la société Luchaire, a désigné pour la défense de ses intérêts le bâtonnier Guy Danet et Mᵉ Crosson du Cormier. La première inculpation dans cette affaire avait été, jeudi 17 décembre, celle de M. Daniel Dewavrin, président-directeur général de la société Luchaire. Comme les deux autres inculpés, il avait été mis en cause dans le rapport rédigé par le contrôleur général des armées, M. Jean-François Barba, à la demande du ministère de la défense, sur les transactions illégales de la firme Luchaire avec l'Iran.

La dimension politique

Chargé de mission auprès du ministre de la défense et ne dépendant que de lui, M. Jean-François Dubos a été de 1981 à 1984 le principal inspirateur de la politique de M. Charles Hernu à la tête des armées, avant de prendre quelque distance d'avec ses anciennes responsabilités lorsqu'il a été nommé, au tour extérieur, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Du fait même de ces nouvelles fonctions, qui confèrent à leur titulaire un privilège de juridiction, M. Michel Legrand, le juge d'instruction de l'affaire Luchaire, a dû attendre que le tribunal de Paris le confirme dans sa mission d'instruire le dossier ouvert à l'encontre de l'ancien chargé de mission de M. Hernu.

M. Dubos a été mis directement en cause dans le rapport administratif confié par le ministre de la défense, M. André Giraud, au contrôleur général des armées, M. Jean-François Barba, sur les transactions de Luchaire avec l'Iran. Ce rapport, que M. Giraud a dû déclassifier en lui retirant son timbre « confidentiel-défense » après sa parution dans la presse, conclut à la conviction de son auteur que *« les opérations illicites de la société Luchaire ont été couvertes par des membres du cabinet de M. Hernu et, plus particulièrement, par M. Dubos »*. Il cite, à l'appui, des propos de M. Daniel Dewavrin, PDG de Luchaire, et du général Armand Wautrin, ancien directeur de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), ou ancienne Sécurité militaire (SM).

Dans le premier cas, le contrôleur général Barba exprime sa conviction que *« M. Dewavrin dit la vérité lorsqu'il déclare avoir été couvert par le cabinet de M. Hernu et, plus spécialement, par M. Dubos »*. Le chargé de mission était, selon M. Dewavrin, l'un des trois hommes au sein du ministère de la défense, avec deux autres conseillers techniques, au courant des exportations déguisées vers l'Iran.

Dans le second cas, l'auteur du rapport indique que M. Dubos aurait demandé au général Wautrin, qui s'inquiétait de la destination finale des livraisons d'obus, de *« lever le pied »* dans son enquête, en ajoutant : *« Vous comprenez, Luchaire alimente les caisses du Parti socialiste. »*

Le contrôleur général Barba a déposé ses conclusions sans avoir entendu M. Dubos. C'est à la demande de M. Giraud, estimant que le rapport était incomplet dans ces conditions, que l'auteur a posé des questions à l'intéressé treize jours après avoir remis ses conclusions au ministre de la défense. Cet entretien a duré moins d'une heure et M. Dubos a indiqué, après coup, qu'il n'avait jamais été placé face à ses accusations par le contrôleur général.

Dans ce qui est, donc, une annexe à son rapport, M. Barba relate que l'ancien chargé de mission a nié avoir reçu ou donné des instructions pour faciliter les exportations illicites de Luchaire. Ce domaine des ventes d'armes, expliqua-t-il, ne relevait pas de sa compétence au cabinet de M. Hernu. D'autre part, selon M. Barba, M. Dubos s'est étonné que M. Dewavrin ait pu le mettre en cause dans cette affaire et il a considéré que le PDG de Luchaire voulait atténuer sa propre responsabilité en la mettant sur le compte d'autrui.

Bien plus tard, alors que le contenu du rapport Barba était divulgué par la presse, le maître des requêtes au Conseil d'Etat a rendu public, par l'intermédiaire de son avocat, Mᵉ Jean Couturon, un communiqué pour démentir avoir couvert *« une quelconque opération de financement d'un parti politique »* et, faisant allusion à des déclarations de responsables du ministère de la défense au contrôleur général Barba, M. Dubos a fait *« les plus extrêmes réserves sur les propos ou attitudes qui lui sont attribués »*.

Après les inculpations de M. Dewavrin et de l'un de ses directeurs, M. Guy Motais de Narbonne, celle de M. Dubos donne toute sa dimension politique à l'affaire Luchaire, qualifiée à l'époque d'*« affaire d'Etat »* par M. Alain Juppé, le porte-parole du gouvernement.

J. I.

Après la publication de l'interrogatoire de M. Gordji

Ouverture d'une information contre X.

Une information contre X. pour violation du secret de l'instruction et violation du secret professionnel a été ouverte, lundi 21 décembre, par le parquet du tribunal de Paris après la publication du procès-verbal de l'audition de M. Wahid Gordji par *le Nouvel Observateur*. Le dossier a été confié à Mᵐᵉ Claudine Lechanu-Forkel, juge d'instruction.

Dans son dernier numéro, paru vendredi 18 décembre, *le Nouvel Observateur* a publié le texte de l'interrogatoire de M. Gordji par M. Gilles Boulouque, juge d'instruction, avec à l'appui un fac-similé de la première page du procès-verbal du 29 novembre.

Le magistrat a notamment demandé à son interlocuteur de s'expliquer sur ses relations avec les membres du réseau terroriste pro-iranien soupçonné d'avoir perpétré les quatorze attentats commis à Paris en 1986. M. Gordji a reconnu avoir rencontré la plupart d'entre eux : Salah, Adam Hussein, Farid Roumi. *« Je connais cet homme,* a déclaré Gordji. *Pour moi, c'est un ami intime de Mouhajer. Je n'ai pas revu cet homme depuis la fermeture du centre Jean-Bart. Je pense qu'il est chiite bien qu'étant algérien. »*

Toutefois, Wahid Gordji a nié être *« l'agent traitant de Mouhajer »*, selon l'expression du juge Boulouque. *« Ce sont des allégations sans fondement,* a répondu Wahid Gordji. *Je démens complètement cela. »*

C'est à la suite de cet interrogatoire qui a duré deux heures que Wahid Gordji a été autorisé à quitter la France. Une escorte spéciale l'a conduit à l'aéroport du Bourget.

● **Plainte contre X... de Mᵐᵉ Pierrette Le Pen.** – Après la découverte d'un engin incendiaire sur le palier du cabinet de son avocat marseillais, Mᵉ Gilbert Collard, Mᵐᵉ Pierrette Le Pen a indiqué qu'elle avait déposé plainte contre X...

Mᵐᵉ Le Pen affirme que, quelques heures après la conférence de presse qu'elle a donnée le 18 décembre à Marseille (*le Monde* du 19 décembre) pour évoquer les avoirs en Suisse de son ancien mari, elle a aperçu, en compagnie de son avocat, un paquet suspect déposé chez les parents de Mᵉ Collard qui habitent sur le même palier. *« L'engin aurait pu souffler deux étages »* a-t-elle déclaré à l'AFP.

La police judiciaire de Marseille a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une charge explosive mais *« d'une grenade fumigène inoffensive dégoupillée qui n'a pas fonctionné »*. Mᵉ Collard, ses parents et le chauffeur de Mᵐᵉ Le Pen ont aussi déposé une plainte.

RELIGIONS

Guerre de chapelles dans les mosquées

Après des mois de polémique (*le Monde* du 18 septembre), une rencontre doit avoir lieu cette semaine à la Mosquée de Paris, entre le recteur Cheikh Abbas et MM. Daniel Youssof Leclercq et Khalil Merroun, président et porte-parole de la Fédération nationale des musulmans de France. Enjeu de cette discussion : l'organisation de la communauté musulmane en France.

« Je n'ai aucun ennemi chez les musulmans, pas plus que chez les juifs ou les chrétiens. S'il y a des gens contre moi, je leur pardonne à l'avance. » L'homme qui parle ainsi, chapelet à la main et tête toujours couverte d'une toque noire, est l'une des personnalités religieuses les plus énigmatiques de France. Cheikh Abbas bencheikh Al Hocine, recteur de la Mosquée de Paris, soixante-quinze ans, passe volontiers dans l'opinion pour le « pape » de l'islam en France.

A tort. Lui-même se défend, du mieux qu'il peut, de vouloir jouer un tel rôle. Y prétendrait-il que s'ensuivrait immédiatement une levée de boucliers dans une partie de la communauté musulmane installée en France – trois millions de personnes, soit plus que dans certains pays du Golfe – qui souffre de sa sous-organisation et de son manque de représentants religieux, qualifiés et indiscutés.

La situation est tellement absurde que lorsque Cheikh Abbas se déplace en province pour visiter ou inaugurer une nouvelle mosquée, le préfet téléphone au ministère de l'intérieur pour savoir s'il doit être présent ou se faire représenter.

La réponse est souvent non, car la légitimité du recteur est loin d'être reconnue de tous. Un conflit oppose la Mosquée de Paris (dont le rôle historique depuis sa construction en 1924 et le prestige renaissant avec l'arrivée du nouveau recteur en 1982 ne sont plus guère contestés) et la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), représentative d'un islam de terrain, associatif. Ce conflit empêche le regroupement que chacun pourtant appelle de ses vœux.

Les pouvoirs publics et les interlocuteurs traditionnels de l'islam en France – pour l'ouverture de lieux de culte et d'écoles, l'assainissement du marché de la viande rituelle (*halal*) et la gestion de cimetières franco-musulmans – poussent depuis longtemps à la création d'une instance nationale représentative. Mais à une « guerre des chefs » s'ajoutent quelques tensions d'origine nationale et surtout des visions assez divergentes de cet islam immigré dans une culture occidentale.

La « guerre des chefs » oppose Cheikh Abbas, Algérien âgé et pondéré, partisan d'un islam modéré, moderne, ouvert aux autres religions, véritable restaurateur de la Mosquée de Paris, à un jeune Français converti. M. Daniel Youssof Leclercq, trente-quatre ans, natif de Calais, devenu musulman à dix-neuf ans, contrôleur de gestion chez Bull et défenseur d'un islam « de base » très orthodoxe.

C'est en menant campagne pour le respect strict des règles de l'abattage rituel de la viande *halal* que M. Daniel Youssof Leclercq a commencé à se faire connaître dans sa communauté d'adoption. Avec notamment un autre Français converti, M. Yacob Roty, il a fondé, en novembre 1985, la Fédération nationale des musulmans de France, qui regroupe cent vingt associations dans tout le pays. Il le préside aujourd'hui.

Que reproche-t-il à Cheikh Abbas ? Tout simplement d'« occuper » illicitement, avec la complicité des autorités algériennes, le site historique de la Mosquée de Paris, tout en reconnaissant que l'actuel recteur est *« incontournable »* dans tout projet de structuration de la communauté musulmane.

A cette critique de fond, s'ajoutent des attaques très personnelles. Cheikh Abbas se voit accusé de ne pas « porter la barbe », comme le veut l'enseignement du Prophète, d'« invectiver » les fidèles en pleine prière à la Mosquée, de se plier aux ordres de l'Algérie pour ordonner le début et la fin du ramadan et enfin d'avoir dit un jour que les musulmans en France pouvaient très bien s'approvisionner en viande au supermarché du coin, plutôt que dans les boucheries *halal*... Et quand on fait remarquer à M. Leclercq qu'une telle sévérité à l'égard du recteur Abbas n'est pas partagée dans sa communauté, on entend cette réponse : *« Il est vrai que mes frères musulmans ont plus que moi l'habitude de la dictature. »*

Les Algériens et les autres

A cette « guerre des chefs » s'ajoutent des conflits entre nationalités. *« La hargne contre la Mosquée de Paris est une hargne contre l'Algérie »*, s'écrie un proche conseiller de Cheikh Abbas. Il est vrai que les manœuvres tentées par le précédent recteur, Si Hamza Boubakeur, pour transférer à l'Algérie la propriété de la mosquée parisienne de la place du Puits-de-l'Ermite (cinquième arrondissement) alimentent encore en partie le malaise actuel.

Qui représentera les trois millions de musulmans en France ? La création d'un Conseil supérieur de l'islam se heurte à un conflit de personnes et de fond entre la Mosquée de Paris et la Fédération nationale des musulmans de France.

L'association propriétaire, internationale dès l'origine, appelée Société des habous et lieux Saints de l'islam, prévoyait depuis 1980 qu'en cas de dissolution son patrimoine reviendrait à l'Etat algérien ou à défaut à la Ville de Paris ou à l'Etat marocain. En 1982, Si Hamza Boubakeur annonce la dissolution de l'association et le transfert de l'édifice à l'Algérie. Devant les contestations, aucun décret pris en Conseil d'Etat ne viendra officialiser ce transfert, mais dès janvier 1983, une nouvelle équipe dirigeante est en place, animée par le recteur Abbas, à l'initiative d'Alger.

Malgré une démarche des trois ambassadeurs d'Algérie, de Tunisie et du Maroc informant le gouvernement français en 1986 de leur souhait de voir la Société des habous rétablie dans ses *« droits originels »*, le recteur Abbas a pris lui-même en juin 1987 la présidence de l'association et sur onze membres, le conseil d'administration compte six Algériens, qui occupent les postes clés à la Mosquée. Mais Cheikh Abbas se défend de tout favoritisme : *« Je suis algérien, mais je gère la mosquée comme musulman,* dit-il. *Je mets au défi quiconque de démontrer que j'ai favorisé l'Algérie. »*

Pour sa part, la Fédération nationale des musulmans de France ne compte pas un seul Algérien dans son conseil d'administration, qui se compose de quatre Français, trois Marocains, deux Tunisiens, un Turc et un Sénégalais. Sur cent vingt associations, seules deux, parisiennes, sont spécifiquement algériennes : *« Ce sont des dissidents qui ont échappé au coup de filet »*, commente Daniel Youssof Leclercq, pour qui sans aucun doute la Mosquée de Paris est devenue un instrument de contrôle de l'immigration algérienne et fait pression sur les associations et amicales algériennes pour qu'elles ne se fédèrent pas.

Ces conflits politico-religieux ont une traduction sur le terrain. A Toulouse, par exemple, où l'on compte 37 000 Maghrébins et seulement trois petites salles de prières de 250 places au total, un projet de construction d'une grande mosquée divise la communauté locale. A majorité marocaine, l'Association musulmane de Toulouse (AMT) est contrée depuis des mois dans ses efforts d'acquisition d'un terrain. Une association rivale, composée d'Algériens et de Français musulmans, est soutenue par M. Baudis, maire, qui se prévaut de l'accord de la Mosquée de Paris. Un procès en diffamation est engagé par l'AMT, accusée d'« intégrisme » (*le Monde* du 7 novembre).

A Dijon, c'est un consul marocain qui a été mis en cause par un imam irakien. Celui-ci aurait été menacé de mort. L'importante communauté marocaine de la région ne voulait plus de cet imam *« fondamentaliste »* et de ses *« gorilles »*, dit-on à l'ambassade à Paris. Une bagarre a éclaté un jour de prière, le vendredi 6 novembre, dans la nouvelle mosquée, et un fidèle a été blessé d'un coup de couteau.

« Comme au football, les Algériens et les Marocains font un marquage « à la culotte », affirme un observateur. L'ambassade du Maroc dément formellement toute entreprise concertée, mais les amicales commerçantes et les consuls marocains se montrent de plus en plus actifs sur le terrain : à Mantes (Yvelines), dans la région marseillaise, dans la ville nouvelle d'Evry (Essonne), où s'édifie une mosquée de plus de 5 000 mètres carrés, financée par les dons de l'Association culturelle des musulmans de l'Ile-de-France, fondée par M. Khalil Merroun, mais aussi par le Maroc et l'Arabie saoudite (1), par le biais de la Ligue islamique.

L'islam ou le fromage

Pour éviter l'éclatement de la communauté musulmane de France, le recteur de la Mosquée de Paris se montre hostile à toute prolifération incontrôlée de mosquées et d'écoles coraniques. La Fédération nationale prend une position diamétralement inverse : *« Plus on ouvrira de mosquées,* dit-elle, *plus on fermera les prisons. »* L'encadrement religieux et intellectuel des lieux de culte et de formation est pourtant très inférieur aux besoins. Les imams manquent. *« La raison d'être d'une mosquée,* dit Cheikh Abbas, *est de rassembler et d'enseigner. Une mosquée dans une ville rassemble, plusieurs risquent de diviser. »*

Mais ces tensions nationales n'intéressent guère la grande majorité des fidèles, et sont qualifiées de *« fantasmes d'intellectuels »* ou de réflexes de Français voulant *« tout nationaliser, y compris l'islam »*. A Dreux, la mosquée est dirigée par un Marocain, avec deux adjoints, algérien et malien. Quant on lui demande d'où il vient, il répond : *« De Dreux, un point c'est tout. »* Dans maints foyers de travailleurs, on vit et on prie ensemble, sans tenir compte de l'origine nationale. *« Quand un musulman meurt ici, on fait la quête sans savoir s'il était marocain ou algérien »*, dit l'imam d'Evry, ajoutant : *« Je sillonne les mosquées en France. Jamais, on ne m'a demandé ma nationalité. »*

Au-delà des rivalités de personne et d'origine, des divergences assez fondamentales touchent aux formes de la pratique de l'islam en France et à la qualification religieuse de ceux qui seront appelés demain à la représenter. D'avance, certains récusent toute participation à un futur consistoire islamique d'hommes qui ne seraient pas, d'abord, des musulmans pieux et pratiquants.

La proposition a été ainsi faite officiellement de créer une sorte de « comité provisoire », dit des « trois tiers » : un premier tiers composé d'Algériens ; un deuxième, de Français musulmans, convertis ou naturalisés ; un troisième, de musulmans non algériens. Ces proportions correspondent très sommairement à la répartition numérique de la communauté en France.

Ce critère d'origine nationale est sans doute discutable, mais il n'y en a guère d'autres. Des personnalités ont même été déjà pressenties comme MM. Arkoun et Merad, universitaires, Guerroui, ancien sénateur, Ourabah, ancien préfet et conseiller d'Etat. Cheik Abbas veut privilégier en effet des hommes compétents, connaissant bien la langue et le Coran. *« Il faut éviter le gourbi,* explique-t-il. *La vie associative de la communauté est encore trop embryonnaire. Si on veut faire du consistoire islamique une superstructure d'associations, ça ne marchera jamais »*.

C'est le principal point de divergence avec la Fédération nationale des musulmans de France qui réclame un organisme représentatif, légitime et démocratique. Elle redoute de voir se former une élite plutôt intellectuelle, depuis longtemps intégrée, éloignée des nouvelles couches d'immigrés, populaires et plus pratiquantes. Pas question, disent ses porte-parole, que *« l'islam en France soit dirigé par des non-religieux ou des musulmans de complaisance. On doit juger l'islam non par ceux qui en parlent savamment, mais par ceux qui le pratiquent »*. La Mosquée répond : *« Nous n'avons pas cette conception policière de l'islam. »*

Ainsi, tout le monde est d'accord pour réclamer des règles du jeu, mais pas les mêmes... C'est une querelle d'anciens et de modernes, de religieux et de laïcs. Ambassadeur de la Ligue des Etats arabes à Paris, M. Hamadi Essid se dit effrayé devant les conséquences de l'édification d'une « Eglise » musulmane, l'originalité de l'islam étant précisément que *« l'homme reste libre dans sa relation directe avec Dieu »*.

C'est lui qui, mettant en cause les interdictions alimentaires prescrites en France par les musulmans traditionnalistes ou néophytes, notamment celle du fromage qui incorpore des substances « impures », a dit, le 29 octobre dernier à Radio-Orient : *« L'islam ne pratique pas le prosélytisme, mais pour encourager vos compatriotes français à embrasser votre religion, vous savez mieux que moi qu'il ne faut surtout pas leur donner à choisir entre l'islam et le fromage. »* Ces propos ont suscité une vive réprobation : *« Je préfère,* réplique un fidèle, *laisser le fromage à celui qui le veut et mourir de faim en choisissant l'islam. »*

HENRI TINCQ.

(1) On lira notamment *les Banlieues de l'islam*, de Gilles Képel. Seuil. 425 pages. 130 F.

REPÈRES

Médecine

Quarante-cinq minutes sous l'eau

Alvaro Garza, un petit Américain de onze ans, jugé *« cliniquement mort » par les médecins après avoir,* retiré, noyé, d'une rivière gelée a pu être ramené à la vie par une équipe *médicale* de l'hôpital Saint-Luke de Fargo (Dakota-du-Nord). Alvaro était tombé le 4 décembre dans le fleuve Rouge (Red River), qui sépare les villes de Fargo et de Moorhead, en essayant de repêcher un écureuil mort. Il était resté sous des eaux glacées pendant quarante-cinq minutes avant d'être découvert et transporté à l'hôpital où la température de son corps, très au-dessous de la normale, ne laissait aucun espoir de survie.

L'équipe médicale dirigée par le Dʳ William Norberg est parvenue à sauver le jeune garçon en réchauffant lentement sa température corporelle grâce à une méthode récemment mise au point (*le Monde* du 31 janvier 1984).

Un *« miracle »* équivalent s'est produit il y a quelques jours en Norvège, où une équipe médicale a réussi à sauver un homme de cinquante et un ans tombé dans l'eau glacée de la mer de Norvège. Lorsqu'il est arrivé à l'hôpital, la température de son corps n'était plus que de 25 degrés.

Espace

Un cosmonaute bien chanceux

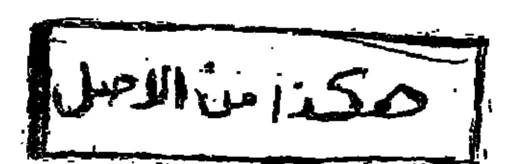
Le cosmonaute soviétique Vladimir Titov, dont le vaisseau Soyouz TM-4 doit prochainement s'amarrer à la station orbitale Mir, aura, si l'on en croit certains commentateurs soviétiques, besoin de toute sa chance pour mener à bien la mission de longue durée qui vient de lui être confiée. A deux reprises déjà, Vladimir Titov a frôlé en vol la catastrophe, comme le rappellent les *Izvestia* dans un article publié lundi 21 décembre. La première fois, en avril 1983, il dut interrompre une tentative d'amarrage de son vaisseau Soyouz T-8 avec la station Saliout-7, de crainte d'endommager les deux véhicules lors d'une jonction trop brutale. La seconde, en septembre 1983, sa fusée prit feu au moment du décollage (*le Monde* du 13 octobre 1983) et l'équipage de trois personnes dont une femme ne dut son salut qu'au système de sécurité qui permit d'arracher à temps le vaisseau à sa fusée porteuse.

Solidarité

Les Restaurants du cœur ouvrent leurs portes

Pour la troisième année consécutive, les Restaurants du cœur créés par Coluche, ont ouvert leurs portes, le lundi 21 décembre. Des personnalités politiques et des artistes sont venus apporter leur soutien aux organisateurs qui souhaitent servir 220 000 repas par jour aux plus défavorisés durant les trois mois d'hiver. Sept cents centres animés par plusieurs milliers de bénévoles devraient être opérationnels dès le mois de janvier dans 300 villes de France, mais les organisateurs craignent de ne pouvoir assurer que six semaines de distribution.

Les responsables de l'association, qui ont reçu une subvention de 10 millions du secrétariat d'Etat aux affaires sociales, n'ont pas encore fait appel aux dons et regrettent que la contribution de la CEE soit plus faible que l'année dernière.



Collection Belfond/Sciences
dirigée par Jean Audouze et Isabelle Naddes/Souriau

LES TROUS NOIRS

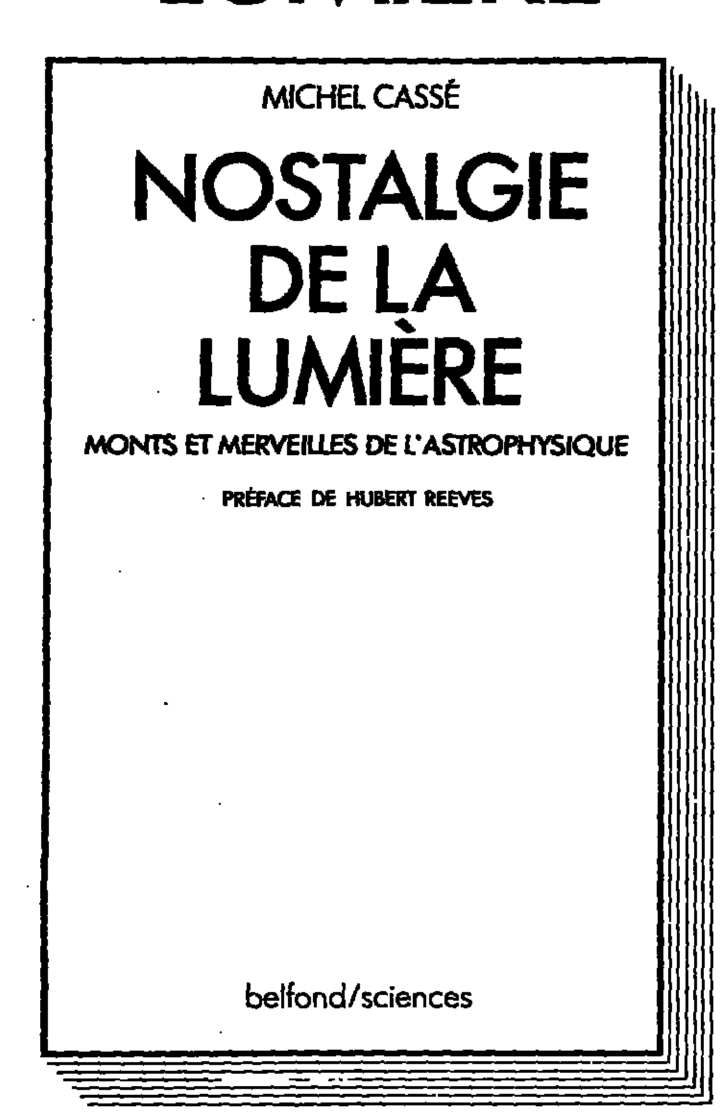
JEAN-PIERRE LUMINET
LES TROUS NOIRS
belfond/sciences

JEAN-PIERRE LUMINET

Les trous noirs : la plus fascinante découverte de l'astronomie moderne. Découverte récente, mais déjà légendaire, qui alimente mythes et fantasmes. Sont-ils ces monstres dévoreurs de lumière et d'étoiles que décrit la science-fiction ? Sont-ils une pure hypothèse de la théorie relativiste ou une réalité observable ? Répondre à cette question, c'est entreprendre un fabuleux voyage dans le temps et dans l'espace. C'est pénétrer dans un monde où la logique terrestre n'a plus cours, celui des supernovae, des étoiles X, des quasars. C'est comprendre comment les étoiles naissent, flambent et meurent. C'est parvenir aux confins de l'univers – et aux limites de la physique contemporaine.

Docteur ès sciences, Jean-Pierre Luminet est, à trente-six ans, le spécialiste français des trous noirs. Astronome à l'Observatoire de Meudon, il est chargé de recherches au CNRS : ses travaux lui ont valu un prix de la Société astronomique de France et la médaille du CNRS.

NOSTALGIE DE LA LUMIÈRE



MICHEL CASSÉ

C'est un chercheur de pointe qui manipule la démarche scientifique avec toute la rigueur requise. Ses travaux lui ont acquis une reconnaissance et une audience internationales. Mais sa structure affective lui interdit d'en rester là. Face au lyrisme qu'éveillent en lui les splendeurs et les mystères du Cosmos, il refuse de s'enfermer dans une prudence frileuse. Parfaitement capable de manipuler efficacement le réductionnisme scientifique – en tant que technique de travail –, il est également parfaitement incapable, dans sa vision globale du monde, de s'en contenter.

Astrophysicien à l'Institut de Recherche fondamentale du CEA, Michel Cassé est spécialiste de l'évolution stellaire, de l'astrophysique nucléaire et des rayons cosmiques. Il travaille en particulier sur l'interprétation de l'explosion de la supernova de 1987.

LE MESSAGE DU PHOTON VOYAGEUR



EVRY SCHATZMAN

Qu'est-ce que l'astrophysique ? Une science d'observation liée de très près à l'astronomie. Comment procède-t-elle ? Par l'analyse de ces grains de lumière qui nous viennent des étoiles : les photons. Quels sont ses objectifs ? Nous permettre de mieux comprendre notre passé et, par là, notre avenir. Ses résultats ? Tout ce que nous savons à ce jour sur notre système solaire. Ses déviances ? Tout ce que les hommes ont inventé – et notamment l'astrologie – pour faire taire leur peurs ancestrales. Evry Schatzman replace l'astrophysique dans son contexte scientifique, social et économique, sans oublier ni les préoccupations philosophiques qui l'animent, ni les pressions idéologiques qu'elle subit.

Membre de l'Académie des Sciences, Evry Schatzman est l'un des plus grands astrophysiciens mondiaux.



Education

Les élections des parents d'élèves dans les conseils d'établissement

Baisse de la participation et stabilité des fédérations

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des lycées et collèges se sont caractérisées par une diminution du taux de participation, notamment dans la région parisienne et le Nord, et par une relative stabilité de la répartition des suffrages entre la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

Pour les lycées et collèges (43 735 sièges à pourvoir), le taux de participation est tombé de 1986 à 1987, de 36,51 % à 33,92 %. La FCPE a recueilli 57,86 % des voix, contre 29,91 % à la PEEP et 2,09 % à l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE). Le taux de participation aux conseils d'école (233 817 sièges à pourvoir) a diminué de 3,03 % la FCPE obtenant 43,22 % des suffrages, contre 10,13 % à la PEEP et 37,81 % à des associations locales.

Seuls les conseils d'administration des établissements du second degré de l'enseignement agricole se sont distingués par un taux de participation en légère hausse et par une modification des équilibres établis en 1986, la FCPE gagne du terrain en passant de 20,98 % des suffrages à 26,49 %. La PEEP recule de 34,18 % à 21,29 %.

Les responsables de la PEEP et de la FCPE attribuent la baisse du taux de participation à l'absence de campagne électorale officielle et, pour la FCPE, au fait que les élections ont été placées en fin de semaine.

Sports

JEUX OLYMPIQUES : la participation des pays de l'Est

La Hongrie et la RDA iront à Séoul

La Hongrie dans un premier temps, puis l'Allemagne de l'Est, ont officiellement annoncé, lundi 21 décembre, leur participation aux Jeux olympiques de Séoul, qui auront lieu en principe du 17 septembre au 2 octobre 1988. En répondant favorablement à l'invitation des organisateurs, les Comités nationaux olympiques (CNO) hongrois et est-allemand ont levé l'hypothèque d'un éventuel boycottage de la manifestation par le bloc socialiste.

Les autres pays de l'Europe de l'Est ont jusqu'au 17 janvier pour faire connaître leur intention, mais la décision de la RDA, rouage politique important du système socialiste et nation sportive de premier plan, laisse présager que les réponses positives ne tarderont pas à arriver au Comité international olympique (CIO) qui a déjà enregistré cent quinze inscriptions sur cent soixante-sept pays invités.

La participation des pays qui avaient boycotté les JO de Los Angeles en 1984 n'est pas une surprise, mais on s'attendait à une prise de position plus tardive en raison des négociations entre la Corée du Nord et Séoul pour l'organisation conjointe des Jeux. En deux ans de discussions, les Nord-Coréens ont obtenu l'organisation sur leur territoire des épreuves de tir à l'arc, du tennis de table, de volley-ball féminin, ainsi que le 100 km sur route en cyclisme et des matches préliminaires du tournoi de football. Aucun accord n'a pourtant été conclu entre les deux pays.

En souhaitant que *« ces Jeux olympiques contribueront à l'unité du mouvement olympique »*, le CNO est-allemand a souligné qu'il aidera le CIO à rendre possibles les JO *« dans les deux parties de la Corée »*. Les seules incertitudes qui subsistent sur la tenue des Jeux à Séoul sont d'origine coréenne : elles sont entretenues par les relations entre Séoul et Pyongyang, et par le climat politique dégradé en Corée du Sud.

EN BREF

● **Disparition de deux handballeurs polonais à Mulhouse.** — Deux Polonais de dix-huit ans, joueurs de l'équipe de handball de Jurand Ciechanow (Pologne), ont disparu depuis dimanche 20 décembre à Mulhouse, où leur équipe venait d'effectuer un séjour d'une semaine, et n'ont pas regagné leur pays avec leur délégation.

● **BOXE : victoire de Christophe Tiozzo.** — Le poids moyen français Christophe Tiozzo a remporté, lundi 21 décembre à Paris, une victoire expéditive par KO au troisième round face à l'Américain Carlos Tite. Ce seizième succès en seize combats est une nouvelle étape pour Tiozzo avant d'affronter, titre en jeu, l'Antillais Pierre Joly, nouveau champion d'Europe de la catégorie.

● **FOOTBALL : le capitaine du Anvers FC arrêté pour vol.** — L'une des vedettes de l'équipe de football de Belgique, le capitaine du Anvers FC, Marc Vanderlinden, vingt-trois ans, a été arrêté, dimanche 20 décembre à Anvers, dans le cadre d'une affaire de vol de fourrures. Le 10 décembre déjà, le gardien de but de l'équipe réserve d'Anvers, le Yougoslave Ratko Svilar, avait été inculpé de recel dans cette même affaire, et plusieurs autres joueurs du club, actuel leader du championnat belge, pourraient être prochainement interrogés par les enquêteurs. Vanderlinden est depuis le 30 novembre sous le coup d'une condamnation à trois mois de prison avec sursis pour avoir boxé un agent de police à Anvers.

PRESSE

La crise à « Libération »

Le tribunal ordonne un second tour des élections pour les cadres et les journalistes

Le tribunal d'instance de Paris, réuni le lundi 21 décembre, a finalement donné gain de cause à la direction de *Libération*. Il a ordonné qu'un second tour des élections des représentants du collège « cadres et journalistes » ait lieu, en se fondant sur la jurisprudence invoquée par la direction du quotidien concernant la notion de quorum (*le Monde* daté 20-21 septembre). Un second tour devrait donc avoir lieu dans la première quinzaine de janvier, les licenciements après la fermeture du « guichet départ » demeurant fixé au 31 décembre.

Le syndicat CGT de *Libération* a vivement réagi à cette décision en indiquant que *« la direction, qui semble avoir abandonné toute ambition d'ordre journalistique et culturel, s'installe dans la stagnation et cherche des moyens autoritaires pour résoudre ses problèmes [...]. Elle tente dans cette affaire de corriger le suffrage universel normalement exprimé dans l'entreprise en faisant appel à la jurisprudence antisyndicale des magistrats conservateurs de la Cour de cassation, qui s'asseoit sur le code du travail comme d'autres sur le droit de grève »*.

Un comité d'entreprise est prévu le mardi 22 décembre. Les représentants des cadres et journalistes récemment élus devaient y participer. Mais la décision du tribunal concernant leur élection risque de poser problème.

Communication

Le patchwork du câble en Ile-de-France

Trois opérateurs en banlieue

Paris, Lyon, Marseille : chacune des trois métropoles a confié son réseau câblé à l'un des trois grands opérateurs français, respectivement Lyonnaise communication (Lyonnaise des eaux), Téléservice (Générale des eaux) et Communication développement (Caisse des dépôts). Mais, outre ces gros contrats, les trois sociétés se sont disputé un autre marché privilégié, celui des réseaux d'Ile-de-France, autour de la capitale, qui représentent la moitié des réseaux en service commercial à fin 1987.

Le marché du câble en banlieue parisienne est spécifique, du fait de l'attraction centripète de la Ville Lumière, du découpage des communes, qui ne se calque pas toujours sur les réalités urbaines, et de la faiblesse relative de la presse régionale. Le résultat, sur une carte, donne un écheveau compliqué : d'une rue à l'autre, l'abonné potentiel n'a ni le même calendrier de raccordement, ni la même offre de programmation. Notamment pour les images locales, car chaque opérateur a sa stratégie, dictée en partie par la géographie.

Installée au centre de la région, dans son bastion de Paris-Câble, Lyonnaise communication déborde du périphérique vers la proche banlieue ouest à Neuilly, Boulogne-Billancourt ou Levallois-Perret. Elle va même accrocher plus loin, tout au bout du RER (les mauvaises langues disent du RPR, en remarquant la coloration politique des municipalités qui ont choisi la firme de M. Jérôme Monod), les vingt-sept communes autour de Saint-Germain-en-Laye, qui viennent d'inaugurer leur réseau de cent vingt mille prises à terme. En y ajoutant Vincennes et Saint-Mandé, dont la construction par financement privé est à l'étude, la Lyonnaise peut compter sur un gisement de 280 000 foyers environ autour de son navire-amiral parisien (1,4 million de foyers à terme).

Côté programme local, elle amène d'abord dans ses bagages Paris-Première. Cette chaîne parisienne ne sera complétée que plus tard en 1988 par des décrochages locaux.

Privée de ce rayonnement en étoile, Téléservice Ile-de-France joue pour sa part une stratégie d'encerclement. Commune par commune, elle s'adapte au terrain — politique autant que commercial — pour implanter des têtes de pont dont l'extension progressive doit asseoir l'économie des réseaux sur une base conséquente.

Ainsi, la tête de réseau installée à Suresnes pour le réseau 3S (Sèvres, Suresnes, Saint-Cloud) ouvert depuis mai est prévue pour desservir avec des relais secondaires l'ensemble des 21 communes de l'ADETEL, soit 340 000 foyers à terme dans les Hauts-de-Seine. Une masse supérieure à celle de Lyon...

L'opérateur est responsable des trois ou quatre heures quotidiennes du canal local, Télé Val-de-Seine. Mais, incité à la prudence, il ne s'est d'abord engagé que sur 1 million de francs annuels de production locale. Quitte à indexer ensuite les moyens de TVS sur l'extension de sa diffusion.

Car, même si les deux mille abonnés actuels (sur quinze mille prises installées) de 3S lui donnent un des meilleurs taux de pénétration, tout est encore à roder, comme par exemple la publication des programmes dans une édition spéciale de *Télé 7 jours*.

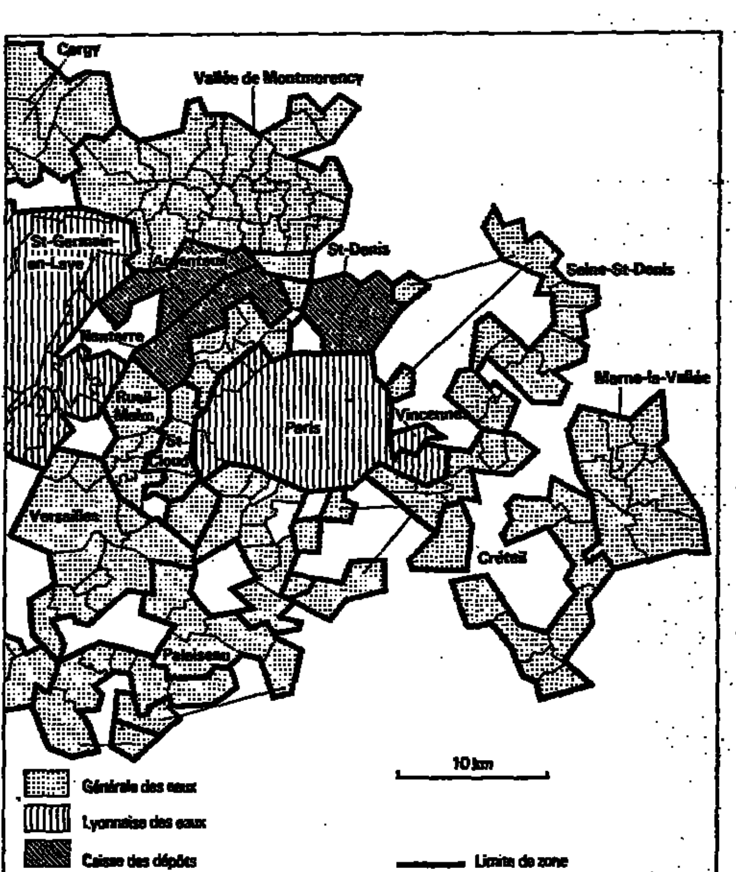
La même prudence règne pour l'investissement en matériel : le petit studio de Suresnes peut s'appuyer sur vingt-six entreprises de production recensées dans ce riche département. Quant à la publicité, son introduction attendra l'existence d'un public suffisant.

La politique d'essaimage est aussi valable dans les autres départements de la région. Outre Mantes et Cergy déjà ouverts, Téléservice travaille autour de Versailles, autour d'Evry et de Massy au sud, à Marne-la-Vallée (dont la convention a été signée le 15 décembre) à l'est. Sans oublier les études pour la construction privée de réseaux en vallée de Chevreuse ou de Montmorency, dans le Val-de-Marne ou en Seine-Saint-Denis. Au total, Téléservice Ile-de-France se prépare à gérer plus d'un million de prises, dont la moitié construites par la DGT.

Dernier grand opérateur national, Communication développement est mieux assuré au nord de la région, avec trois réseaux regroupant chacun trois villes — de gauche — entre Nanterre et Saint-Denis, et dans l'Ouest à Saint-Quentin-en-Yvelines. Mais s'il existe bien trois cent mille prises prévues dans ces zones, aucune n'est encore en service. Aussi l'opérateur cherche-t-il à hâter le démarrage commercial par des solutions intermédiaires, comme le câblage d'immeubles dotés d'antennes de réception satellite. Une solution tentée dès 1988 avec les antennes communautaires de Saint-Quentin-en-Yvelines, ou de Sarcelles, remises à niveau. Mais une solution sans canal local, puisque ces mini-réseaux ne seront pas connectés.

Communication développement prépare donc plutôt les services du futur. Tout en s'activant, comme les autres opérateurs, pour gagner le dernier « trou » important du câble en périphérie parisienne, celui que représente une partie du Val-de-Marne.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.



Cette carte inclut non seulement les réseaux en service ou en construction, mais aussi les projets de réseaux à l'étude.

L'affaire de Radio Courtoisie

Des anomalies qui n'en sont pas

(Suite de la première page.)

Il s'agit d'anomalies ou d'errements, notions fumeuses plus chargées d'interrogations que de certitudes, dont on voit bien qu'elles sont assez imprécises pour ne pas constituer des irrégularités, qui relèveraient de l'appréciation du Conseil d'Etat, mais assez ambiguës pour entretenir la perplexité du juge.

Discutons donc de ces indiscutables errements et examinons ces prétendues anomalies.

Il paraît qu'un dossier saisi par le *juge serait « incomplet » ? Où a-t-on* vu cela ? Et il ne semble pas que le juge s'en soit inquiété auprès de la Commission.

Il paraît que des « fiches » ont disparu. Outre qu'il est faux, puisqu'aucune fiche n'a disparu, ce grief est dérisoire : la commission n'avait à se prononcer — et ne s'est pas prononcée — qu'au vu des dossiers dont il est facile de vérifier qu'aucun n'a disparu et qu'aucun n'est incomplet, et non pas au vu de quelques documents internes que la commission n'était même pas tenue de faire établir.

Il paraît que les services avaient émis un avis défavorable à la prise en considération du dossier de Radio-Courtoisie. Où a-t-on vu qu'un tel avis ait été donné, alors que rien n'habilite les services à donner un avis ou à faire une proposition, comme vient de le rappeler la commission dans un communiqué ?

Il paraît que le choix de Radio-Courtoisie serait contraire à l'obligation de pluralisme qui s'impose à la commission. Est-ce à dire que le pluralisme s'arrête là où commence la droite, et que n'a-t-on soulevé la même objection lorsque la commission a autorisé des radios communistes ou Radio-Libertaire !

Il paraît que Michel Droit, qui rencontrait M. Jean Ferré dans les couloirs du *Figaro-Magazine*, n'aurait pas du participer aux décisions de la CNCL concernant Radio-Courtoisie. Cette vertueuse recommandation (qui suppose assez curieusement qu'on connaît le vote de Michel Droit ?) aurait pu être adressée à tous les membres de la commission qui connaissent parfaitement les hommes de l'audiovisuel pour les avoir rencontrés dans les couloirs de Radio-France, de la télévision, de la SFP ou de TDF, et qui ont néanmoins participé à tous les votes et à tous les choix.

Il paraît que la procédure de « huis clos », non prévue au règlement, heurterait de bonnes consciences. Peut-on expliquer selon *quelle formation, un organisme* collégial tel que la CNCL devrait délibérer *pour garantir sa liberté de* choix ?

Il paraît que les responsables de Radio-Courtoisie, d'une *« assurance déconcertante »* n'ont pas jugé utile de rendre visite aux services de la commission. Mais n'est-ce pas reconnaître que ces services n'avaient aucun pouvoir ?

Un processus de désinformation

Nous arrêterons là ce que d'aucuns appelleraient une « troublante liste ». Car on est en droit de s'interroger sur un processus de désinformation qui a pu contribuer à égarer le juge.

Et c'est sans doute parce que, en dépit des efforts de ce magistrat consciencieux, le dossier est resté désespérément vide, que la Cour de cassation a été conduite à rendre la décision que l'on sait.

Il est regrettable que cette décision *apparaisse comme un « camouflet »* pour le magistrat instructeur, *alors qu'elle ne constitue qu'un désaveu* pour ceux qui ont lancé cette *plainte inconsidérée et pour ceux qui* l'exploitent. Il faut surtout y voir le fonctionnement normal d'un mécanisme juridique prévu par la loi pour réguler le cours d'une justice qui peut errer. C'est plutôt rassurant.

Il est scandaleux, comme a osé le faire la présidente du syndicat de la magistrature (mais ce syndicat nous a habitué à cette stratégie de destruction de l'institution judiciaire *par l'intérieur*), il est scandaleux de soutenir que le Cour de cassation *aurait pu se déterminer* en fonction de la qualité de l'inculpé. Les vingt *hauts magistrats* qui composent la chambre criminelle nous paraissent mériter le respect tout autant que M. Grellier — et faut-il penser que certaines procédures sont réservées aux voyous et aux truands, mais interdites à un académicien ?

Et s'il y a eu une justice « à deux vitesses », c'est peut-être moins au *niveau* de l'arrêt de dessaisissement qu'à celui d'une inculpation qu'on pourrait qualifier de privilégiée.

Il est temps que les Français croient en leurs institutions qui fonctionnent avec plus de bonheur qu'on ne le pense, pour l'épanouissement de la démocratie et la garantie de nos libertés.

YVES ROCCA.

Patrick Sébastien revient à TF 1

Nouvelle grille pour la Cinq

Retour aux sources : après avoir été remercié par la Cinq, l'animateur Patrick Sébastien a signé, le lundi 21 décembre dans la soirée, un nouveau contrat avec TF 1. Il y produira et présentera à partir de février 1988 une série de dix émissions de divertissement bimensuelles. En revenant sur la Une, Patrick Sébastien marche ainsi sur les traces de Patrick Sabatier qui, lui aussi, avait fait un détour par la chaîne de MM. Berlusconi et Hersant avant de rejoindre TF 1.

Le départ de Patick Sabatier, la vedette numéro un de la Cinq, en octobre, alors que le premier conseil d'administration de la chaîne de MM. Hersant et Berlusconi fait face à un déficit de 670 millions de francs, avait déjà sonné l'alerte. La politique très coûteuse des « Italiens », fondée sur des stars chèrement acquises et leurs émissions de variétés à 3 millions de francs pièce, s'était soldée par un échec. Un remaniement de la grille s'imposait donc, et les « Français » se voyaient confortés dans leur préférence pour les magazines d'information et les téléfilms.

Voilà qui est fait. *Exeunt* Sabatier et Sébastien. La nouvelle grille propose du sport le dimanche après-midi, suivi d'un « Festival du polar » (« Inspecteur Derrick », « Arabesque », « Kojak ») puis « Mondo Dingo » de Collaro. « Face à France », l'émission de Catherine Barma et Thierry Ardisson, passe du dimanche au jeudi soir à 20 h 30. Le « Collaricocoshow », programmé le mardi, cède la place le mercredi à un téléfilm, qui sera également programmé le vendredi soir, en remplacement de Patrick Sabatier, alors que « Farandole » de Patrick Sébastien disparaît, après un dernier pot-pourri regroupant les meilleurs moments de l'émission, diffusé le samedi 2 janvier.

C'est un retour inavoué à la grille de la Cinq première manière, composée de téléfilms et de séries américaines, enrichie de quelques émissions d'information — deux journaux, « Face à France » et « La preuve par cinq » de Pierre-Luc Séguillon. C'est surtout un désaveu pour Marie-France Brière, responsable des variétés, qui a perdu les stars qu'elle avait entraînées avec elle de TF1, sauf Stéphane Collaro. Elle n'est plus chargée que des émissions de Childéric, de Catherine Barma et de Thierry Ardisson. Même l'émission « Au cœur de l'affaire », qui traitait de l'actualité en direct le dimanche après-midi, sera supprimée fin janvier *« pour raisons économiques »*...

C'est la raison invoquée pour la fin prématurée de la collaboration entre Patrick Sébastien et la Cinq, *« les rentrées publicitaires étant insuffisantes par rapport au coût de l'émission »*, indique, en effet, le communiqué de la chaîne.

ALAIN WOODROW.

● ***Warner achète la firme de disques Teldec.*** — Par l'intermédiaire de sa filiale locale, le groupe américain Warner Communications va racheter le fabricant de disques ouest-allemand Teldec. Avec le renfort de cette société qui emploie sept cents personnes et réalise un chiffre d'affaires de 190 millions de marks, Warner détiendra ainsi 20 % du marché ouest-allemand du disque.

● ***Un plan de fréquences pour la FM dans le Nord.*** — Le projet de plan de fréquences publié lundi 21 décembre par la CNCL pour les quatre départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, prévoit d'attribuer 185 fréquences parmi les 350 demandées par 272 candidats. Après recueil des avis sur ce projet jusqu'au 4 janvier, et consultations avec les pays voisins, la CNCL publiera son plan définitif. Le projet répartit les radios en trois grandes zones, l'arrondissement de Lille (24 fréquences), le reste des départements du Nord et du Pas-de-Calais (93 fréquences), les départements de la Somme et de l'Aisne (68 fréquences).

● **Grève de vingt-quatre heures à RFO-Guadeloupe.** — Une grève avait été lancée, le lundi 21 décembre, par l'intersyndicale (SURT-CFDT, FO, SNJ et ATAG-UGTC), pour protester contre *« l'attitude résolument discriminatoire et dévalorisante vis-à-vis du personnel local »* de la direction de la société nationale de Radio-télévision française d'outre-mer (RFO), qui possède une station de radio et deux canaux de télévision en Guadeloupe. Lundi soir, la grève était arrêtée, *« à la suite des promesses de la direction »*. Un service minimum a été assuré pendant les vingt-quatre heures de grève.



Culture

Les Grands Prix nationaux

Le ministère de la culture a attribué ses Grands Prix nationaux le 22 décembre à dix-neuf lauréats.

Sculpture : Toni Grand

Cet artiste solitaire et réputé pour son caractère taciturne est né en 1935 dans le Gard et vit aujourd'hui dans un village des Bouches-du-Rhône. Après un bref passage dans le groupe Supports-Surfaces, il a entrepris d'analyser pour son compte les problèmes de la sculpture ; celui des formes, d'abord à travers des volumes de bois équarris, débités, recollés dans les années 70 ; celui de la couleur s'y est ajouté avec les résines, notamment dans les *Colonnes* évidées présentées à la biennale de Venise en 1982 ; celui du « contenu » dans ses dernières pièces à base de matériaux composites que l'on découvrait au Centre Georges-Pompidou en 1986.

Muséographie : association des conservateurs de la région Nord-Pas-de-Calais.

L'idée n'est pas mauvaise d'avoir décerné le prix récemment créé de muséographie à l'association des conservateurs de la région Nord-Pas-de-Calais. Car cette association, qui réunit trente-deux professionnels chargés des vingt-neuf musées du Nord, a fait, depuis qu'elle existe (1975), un gros travail de mise en valeur des collections de la région, pour les étudier comme pour les faire connaître à travers des expositions comme « De Carpeaux à Matisse : la sculpture française 1850-1914 » ou « De Carrache à Guardi, la peinture italienne dans les musées du Nord », toutes deux venues à Paris après leur périple régional.

Métiers d'art : Jean de Gonet

Ce jeune relieur, né le 30 mai 1950 à Béziers, s'est fait remarquer depuis 1982 dans les milieux de bibliophiles par ses livres précieux où, rejetant toutes fioritures, c'est la mise en valeur de la structure de la reliure elle-même et la qualité des matériaux utilisés qui font la beauté et l'originalité des ouvrages. Jean de Gonet a aussi mis au point un mode de production de reliures en séries limitées dont les plats sont en plastique moulé.

Cirque : Eddy Sosman et « Petit Gougou ».

Né à Paris, en 1954, le clown Eddy Sosman est un enfant de la balle. Il est d'abord jongleur, se fait connaître chez Annie Fratellini. Sa vocation de clown se révèle quand il rencontre Alain André dit « Petit Gougou », qui, lui, a suivi les beaux arts, et travaille le mime et la danse. De cette rencontre naît un duo de clown de notoriété internationale, et qui a déjà obtenu de nombreux prix.

Cinéma : Sandrine Bonnaire

Née en 1967, Sandrine Bonnaire tourne son premier film avec Maurice Pialat : *A nos amours*. Elle y tient le rôle central et obtient le césar du jeune espoir féminin. Sa personnalité, son charme, sa vitalité s'imposent, l'imposent. Elle tourne une dizaine de films, dont *Police* (1984) et *Sous le soleil de Satan* (1987), toujours avec Maurice Pialat, *la Puritaine*, de Jacques Doillon (1986), *Sans toit ni loi*, d'Agnès Varda (1985), qui lui vaut le césar de la meilleure actrice. Et *les Innocents*, le dernier film d'André Téchiné qui sort le 23 décembre.

Théâtre : Antoine Vitez

Né en 1930, Antoine Vitez, diplômé de russe, traducteur du *Don paisible*, secrétaire d'Aragon, rejoint l'équipe du Théâtre quotidien de Marseille, puis de la Maison de la culture de Caen, alors dirigée par Jo Trehard. Codirecteur avec Jack Lang du Théâtre national de Chaillot (1972-1974) en même temps que directeur du Théâtre des quartiers d'Ivry (1972-1978), professeur au Conservatoire, Antoine Vitez définit et aiguise sa conception d'un théâtre fouillé autant que rigoureux, strict autant que sensible. Nommé en 1981 directeur du Théâtre national de Chaillot, il peut y donner toute sa mesure, à travers des spectacles comme *Electre*, *Faust*, *Hernani* et *le Soulier de satin*, d'événement du dernier Festival d'Avignon, dont les représentations viennent de se terminer triomphalement à Chaillot.

Chanson : Johnny Hallyday

Johnny Hallyday est né en 1943. Il est certainement le rocker le plus populaire en France, son public le suit depuis plus de vingt ans. Spectateurs de sa génération, et leurs enfants. Depuis son premier 45 tours en 1960 (*T'aimer follement*), il a vendu 18 millions de disques. Il a participé à tous les mouvements de mode, a tourné une dizaine de films dans lesquels il joue son propre personnage. Sa vraie carrière cinématographique commence avec *Détective* de Jean-Luc Godard, suivi en 1985 de *Conseil de famille*, de Costa Gavras. Il vient de recevoir également les Victoires de la musique.

Photographie : Joseph Koudelka

Né en Moravie en 1938, Joseph Koudelka est venu à la photographie par le théâtre. Membre de Magnum, cet apatride fixé en France reste un exilé. Il a notamment donné des gitans une vision où la pureté du graphisme se conjugue à la puissance et à la noblesse du témoignage.

Création industrielle : Pierre Paulin

Créateur de mobilier et d'objets, Pierre Paulin, qui est âgé de soixante ans, a travaillé en collaboration avec des entreprises telles qu'Air Inter ou Citroën. Il est également l'auteur des aménagements du Louvre et de l'Elysée (en 1971 et en 1985).

Archéologie : Michel Brézillon

Directeur des antiquités préhistoriques de l'Ile-de-France, puis inspecteur général de l'archéologie, après avoir été enseignant et chercheur, Michel Brézillon, qui est né en 1924, a attaché son nom aux progrès de la recherche en préhistoire, tant française qu'africaine. Ce disciple et collaborateur d'André Leroi-Gourhan est également l'inventeur de la technique de moulage des sols préhistoriques.

Peinture : Raymond Hains

Raymond Hains, qui est né à Saint-Brieuc en 1926, est l'inventeur de l'affiche décollée et lacérée, objet d'art entre sociologie et décor. Cet ancien membre du mouvement des Nouveaux Réalistes – en 1960 – est, depuis lors, resté fidèle à l'esprit de dérision propre à ce groupe. Son travail, proche du néo-dadaïsme actuel, connaît depuis plusieurs années un regain de célébrité (Fondation Cartier, 1985, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 1986».

Patrimoine : Bruno Foucart

Né en 1938, ancien élève de l'ENS, professeur d'histoire de l'art contemporain à la Sorbonne et à l'Ecole des beaux-arts, Bruno Foucart a lancé et organisé à partir de 1974 la politique de classement des édifices et centres urbains des dix-neuvième et vingtième siècles. Commissaire général de l'exposition Viollet-le-Duc en 1980, vice-président des Amis d'Orsay, ce spécialiste de l'art religieux et de l'architecture est au premier rang de ceux qui ont permis la redécouverte du dix-neuvième siècle français.

Michel Philippot : Grand Prix national de la musique

Michel Philippot est né le 2 février 1925 à Verzy dans la Marne. Après des études scientifiques assez poussées, il se consacre à la musique et travaille en particulier la composition avec René Leibowitz. Il occupe différents postes de plus en plus importants, à la radio, de 1949 à 1976. Professeur de composition au Conservatoire de Paris depuis 1970, il crée en 1976 le département de musique de l'université de Sao Paulo qu'il dirige jusqu'en 1982. On lui doit de nombreuses œuvres musicales, des travaux scientifiques sur la cybernétique et des études musicales et esthétiques.

Danse : Françoise Adret et le Lyon Opéra Ballet

Françoise Adret a été formée à l'école franco-russe de la danse pour la première fois comme étoile au Théâtre des Champs-Elysées en 1948 dans une création de Serge Lifar. En 1951, elle fonde la compagnie de l'Opéra d'Amsterdam qu'elle dirige pendant sept ans. Puis en France, elle travaille avec Roland Petit. De 1960 à 1963 elle crée et dirige le ballet de Nice. Jusqu'en 1968 sa carrière prend une dimension internationale. De 1968 à 1978 elle dirige avec Jean-Albert Cartier le Ballet Théâtre Contemporain. Elle est ensuite nommée inspectrice principale de la danse au ministère de la culture. Parallèlement, elle assure la direction artistique du ballet de l'Opéra de Lyon, dont elle prend la direction générale en 1985.

Arts graphiques : Michel Regnier, dit « Greg »

Michel Regnier, dit « Greg », cinquante-six ans, est essentiellement connu pour avoir créé le personnage d'Achille Talon, un des records de vente de la bande dessinée franco-belge avec trente-six titres déjà parus. Greg a débuté au *Journal de Tintin* en 1958. Il a aussi collaboré à *Spirou*, à certains scénarios de *Modeste et Pompon*, et à la reprise de *Zig et Puce*.

Grand Prix national des lettres : Robert Pinget

Né en 1919 à Genève, Robert Pinget a placé ses premiers pas littéraires – après avoir été avocat, puis peintre – dans ceux de Samuel Beckett. Il s'agissait pour lui d'exprimer, dans ses romans comme dans ses pièces de théâtre, ce qu'a de dérisoire, de malade, de terriblement mutilé ce langage avec lequel nous croyons communiquer avec les autres. Pour ce faire, Pinget – que l'on a classé par mégarde parmi les écrivains du « nouveau roman » parce qu'il était édité aux éditions de Minuit – utilise une forme d'humour cruel qui n'appartient qu'à lui, une « parlerie » obstinée, tout à la fois drôle et tragique. Robert Pinget a obtenu le prix des critiques pour *l'Inquisitoire* (1963) et le Fémina deux années plus tard pour *Quelqu'un*. Son dernier roman, *l'Ennemi* est paru au début de cette année, cependant qu'un hommage portant sur l'ensemble de son œuvre théâtrale lui était rendu au Festival d'Avignon.

Grand Prix national de la traduction : Nino Frank

En cette année qui a vu une floraison inattendue de livres traduits de l'italien aux vitrines des libraires français, il convenait de récompenser le plus actif des propagandistes et des traducteurs de la littérature transalpine. Né en 1904 à Berletta, en Italie, Frank s'est réfugié en France en 1923, après la prise du pouvoir par Mussolini. Ecrivain, ami de Max Jacob et de Jean Cocteau, auteur de cinéma, de télévision et de théâtre, il a commencé à traduire au début des années 50 les grands auteurs italiens contemporains, de Pavese à Sciascia, de Calvino à Malaparte, de Savinio à Wilcock et de Campanile à Satta.

Grand Prix national de poésie : Edmond Jabès

La poésie d'Edmond Jabès noue trois fils, de manière si serrée, dans une prose si dense, qu'ils ne paraissent plus en faire qu'un : l'exil, l'identité juive, le questionnement de la langue française. Ces trois sources d'inspiration et de méditation sont liées à la situation personnelle de l'écrivain. Né en 1912 dans une famille juive du Caire, Edmond Jabès a publié en français, au début des années 30, ses premier poèmes. C'est en français encore, à partir de 1945 qu'il collabore à la NRF aux *Cahiers du Sud* ou aux *Lettres nouvelles*. Jabès est contraint de quitter l'Egypte en 1957. Il est naturalisé français en 1960. Son œuvre centrale, *le Livre des questions*, a été publiée en sept volumes de 1963 à 1973 aux éditions Gallimard.

Histoire : Jacques Le Goff

Né en 1924 à Toulon, Jacques Le Goff est une des figures les plus brillantes de la seconde génération de l'école historique française des *Annales*, celle qui a imposé dans les universités du monde entier comme dans le public cultivé la « nouvelle histoire ». Médiéviste, directeur de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de 1972 à 1977, co-directeur des *Annales* et vice-président de la Société d'ethnologie française, Le Goff a publié tant des ouvrages théoriques (*Faire de l'histoire*, 1974 ; *Pour un autre Moyen Age*, 1977) que des études sur l'imaginaire social et religieux (*les Intellectuels au Moyen Age*, 1957, *la Naissance du purgatoire*, 1981) ou que des grandes synthèses (*la Civilisation de l'Occident médiéval*, 1964, *Histoire de la France urbaine*, 1980).

MUSIQUE

Alfredo Kraus et June Anderson

Les lois du récital

Alfredo Kraus, soixante ans, et June Anderson, qui est au début d'une carrière vertigineuse, ont chanté et chantent ce mardi 22 décembre à l'Opéra.

Pour les deux concerts donnés par June Anderson et Alfredo Kraus au Palais-Garnier les 20 et 22 décembre, on imagine facilement que les guichets de location ont été pris d'assaut, et, cependant, il n'y a au programme pas plus de quatre duos et de quatre airs (deux pour chacun), car, dans l'intervalle, l'orchestre joue des pages symphoniques pour passer le temps et permettre aux concurrents de se reposer un peu la voix.

En effet, si l'ouverture de *Sémiramis* de Rossini est une page magistralement écrite pour l'orchestre, celle de *Nabucco* ne fait guère honneur à Verdi en comparaison de celle des *Vêpres siciliennes* et surtout du prélude de l'acte trois de *la Traviata* exécutés par ailleurs. On a néanmoins l'impression que l'orchestre de l'Opéra prend plus au sérieux ces hors-d'œuvre qu'il ne le fait dans la fosse le soir des représentations. A moins que la baguette de Michelangelo Veltri ne soit une baguette magique ou que la présence de deux vedettes n'agisse comme un stimulant. On comprend mal que le nom du violon solo, si actif dans l'air de *Faust*, ne soit pas même mentionné dans le programme, ni celui des autres solistes.

Mais la plupart des auditeurs avaient sans doute l'oreille ailleurs, et il est vrai qu'Alfredo Kraus chante, à soixante ans, cet air avec une jeunesse et une netteté confondantes, tout comme, un peu plus tard, *Una furtiva lagrima*. On dit qu'il n'est plus au faîte de ses moyens, mais cela ne nuit pas, car l'art de se ménager pour vaincre les difficultés en douceur est beaucoup plus impressionnant que celui de se dépenser sans compter

June Anderson, qui est encore au début d'une carrière vertigineuse, prend davantage de risques : l'air de *Sémiramis Il bel raggio* est un véritable feu d'artifice, parfaitement maîtrisé, et celui de *la Traviata* (acte 1), dans un registre un peu différent, ne lui cède en rien. On serait bien en peine de formuler des réserves ou de dépasser, en éloges, ce qu'on a écrit depuis deux ans. Une telle performance laisse la critique embarrassée...

Quatre duos, extraits de *Rigoletto*, *Lakmé*, *la Traviata* et *Lucia di Lammermoor*, et un cinquième, en bis, de *la Fille du régiment* constituaient les points forts de la soirée. Comme ce sont tous des duos d'amour, empruntés au premier acte de chacun de ces opéras, la fascination fait bientôt place à une certaine lassitude chez les auditeurs qui ne se résignent pas à considérer les ouvrages lyriques comme des catalogues de morceaux et les récitals comme des exercices de haute voltige. Malgré toute l'admiration pour une maîtrise sans faille et l'émotion que cela provoque au premier abord, on peut avoir des doutes sur l'intérêt artistique de ce genre de concerts où, pourtant, incontestablement, c'est bien de la musique qu'on entend, souvent belle et magnifiquement rendue.

GÉRARD CONDÉ.

★ L'émission d'Eve Ruggieri, « Musiques au cœur », du 10 janvier à 22 heures sur Antenne 2 sera consacrée à cinq extraits de cette soirée, complétés par une interview des deux artistes. Le reste sera diffusé ultérieurement.

L'Orchestre de Paris dirigé par Bychkov

Un maître de vie

Semyon Bychkov donnait son premier concert depuis sa nomination à la tête de l'Orchestre de Paris.

M. François Léotard, ministre de la culture, qui assistait au concert, a pu vérifier l'excellence du choix fait pour le successeur de Daniel Barenboïm, qui doit lui-même prendre la direction artistique de l'Opéra de la Bastille, en attendant peut-être la succession de Georg Solti à l'Orchestre de Chicago...

De taille moyenne, cheveux bouclés noirs, grands yeux charbonneux et souriants, le jeune chef américain d'origine russe est déjà un maître. Il dirige souplement, sans débordements spectaculaires, met à l'aise ses musiciens, après des répétitions minutieuses, leur rend volontiers la bride, mais veille au moindre détail, modèle délicatement un phrasé ou frappe comme la foudre ; dans les passages complexes, les bras démultiplient les rythmes, dégagent les parcours touffus avec une lisibilité parfaite.

Le concert débutait par la *Symphonie n° 44* « tragique » de Haydn, où toutes les lignes instrumentales venaient à naître comme naturellement dans ce langage illuminé d'élégance et d'harmonie classiques, nourries par une intense énergie intérieure, qui cédait le pas dans l'adagio à une vision extatique où, sous les rayons de lune des violons argentés, luisaient parfois quelques sonorités magiques de hautbois ou de cors lointains. Et la battue soudain heurtée de Bychkov, presque à la manière de Solti, faisait sourdre dans le final le caractère implacable de cette partition si pathétique dans sa pureté d'écriture.

Dans *Ainsi parlait Zarathoustra* de Strauss, on sent d'emblée qu'il ne tirera pas la musique à lui, tant il est soucieux de saisir les œuvres au cœur et s'installe au nœud même de leur existence d'où tout ensuite découle : la montée en puissance, en gloire, du célèbre début, émergeant comme un soleil des glaces polaires, la méditation des solistes qui s'étend à tout l'orchestre comme une idée enflamme peu à peu l'univers ; il démêle ligne à ligne ce tissu si dense où Strauss lui-même semble se perdre et dont il faut tendre l'étoffe à l'extrême pour en faire jaillir les développements inattendus, dégager la logique musicale qui sinue à travers le fatras des images philosophiques et cet orchestre gigantesque, brasillant comme une fournaise ou parfois relevant de la plus délicate musique de chambre.

La main légère et vigoureuse de Bychkov n'est pas d'un dictateur, mais d'un guide, d'un maître de vie comme Zarathoustra ; elle réchauffe, encourage, mène irrésistiblement vers les grandes profondeurs et la lumière. Toutes les virtualités de la musique s'épanouissent comme des fleurs, et, charmés, les musiciens prodiguent leurs plus beaux feux.

Au milieu de ce programme brillaient comme trois étoiles des airs de concert de Mozart, chantés par Christine Barbaux, dont le timbre idéal rayonnait à travers ces roulades d'une virtuosité presque inhumaine, sans tout à fait s'évader du texte. Mais il s'en faudrait d'une chiquenaude donnée par une confiance absolue en soi pour qu'elle rejoigne les grandes Viennoises, une Streich ou une Gruberova.

JACQUES LONCHAMPT.

Culture

EXPOSITIONS

Lucian Freud au Centre Pompidou

Le pompier de la couperose

C'est la première rétrospective de ce peintre britannique spécialisé dans les chairs mortes. Navrant.

Sigmund *genuit* Ernst *qui genuit* Lucian. Le peintre britannique est indubitablement le petit-fils de l'autre Freud, du docteur. Et, en fidèle héritier des théories de grand-papa, *Lucian ne peint guère que le* « ça », le sexe, le corps nu dans la chambre à coucher et des couples d'amants. Il y a bien aussi dans l'exposition quelques portraits, des *natures mortes* et quelques paysages, mais l'œil et la mémoire n'enregistrent d'abord que l'abondance des images à motifs érotiques. Et leur navrante tristesse.

C'est que ce Freud-ci a l'Eros morose, et même un rien morbide. Ses nus connaissent la déliquescence des chairs, l'invasion de la graisse et les vergetures. Ses amants ne tirent plus aucun plaisir de leur étreinte, ils se contentent de s'empoigner machinalement ou de dormir sur le même divan. Quant à ses filles, leur conformation anguleuse, leurs faces chevalines et leurs mains rouges décourageraient le galant le plus ardent.

Ce ne sont partout, dans ces tableaux, que misères physiques étalées, couperoses et scrofules, le rêve d'un dermatologue, le cauchemar d'une esthéticienne, le tout dit et *redit plus de quatre vingts-fois tout* au long d'une longue rétrospective de quarante ans de travaux.

Et puis quoi ? Il n'y a rien, dans cette parade des monstruosités, qui sache émouvoir ou simplement intéresser, parce que Lucian Freud en *fait trop, et trop souvent.* On sait comment son parti pris de laideur a fait sa gloire internationale. Qu'il s'est trouvé un auteur pour le définir, et sans rire semble-t-il, comme l'« *Ingres de l'existentialisme* ».

Que le préfacier du catalogue qui accompagne l'exposition vante éperdument ce « *plus grand artiste réaliste vivant* ». Et que quelques esprits qui aimeraient passer pour brillants ont entrepris de proposer Freud pour modèle d'un « retour » au sujet et à la « vraie » peinture. Un renouveau de Lautrec, ou du premier Rouault, du Huysmans mis sur la toile ? Sûrement pas. Il ne suffit pas de faire vilain pour faire vrai. *Il y a une convention de la laideur* tout aussi stérile et ennuyeuse que feues les conventions de la beauté. Or Freud est cruellement conventionnel dans son genre — un *pompier* de l'horreur.

L'illusion d'une inspiration violente

Ayant commencé par des por*traits entre Foujita et les primitifs* allemands, maigres et plats, il introduit peu à peu dans son style une matière plus épaisse et un modelé plus visible. La peinture affecte un *aspect rubanné dans les années 60* : les visages ressemblent à des jambons taillés au hasard. Elle est ensuite revenue à la modération la plus sage : du gris, du bistre, du brun, du gris et du bistre et du brun... Quand Freud abandonne ses planches anatomiques habituelles, quand il se laisse aller à peindre un bouquet ou un paysage, ce qu'il obtient est aussi passionnant qu'un cliché pour calendrier ou que les œuvres de l'Américain Andrew Wyeth, avec lequel Freud rivalise de propreté.

Peu importe la manière, de toute façon, puisque les sujets « scandaleux » — homosexualité ou agonie d'une mère, — les poses exhibitionnistes et le triste des décors suffisent pour émouvoir et obtenir l'effet voulu, une petite nausée passagère qui émoustille et donne l'illusion d'une inspiration violente. Ces procédés sont d'autant *plus gênants que* Lucian Freud reprend à son compte, en la pastichant, une certaine tradition anglaise de l'horreur à froid et ne craint pas de démarquer Stanley *Spencer, qui fut dans l'entre-deux-*guerres l'un des principaux artistes britanniques.

Seuls quelques portraits peuvent retenir plus longtemps. Encore est-ce en raison du modèle, que ce soit le baron Thyssen ou le peintre Francis Bacon. Il serait d'ailleurs édifiant de comparer cette dernière toile aux autoportraits exécutés par *Bacon lui-même, qui a sur Freud* l'avantage de l'audace et de la variété. Il est singulier qu'une pareille rétrospective puisse se tenir avec la caution du Musée national *d'art moderne.*

PHILIPPE DAGEN.

★ Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 24 janvier.

DIGRESSIONS, *par Bernard Frank*

Relâche

1 *Un déjeuner chez Simone*

Déjeuné chez Simone Gallimard, l'éditrice du *Mercure de France,* dans son appartement si calme de la rue Furstenberg, que mon chauffeur de taxi ne connaissait pas, malgré *sa fontaine et l'atelier de Delacroix. Il ne s'en* tire pas si mal avec son plan, qu'il consulte habilement en ralentissant aux feux quand l'orange s'annonce. J'ai cru remarquer qu'ils étaient de plus en plus nombreux dans cette *honorable corporation à prendre le client* comme professeur et comme cobaye pour réviser leurs rues de Paris. Je sus gré au mien de m'éviter de le conduire là où je voulais qu'il m'amène.

Pendant la route, j'ai lu dans l'Express du jour ces lignes d'Angelo Rinaldi : *« Chère Simone Gallimard, je saisis toutes les occasions de signaler votre passionnante collection « Le temps retrouvé », mais ne m'invitez pas à déjeuner, je ne distingue pas les grains de caviar des lentilles de l'armée. »* Et là Rinaldi, quelle que soit l'affection que je lui porte et qui était particulièrement vive ce matin-là, me semble frivole dans son propos. On ne peut *pas se moquer ainsi de l'ordinaire* des hommes. C'est par la loi d'airain des prix que cette distinction, dans un avenir proche, va se faire. C'est dans les grandes et belles assiettes de Lucas-Carton de Senderens que quelques rares initiés auront le droit de déguster à prix d'or une dizaine de lentilles du Puy, cette adorable petite lentille verte des terres volcaniques, et comparer ses vertus avec la lentille blonde du Cantal et la brune de Champagne, dont, délicate attention de l'amphitryon, trois grains seront posés dans une coupelle en argent, juste à côté du plat de *résistance.* Et, *dans le même temps, les cantines* des travailleurs se verront submergées par une épaisse soupe noire, depuis que le péril jaune, sous la forme du caviar mandchou, a envahi les supermarchés à des prix dérisoires, *si j'en crois les affiches* qui lardent les murs de la capitale.

On peut sans exagération parler d'un troisième choc pétrolier sur ce secteur de pointe qu'est notre épicerie de luxe, d'une marée *noire sur Fauchon, Hédiard et Petrossian, si le* caviar à la louche devient une réalité pour tous. Si ces classiques de la restauration française « trois étoiles » qu'étaient le caviar en gelée et les œufs à la coque et au caviar, si les toutes simples pommes de terre dans leur peau que l'on coupait jadis en deux et que l'on tartinait de grains noirs et que Madame Verdurin aimait nous servir le dimanche soir *« pour ne pas se compliquer la vie,* disait-elle, *et pour vous changer des grands tralalas chichiteux »* sont à la portée du premier venu, la vie des privilégiés va devenir un enfer. N'en déplaise à Rinaldi, il n'y avait ce vendredi-là, chez Simone Gallimard, ni lentilles ni caviar, mais Michel Déon, Jacques Laurent et une côte de bœuf.

Une confidence : ce que j'aime de plus en plus dans les déjeuners chez Simone, c'est qu'au calme des lieux répond la quiétude de l'âme. Il n'y a pas d'endroit à Paris où j'éprouve autant que chez elle cette pressante et folle conviction qu'il ne peut rien m'arriver. Quand on lit les journaux intimes des gens de *lettres, on finit par se persuader — et c'est* une conviction que celui de Matthieu Galey, qui est en passe avec son format relativement modeste de devenir le petit Goncourt de poche du vingtième siècle, risque de renforcer dans l'esprit du *lecteur qu'il se passe toujours* quelque chose de fort, de menaçant, de grinçant, de douloureux dans les consciences, les conversations des journalistes, des écrivains et des femmes du monde — que nous sommes la *parfaite illustration de la phrase de Hegel : « Chaque conscience souhaite la mort de sa voisine. »* J'opinerai pour l'avis contraire : que la plus grande indifférence règne entre nous, à cette double réserve près que l'on ne nous oblige pas à faire le beau devant un parterre qui en veut pour son argent, et si on a pris, en désespoir de talent, son parti d'écrire un journal intime destiné à une publication posthume qu'il faut rendre vivace par des saillies et des *portraits, tout ce que l'on aime.*

Sur les dix personnes réunies autour de *cette table, il y en avait peut-être six ou sept* que j'avais rencontrées, de loin en loin, depuis au moins un quart de siècle : comment aurais-je pu ressentir à leur égard de ces sentiments qu'on ne lit que dans les journaux intimes ou *chez Balzac ? Le mot indifférence ne convient* pas. Il faudrait que je retrouve *les Croix de bois,* ce roman de Roland Dorgelès sur la guerre de 14-18, qui n'eut pas le Goncourt en 1919 à cause de ce planqué de Proust, et que *je relise les dernières lignes où il est dit dans* mon souvenir quelque chose comme ça : *« Tout de même, c'est la victoire puisque nous nous en sommes tirés ! »,* et les deux poilus de tomber dans les bras. Je ne suis pas en *train d'insinuer que j'aurais eu l'outrecuidance* d'en faire autant avec Laurent ou Déon, ce n'est pas, j'imagine, leur genre, ni tout à fait le mien. Mais d'avoir dégusté dans tous les sens du mot les mêmes trente dernières années, *d'avoir ce gros passé en commun et divers,* d'être encore là, vivant tant bien que mal, ça ne rend pas amis, ça crée pourtant une complicité fugitive de rescapés qui n'ont pas grand-chose à se dire et qui ne sont pas *mécontents* qu'il en soit ainsi.

2 *George Sand, rue des Italiens*

Dans son introduction au tome XXII de la *Correspondance* de George Sand (avril 1870-mars 1872, Classiques Garnier), Georges Lubin nous conseille de lire *« l'admirable lettre ouverte à Flaubert du 14 septembre 1871. Ceux qui s'obstineraient à trouver là le reniement de toute une vie, qu'ils lèvent la main ».* Je m'en garderai bien. Je vous préviens, la lettre est longue : une trentaine de feuillets dactylographiés. Elle répond à une lettre de Flaubert du 8 *septembre où ce dernier fulminait* contre la démocratie. On sait que c'est une habitude française en cas de défaite : au lieu de s'en prendre aux généraux, et, dans le cas qui nous occupe, à l'Empire.

Dans la lettre de Flaubert, précise Lubin, un passage avait fait bondir George Sand : *« Ah chère bon maître, si vous pouviez haïr ! C'est là ce qui vous a manqué : la Haine... »* Ce mot *haine,* que je soupçonne Flaubert d'avoir agité malicieusement comme un foulard rouge, fonctionne comme un révulsif sur la bonne dame de Nohant. Le début de sa réponse, où tout le romantisme semble donner de la voix, est en effet superbe : *« Eh quoi, tu veux que je cesse d'aimer ? Tu veux que je dise que je me suis trompée toute ma vie, que l'humanité est méprisable, haïssable, qu'elle a toujours été, qu'elle sera toujours ainsi ? (...) Tu affirmes que le peuple a toujours été féroce, le prêtre toujours hypocrite, le bourgeois toujours lâche, le soldat toujours brigand, le paysan toujours stupide ? Tu dis que tu savais tout cela dès ta jeunesse et tu te réjouis de n'en avoir jamais douté, parce que l'âge mûr ne t'a apporté aucune déception : tu n'as donc pas été jeune. Ah ! nous différons bien, car je n'ai jamais cessé de l'être, si c'est être jeune que d'aimer toujours ? »*

Cette lettre à la fois naturelle et travaillée sera publiée le 3 octobre 1871, en feuilleton (le 4e), dans notre cher journal *le Temps,* sous le titre « Réponse à un ami ». Elle finira confortablement son existence dans le silence des *livres, Impressions et souvenirs,* pages 53-71, chez Michel Lévy. On y trouve d'admirables morceaux de bravoure : *« Le peuple, dis-tu ! Le peuple, c'est toi et moi, nous nous en défendrions en vain. (...) Le peuple toujours féroce, dis tu, mois je dis : la noblesse toujours sauvage ! (...) Le peuple féroce ? Non ! Il n'est pas bête non plus, sa maladie actuelle est d'être ignorant et sot. »*

Dans une lettre à Solange Clésinger, l'étonnant bon sens de George Sand qui frise le cynisme, sa « santé » intellectuelle, font mieux apparaître la langue de bois des bonshommes de sa génération. *« Ces grands esprits sont frappés des enseignements terribles de l'histoire, et des grands rapports qui mènent aux grands résumés. Mais l'histoire est pleine d'illogique, comme l'homme (...). Toute la Révolution de 89 se résume en ceci : acquérir des biens nationaux, ne pas les rendre (...). Les Communeux comptent sans le paysan (...). Il fera encore la loi cette fois-ci avec tous les inconvénients de son ignorance, mais avec tous les bénéfices de son esprit de conservation (...). C'est le sauveur inconscient, borné, têtu, mais je n'en vois pas d'autre. »* Ce n'est pas exaltant, mais ça va tout de même plus vite que Taine et ses *Origines de la France contemporaine !*

3 *Grand Hôtel*

Je n'avais jamais mis les pieds à Enghien malgré son casino, son hippodrome, son château de Saint-Gratien, ses eaux sulfurées et son lac. On me dit qu'il y a des fuites de gaz sur le lac, c'est le moment. Le temps de prendre un smoking (dont je ne ferai pas usage) et deux livres, et vogue la galère ! Il fait nuit quand nous arrivons au Duc d'Enghien, sans être passé par le Grand Hôtel, où nous irons dormir. Le lac, ce sera pour demain. Décor sombre et théâtral. Forcément, on pense à *Modiano. Villa triste, atmosphère, années 50,* années de guerre, marché noir, restaurants rouges de l'Occupation, banlieues perdues et jadis chics, vous devriez vous cotiser pour lui décerner votre grand prix, mais il les a tous *eus, ou presque !*

De nuit, je ne ferais pas la différence avec Baden que *je connais, s'il n'y avait la* très bonne cuisine de Michel Kérever. Son ris de veau a la tendresse et la fraîcheur d'un œuf mollet ! Après un passage éclair au casino où le cerbère de service me fait lui remettre mon beau foulard qui vient d'un village du nord de l'Inde, Kulu-Manali, avant de m'endormir, je *commence les Amours d'Emily Turner* (v.o. *Love and Friendship,* traduit de l'anglais par Sophie Mayoux, Rivages, 89 F). Le premier roman d'Alison Lurie, qui date de 1962. Elle avait trente-six ans. L'entame est superbe. *Une phrase à la Tolstoï qui a dû bien amuser* ce professeur de littérature : *« Le jour où Emily Stockwell Turner cesse d'aimer son mari commença à peu près comme n'importe quel jour. »*

NOTES

« Les Keufs » de Josiane Balasko

Josiane Balasko est une femme-flic qui déteste les proxénètes et s'acharne à les coincer. En traquant le mac d'un jeune algérienne désireuse d'échapper à la servitude, cette « Mère Térésa du tapin », selon le mot de son supérieur, fait la connaissance d'Isaac de Bankolé, noir de l'IGS (*un « bœuf carottes »*) qu'elle a pris pour un gars du milieu et molesté en conséquence. A partir de là, le film joue sur deux genres en même temps : la comédie de l'antagonisme Balasko-Bankolé qui devient une alliance amoureuse et professionnelle ; la parodie jusque dans les scènes de violence, du cinéma policier français le plus conventionnel.

Si l'on dit que le scénario est meilleur que la mise en scène, cela ne signifie pas que le film est mauvais, mais Josiane Balasko réalisateur se *débrouille mieux avec la caricature* et l'esprit du café-théâtre qu'avec les bonnes intentions et les bons sentiments. On préfère les gags burlesques à l'aspect « social », même si l'antiracisme est de bon aloi. Et puis, Josiane Balasko sait filmer Ménilmontant et certains coins de Paris qu'on ne voit pas partout. Et puis elle est impayable déguisée en pute, et se montre critique à l'égard de son personnage. Et puis, Isaac de Bankolé est aussi drôle et décontracté que dans *Black Mic Mac.* Et puis, enfin, Jean-Pierre Leaud compose, dans la dérision, un commissaire tellement survolté et délirant — quel numéro ! — qu'on s'attend à le voir exploser aux quatre coins de l'écran.

JACQUES SICLIER.

Engagements et départs à la Comédie-Française

Au cours de son assemblée générale, qui s'est tenue le 21 décembre, la Société des comédiens-français a annoncé les nominations et les départs proches. François Chaumette, sociétaire depuis 1960, est nommé sociétaire honoraire. Mais Tania Torrens (engagée en 1967, sociétaire depuis 1976) et Christine Murillo (pensionnaire depuis 1977, sociétaire depuis 1983) devront prendre leur retraite dès la fin de leurs contrats, qui sont respectivement de dix et de vingt ans.

En revanche, Muriel Mayette, engagée en 1985 (*le Balcon, les Femmes savantes*) et Martine Chevallier, engagée en 1983 après avoir joué chez Peter Brook et dans la compagnie Renaud-Barrault notamment, sont nommées sociétaires.

Enfin la Comédie-Française engage trois pensionnaires : Jean Topart, *qui a participé au TNP* de Jean Vilar dès les premiers temps, et joue actuellement à l'Œuvre *Léopold le bien-aimé,* de Jean Sarment ; Dominique Blanchar, qui a fait partie de la troupe de Louis Jouvet où elle a joué Agnès dans *l'Ecole des femmes* ; Jean-Pierre Bouvier, qui a été révélé en interprétant *Chéri,* avec Michèle Morgan (Prix Gérard-Philipe 1982). Il a également dirigé le Festival de la mer, à Sète, où il a mis en scène des classiques.

Une mémoire internationale du spectacle vivant

Créée le 23 juillet dernier à Paris, la Réunion internationale des théâtres et de la musique (RITM), présidée par MM. Jean-Louis Barrault et Rolf Liebermann et animée par M. Jean-Gabriel Nancey, a tenu son premier conseil d'administration au Théâtre Renaud-Barrault afin de décider des priorités de l'association et du budget prévisionnel pour 1988.

Celui-ci, chiffré à 700 000 francs, devrait être présenté dans les prochains jours au ministère français de la culture et de la communication *ainsi qu'aux responsables de* l'UNESCO, dont on avait sollicité les subsides. Il devrait permettre de réaliser l'année prochaine un répertoire détaillé des archives audiovisuelles des membres de l'association : essentiellement les grandes institutions françaises du théâtre, de la musique et de la danse, déjà rejointes par plusieurs de leurs homologues étrangers — tels le musée et la bibliothèque de la Scala de Milan — et de nombreuses personnalités : entre autres, Carlo-Maria Giulini, June Anderson et Robert Satanowski. Ce répertoire serait la base d'une banque de données à venir.

O. S.

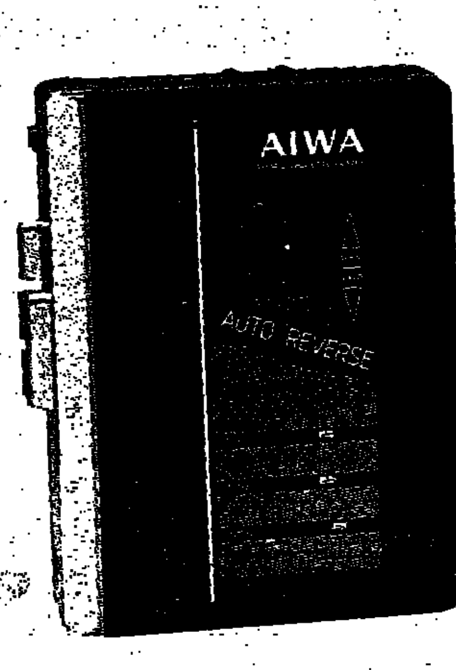
★ RITM, Carré Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, 75015 Paris. Tél. : 46-22-03-22.

● **Commissions pour la danse.** — Georges-François Hirsch, directeur du *Théâtre des Champs-Elysées* et ancien administrateur du ballet de l'Opéra de Paris, est nommé pour trois ans, à partir du 1er janvier 1988, président des deux nouvelles commissions consultatives pour la danse. Ces deux commissions remplacent la commission consultative d'aide à la création. Elles ont pour mission d'attribuer des aides aux projets et des aides aux compagnies chorégraphiques indépendantes (sur le modèle expérimenté pour les compagnies théâtrales).

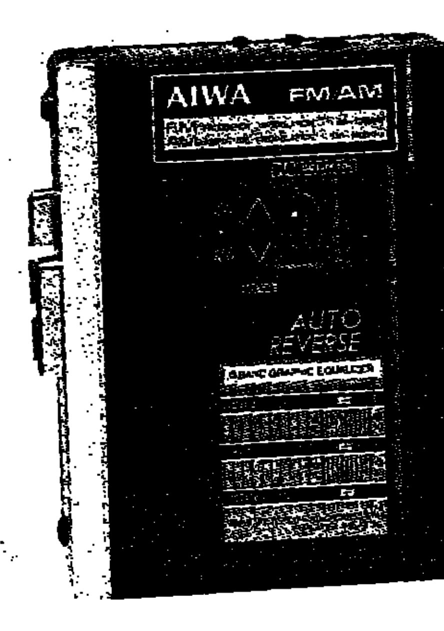
LES NOUVEAUX AIWA...



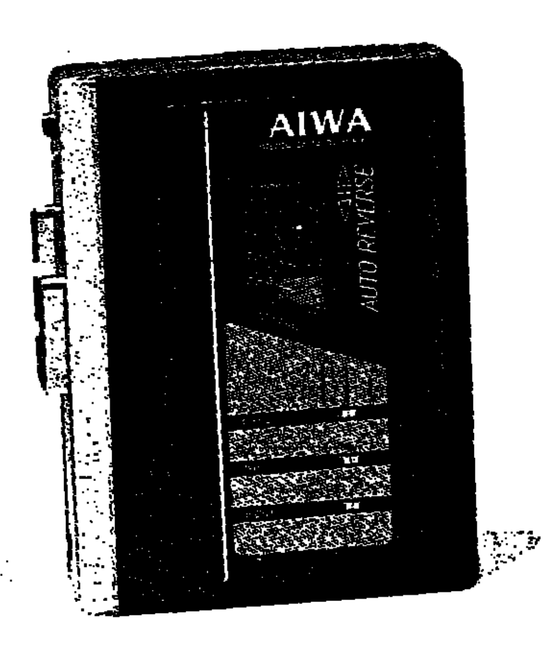
HS - TO6 MK II
Lecteur/Radio AM-FM. Dolby B. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent/Rouge.
899 F*



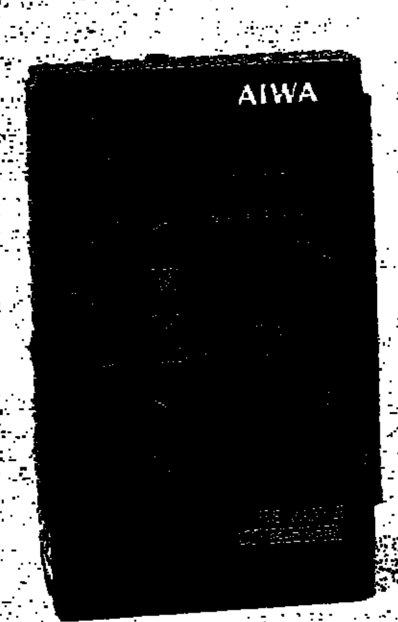
HS - G36
Lecteur avec égaliseur graphique 3 bandes. Dolby B. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent/Rouge.
499 F*



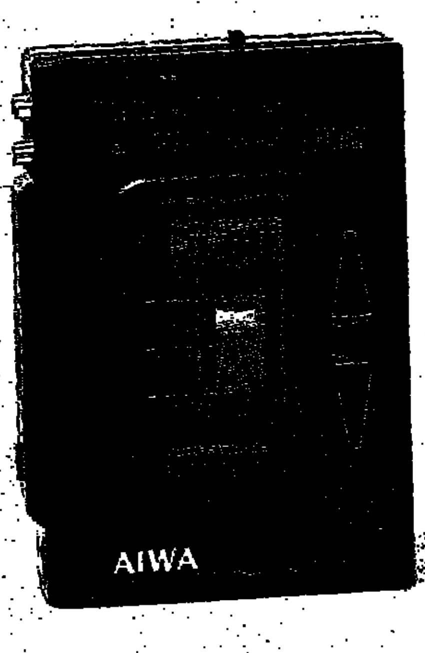
HS - T 36
Lecteur/Radio AM-FM. Egaliseur graphique 3 bandes. Dolby B. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent/Rouge.
999 F*



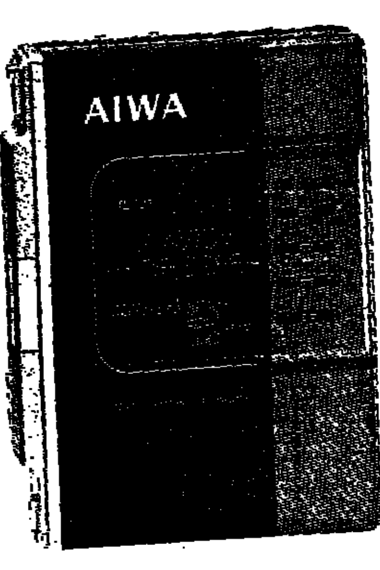
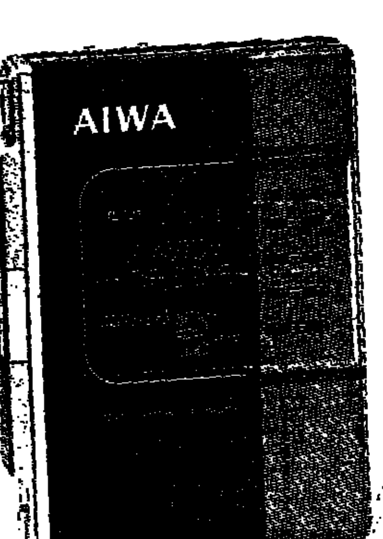
HS - G35 MK II
Lecteur avec égaliseur graphique 3 bandes. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent/Rouge.
399 F*



HS - PX 101
Lecteur ultra-compact. "Le plus petit système Hi-Fi au monde". Dolby B/C. Variateur d'égalisation DSL-EX avec réglages graves/aigus séparés. Commande à distance. Métal/CrO². Noir.
1890 F*

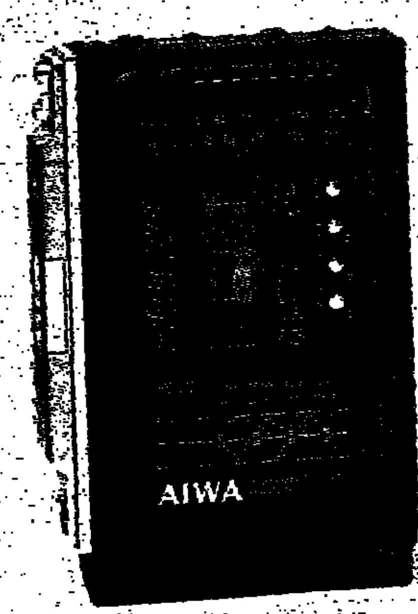


HS - J 36
Lecteur-Enregistreur/ Radio AM-FM. Stéréo à l'enregistrement. Enregistrement mono par micro incorporé. Dolby B. Normal/CrO²/ Métal. Noir/Argent/Rouge.
1290 F*

HS - G 101
Lecteur avec égaliseur graphique 4 bandes. Dolby B. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent/Rouge.
1090 F*

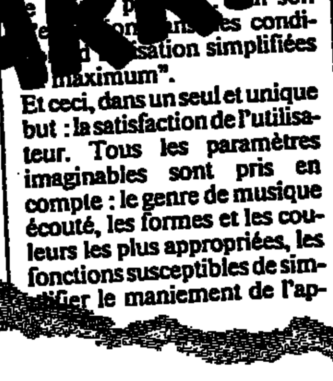




HS - J 101
Lecteur-Enregistreur/ Radio AM-FM. Stéréo/Auto-Reverse à l'enregistrement. 3 stations FM préréglables. Egaliseur graphique 4 bandes. Dolby B. Normal/CrO²/ Métal. Noir/Argent.
1990 F*



HS - T 101
Lecteur/Radio AM-FM. 3 stations FM préréglables. Egaliseur graphique 4 bandes. Dolby B. Normal/CrO²/Métal. Noir/Argent.
1690 F*

ÇA S'ARRACHE !

... nouvelle ... gamme, les ingénieurs AIWA s'attachent ensuite à intégrer les tout derniers développements technologiques compatibles avec les notions de coût et de performances.

Tant au plan du design que de la maniabilité, tous les moindres détails sont étudiés avec attention afin de marier harmonieusement l'esthétique et la fonctionnalité de chaque appareil.

Désormais, la cassette est universellement reconnue comme partie intégrante du monde du Son Hi-Fi.

Prenant en compte cette réalité, AIWA propose des appareils capables d'offrir de hautes performances à des prix abordables.

C'est un des points fondamentaux de sa politique industrielle.

Grâce à sa confiance inébranlable dans l'avenir de la cassette Audio depuis sa conception, AIWA se retrouve aujourd'hui dans la position de leader incontesté de la technologie des appareils à cassettes, tant au niveau de l'électronique que du méca...me.

... répondre à leurs nouvelles attentes, AIWA s'oriente vers la très haute technologie. La nouvelle ère des systèmes audiovisuels intégrés arrive. AIWA, d'ores et déjà prêt pour ce nouveau challenge, propose dès maintenant une gamme complète de matériel audio et audio/vidéo numérique. Ainsi, AIWA acquiert la réputation de faire immédiatement profiter les amateurs des tout derniers progrès technologiques.

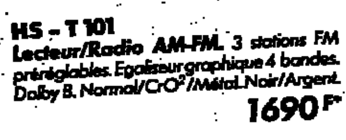
... des magnétophones à cassettes mono aux combinés radio-cassettes stéréo et aux chaînes Hi-Fi de haut de gamme, concevant quantité d'éléments audio sophistiqués et d'appa... portables haute...

Et ceci, dans un seul et unique but : la satisfaction de l'utilisateur. Tous les paramètres imaginables sont pris en compte : le genre de musique écouté, les formes et les couleurs les plus appropriées, les fonctions susceptibles de simplifier le maniement de l'ap-

Tous les nouveaux Aiwa sont AUTO REVERSE et munis d'un dispositif anti-roulis.



*Prix généralement pratiqué, casque inclus.




AIWA FRANCE S.A. : 117, rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE. Tél. (1) 46.04.81.90.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

VEUVE MARTINIQUAISE CHERCHE CATHOLIQUE CHAUVE. Théâtre du Lucernaire (45-44-57-34). 21 h 15.

MON FAUST. Comédie des Champs-Elysées (47-23-37-21), 20 h 45.

NE RESTE QUE L'AMOUR. Arlequin-Théâtre (43-25-42-39). 20 h 15.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ La Taupe : 20 h 45.
ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Ne reste que l'amour : 20 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). ◇ Une année sans été (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◇ Daphnis et Chloé + l'Ile de Tulipatan : 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). ◇ Capitaine Bada : 20 h 30.
BATACLAN (47-00-30-12). ◇ Zouc : 20 h 45.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Excès contraire : 20 h 45.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Iphigénie : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. ◇ La Vénus à la fourrure : 20 h 30. ◇ Les Pragmatistes : 20 h 30.
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy (Festival d'automne à Paris) : 21 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ◇ Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). ◇ *Les Dindons de la farce tranquille* : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Mon Faust : 20 h 45.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Casanova ou la Dissipation : 20 h 30.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Turcaret : 20 h 30. ◇ Monsieur chasse : 20 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). ◇ Monsieur Masure : 21 h.
DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◇ Ba-ta-clan : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 30. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Epoque épique : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. La nuit remue : 21 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). L'Eloignement : 21 h.
GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ◇ La petite *chatte est morte* : 19 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ Le Chant de Noël (A Christmas Carol) : 18 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30. ◇ La Leçon : 20 h 30. ◇ Lettre d'une inconnue : 21 h 30.
LA BASTILLE (43-57-42-14). ◇ Inventaires : 19 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). ◇ Première Jeunesse : 21 h.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Carmen Cru : 22 h.
LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ Baby Sitting : 19 h. ◇ L'Etonnante Famille Bronté : 21 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Parlons-en comme d'un *créateur à un autre* : 20 h. ◇ Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. ◇ Le Petit Prince : 20 h. ◇ Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.
MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h.
MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). Le Bal des monstres : 18 h 30. Haute Autriche : 20 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). ◇ Kean : 20 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). ◇ *La Menteuse* : 21 h.
MATHURINS (42-65-90-00). ◇ L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30.
MICHEL (42-65-35-02). ◇ La Chambre *d'ami* : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). ◇ Double Mixte : 20 h 30.
MOGADOR (42-85-28-80). ◇ Cabaret : 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). ◇ Le Secret : 21 h.
MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Lavoir : 20 h 45.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 20 h 30.
ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). ◇ Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30.
ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). ◇ L'Ange de l'information : 18 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). ◇ Léopold le bien-aimé : 20 h 45.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h. Petite salle. Pleure pas Gilbert Trio : 19 h.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). ◇ L'Affaire du courrier de Lyon : 20 h 30.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◇ L'Hurluberlu ou *le Réactionnaire amoureux* : 20 h 30.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Reine mère : 20 h 45.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Crimes du cœur : 21 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). ◇ Un jardin en désordre : 20 h 45.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Puceau d'Orléans : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Les Seins de Lola : 20 h 45.
SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-61-06-30). ◇ Notes en duo, d'après Notes sur Chopin : 21 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). ◇ Jango Edwards : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Le Baiser de la femme-araignée : 21 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : 20 h 45.
THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). ◇ Macha... et compagnie : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30. Salle II. ◇ Huis clos : 20 h 30.



Mardi 22 décembre

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). ◇ La Chasse au corbeau : 20 h 30.
THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ◇ Le Pont des soupirs : 20 h 30.
THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). ◇ Marcel Marceau : *Pantomimes de style* : 20 h 30.
THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-88). ◇ Les Evadés : 20 h 30.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). ◇ A Chorus Line : 20 h 30.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. ◇ Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) : 20 h 30. Petite salle. ◇ Le Trio en mi bémol : 21 h.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Le Détournement d'avion *le plus fou de l'année* : 22 h 15.
TOURTOUR (48-87-82-48). ◇ Peinture sur soi : 19 h. ◇ Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. ◇ J'aime Brecht : 22 h 30.
TRISTAN-BERNARD *(45-22-08-40)*. Sylvie Joly : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). ◇ C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30.
ZÈBRE (43-57-51-55). La Maison accepte l'échec : 20 h 30. Hors de chez soi : 22 h 30.
ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) DAUMESNIL (43-44-07-90). Zingaro : 20 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
MARDI

La Péniche de l'amour (1942, v.o.), de Archie Mayo, 16 h ; Presents (1980, v.o.), de Michael Snow, 19 h ; Casbah (1948, v.o.), de John Berry.

CENTRE *GEORGES-POMPIDOU*
(42-78-35-57)
MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)
MARDI

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La *Bastille, 11e (43-54-07-76)*.
L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum *Orient Express*, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
AVRIL BRISÉ (Fr., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LA BONNE (**) (It.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).
CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA CONFÉRENCE DE WANNSEE *(All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e* (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ENNEMIS INTIMES (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES FORCES DU MAL (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
HOLLYWOOD SHUFFLE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Lumière*, 9e (42-46-49-07) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; *Mistral*, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, *15e (45-74-93-40)* ; *Pathé* Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impé*rial*, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79)* ; *Bienvenüe* Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., *v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07)*.
NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, *15e* (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
OU QUE TU SOIS *(Fr.)* : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA PHOTO (Gr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12)* ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
RENT A COP (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ROXANNE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79)* ; *v.f. : UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SUPERMAN IV (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).
TOI ET MOI AUSSI (All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).
37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VENT DE PANIQUE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
YEELEN (malien, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE INTÉRIEURE. Film américain de Joe Dante, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CARAVAGGIO. Film britannique de Derek Jarman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

CAYENNE PALACE. Film français de Alain Maline : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CREEPSHOW 2 (*). Film américain de Michael Gornick, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DE GUERRE LASSE. Film français de Robert Enrico : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ISHTAR. Film américain de Elaine May, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES KEUFS. Film français de Josiane Balasko : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RENEGADE. Film italo-américain de Enzo B. Clucher, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROCK ALIENS. Film américain de James Fargo, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

SENS UNIQUE. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).





PARIS EN VISITES

MERCREDI 23 DÉCEMBRE

« Les grands d'Espagne à Paris. Pleins feux sur Le Greco », 10 h 30 et 12 h 30, hall d'entrée du Petit Palais (M. Adda).

« Le musée d'Orsay : histoire et architecture », 11 heures, parvis, sortie du RER Orsay, devant le rhinocéros (Monuments historiques).

« Art espagnol », 11 heures et 16 h 45, Petit Palais, avenue Winston-Churchill, hall d'entrée (Approche de l'art).

« Les impressionnistes au musée d'Orsay », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse (Michèle Pohyer).

« Hôtels du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (Gilles Botteau).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Le musée Fragonard du parfum et (sous réserve) le salon Opéra du Grand Hôtel », 15 heures, hall de l'Opéra, statue de Lulli (Monuments historiques).

« Sculpture gothique : Bourges, Dijon », 15 heures, Musée des monuments français, entrée, place du Trocadéro (Monuments historiques).

« Le temple de la Visitation Sainte-Marie », 15 heures, 17, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Le Louvre : de la colonnade à la pyramide », 15 heures, métro Louvre (Arts et histoire).

« Roger Vivier, le bottier de Christian *Dior* », 15 heures, 111, rue de Rivoli (Mathilde Hager).

« Art espagnol », 12 h 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill, hall (Approche de l'art).

« Architecture et décor Second Empire à l'Opéra » 13 h 15, vestibule d'entrée (Monuments historiques).

« Fragonard », 13 h 30, hall d'entrée, Grand Palais (Michèle Pohyer).

« Hôtels du Marais nord, place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (Gilles Botteau).

« Hôtels du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Panthéon et ses parties hautes », 15 heures, place du Panthéon, devant la mairie (Monuments historiques).

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, *portail central* (Monuments historiques).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 22 décembre

TF 1

▶ 20.40 Cinéma : Police. ■■ Film français de Maurice Pialat (1985). Avec Gérard Depardieu, Sophie Marceau, Richard Anconina, Pascale Rocard, Sandrine Bonnaire. 22.30 Feuilleton : L'île. De François Leterrier, d'après l'œuvre de Robert Merle (3e épisode). 23.20 Journal. 23.30 La Bourse. 23.35 Musique : Naissance d'une exécution. La sonate à Kreutzer, de Beethoven, par Aldo Ciccolini (piano) et Jean-Pierre Wallez (violon).

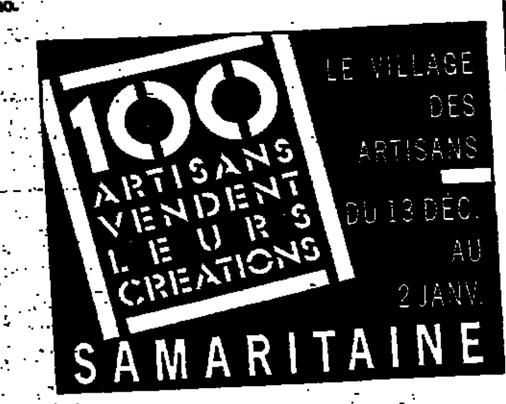
A 2



20.30 Cinéma : Mal-vouloir toi. □ Film français de Patrick Dewolf (1985). Avec Gérard Lanvin, Jennifer. 22.00 Les jeux de mardi cinéma. 23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 0.00 Série : Brigade criminelle (rediff.).

FR 3

20.35 Cinéma : Les nouvelles aventures de Flipper le dauphin. ■ Film américain de Leon Benson (1964). Avec Lucke Halpin, Pamela Franklin, Helen Cherry, Francesca Annis, Tom Helmore. 22.10 Journal. 22.35 Soirée Tex Avery. ■ Don't look now ; I only have eyes for you ; The sneezing weasel ; The penguin parade ; Dassy Duck in Hollywood ; Little rural riding hood ; Counterfeit cat ; Droopy's good deed. 23.35 Musiques, musique. Une barque sur l'océan, extraits de Miroirs, de Ravel, par Daniel Gourdon, piano.



CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Le marginal. □ Film français de Jacques Deray (1983). Avec Jean-Paul Belmondo. 22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : La forêt d'émeraude. ■■ Film américain de John Boorman (1985). 0 05 Cinéma : L'Atalante. ■■■ Film français de Jean Vigo (1934). Avec Michel Simon, Dita Parlo. 1.20 Cinéma : Dressé pour tuer. ■■ Film américain de Samuel Fuller (1982).

LA 5

20.30 Cinéma : L'empire contre-attaque. ■ Film américain d'Irwin Kershner (1980). 22.40 Série : Spenser. Le pays du refuge. 23.20 Série : Baretta. Meurtre par procuration. 0.20 Série : Max la menace (rediff.). 0.45 Feuilleton : Le temps des copains. 1.20 Série : Spenser (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Exo-man. De Richard Irwing. 22.05 Série : Poigne de fer et séduction. 22.30 Journal. 22.35 Météo. 22.40 Cinéma : Les Arnaud. □ Film français de Léo Joannon (1967). Avec Bourvil, Adamo. 0.15 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Dossier : Publicité, information, alcool. 21.30 Disparitions. Avec Colette de Marguerve, présidente de l'association Disparitions. 22.40 Nuits magnétiques. Au fil de l'eau (1re partie). 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 octobre 1987, Salle Favart). Trio pour piano, violon et violoncelle en si bémol majeur, K 502, de Mozart ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut mineur, op.1, nº 3 de Beethoven ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut majeur, op. 87, de Brahms, par l'ensemble Amadeus (Norbert Brainin, violon, Martin Lovett, violoncelle) et Georges Pludermacher, piano. 23.07 Club d'archives. Emile Goué ; Les introuvables de Clara Haskil.

Mercredi 23 décembre

TF 1

20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Tapis vert et tirage du Loto. 20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Anthony Delon, Luc Chatelain, Vanessa Paradis. 22.25 Feuilleton : L'île. De François Leterrier (4e épisode). 23.15 Journal. 23.25 La Bourse. 23.30 Musique : Naissance d'une exécution. La valse, de Ravel, par l'Orchestre national de Lyon, dir. Serge Baudo.

A 2

20.00 Journal. 20.30 Variétés : Le grand échiquier. Une nuit à l'école de danse de l'Opéra, avec toute l'école de danse (110 élèves). 23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.45 Présentation de mode : Des belles et des bêtes. 0.25 Opéra comique : Robinson Crusoé. Opéra-comique en deux actes de Jacques Offenbach, par l'Orchestre et les chœurs de l'Opéra de Paris, dir. Michel Tabachnik (retransmis en simultané sur France-Musique).

FR 3

20.30 Théâtre : La seconde surprise de l'amour. Comédie en trois actes de Marivaux, mise en scène, par Jean-Pierre Miquel : Avec José-Maria Flotats, Ludmila Mikaël, Gérard Girondon, Nathalie Eprон. 22.25 Journal. 22.50 Magazine : Océaniques. Fellini, de Gianfranco Angelucci. 23.45 Film d'animation : Pas de deux. 0.00 Musiques, musique. Fugues pour orchestre à cordes, de Bach, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart.

CANAL PLUS

20.30 Bandes annonces cinéma dans les salles. 21.00 Cinéma : Contre toute attente. □ Film américain de Taylor Hackford (1983). Avec Rachel Ward, Jeff Bridges, James Woods, Richard Widmark. 22.55 Flash d'informations. 23.00 Basket : URSS-France. Match de qualification pour les championnats d'Europe. 0.30 Cinéma : Le sixième jour. ■ Film franco-égyptien de Youssef Chahine (1986). Avec Dalida. 2.15 Série : Superman.

LA 5

20.00 Journal. 20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission présentée par Stéphane Collaro. 21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque. 23.25 Série : Le renard.

M 6

20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Feuilleton : Les passions de Céline. De Josée Dayan (5e épisode). 21.00 Série : Falcon Crest. 21.50 Magazine : Libre et change. De Michel Polac. Thème : C'est la faute aux profs. Sont invités Roger-Henri Guenaud (« C'est la faute aux profs »), Claude Klotz (« Je ne veux plus aller à l'école »), Pierre Juquin. 23.05 Série : Mash. 23.35 Journal et météo. 23.45 Magazine : Club 6. De Pierre Bouteiller. Spécial fêtes. 0.30 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Le mythe de Haïti. 21.30 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Blaise Cendrars. 22.40 Nuits magnétiques. Au fil de l'eau (2e partie). 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 14 décembre 1987, à l'Auditorium des Halles). Sinfonia en ré majeur de W.F. Bach ; Concerto pour clavier et orchestre en ré majeur, op 1 nº 6, de J.-C. Bach ; Symphonie nº 3 en sol majeur, de Haydn ; Rondo en ut mineur, Wq 59, de C.P.E. Bach ; Concerto pour pianoforte, alto et orchestre en mi-bémol majeur, de J.-C.-F. Bach ; Sinfonia en ré majeur, Wq 183/1, de C.P.E. Bach, par le Concerto Köln (Andréas Staier, clavecin et piano-forte ; Hajo Bass, alto). 22.30 Cycle acousmatique. Une danse macabre, de Lejeune. 23.07 Jazz club. René Urtreger (piano), Niels Henning Orsted-Pedersen (contrebasse), Christian Escoudé (guitare), André Ceccarelli (batterie), au centre culturel des Ulis, le 21 mars 1987. 0.00 Concert, (retransmis en simultané sur Antenne 2). Robinson Crusoé, opéra comique en trois actes et cinq tableaux, d'Offenbach, par l'Orchestre de l'Opéra-Comique, dir. Michel Tabachnik.

Audience TV du 21 décembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne *1 point = 32 000 foyers*

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	47.3	Santa Barbara 20.9	Actual. rég. 7.0	Actual. rég. 6.0	Nulle part 3.0	Porte magique 8.0	Oncle Bill 2.5
19 h 45	48.8	Roue fortune 21.9	Magny 8.5	Actual. rég. 4.5	Nulle part 3.5	Bd Bouvard 8.5	Hawaii Police 2.5
20 h 16	59.2	Journal 24.9	Journal 16.9	La Classe 7.5	Nulle part 1.5	Journal 4.5	Hawaii Police 4.0
20 h 55	67.2	Tess 25.4	Ambre 10.9	Super Girl 14.4	Piège à cons 2.0	Les Guepards 16.4	Délit de fuite 3.0
22 h 08	64.7	Tess 23.4	Ambre 11.9	Super Girl 14.9	Canal Foot 1.0	Matlock 16.9	Poigne de fer 1.0
22 h 44	35.3	L'île 11.9	Apostrophes 8.0	Journal 4.5	Les KO de C+ 2.0	Matlock 9.0	Eternel Retour 1.5

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 22 décembre à 0 h TU et le mercredi 23 décembre à 24 h TU.

Un temps clément régnera pendant la période de Noël. Les hautes pressions protégeront notre pays. Le courant perturbé sera rejeté sur les Iles britanniques. Il ne touchera que provisoirement, jeudi, le nord de la France.

Mercredi : encore des nuages et des brouillards mais quelques régions privilégiées

Sur les régions méditerranéennes et les Alpes, le soleil prédominera.

Du Nord-Picardi aux Vosges, les éclaircies deviendront belles. Toutefois, quelques brouillards locaux formés dans la nuit seront encore présents le matin.

Sur les autres régions, le début de journée sera rendu gris par la présence de nuages bas ou bien de brouillards. Pour l'après-midi, en Bourgogne et Lyonnais, le temps restera souvent couvert et brumeux. Quelques brouillards y persisteront ainsi que dans le Sud-Ouest.

Ailleurs, des éclaircies se développeront. Elles seront plus importantes dans le Nord-Ouest.

Les températures minimales atteindront 7 à 9 degrés sur le pourtour méditerranéen, – 1 à 2 degrés des Ardennes au Nord-Est, à la Bourgogne et au Massif Central, 2 à 5 degrés ailleurs.

Les maxima seront bas en Bourgogne et dans le Lyonnais, avec 3 à 5 degrés. Du Nord au Nord-Est, ils atteindront 7 à 9 degrés, sur les côtes de Méditerranée 15 à 17 degrés, et dans les autres régions 8 à 12 degrés.

Jeudi 24 : brouillards persistants

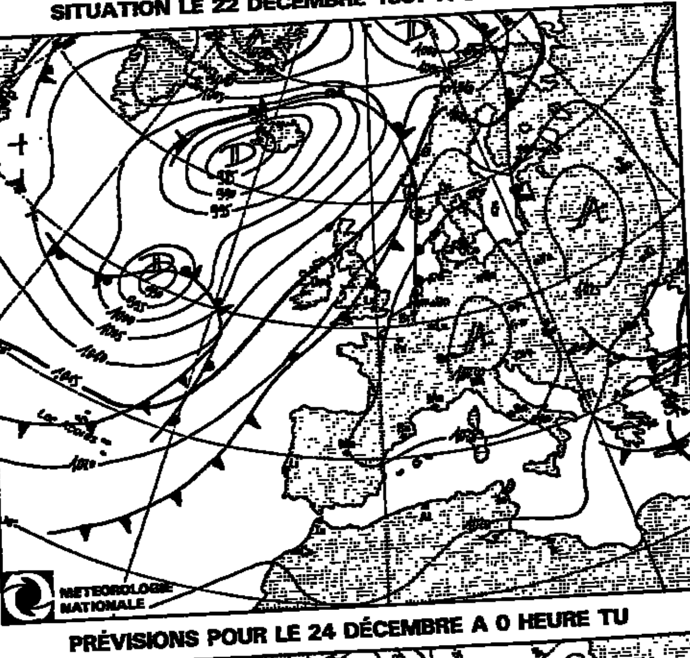
Les brouillards seront nombreux et denses. Ils persisteront dans l'est du pays. Du Bassin parisien au Nord-Est, le temps restera gris et humide. Sur les régions atlantiques, le soleil fera quelques apparitions dans la journée. Temps ensoleillé sur le quart Sud-Est. Les températures atteindront près de 10 degrés, 15 dans le Sud-Est.

Du vendredi 25 au dimanche 27 décembre : une belle période

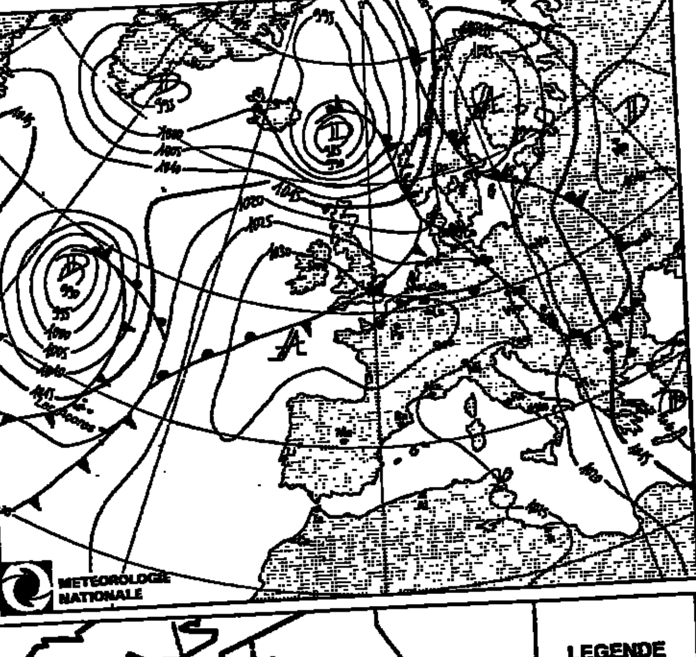
Les brumes et brouillards moins nombreux se dissiperont plus vite. Un temps calme, doux et bien ensoleillé se généralisera d'abord sur la moitié ouest du pays, un peu plus tardivement sur la moitié est, le Sud-Est restera toujours aussi privilégié.

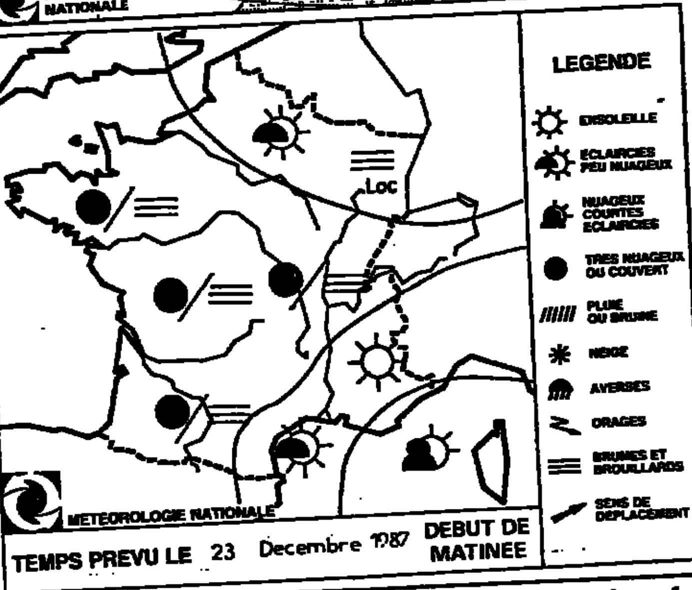
Les températures seront en hausse, avec même des valeurs élevées au pied des Pyrénées, dimanche.

SITUATION LE 22 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-12-1987

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12 à 6 heures TU et le 22-12-1987 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	14	12	C
BIARRITZ	13	9	C
BORDEAUX	6	3	B
BOURGES	5	2	B
BREST	10	7	B
CAEN	8	6	P
CHERBOURG	8	8	P
CLERMONT-FERR.	9	–1	B
DIJON	4	1	C
GRENOBLE St-M-H	5	3	B
LILLE	9	7	P
LIMOGES	15	–2	D
LYON	5	2	C
MARSEILLE-MAR.	14	4	B
NANCY	6	5	C
NANTES	6	5	C
NICE	16	9	N
PARIS-MONTS.	7	6	P
PAU	14	8	B
PERPIGNAN	18	8	D
RENNES	8	6	P
ST-ÉTIENNE	4	0	B
STRASBOURG	9	4	P
TOURS	5	3	P
TOULOUSE	7	5	B
POINTE-A-PITRE	31	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	22	7	D
AMSTERDAM	10	8	P
ATHÈNES	13	10	P
BANGKOK	29	18	N
BARCELONE	15	8	D
BELGRADE	10	4	D
BERLIN	10	8	P
BRUXELLES	9	7	P
LE CAIRE	16	14	A
COPENHAGUE	8	2	P
DAKAR	30	21	D
DELHI	24	8	B
DJERBA	18	9	D
GENÈVE	9	0	C
HONGKONG	21	14	D
ISTANBUL	10	5	N
JÉRUSALEM	15	7	C
LISBONNE	16	11	D
LONDRES	12	8	P
LOS ANGELES	19	8	D
LUXEMBOURG	5	4	P
MADRID	13	5	C
MARRAKECH	19	8	D
MEXICO	25	10	B
MILAN	6	4	B
MONTRÉAL	2	0	D
MOSCOU	–4	–11	A
NAIROBI	30	15	D
NEW-YORK	11	4	D
OSLO	0	–3	*
PALMA-DE-MAJ.	20	4	B
PÉKIN	8	1	D
RIO-DE-JANEIRO	27	23	C
ROME	16	6	B
SINGAPOUR	30	25	C
STOCKHOLM	1	–4	D
SYDNEY	20	17	N
TOKYO	13	5	C
TUNIS	20	9	D
VARSOVIE	8	3	P
VENISE	3	2	B
VIENNE	11	9	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

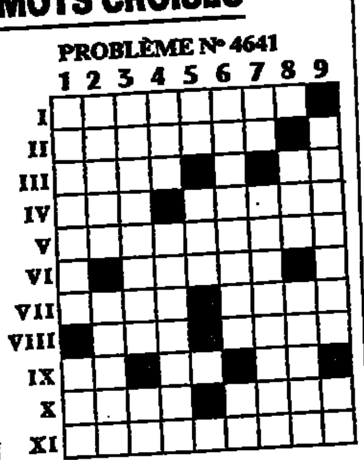
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SUR MINITEL. Prévisions complètes. Météo marine. Temps observé Paris, province, étranger. 36.15 Tapez LEMONDE puis METEO.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4641



HORIZONTALEMENT

I. Eléments de pompes. – II. Avec elle, nombreux sont ceux qui n'y vont pas de mains mortes ! – III. On ne souhaite évidemment pas qu'elle s'intéresse à nos affaires. Ne fait les choses qu'à moitié. – IV. Où l'on peut trouver des scies et des marteaux. A une situation haut placée. – V. Faire le bien en supprimant toute affection. – VI. Certaine est condamnée à aller sur le billard. – VII. Grâce à lui, il est possible de jeter le masque. Il ne vaut mieux pas la prendre par la taille. – VIII. Ne risque donc pas de passer inaperçu. Empêchent de se coucher. – IX. Démontre. Le meilleur est à l'intérieur. Revient à tout propos. – X. Faire en sorte d'éviter l'engourdissement. Endroit où l'on peut arriver à bon port. – XI. Sauve de l'oubli.

VERTICALEMENT

1. Fait perdre le sens des réalités. Bec dans l'eau. – 2. Au-dessus de lui, il y a souvent un filet. On souhaite qu'il ne fasse que passer. – 3. Idéale pour celui qui a décidé de frapper un grand coup. Sans retard. – 4. Nous fait connaître certains points de vue. Aiment le pigeon et le dindon. – 5. On en vient vite à bout. Perdue en partant. – 6. Est riche en couleurs. Son lit est plutôt froid. – 7. Adverbe. Fait le tour du sujet. – 8. Ne craque pas sous la dent. Travaillât sur le sujet. – 9. Avec eux, on ne saurait dire qu'il n'y a pas mèche. Obligé de ne plus vivre caché.

Solution du problème nº 4640

Horizontalement

I. Déniaiser. – II. Amicale. – III. Arum. Eue. – IV. Métis. Tir. – V. Agencées. – VI. Ni. Eire. – VII. Ternes. Vu. – VIII. Et. Anes. – IX. Ida. Stèle. – X. Râ. Razzia. – XI. Emues. Nu.

Verticalement

1. Diamantaire. – 2. Régie. Dam. – 3. Naute. Réa. – 4. Imminent. Ré. – 5. Al. Scie. Sas. – 6. Ice. Ersatz. – 7. Sauté. Nez. – 8. Eléis. Vélin. – 9. Ré. Musean.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté lundi 21 et mardi 22 décembre 1987 :

DES DÉCRETS

● Nº 87-1024 du 21 décembre 1987 portant publication de la Convention européenne pour la répression du terrorisme, faite à Strasbourg le 27 janvier 1987.

● Nº 87-1025 du 17 décembre 1987 relatif à l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques par l'Agence nationale pour l'emploi et les institutions gestionnaires du régime d'assurance-chômage.

DES ARRÊTÉS

● Du 8 décembre 1987 portant organisation du musée du Louvre.

● Du 14 décembre 1987 fixant les dates des épreuves de la session de 1988 de l'examen pour l'obtention du brevet de technicien.

Informations « services »

LES OFFICES RELIGIEUX DE NOEL

Culte catholique

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE-SAINT-LEU
2, impasse Saint-Eustache, 1er

Jeudi 24 : 19 heures, messe avec chants populaires de Noël ; 22 h 45 (portes ouvertes à 22 heures), célébration de la nuit de Noël : extraits du *Messie* de Haendel, Messe brève de Mozart, Soli, chœur et orchestre sous la direction du Père Martin, avec la participation de Jean-Philippe Courtis, soliste de l'Opéra de Paris.

Vendredi 25 : 9 h 45, messe ; 11 heures, grand-messe avec chœurs ; 18 heures, messe.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais, 4e

Jeudi 24 : 21 h 30, Méditation musicale à l'orgue de Couperin avec Jean Ver Hasselt et Loïc Mallié ; 22 heures, Vigiles de la Nativité, en polyphonie avec les Fraternités monastiques de Jérusalem (psaumes, lectures, hymnes et cantiques) ; 23 h 30, Messe de minuit.

Vendredi 25 : 8 heures, Laudes de la Nativité ; 11 heures, *Messe solennelle* de Noël ; 18 heures, orgue et vêpres de la Nativité.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN - SAINT-NICOLAS
1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 5e

Jeudi 24 : 17 heures, liturgie des tout-petits (3 à 6 ans) ; 22 heures, veillée : orgue M. Chapuis, œuvres de Louis-Claude d'Aquin, Michel Corrette, Dietrich Buxtehude, Jean-Sébastien Bach ; 23 heures, célébration de la Nativité.

Vendredi 25 : 10 heures, 12 heures, 18 heures, 19 h 30, messes de Noël.

SAINT-NICOLAS « HORS LES MURS »
15, rue des Bernardins, 5e

Jeudi 24 : 19 h 30, messe des *familles, célébration* de la Nativité.

Vendredi 25 : 11 heures, messe de Noël.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
Place d'Estienne-d'Orves, 9e

Jeudi 24 : 17 h 00, Messe ; 19 h 30, Veillée et messe de Noël anticipée, pour les enfants et *leur famille* ; 22 h 30, Improvisations de Maître Olivier Messiaen aux Grandes Orgues (ouverture des portes à 22 h 15) ; 23 heures, Veillée *et messe de minuit*, aux grandes orgues : maître Olivier Messiaen, avec la chorale de la Trinité (chœurs de l'Emmanuel).

Vendredi 25 : *8 heures, 10 heures*, chant grégorien ; 11 h 30, avec la chorale de la Trinité (chœurs de l'Emmanuel) ; 19 heures, aux messes de 10 h et 11 h 30, *maître* Olivier Messiaen aux grandes orgues.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR
Place de la basilique de Montmartre, 18e

Jeudi 24 deux formules au choix :

– **A la basilique** : 21 h 30, concert d'orgue par Naji Hakim ; 22 heures, liturgie de la Parole : lectures, Noëls anciens (*Douce Nuit*, de Grüber – *Chant à l'Enfant-Dieu*, de Jehan Alain), noëls polyphoniques modernes (Mazé, Veysseyre), Noëls populaires (*les Anges dans nos campagnes, Adeste Fideles, Il est né, le Divin Enfant*), chants grégoriens avec répons polyphoniques ; procession à la crèche (*Minuit, Chrétiens !*) : liturgie eucharistique concélébrée.

– **A la crypte** : 23 h 15, ouverture des portes : 23 h 30, *Noëls de tous les temps* (chœur à voix mixtes, en alternance avec l'assemblée) ; 00 heure, messe avec allocution (fin à 0 h 50).

Vendredi 25 : 11 heures, messe solennelle : *chants polyphoniques en français* avec participation de la foule, chants grégoriens avec répons polyphoniques (Kyrie, Gloria, Credo) ; 16 heures, *vêpres solennelles* ; *procession* à la crèche et Noëls anciens ; 18 heures, messe chantée en polyphonie.

Pour entrer à Notre-Dame

A la cathédrale Notre-Dame, la veillée de Noël commencera le *jeudi 24, à 22 heures. La messe* de minuit sera célébrée par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris. A ce propos, le Père Jacques Perrier, curé de Notre-Dame, donne les informations suivantes :

« Deux ans de suite, pour éviter les violences et bousculades entraînées par un trop grand nombre de candidats à l'entrée (quinze mille pour trois mille places), un système de réservations, évidemment gratuit et parfaitement public, avait été mis en place. Hélas, ce système a donné lieu à des trafics et a suscité des interprétations calomnieuses.

» Ce dommage paraissant encore pire que le précédent, nous déréglementons : pas de carte ; au premier arrivé (ouverture des portes à 21 h 50) ; contenance maximum : trois mille personnes (la moitié seulement étant assises) ; ce nombre atteint, les portes seront fermées. »

Culte protestant

ÉGLISE LUTHÉRIENNE DES BILLETTES
24, rue des Archives, Paris-4e

Jeudi 24 : 19 heures, concert d'orgue avec Aude Heurtematte, œuvres de J.-S. Bach, C. Balbastre, J.-F. Andrieu ; chants de Noël par la manécanterie des Petits Chanteurs du Marais, œuvres de Grüber *Prætorius, Antheaume* et *Clerembault* ; 20 heures, office de Vigile de Noël – Sainte Communion, participation de la manécanterie à la liturgie.

Vendredi 25 : 10 heures, concert d'orgue avec Aude Heurtematte, œuvres de J.-S. Bach, H. Schütz : 10 h 30, office du jour de Noël, Sainte Communion.

EGLISE RÉFORMÉE DE PARIS-LUXEMBOURG
58, rue Madame - 6e

Jeudi 24, à 19 heures : culte de la veille de Noël, présidé par le pasteur *Jacques Maury*.

Vendredi 25, à 10 h 30 : culte de Noël, présidé par le pasteur Jean-Pierre Monsarrat.

EGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine - 8e

Jeudi 24, à 18 heures : récital d'orgue par Georges Lartigau. Œuvres de J.-S. Bach et d'Olivier Messiaen (extraits de *la Nativité*).

Jeudi 24, à 18 h 30 : service liturgique avec chœurs, sous la direction de Denise Fauvarque ; Sainte Cène.

Vendredi 25, à 10 h 30 : culte de Noël, Sainte Cène, prédication par le pasteur Ph. Bertrand.

Vendredi 25, à 17 heures : culte de Noël en hongrois.

ÉGLISE ANGLICANE DE SAINT-GEORGES
7, rue Auguste-Vacquerie - 16e

Jeudi 24, à 22 h 30 : messe de minuit avec procession et bénédiction de la crèche.

Vendredi 25, à 10 h 30 : Eucharistie chantée.

Liturgies orientales

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE
1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 5e

Jeudi 24 à 23 heures : office des Matines, chant de l'Hymne de Romanos le Mélode (sixième siècle), suivi de la Sainte Liturgie. Chants byzantins, grecs et arabes.

Vendredi 25, Noël, 11 heures : liturgie solennelle de saint Jean-Chrysostome, avec concélébration, chants grecs et arabes ; 18 heures : liturgie dialoguée de saint Jean-Chrysostome.

Dimanche 27, fête du roi David, de saint Jacques et de saint Joseph, époux de la Vierge, 10 heures : liturgie dialoguée ; *11 heures : liturgie solennelle de* saint Jean-Chrysostome.

EGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIAQUES
17, rue des Carmes, 5e

Jeudi 24 à 18 h 30 : messe solennelle de la Nativité, célébrée selon l'antique *liturgie restaurée de Jérusalem-Antioche*.

Culte orthodoxe

NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, Paris-9e

Jeudi 24 : 23 h 45 : Chants de préparation à la Noël ... *Venez Divin Messie.*

24 heures : Messe de minuit chantée. *Minuit chrétien*, chanté par Michel Lebeau, soliste du New Chamber Orchestra et premier ténor du Grand Théâtre de Poitiers.

Vendredi 25 : Noël, messe à 10 h 45, célébrée par le Père André.

● **Cent mille repas pour l'hiver.** – La direction des postes de Paris, en collaboration avec l'Armée du salut, organise, jusqu'au 24 décembre, la distribution de 100 000 repas aux sans-bris pendant l'hiver. Les chèques (chaque repas coûte 15 francs) peuvent être adressés, sous enveloppe non affranchie, à l'Armée du salut, CCP Paris 87-88, boîte postale 87-88, 75617 Paris Cedex 17.

★ Armée du salut, 76, rue de Rome, 75008 Paris. Tél. : (1) 43-87-41-19.

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Christian** et **Dominique BOURGOIS**, **Mathieu**,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Victoire, Salomé, Elisabeth,

le 16 décembre 1987.

30, rue de l'Université,
75007 Paris.

– **Philippe RUSCH**, **Marie-Dominique, née BAUER**, **Anne, Romain et Julie**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Claire,

le 9 décembre 1987.

50, rue Francisque-Voytier,
42100 Saint-Etienne.

– **Dolorès GENÉ**
et
Jean-Louis RAYNARD

sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré le samedi 19 décembre 1987 dans l'intimité.

1, rue de l'Ancienne-Préfecture,
69002 Lyon.

Fiançailles

– M. et Mme **Jean-Paul BARRÉ** sont heureux de faire part des fiançailles de leur fils

Emmanuel

avec

Claire,

fille de Mr et Mme **Guy HORTON**.

Consulat général de France,
Milan.

Mariages

– *On nous prie d'annoncer le* mariage de

Jacqueline BON
avec
Alain CARIGNON,
ministre de l'environnement,
président du conseil général de l'Isère,
maire de Grenoble.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité en la paroisse de Saint-Romans, le samedi 19 décembre 1987.

Calet 38160 Saint-Romans,
45, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– **Dominique BAZIN**
et
Alain DUCLENT,

sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité le 12 décembre 1987 en la mairie du XIIIe arrondissement.

– Le médecin général (ER) **Robert FABRE-TESTE**, et Mme **Maryelle LAYET**
et
le capitaine de vaisseau (h)
Michel de VERNEJOUL

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Alix et Jacques.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le samedi 12 décembre 1987 en la chapelle Notre-Dame-des-Pomets, à Toulon.

Décès

– Le conseil d'administration et le personnel de l'Institut de recherches économiques et sociales, 1, rue de la Faisanderie, *à Paris, ont la tristesse de faire* part du décès de

M. Edgard ANDREANI,
directeur de l'IRES
de sa fondation à 1985.

– Le président de l'université Paris-X-Nanterre,
Le conseil d'administration,
Les membres du corps enseignant,
Les membres du personnel administratif,
Les étudiants,
ont le regret de faire part du décès de

M. Edgard ANDREANI,
professeur de sciences politiques,
ancien directeur de l'UER
de sciences politiques,
ancien directeur du laboratoire
de recherche en économie appliquée,
chevalier des Palmes académiques.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 22 décembre 1987, à Saint-Pierre-des-Corps.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Marie-Amélie Bernheim-Raphaël,
Ses enfants,
Et tous leurs proches,
font part du décès de

François BERNHEIM.

15, rue Lakanal,
75015 Paris.

– Nous avons le regret de faire part du décès de notre collaborateur,

M. Jean-Pierre CASONI,
ingénieur,

survenu le 16 décembre 1987, dans sa *trente-neuvième année.*

SETEC Bâtiment,
Paris.

– Le docteur Abdelmagid Djellouli,
son époux,
Nadia, Donia, Malika, Nadim,
ses enfants,
Lara, Myriam, Alyssa,
ses petits-enfants,
Ses gendres,
font part du décès de

Mireille DJELLOULI,
née Bomiol,

survenu le 17 décembre 1987, à Sfax.

Les obsèques y ont été célébrées le *19 décembre.*

Route de Teniour km 1,
Sfax, Tunisie.

– Mme Suzanne Poisson,
Mme Solange Girard,
Nathalie et Guillaume Girard,
ont la douleur de faire part de la disparition tragique, le 18 novembre 1987, à trente ans, du

Docteur Philippe GIRARD,

leur petit-fils, fils et frère bien-aimé.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur,
Les personnels de l'Office national d'immigration,
ont le regret de faire part du décès de

M. Robert HERTZLER,
chef de mission de l'ONI au Portugal,

survenu à Lisbonne, le 19 décembre 1987.

– Hélène et Franck Ménard-Teulet,
Jacques et Marianne Mayer,
Anatole et Claudine Kopp,
ont la douleur de faire part de la mort accidentelle de leur fils, beau-fils et petit-fils,

Stéphane KOPP,
vingt-deux ans,
élève de l'Ecole nationale supérieure
des beaux-arts.

4, impasse Gaudelet,
75011 Paris.
68, rue de Mandres,
91800 Brunoy.
119, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

– Mme André Lalardy,
M. et Mme Guillaume Lalardy,
M. et Mme Bernard Roquebert,
M. et Mme Bertrand Lalardy,
M. et Mme Olivier Lalardy,
M. et Mme Patrick Roth,
Mme Claire Lalardy et Jean Benech
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André LALARDY,
ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 décembre 1987, dans sa soixante-quinzième année.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 15 décembre 1987, en l'église Saint-Michel-de-Lardenne, Toulouse.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Tournefeuille.

M. et Mme Bernard Roquebert,
9, rue du Val-d'Aran,
31170 Tournefeuille.

– M. et Mme J. Leon,
M. et Mme M. Netter,
M. et Mme R. Kaster,
ses enfants,
ses *petits-enfants*
et arrière-petites-filles,
Mme P. Danziger
et ses enfants,
Le docteur et Mme F. Milhaud,
Mme A. Leon et sa fille Simone,
ses sœur, frère, belles-sœurs,
neveux, nièces,
Mmes Letellier, Spilmont et K. Legrand,
ses dévouées amies,
font part du décès de

Mme Marcel LEON,
née Marguerite Milhaud,

survenu le 20 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 22 décembre dans l'intimité familiale, au cimetière de Montrouge.

108, rue du Président-Wilson,
92300 Levallois-Perret.

– Marizette, sa femme,
Geneviève et Etienne,
Suzanne, Valérie,
Patrick, Sophie,
ses enfants,
Pierre, Simon, Mathieu,
Fabrice, Gilles,
Loïc,
ses petits-fils,
Et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Jacques MAYOUX,

survenu le 19 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-septième *année.*

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 28 décembre, à 8 h 45.

– Mme Moskowitz Ella,
son épouse,
M. et Mme Moskowitz Claude,
M. et Mme Moskowitz Michel,
ses enfants,
M. et Mme Moskowitz Henri,
son frère et sa belle-sœur,
Françoise, Jean-Paul et Albert,
ses neveux et nièce,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Daniel MOSKOWITZ,

survenu le 17 décembre 1987, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19 décembre 1987.

– L'ESIT
a la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 16 décembre 1987, de son directeur adjoint

Daniel MOSKOWITZ,
ingénieur diplômé
de l'Ecole supérieure d'électricité,
professeur associé
à l'université Paris-III.

– M. Georges Pauline,
M. et Mme Jean-François David,
M. et Mme Laurence David-Scetbun,
M. et Mme Jean-Claude David-Jisse,
M. Michel David,
M. et Mme Marcel David,
Leurs enfants
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise PAULINE,
née Nettre.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.

10, rue Voltaire,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Saint-Lô.
Mme Georges Prével,
Ses enfants, petits-enfants,
Sa sœur, sa belle-sœur,
Et la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges PRÉVEL,
proviseur honoraire,
Armentières-Saint-Etienne-Epinal-Rennes,
croix de guerre 1914-1918,
agrégé de physique 1923,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 16 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Les obsèques religieuses ont été célébrées le 18 décembre.
4, rue Guillaume-Michel,
50180 Agneaux.

– M. et Mme Philippe Chasles,
M. et Mme Philippe Aubin,
ses enfants,
M. et Mme Xavier Naudin
et leurs enfants,
M. et Mme Sylvain Cantagrel,
Sylvie et Stéphane Aubin,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès, le 19 décembre 1987, de

Clémence RATTAUD,
née Allemand.

17, rue Eugène-Flachat,
75017 Paris.
12, chemin des Eglantiers,
CH 1208 Genève.

– **Anna RIMMER (Nioura)**

s'est éteinte le 17 décembre 1987, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Elle repose auprès de ses parents, Jacques et Cécile Rimmer.

Bianca Bornstein,
45, rue de Rochechouart,
75009 Paris.

Alexandre Rimmer,
42, avenue du Dr-Picaud,
06400 Cannes.

Simon Rimmer,
4, rue Konigstein,
06110 Le Cannet.

– Mme le docteur Niox-Rivière,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

Docteur Marcel RIVIÈRE,

survenu le 17 décembre 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le 23 décembre 1987, à 8 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, avenue Alphonse-Treize,
75016 Paris.

– Mme Lucien Pohl
Et toute la famille
ont la douleur d'annoncer le décès du

Docteur Yvonne ROSEMBAUM,

survenu à Paris le 18 décembre.

61, avenue de Villiers,
75017 Paris.

Remerciements

– Mme Albert Beuret
Et sa famille,
ne pouvant répondre à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie par tant de marques d'affection, d'amitié et toutes les fleurs qui les ont accompagnées, lors du décès de

Albert BEURET,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

– Vincennes.
Très émue par les innombrables témoignages de sympathie qu'elle a reçus lors du décès de

Jean BOUVIER,

Jeannine Surel, sa compagne, remercie tous les amis qui se sont associés à son immense peine.

– Mme Joseph Roos

Et sa famille
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, ont pris part à leur peine lors du décès de

M. Joseph ROOS.

Anniversaires

– Reims - Taissy,
23 décembre 1978,
30 décembre 1969.

Tous ceux qui aimaient

Jean VISSEAUX
et
François BAZELAIRE,

et qui gardent vivant leur merveilleux souvenir, unissent leurs pensées pour eux.

Soutenances de thèses

– Université Paris-II : lundi 4 janvier, à 15 heures, salle des commissions, M. Guillaume Ekambi-Dibongue : « La menace communiste dans le discours politique en Afrique noire francophone *et ses incidences sur la diplomatie des* Etats (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon) ».

– Université Paris-X-Nanterre : vendredi 8 janvier, à 14 h 30, salle C 24, Mme Courtille, née Anne Bellando : « Les débuts de l'art gothique en Auvergne ».

– Université Paris-IV : samedi 9 janvier, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, Mme Anne Le Bouteiller : « La quête d'Henri Michaux ».

– Université Panthéon-Sorbonne-Paris-I : vendredi 8 janvier, à 15 h 30, salle C 2204, au centre P. Mendès France, Mme Khattar El Hachem Thérèse : « Economie de l'éducation. Les erreurs de planification de l'éducation en France : essai d'évaluation ».

– Université Paris-IV : lundi 11 janvier, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, M. Jean-Pierre Lavaud : « L'imbroglio bolivien : turbulences politiques et fluctuations sociales (1952-1982) ».

– Université Paris-VII : vendredi 15 janvier, à 14 h 30, salle des Thèses, R.C. de la Tour 25, M. Abou Saleh Salaheddine : « La région géographique de Saïda (*Liban*) ».

– Université Paris-IV : vendredi 15 janvier, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif : M. Zoubir Derragui : « Le genre picaresque dans les littératures arabe, espagnole et française ».

Semaine de la bonté

Cas n° 34. – Le père de famille de quatre enfants est au chômage. Il a réussi, grâce à des efforts intelligents, à rétablir l'équilibre financier du budget. La famille peut se chauffer au bois de récupération grâce à une cheminée construite des mains du père dans une pièce où toute la maisonnée vit et couche pendant l'hiver pour économiser le chauffage. La famille est à jour de toutes ses factures mais elle n'arrive pas à couvrir la dette d'un trimestre de remboursement de l'accession à la propriété. La voilà menacée par *l'huissier d'une saisie de la maison.* Il faudrait le montant du trimestre dû pour éviter la disparition de tant d'années d'efforts : cette famille si courageuse et généreuse vient de recueillir une jeune sœur et son bébé. Il faudrait 3 500 F.

★ Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

هكذا من الأصل

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

SIDA : l'épidémie dans l'œuf

Les résultats inédits de l'enquête épidémiologique sur la séropositivité des femmes enceintes en région parisienne.

LES résultats non publiés d'une étude épidémiologique que fournissent une nouvelle photographie de la progression en France de l'épidémie de SIDA chez les femmes enceintes. Ils apportent aussi la démonstration qu'un dépistage orienté est possible chez les femmes enceintes à risque pour cette maladie. Cette conclusion constitue la meilleure réponse au souhait irréaliste formulé par quelques cancérologues français réunis à Washington par l'association privée ARC (*le Monde* daté 13-14 décembre).

L'étude française porte sur plus de 15 000 femmes venues accoucher ou avorter dans neuf des principales maternités de Paris et de la région parisienne (1). Les examens sérologiques de dépistage sont effectués avec, au départ, un financement de la direction générale de la santé (2) et grâce à une collaboration entre le centre d'hémobiologie périnatale à Paris (docteur Jacques Huchet) et le laboratoire de sérologie du CHU Bretonneau à Tours (professeur Alain Goudeau, docteur Francis Barin). Après explications préalables, on propose aux femmes un test sanguin de dépistage d'une contamination préalable par le virus du SIDA ; aucune prise de sang supplémentaire n'est demandée, le dépistage étant effectué sur le sang prélevé de manière systématique pour raisons médicales. Les responsables de l'enquête n'ont enregistré que 251 refus.

14 512 femmes enceintes ont donné leur accord. 12 519 d'entre elles venaient à la maternité pour un examen de surveillance de grossesse ; 1 743 pour un avortement ou pour une interruption thérapeutique de grossesse. Il y avait, en outre, 164 cas de fausses couches et 86 femmes victimes d'une grossesse extra-utérine. Les médecins ont diagnostiqué et confirmé 99 cas de séropositivité, soit un pourcentage de près de 0,7 %. Le plus fort pourcentage est observé chez les 1 743 femmes venues pour avortement : 45 étaient séropositives (soit plus de 2 %), 35 le savaient avant l'enquête, 10 l'ont découvert à cette occasion. Sur les 12519 femmes venues pour une surveillance de grossesse sans problème médical ou chirurgical connu, 50 étaient séropositives, 24 le savaient, 26 l'ont découvert. Au total, sur les 14512 patientes, 40 cas de séropositivité ont ainsi pu être mis en évidence pour la première fois.

Pour inquiétants qu'ils soient, ces résultats ne permettent pas de conclure à une *« flambée épidémique »* du SIDA chez les femmes enceintes de la région parisienne Les résultats préliminaires de cette enquête portant sur 7 500 femmes faisaient état, en juillet dernier, de 46 cas de séropositivité (*le Monde* du 2 juillet), soit une proportion sensiblement équivalente. La poursuite de ce travail a toutefois permis aux enquêteurs de mettre au point un questionnaire permettant de faire l'économie d'un dépistage automatique. *« Ce questionnaire retient actuellement environ 16 % des femmes enceintes des maternités parisiennes,* précisent les professeurs Roger Henrion et Alain Goudeau. *Il porte principalement sur la séropositivité du partenaire, sur l'origine géographique (pays d'endémie) de la femme et de son partenaire sexuel, sur l'existence d'une toxicomanie ou de cas de transfusion chez la femme et chez son partenaire. Nous prenons également en compte le nombre de partenaires sexuels de la femme depuis 1980 (trois partenaires ou plus depuis 1980) et l'origine géographique (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, pays d'endémie). »*

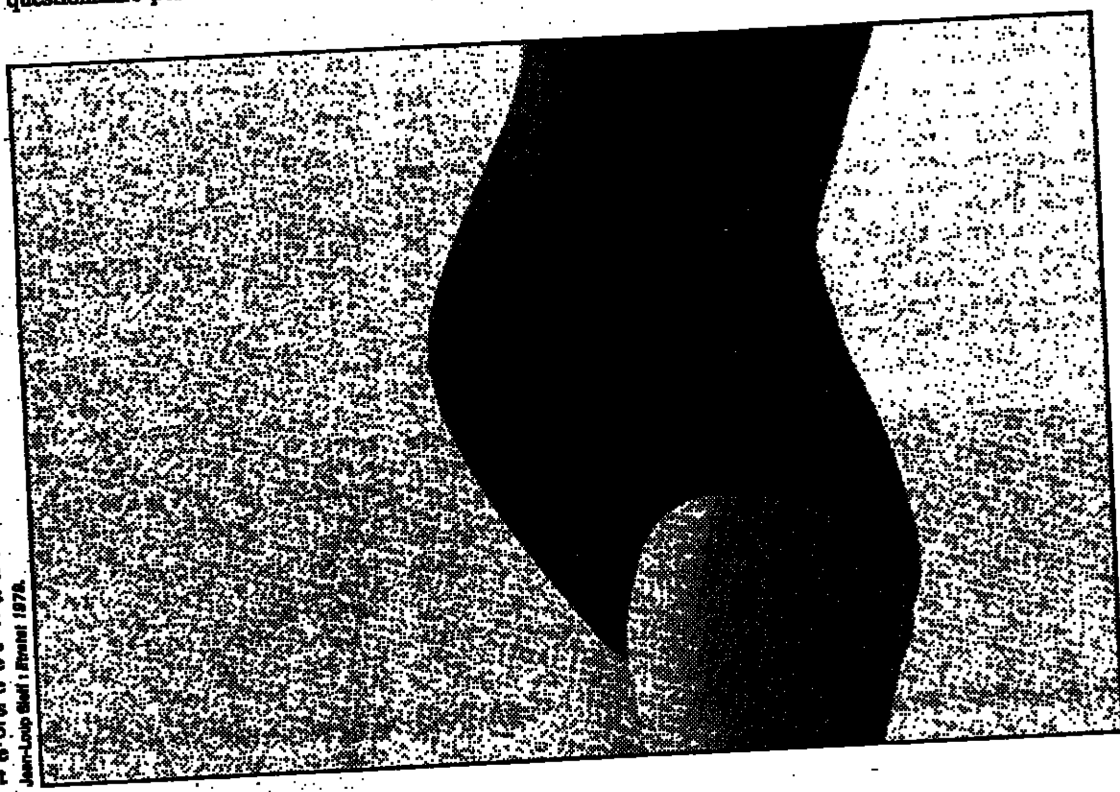
L'enquête montre qu'aucun cas de séropositivité n'a pu être trouvé en dehors de la sous-population ainsi définie. Elle permet donc de contredire ceux qui réclament un dépistage systématique chez toutes les femmes enceintes françaises. Elle apporte une solution raisonnable et non coercitive, si une surveillance sérologique des femmes enceintes à l'égard du SIDA est jugée nécessaire. Cette surveillance sera-t-elle un jour mise en œuvre au plan national ? Les responsables de l'enquête attendent de disposer de 25 000 dossiers pour fournir leurs conclusions.

Les spécialistes français associés dans cette étude ont commencé une autre recherche portant sur les mécanismes de la transmission du virus par une femme séropositive au fœtus qu'elle porte. Les résultats préliminaires dont ils disposent pourraient laisser entrevoir d'encourageantes possibilités préventives. Il semble toutefois que ce travail pourrait buter – comme ce fut un moment le cas pour l'enquête sur les femmes enceintes – sur des questions de financement. Une situation surprenante compte tenu du nombre des appels déjà lancés et du volume des sommes récoltés ici ou là pour le financement de la recherche sur le SIDA.

JEAN-YVES NAU.

(1) Sur ce thème, on peut se reporter, pour la situation américaine, aux différents articles publiés dans le numéro daté du 20 novembre 1987 du JAMA *(Journal of American Medical Association)*.

(2) Cette importante étude sera financée grâce au programme national de recherche sur le SIDA.



LES DROITS DE L'HOMME ET DU COSMONAUTE

A L'HEURE où l'on s'interroge sur l'état de santé dans lequel on récupérera le cosmonaute soviétique Youri Romanenko après plus de trois cent vingt jours passés dans l'espace, il fallait bien que les « sages » du Comité national d'éthique s'interrogent sur les conditions de vie en apesanteur et sur les expériences physiologiques qu'il faudra mener en France pour préparer les vols de plusieurs semaines à plusieurs mois qu'accompliront les astronautes dans les futures stations habitées. L'occasion leur en a été récemment fournie pour une expérience que le Centre national d'études spatiales (CNES) a menée en collaboration avec la Nasa au centre hospitalo-universitaire de Toulouse-Rangueil sur les modifications cardio-vasculaires et le comportement des tissus de soutien chez l'homme en apesanteur.

Vaste sujet dont les vols de longue durée américains et soviétiques ont montré l'urgence de l'étude même si l'on sait, au moins empiriquement, compenser certains effets néfastes de l'apesanteur. Au cours de leur séjour en orbite, les cosmonautes ont en effet à souffrir du mal de l'espace, de la fragilisation provisoire de leur squelette due à des pertes de calcium, de l'atrophie passagère de leurs muscles moins soumis à l'effort et de la modification de leur système cardio-vasculaire – afflux d'une partie de la masse sanguine vers le haut du corps donnant aux cosmonautes cette bouffissure caractéristique du visage – dont les effets gênants se manifestent au moment du retour au sol.

Les vertiges provisoires de quelques astronautes américains lors de leur retour sur Terre ainsi que la longue période de récupération des cosmonautes soviétiques après leurs vols records en témoignent. La vie en orbite et le changement d'environnement qu'elle entraîne n'est pas neutre. Et, parfois, l'organisme le fait brutalement savoir, comme ce fut le cas en juillet dernier pour le cosmonaute Alexandre Laveïkhine, redescendu prématurément, parce qu'il avait été victime de phénomènes d'extrasystoles importants à bord de la station Mir.

Ces quelques exemples suffisent à comprendre que des expériences au sol, menées dans l'environnement particulier d'un centre hospitalo-universitaire, sont nécessaires pour aller de l'avant. Celle que le CNES vient d'achever à Toulouse et pour laquelle le Comité national d'éthique avait donné son accord est dans cette optique. Deux équipes de trois plongeurs de la Compagnie maritime d'expertise, bien entraînés physiquement et d'âge identique (entre trente et quarante ans) à celui des futurs astromonautes français ont servi de cobayes à ces expériences.

Pendant un mois, le système veineux des trois volontaires de la première équipe, allongés sur un lit, tête en bas, a été stimulé à plusieurs reprises – une à deux heures au total – en plaçant la partie inférieure de leur corps dans un caisson de dépressurisation pour transférer une partie de la masse sanguine vers les membres inférieurs. Et grâce à ce traitement préventif, ils ont pu, contrairement à leurs trois autres camarades « non traités », échapper aux malaises et aux syncopes lors des périodes d'efforts qui leur étaient réclamées.

De là à penser qu'il convient d'embarquer des matériels de dépréssurisation adaptés pour stimuler – pendant le sommeil – le système cardio-vasculaire des astronautes promis à des vols de longue durée, il y a un pas que l'un des responsables de cette étude, le docteur Antonio Güell, n'hésite pas à franchir en ajoutant que l'expérience *« prometteuse »* sera renouvelée l'an prochain à la même époque. En accord bien sûr avec le Comité national d'éthique qui accepte ces expérimentations sur l'homme à condition qu'une attention particulière soit portée sur *« les risques encourus, l'assistance médicale apportée, le choix des sujets, leur information avant et après l'expérience »* ainsi que *« la rétribution de leur travail »* dans la mesure où *« le paiement consenti »* ne saurait être *« assimilable à un acte de commerce du corps humain ».* Toutes garanties dont des volontaires soviétiques ont peut être bénéficié pour une semblable expérience d'une durée de un an qui s'est achevée au printemps dernier.

J.-F. A.

Les dames de Shanghai

La lutte contre l'épidémie en Chine entraîne les autorités à reconnaître l'existence de la prostitution et de l'homosexualité.

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine est loin de figurer parmi les pays d'Asie menacés par le SIDA, à un moment où certains de ceux-ci se demandent si l'immunité dont ils ont joui jusqu'à présent n'était pas que le résultat d'un retard dans la propagation du virus. Cependant, ses responsables reconnaissent qu'elle est moins bien armée que par le passé pour faire face à l'épidémie, en raison de la politique d'ouverture et d'un relâchement sensible de l'austère morale, jadis en vigueur.

Officiellement, quatre décès de porteurs du virus dépistés en Chine ont été enregistrés. Trois étaient des étrangers, et ont été poliment expulsés, dès leur séropositivité décelée. Quatre cas de séropositivité ont été enregistrés sur des ressortissants chinois. Tous, assurent les autorités, ont été les victimes de transfusion de produits sanguins contaminés. La morale est, pour l'instant, sauve. Le SIDA, maladie étrangère, joue à plein en faveur du sentiment sino-centrique.

Mais, derrière la façade, le ministère de la santé a commencé à réfléchir aux zones d'ombre de la société qui étaient jusqu'à présent du seul ressort de la police. En particulier, la prostitution, officiellement embryonnaire à défaut d'être aussi inexistante que le voudraient les gardiens des mœurs socialistes.

« Nous avons testé dix mille personnes environ depuis 1984, dans cinq catégories que nous considérons comme à haut risque », nous dit M. Qi Xiaoqiu, directeur adjoint du bureau de prévention des épidémies graves au ministère de la santé. Ces catégories incluent naturellement les étrangers en mission de longue durée à Pékin, pour qui le test de dépistage est devenu une formalité obligatoire, mais aussi les Chinois de retour de l'étranger, les personnes ayant subi des transfusions sanguines douteuses, ainsi que les employés de l'industrie touristique et *« les prostituées clandestines »*. Combien celles-ci sont elles ? Il n'existe pas de statistiques officielles. On parle d'un millier de péripatéticiennes plus ou moins répertoriées, principalement dans les régions transformées en *« zones économiques spéciales »*, où sont installées les firmes étrangères.

Les responsables comme M. Qi affichent un optimisme que ne partagent pas certains diplomates occidentaux sur les atouts que représentent la « tradition » – vieille, au demeurant, de quelques siècles seulement – chinoise interdisant les relations sexuelles extra-conjugales, et la loi, sévère pour les coupables d'entorse aux bonnes mœurs. *« On dit en Occident que les progrès du SIDA sont inexorables, mais nous pensons, nous, qu'ils peuvent être endigués,* dit le responsable. *Nous n'avons rencontré aucune résistance auprès des personnes soumises au test de dépistage. Un règlement, en cours d'élaboration, rendra le test obligatoire pour les personnes soupçonnées d'avoir été exposées au virus. »*

Certains font valoir, toutefois, que des règlements risquent d'être de peu d'utilité pour connaître la situation exacte des catégories les plus exposées, comme celle de la prostitution rampante, et que le poids des traditions et des lois peut au contraire jouer un rôle négatif auprès de porteurs déjà culpabilisés. Il n'empêche que le réflexe normalisateur et répressif du régime sur les questions de morale constitue une donnée du problème, même si les autorités ne peuvent plus se voiler la face totalement devant les *« phénomènes malsains »* importés du monde capitaliste. Même l'homosexualité, autrefois punie de mort dans un certain nombre de cas dûment recensés, a refait surface à petite échelle, dans certains milieux intellectuels amenés à fréquenter des étrangers.

Alors, que faire ? Eduquer ? Pékin y pense, mais sans audace. M. Qi a une sorte de petit soubresaut timide lorsque nous lui demandons, sans illusions, si l'on songe à une propagande quelconque en faveur du préservatif masculin. L'éducation, pour le moment, se limite à une information médicale sur les modes de transmission du virus, qui a atteint, selon M. Qi, jusqu'au plus humble paysan chinois, du fait de la généralisation des téléviseurs.

C'est précisément par le petit écran que le scandale est, l'autre jour, arrivé. La deuxième chaîne nationale avait inclus dans le bulletin d'informations en anglais qu'elle diffuse quotidiennement en fin de soirée, un reportage sur une publicité télévisée britannique pour le préservatif. L'affaire créa quelques remous à la direction de la chaîne...

Et pour ce qui est du dépistage, on ne se cache pas, au ministère de la santé, qu'il sera fait largement appel aux renseignements de la police et aux vieilles méthodes éprouvées de surveillance des citoyens entre eux, avec, pour le cas présent, l'excuse de servir une cause humanitaire de première urgence.

FRANCIS DERON.

Naissance d'une molécule en direct

L'observation des espèces chimiques en formation.

DANS le micro-univers des chimistes, ce monde invisible où les molécules font figure de planètes et les atomes d'étoiles, nul téléscope n'a jamais permis d'observer les espèces en formation. Non pour cause d'éloignement, mais parce que, en ce domaine, la durée des phénomènes se mesure en femtosecondes, donc en millionnièmes de milliardième de seconde !

Or voici que des chimistes américains annoncent avoir réussi à suivre, en temps réel, le devenir des molécules qui s'entrechoquent pour en former une nouvelle ou qui se brisent pour donner naissance à d'autres entités.

L'équipe de M. Ahmed Zewail, à l'Institut de technologie de Californie et celle de M. Richand Bernstein, à l'université de Californie de Los Angeles, ont ainsi réalisé une première d'autant plus « *excitante* » que « *l'observation de molécules en formation est pour un chimiste ce que serait l'observation du Big Bang pour un astronome* », comme le dit M. Zewail, dans un récent numéro de la revue américaine *Science* (1).

A vrai dire, les chimistes disposaient déjà de toute une panoplie d'outils pour arriver à leur fin. Ils pouvaient en particulier avoir accès aux espèces qui apparaissent dans les étapes intermédiaires des réactions chimiques, à ces « états de transition » qu'il est indispensable de connaître pour comprendre et contrôler ces réactions. Mais, même s'ils avaient pour cela des méthodes efficaces – dont l'élaboration a d'ailleurs valu, en 1986, le prix Nobel de chimie à Dudley Herschbach, Yuan Lee et John Polanyi (*le Monde* du 17 octobre 1986), – ils ne pouvaient le faire qu'indirectement. En cas de collision de deux molécules par exemple, ils savaient ce qui se passait avant et après le choc, mais ne pouvaient observer la collision elle-même. C'est maintenant chose possible.

Pour « voir » de plus près ces états de transition, MM. Zewail et Bernstein ont d'abord fait appel à la technique dite des « jets moléculaires », en « poussant » les molécules dans un récipient où règne le vide, afin de les isoler de toute autre espèce (comme le solvant) qui pourrait gêner leur étude. Surtout, ils ont utilisé deux très brèves impulsions laser, l'une pour initier la réaction, l'autre – quelques dizaines de femtosecondes plus tard – pour suivre l'évolution, dans le temps, des produits formés. Il leur a suffi de répéter l'opération pour obtenir une série d'« instantanés » à partir desquels ils ont reconstitué le film des événements.

Qu'on ne s'y trompe pas. A la différence des biologistes qui peuvent, sous la lentille d'un microscope, réellement observer des cellules en cours de division, les chimistes américains n'ont pu « voir » une molécule se scinder en plusieurs morceaux. A l'issue de leur étude de la réaction chimique, ils n'obtiennent que des courbes d'énergie dont la lecture, pour leurs yeux avertis, est toutefois aussi parlante que celle d'une carte routière pour le profane.

Les chimistes californiens ont ainsi suivi pas à pas deux catégories de réactions chimiques : l'une est la décomposition du cyanure d'iode en ses deux composants ; l'autre consiste, au contraire, en la collision de deux molécules (l'hydrogène et le dioxyde de carbone) qui en forment une troisième (le monoxyde de carbone). Deux cas fort simples et bien connus qui ont permis aux chercheurs de vérifier le bien-fondé de leur méthode. Mais si le système chimique étudié a été particulièrement bien choisi, « *rien ne prouve que le procédé employé est généralisable à d'autres types de réactions* », dit M. Raymond Vetter, responsable d'un groupement de recherches coordonnées du CNRS sur la dynamique et la réactivité moléculaires. « *Pour l'étude de réactions simples, faisant notamment intervenir un petit nombre d'atomes, il s'agit là d'un outil irremplaçable,* ajoute-t-il. Ce « *très beau résultat* » lui semble en revanche plus difficilement exploitable lors de l'observation de molécules complexes.

M. Zemail lui-même reste modeste. Il estime, en effet, qu'il faudrait gagner encore en rapidité, aller au-delà des quelques dizaines de femtosecondes séparant deux impulsions laser. Alors les chimistes pourront observer des phénomènes plus fins encore, comme les vibrations ou les rotations des atomes au sein des molécules. Alors pourront-ils, ne serait-ce que dans les cas les plus simples, connaître dans le moindre détail l'évolution des réactions chimiques.

ELISABETH GORDON.

(1) 11 décembre 1987.

Exposition

L'OR DU PÉROU

DE grands ornements de nez, en forme d'éventails très ouvragés. Un vase céphalomorphe agrémenté de deux visages adossés. D'énormes pinces à épiler, plus bijoux qu'outils. Des colliers ornés de turquoises. Des gantelets cérémoniels. Des gobelets à grelots. Des « tumis » ou poignards culturels. Des ponchos dont le tissu disparaît sous un cliquetis de sequins. Des masques. Des vases. Des fibules. Au total, cent dix objets, d'or pour la plupart, témoignent de l'art et de l'habileté technique des anciens habitants du Pérou. Ils ont été choisis parmi les treize mille pièces rassemblées en quelque cinquante ans dans le Musée (privé) de l'or de Lima.

L'exposition « L'or du Pérou », qui s'est installée pour deux mois à la Maison de l'Amérique latine, est le parfait complément de celle sur « L'ancien Pérou, vie, pouvoir et mort », qui s'est ouverte le 8 mai dernier au Musée de l'homme (*le Monde* du 13 mai). Cette dernière est consacrée à la vie quotidienne des populations précolombiennes, alors que la nouvelle présente vingt-deux siècles d'orfèvrerie précolombienne.

L'exposition suit l'ordre chronologique, de la civilisation Vicus (VIe siècle avant Jésus-Christ – VIe siècle après Jésus-Christ) aux derniers venus, les Incas (XIV-XVIe siècle de notre ère).

Certes, les civilisations Tiahuanaco et Nazca (IIIe siècle avant Jésus-Christ, l'une et l'autre), Ica Chincha (XIe-XVe siècle de notre ère) et Chancay (XIIe-XVe siècle après Jésus-Christ) ont relativement peu travaillé l'or. Certes, les Incas n'ont pas été, par eux-mêmes, de grands orfèvres. Mais les tonnes de bijoux d'or pris – et fondus le plus souvent – par les Espagnols à partir de 1532 étaient incas dans leur quasi-totalité.

Les Incas, en effet, se sont assurés les services des meilleurs artisans des ethnies par la conquête desquelles ils ont constitué leur empire. En particulier, ceux des Chimus (XIe-XVe siècle de notre ère), qui, après les Mochicas (IIIe-Ve siècle après Jésus-Christ) ont su amener l'orfèvrerie à son apogée. Pour M. Jean-François Bouchard, chargé de recherche au CNRS, l'orfèvrerie chimu est « *le festival de l'orfèvrerie qui démontre toutes les possibilités techniques de l'Epoque, réalisées, pourtant, avec des outils rudimentaires* ».

YVONNE REBEYROL.

★ Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris-7e ; ouvert tous les jours (même le 25 décembre et le 1er janvier) de 9 heures à 21 heures ; du 1er décembre 1987 au 30 janvier 1988. Entrée : 25 F ; pour des visites guidées, téléphoner au 42-22-97-60.

Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris-16e ; ouvert de 9 h 45 à 17 h 15 tous les jours, sauf le mardi ; jusqu'au 29 février. Entrée : 16 F (20 F pour l'exposition et le musée).

Radioactivité : les déchets aux mines de sel

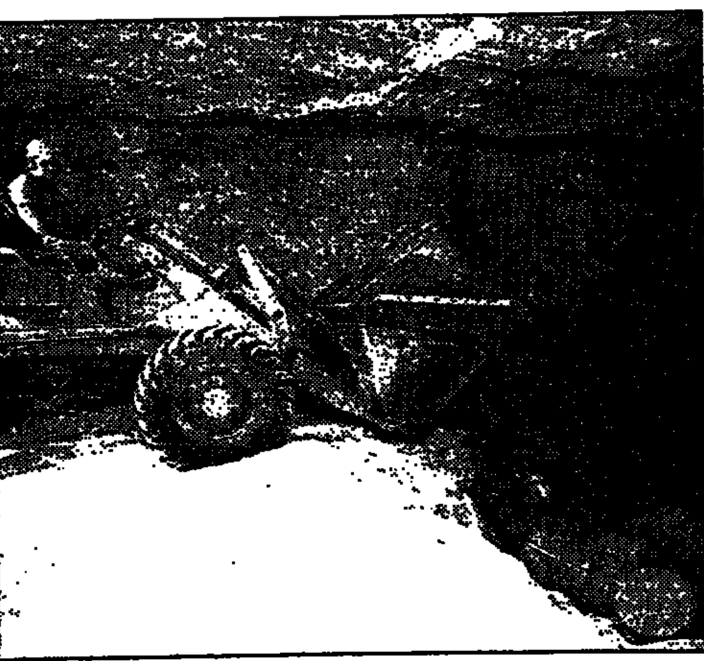
Les Allemands étudient le stockage des déchets radioactifs dans les dômes de sel et installent un laboratoire d'essais dans une mine de Basse-Saxe.

ACHACUN sa réponse. Contrairement à la France qui se donne trois ans pour choisir la meilleure roche d'accueil – argile, granite, sel et schiste – pour le stockage définitif de ses déchets radioactifs à vie longue, la République fédérale d'Allemagne a tranché : depuis de nombreuses années, elle enfouit ses déchets gênants dans d'anciennes mines de sel (*le Monde* du 00 198?). « *L'attitude du gouvernement allemand sur ce sujet n'a guère changé depuis le début des années 60,* note M. Klaus Kühn, directeur des installations d'Asse (Basse-Saxe) appartenant à la Gesellschaft für Strahlen und Umweltforschung de Munich. *Il a toujours été axé principalement sur l'utilisation des formations salines.* »

Il n'est pas étonnant que les gisements de sel paraissent « *les solutions les plus appropriées* » aux autorités allemandes (qui entreprennent pourtant à Grimsel (Suisse) une petite étude sur le granite) : il existe sur le territoire allemand pas moins de deux cents dômes de sel dûment répertoriés. « *En Europe,* constate Mme Raymonde André-Jehan de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), *tout le monde n'a pas la chance d'avoir, comme l'Espagne ou la France, un sous-sol favorisé par la géologie : argiles de l'Aisne, près de Laon ; granite des Deux-Sèvres, non loin de Neuvy-Bouin ; schistes du Maine-et-Loire de Segré et couches de sel de l'Ain, au voisinage de Bourg-en-Bresse.* »

La France a l'embarras du choix en matière de site de stockage définitif. Un choix d'autant plus facile que rien ne presse. « *Ce n'est pas avant trois ans* », explique M. Armand Faussat, adjoint au directeur de l'ANDRA, que les autorités compétentes se détermineront sur la nature de la roche qui abritera le laboratoire de 1,5 milliard de francs dans lequel seront conduites les expériences relatives à l'accueil et au stockage des déchets. « *Pour le moment, on s'interdit tout* a priori : *ce n'est pas avant au moins deux ans que l'on pourra commencer à éliminer certains terrains au vu des résultats géologiques obtenus par les campagnes de prospection (1 milliard de francs) en cours et de ceux enregistrés lors d'expériences menées dans des sites-tests étrangers.* »

C'est le cas de l'Allemagne, qui, dans le domaine des mines de sel, dispose d'une expérience incomparable. Depuis que la GSF allemande a racheté la mine abandonnée d'Asse, située en Basse-Saxe, non loin du massif du Harz, à quelque 60 kilomètres à l'est de la ville de Hanovre, se sont succédé nombre d'opérations ; de l'enfouissement pur et simple de déchets de faible et de moyenne radioactivité (1) dans les années 60 et 70 à des tests plus récents concernant le stockage futur des déchets les plus radioactifs produits par les usines de retraitement des combustibles irradiés dans les centrales.


Gesellschaft f. Strahlen-u. Umweltforschung m.b.H.

Dans la mine de sel d'Asse (Basse-Saxe), les déchets de faible activité se déchargent à la pelle.

Des méthodes expéditives

C'est ainsi qu'entre 1967 et 1978 ont été entassés pêle-mêle 125 000 fûts de déchets de faible radioactivité rangés par 710 mètres de fond, dans une douzaine de grandes salles creusées dans le sel ! Le tout a été recouvert au bulldozer de « *blocs et de poudre de sel* ». De même, 1 300 fûts de moyenne activité dégageant, lors de leur entreposage en 1979, une radioactivité équivalant à une dose de 3100 rems/heure (2) ont trouvé place à Asse dans une salle étanche et très surveillée. Cinq cents mètres de sel et de couches de matériaux divers les séparent heureusement de la surface, faisant très largement écran aux rayonnements qu'ils émettent.

Ces méthodes quelque peu expéditives, même si elles ne présentent pas, selon les experts, de danger pour l'environnement dans la mesure où « *ces couches de sel sont stables depuis 70 millions d'années environ* », n'ont plus cours aujourd'hui. Et les cent trente salles encore disponibles de la mine d'Asse resteront vides, bien qu'elles offrent des volumes de stockage sans commune mesure avec les besoins réels de l'industrie nucléaire allemande. Asse n'a plus désormais qu'un rôle expérimental. La législation a changé, et les autorités allemandes ont décidé, à la fin des années 70, que les déchets de très haute radioactivité de l'industrie nucléaire allemande seraient stockés, quand ils pourraient l'être, dans la mine de Gorleben. Cette installation pourrait recevoir aussi ceux de faible et moyenne activité, à moins que ne soit retenue la mine de fer de Konrad, située non loin d'Asse.

Trente colis dans huit puits

Pas question toutefois de se livrer maintenant à quelque opération de stockage que ce soit. L'heure est aux expériences sur les déchets les plus dangereux et les plus difficiles à entreposer, menées seules ou en coopération avec des pays étrangers, comme la France. C'est la raison du lancement par Bonn d'un programme de recherche de 110 millions de deutschemarks (373 millions de francs), auxquels s'ajoutent les 50 millions déjà dépensés depuis 1965. Ce programme, consacré exclusivement au stockage de ces matières dans le sel, a déjà commencé. Dès le mois de décembre 1983, les équipes de la GSF ont foré dans le sel et équipé, dans une salle située à quelque 800 mètres de profondeur, quatre puits dont les capteurs ont permis d'évaluer le comportement de la roche environnante, lorsqu'elle sera soumise à la chaleur dégagée par les futurs colis de déchets.

Comment se propage-t-elle ? Modifie-t-elle, et dans quelles proportions, la plasticité du milieu ? Des failles apparaissent-elles dans la couche de sel ? Des phénomènes inattendus se manifestent-ils, et, si oui, lesquels ? Toutes questions auxquelles une réponse précise doit être donnée pour pouvoir autoriser le stockage définitif des déchets de haute activité. C'est pourquoi deux des puits forés ont été équipés de résistances électriques simulant l'énergie dégagée par des colis de déchets radioactifs. Dans les deux autres, en revanche, ont été installées des cartouches chargées de cobalt-80, représentant une radioactivité de 9500 curies chacune. Un chauffage électrique additionnel complétait ce dernier ensemble.

Cette expérience a fonctionné de décembre 1983 à décembre 1985. Elle a permis de mesurer les effets sur les parois des puits de la chaleur dégagée (210 degrés). Celle-là même que devront supporter les murs de sel des installations définitives, après quarante ans de présence des déchets de très haute activité sur les lieux de stockage. Des traces de cette simulation témoignent de cette expérience passée. Sur une épaisseur de quelques centimètres, les cristaux de sel gemme gris sale ont pris une jolie couleur bleue, tirant sur le violet, due à l'influence des rayonnements.

Cela suffit-il ? Certainement pas. Dès septembre prochain, les Allemands vont équiper huit nouveaux puits d'une trentaine de colis, plus radioactifs encore, spécialement fabriqués aux Etats-Unis par les Battelle Pacific Northwest Laboratories à partir de césium 137 et de strontium 90 vitrifiés. Leur radioactivité totale devrait atteindre les 8 millions de curies ! Le but de cette opération est simple : montrer si les traces de gaz et d'eau présentes dans le sel, et libérées par la chaleur dégagée, ne risquent pas d'accélérer les processus de corrosion des fûts de déchets. C'est pourquoi les responsables de la GSF ont opté pour une telle expérience qui devrait permettre de faire monter la température sur les parois jusqu'à 250 degrés.

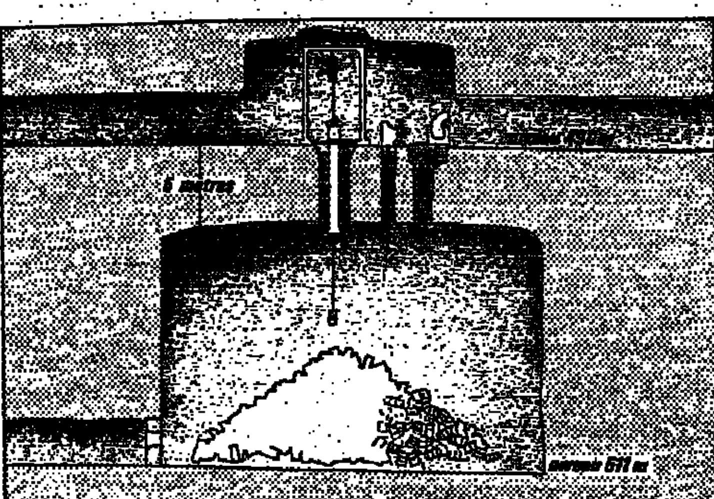
Cette opération unique devrait s'étaler sur cinq ans. Elle intéresse la France qui y participe par l'intermédiaire de l'ANDRA et d'autres nations, comme la Chine, dont une délégation d'une dizaine de personnes arpentait les galeries de la mine d'Asse voici une quinzaine de jours. Choisira-t-elle la démarche allemande pour ses propres déchets ? Nul ne le sait. L'heure est à l'information, au recueil des données. Qu'elles viennent des sels de la mine d'Asse, de l'argile belge des mines de Mol ou des galeries de granite suisse ou suédois de Grimsel ou de Stripa.

De tout cela, la France a besoin pour faire son choix en s'appuyant sur les recommandations du rapport récent de M. Jean Goguel. Car, bien qu'elle dispose de toutes les formations possibles pour accueillir ses déchets, chaque site a sa configuration particulière : les couches de sel de Bourg-en-Bresse n'ont pas les mêmes caractéristiques que celles des mines de sel de Basse-Saxe. Reste que les études continuent, que les résultats s'accumulent avec succès parfois, au point que l'ANDRA négocie avec la Corée, le Japon et Taiwan des accords d'assistance sur ces sujets. Contrat qui s'ajoutent aux deux actuellement négociés avec l'Etat d'Illinois (Etats-Unis) et avec le département d'Etat américain à l'énergie sur le suivi des déchets et leur stockage en surface.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) De telles expériences n'ont pas eu lieu en France, l'ANDRA, répartissant, contrairement à la législation allemande, ses déchets en : déchets à vie courte de faible ou moyenne activité et déchets à vie longue de faible ou moyenne activité (déchets alpha) ou de très haute activité (déchets vitrifiés). Les premiers sont stockés aujourd'hui à l'air libre sur le site de La Hague (Manche) et le seront demain sur celui de Soulaines (Aisne). Les seconds le sont dans les hangars des centres nucléaires et dans les puits des usines de vitrification de déchets pour les plus dangereux d'entre eux.

(2) La dose maximale admissible pour un travailleur du nucléaire ne doit pas dépasser 5 rems/an.



Les déchets radioactifs de moyenne activité sont stockés en vrac dans de grandes salles creusées dans la mine. Une couche de sel de 6 mètres d'épaisseur permet de se protéger des importants rayonnements émis par les colis de déchets. Ce type de stockage est actuellement interrompu dans l'attente de nouvelles autorisations gouvernementales.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

L'ACADÉMIE des sciences a décerné, lundi 7 décembre, lors de sa séance solennelle, ses prix pour 1987. Voici la liste des grands prix :

– *prix Charles-Léopold Mayer* (250 000 F) à M. Paul Cohen, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, pour ses recherches sur les mécanismes sécrétoires dans les neurones ;

– *prix Ampère de l'Electricité de France* (200 000 F) à M. Michel Raynaud, professeur à l'université de Paris-Sud, spécialiste de la géométrie algébrique et de ses applications à la théorie des nombres ;

– *prix du Commissariat à l'énergie atomique* (200 000 F) à M. Jean-Louis Le Mouël, physicien à l'Institut de physique du Globe de Paris, pour l'ensemble de ses travaux sur le géomagnétisme terrestre ;

– *prix Léon Velluz* (120 000 F) à M. Robert Jacob, ex-directeur des recherches pharmaceutiques à Rhône-Poulenc, pour avoir mis à la disposition du corps médical 14 médicaments nouveaux, dont plusieurs agissant sur le système nerveux central ;

– *prix Aluminium Pechiney* (100 000 F) attribué conjointement à M. Marc Audier, chargé de recherche au CNRS, et M. Pierre Sainfort, ingénieur au centre de recherche de Voreppe de Pechiney, pour leur apports originaux à la connaissance des quasi-cristaux ;

– *prix Jaffé* (50 000 F) à M. Michaël Herman, directeur de recherche au CNRS, pour sa contribution à deux problèmes classiques de la dynamique ;

– *prix fondé par l'Etat* (50 000 F) à M. Jean Normant, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie pour ses recherches sur les composés à liaison carbone-métal ;

– *prix Alexandre Joannidès* (50 000 F) à M. Daniel Louvard, directeur de recherche au CNRS, pour ses travaux de premier plan sur les structures et fonctions de la cellule ;

– *prix Paul Doistau-Emile Blutel* (40 000 F) à M. Michel Hénon, directeur de recherche au CNRS à l'Observatoire de Nice, pour ses recherches sur la dynamique des amas d'étoiles, des anneaux planétaires ;

– *prix de la fondation du groupe des populaires d'assurances pour la prévention et l'amélioration de la santé* (400 000 F) à M. Claude Amiel, professeur de physiologie à l'université Paris-VII, pour ses travaux, à la tête d'une équipe de vingt-trois chercheurs, sur le transport des matériaux biochimiques au travers des parois épithéliales.

SECTEURS DE POINTE

Des matériaux passent le scanner

La tomographie industrielle apporte la précision nécessaire au contrôle des alliages élaborés.

VOIR le cœur des matériaux est de plus en plus une nécessité pour les industries de pointe. L'existence d'al-liages élaborés soumis à des exigences draconiennes de qualité entraîne cette obligation. La tomographie industrielle est une des méthodes de contrôle non destructif répondant à ces impératifs et on devrait bientôt assister à son essor. Bien que ses caractéristiques techniques soient différentes de celles du scanner médical, dont le rayonnement à une énergie inférieure (1) et dont la précision est moindre (2), le principe de la tomographie industrielle est identique. Il s'agit de balayer un corps avec une source de rayons X et, par l'intermédiaire d'un détecteur situé de l'autre côté de l'objet, de mesurer les atténuations du rayonnement, l'ensemble des données acquises permet ensuite, grâce à des algorithmes spécialisés, d'obtenir des images, représentant les coupes de l'objet.

Vérifications de conformité de formes, mesures dimensionnelles d'une section de coupe, détection de défauts internes, mesures de densité, évaluation spatiale de la *composition d'un matériau*... deviennent alors possibles avec une grande précision et bien plus rapidement qu'en radiographie classique. Toutes ces informations sont essentielles à l'appréhension de la réalité interne des métaux, des céramiques, des plastiques, des composites...

Lés premiers pas du tomographe industriel ne datent que du début des années 80 où des entreprises sont confrontées à la difficulté de contrôler leurs produits par des méthodes traditionnelles (radiographie classique, ultrasons, courants de Foucault...). Elles sont amenées, dans un premier temps, à développer leurs propres systèmes de tomographie adaptés uniquement à leur problème spécifique. C'est ainsi qu'Aerojet Strategic Propulsion livre un équipement de contrôle non destructif pour propulseurs chargés à l'US Air Force. Quant à General Electric, un des leaders mondiaux du scanner médical, il profite de cette compétence pour réaliser un tomographe de contrôle des composants de ses moteurs d'avions. Firestone Tire & Rubber Co acquiert une machine pour le contrôle des pneumatiques automobiles. Ameteck met au point un tomographe pour inspecter sous l'eau les plates-formes offshore...

Du côté recherche : le BAM (3) en Allemagne, qui est l'institut de contrôle des matériaux et, en France, l'ETCA (Etablissement technique central de l'armement) et le CNRS Marseille conçoivent des systèmes qui ne franchissent guère les portes des labos.

Il fallait que les demandes des industriels se précisent pour qu'apparaissent ultérieurement des tomographes clés en main, capables enfin de répondre à plusieurs applications. Ce sont d'abord les Japonais et les Américains avec Toshiba, Hitachi et SMS (Scientific Measurement Systems), ASE (American Science and Engineering), Aracor, Bio-imaging... qui proposent sur le marché des équipements industriels. L'Europe brille jusque-là par son absence d'un tel secteur.

L'annonce de la sortie l'année prochaine d'un tomographe industriel fabriqué par Intercontrôle comblera ce vide. Cette filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) deviendra alors la première société européenne à proposer un tel équipement industriel de pointe. Sa conception est issue d'une collaboration avec le LETI (Laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique), et la direction des applications militaires du CEA. Elle bénéficie du soutien de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), à hauteur de 43 % de la totalité du projet.

Le premier tomographe industriel français sera proposé en deux versions. Pour la première, qui pourra ausculter des volumes de 0,5 m de diamètre et de 1 m de haut, la SNECMA (Société nationale d'études et de construction de moteurs d'avions), est le premier client pressenti. Il s'agit entre autres pour le motoriste de vérifier la conformité géométrique des aubes de réacteurs équipant le futur chasseur de l'armée de l'air française, le Rafale, et les mesures dimensionnelles de leurs parois. L'objectif est d'obtenir une qualité totale pour des pièces devant supporter des températures pouvant atteindre 1100 °C et dont la fabrication nécessite des alliages réfractaires. La seconde version, dont les clients potentiels sont l'Aérospatiale et la SNPE (Société nationale des poudres et explosifs), servira à inspecter de plus grosses pièces (de 2 m × 2 m et pesant jusqu'à 10 tonnes). Elle permettra de détecter sur les réservoirs des propulseurs des défauts (fissures, décollements) aussi bien au niveau de la structure de ces réservoirs qu'au niveau du chargement du propergol solide qu'ils contiennent. Dans ce domaine, un troisième tomographe est à l'étude pour inspecter un des corps de propulseur (7 m de haut, 3 m de large et 60 tonnes) du lanceur européen Ariane.

Les deux premières versions trouvent aussi d'autres applications. Certaines concernent directement les industriels : la visualisation de la bonne disposition de composants de missiles, la localisation et la répartition des porosités en fonderie, le contrôle des composites, l'analyse de carottes de béton prélevées sur des ouvrages (piliers, piles-support) de travaux publics... D'autres usages possibles du tomographe industriel intéressent davantage la recherche : la détermination des âges de différentes espèces de bois d'une forêt et leur évolution climatologique, la connaissance des modes d'élaboration de conservation de pièces anciennes telles que statuettes, poteries...

Autant de débouchés devraient annoncer au scanner des matériaux un avenir radieux. Pourtant, il serait étonnant qu'on assiste dès les prochaines années à un développement très important de son utilisation par l'industrie, à l'exception de quelques secteurs d'activité où la qualité totale est obligatoire. « *Les industriels n'ont pas encore appréhendé l'apport de la scannographie car la technologie reste encore nouvelle pour eux* », remarque Philippe Morisseau, chef de groupe chez Intercontrôle. Cette explication pour juste qu'elle soit n'est pas suffisante. Deux autres freins à l'essor du scanner des matériaux ne sont pas du ressort de la clientèle mais des producteurs. Leur prix – il varie de 8 MF à 16 MF suivant les versions chez Intercontrôle – et « *leur capacité insuffisante à suivre les grandes cadences de production* », comme le constate Philippe Thévenet, responsable du contrôle non destructif chez PSA, restent les principaux obstacles à une diffusion notoire.

DIDIER GOUT.

(1) Les scanners médicaux ont une énergie de 30 à 120 KeV (kiloélectronvolts) contre 100 à 420 KeV, voire plusieurs millions d'électronvolts pour les scanners industriels.

(2) La résolution du scanner industriel d'Intercontrôle est de 0,1 mm contre 0,25 mm et plus pour un scanner médical.

(3) Bundesanstalt Für Material Prufung.



Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

TELIC ACTUALITES

TELIC

ALCATEL

LES METIERS DE L'INTELLIGENCE

Suresnes, Décembre 1987 : deux ans après sa création le Centre de Recherche et Développement de la Division Bureautique de TELIC ALCATEL est ancré au cœur du nouveau technopole de Suresnes. 200 Ingénieurs et techniciens y relèvent le défi technique de la Communication de l'Ecrit. Leurs armes : technicité, créativité et mobilité face à la concurrence internationale.

Un regroupement exemplaire

Désormais, sur un seul site, sont regroupées les activités de la Communication de l'Ecrit : télécopie, traitements graphiques, stations de travail, serveurs, télex. Leur caractéristique : des produits complémentaires à forte valeur ajoutée.

Puissance et technologie

Une chaîne intégrée complète (CAO-CAE) de conception et simulation des composants et ensembles électroniques, un centre de calcul puissant sur machines VAX pour le développement des logiciels (langages avancés), nous permettent, en alliant puissance et technologie, de développer des produits high tech et de conquérir de nouveaux marchés.

Les métiers de l'intelligence

Sur des marchés aussi porteurs, les besoins sont permanents. Télic Suresnes renforce régulièrement ses équipes par de jeunes talents. Citons par exemple :

Ingénieur responsable de l'architecture de produits bureautiques

C'est un architecte travaillant sur des systèmes matériels de station de travail multi-services (environnement INTEL) (Réf. BC)

Ingénieur logiciel système

De la conception à la réalisation de logiciels outils sous environnement MS-DOS, OS2, ou applications dans le domaine bureautique (MS-WINDOW) (Réf. AGD)

Ingénieur système en génie logiciel

Optimisation du centre de production logiciel, création constante de nouveaux outils de développement, garantie de la qualité des logiciels (environnement DEC/VMS - UNIX MS-DOS) (Réf. SLOG)

Ingénieur technologue

Physicien avec formation en électronique, il prospecte et évalue des composants et sous ensembles afin de définir les orientations pour les produits futurs. Contacts avec les fournisseurs, les Centres de Recherche et Universités, participation à des colloques. (Réf. SMA)

Ingénieur système CAO

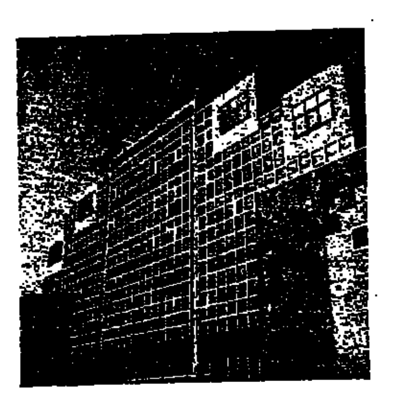
Travail sur chaînes intégrées CAO mécanique et électronique. Base de données relationnelles, simulation logique et analogique, routage et déplacement automatique. Mission principale : développement d'applications, gestion et exploitation du système. (Réf. SDV)

Ingénieur « traducteur logiciel »

Il connaît l'informatique sur PC, les logiciels bureautiques, l'écriture des programmes pour microprocesseurs, et l'anglais. Il participe à la création des éléments de support technique : traduction, documentation et formation. (Réf. SAT)

La dimension humaine

A Suresnes la plus value Télic joue à plein. On assiste à la naissance d'un nouveau métier bureautique : l'ingénierie de communication. Conception et fabrication des produits sont l'affaire de petites équipes jeunes, pointues, formées en permanence par le n° 1 européen en communication d'entreprise.



Centre de Recherche et Développement de la Division Bureautique

Vous avez 3 à 5 ans d'expérience : pour tout savoir sur les " métiers de l'intelligence " TELIC, écrivez à Dominique Saubesty, TELIC ALCATEL, 3, rue Salomon de Rothschild, B.P. 54, 92152 Suresnes Cedex, en lui parlant, C.V., à l'appui, de votre métier, de vos projets et de vos ambitions.

VOCATION MEDIA

S.S.I.I.
SPECIALISTE EN SYSTEMES EMBARQUES

Nous recherchons pour accompagner notre développement dans le domaine des logiciels temps réel des

INGENIEURS INFORMATICIENS

Vous êtes débutants ou avez une première expérience dans les domaines suivants :
- conception systèmes temps réel,
- langages C, LTR, ADA
- système UNIX,
- moyens graphiques, dialogue homme-machine.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 305
315, Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex

SYSECA SELECTION

IMPORTANTE SOCIETE ACTIVITES SPATIALES
recherche pour **OUTRE-MER**, des

INGENIEURS QUALITE - FIABILITE

(Informaticiens, Electroniciens, Electriciens ou Mécaniciens)

Vous justifiez d'une expérience industrielle réussie d'au moins 3 à 5 ans. Vous maîtrisez l'anglais et souhaitez valoriser vos compétences dans un secteur de pointe.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous référence 92155/LM à : HAVAS CONTACT - 1, place du Palais Royal - 75001 PARIS qui transmettra.

HAVAS CONTACT

---

comelog comelog comelog

Nous sommes un ORGANISME PROFESSIONNEL D'ASSURANCE et nous recherchons notre

RESPONSABLE INFORMATIQUE

Sa mission :
- Organiser, gérer et développer le centre informatique équipé d'un VAX 750 avec le SGBD ORACLE.
- Coordonner les développements statistiques en relation avec les organismes affiliés.
- Impulser le développement d'applications nouvelles.

Votre profil :
- Après une solide formation de base en statistiques (type ENSAE) vous avez acquis une bonne expérience informatique sur matériels VAX et PC.
- Si vous êtes créatif, autonome et aimez les contacts humains, écrivez-nous, nous vous offrons un poste largement évolutif.

Merci d'envoyer votre candidature à COMELOG, M. Patrick DUTREIL, 7, rue Louis David à PARIS 16ème, sous la réf. : DG/04.

comelog comelog comelog



L'Equipement Automobile
27 500 personnes - C.A. 12,1 milliards de francs dont 46 % réalisés à l'étranger.

recherche pour Chausson Service à SAINT-OUEN L'AUMONE (95)

Ingénieur Marketing Produits Nouveaux
Mécanicien ou électromécanicien diplômé Grande Ecole

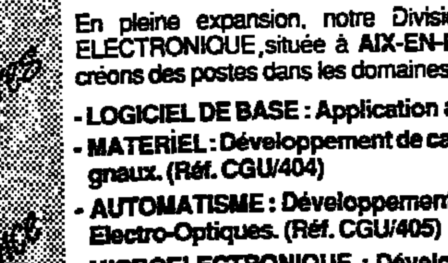
Vous souhaitez valoriser une première expérience industrielle de 3 à 5 ans. Nous vous proposons la responsabilité de notre ligne nouveaux produits de diversification. Directement rattaché à la Direction Générale, vous serez chargé, avec votre équipe et en étroite collaboration avec nos Responsables de Régions et Succursales, de l'étude de marché, des moyens à mettre en œuvre pour le développement et la commercialisation de nouveaux produits en Echange Standard.
Ce poste requiert des déplacements fréquents tant en France qu'à l'étranger. La connaissance de l'anglais est indispensable.

A partir de ce poste, notre politique de gestion des Ingénieurs et Cadres ouvre de larges possibilités d'évolution de carrière aux candidats de bons potentiels.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, C.V., prétentions et photo) sous la référence M83 à **Valeo Distribution** - Développement des Ressources Humaines - 21 rue Blanqui - 93582 SAINT-OUEN Cedex.

PARIBANCE ANNONCES

CHEFS DE PROJETS



En pleine expansion, notre Division **INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE** et **ELECTRONIQUE**, située à **AIX-EN-PROVENCE**, augmente ses effectifs. Nous créons des postes dans les domaines suivants :

- **LOGICIEL DE BASE : Application au Traitement d'Image. (Réf. CGU/403)**
- **MATERIEL : Développement de cartes et processeurs de Traitement des Signaux. (Réf. CGU/404)**
- **AUTOMATISME : Développement et suivi de produits d'Asservissements Electro-Optiques. (Réf. CGU/405)**
- **MICROELECTRONIQUE : Développement de matériels mettant en jeu de l'Electronique, de l'Optique et des Lasers. (Réf. CGU/406)**

Ingénieurs grandes écoles, vous avez 5 ans d'expérience dans ces domaines.

Nous vous proposons la responsabilité technique et financière des études qui vous seront confiées. Vous rejoindrez une équipe dynamique qui vous donnera les moyens d'une évolution rapide.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, C.V, prétentions) en précisant la référence choisie à Melle GUERMONT

BERTIN
BERTIN & Cie
BP 3 - 78373 PLAISIR CEDEX

HAVAS CONTACT



CHEF DU SERVICE PREVOYANCE ET DEVELOPPEMENT

RHONE-ALPES

Cette Caisse de retraite et de prévoyance est particulièrement bien implantée sur son secteur auprès de grands noms de l'industrie.

Le cadre recherché dépend du Directeur Général. Il a pour mission de définir la stratégie commerciale et de développer les relations avec les entreprises et les apporteurs d'affaires. Il supervise l'activité Prévoyance dans ses prestations et son fonctionnement (15 personnes).

Ce poste s'adresse à un professionnel des assurances branche Groupe, de 30 à 40 ans, ayant acquis une double compétence administrative et commerciale au sein d'une compagnie ou d'un organisme similaire.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 6419 D, à RÉUSSITES groupe AVISO — 2, quai du Commerce — 69009 LYON. Membre de Syntec

REUSSITE

MEDIA PA

La Centre Chirurgical Marie-Lannelongue, Et. privé à but non lucratif participant au service public hospitalier, spécialisé en chirurgie cardiaque et thoracique, recherche pour son BLOC OPÉRATOIRE

UN(E) SURVEILLANT(E)

titulaire du CCI. Le poste est à pourvoir à partir de janvier 1988. Une demande manuscrite avec c.v. est à adresser à Monsieur le Chef du Personnel du Centre Chirurgical Marie-Lannelongue, 133, avenue de la Résistance 92350 Le Plessis-Robinson.

MUNICIPALITÉ DE LA RÉGION PARISIENNE

RECHERCHE

RESPONSABLE DE SON SERVICE TÉLÉMATIQUE

Adresser c.v. et prétentions à : F. Leleux, Cabinet TEN, 10, rue Mayet, 75006 PARIS.

URGENT
RÉGION AQUITAINE
RECRUTE

ATTACHÉ

chargé du service CONTENTIEUX ET JURIDIQUE

Licence ou maîtrise droit public. Exp. en droit administ. exigée. Envoyer c.v. Conseil régional, Secrét. général, 14, rue F.-de-Sourdis, 33000 BORDEAUX.

Recherchons vendeuse pour tenir magasin - papiers peints haut de gamme à Paris. Envoyer c.v. à HAVAS ANGERS BP 2238 Réf. 552.

GROUPE IMMOBILIER RECHERCHE NÉGOCIATEUR(TRICE) avec expérience et libre rapidement, statut salarié. Transmettre C.V. + photo récente s/nº 8263 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris. Réponse assurée.

Une association recherche

DIRECTEUR

d'un établ. médico-social à caractère expérimental recevant 80 grands handicapés moteurs en région Centre. Ecrire sous nº 8266 M. LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme de confiance cherche place
CHAUFFEUR DIRECTION PARIS - PROVINCE
M. FRÉMY : 42-25-01-76.

RÉDACTRICE LITTÉRAIRE, 10 ans exp., rech. emploi région parisienne. 45-06-40-79.

F. 35 ans motivée, sens rigueur, en formation gestion cciale. Rech. stage mi-temps janvier à juin 1988. Tél. : 42-49-66-91 ou 43-07-91-80.

Profess. de littérature appliquée recherche travaux de rédaction ou traductions angl./français. Tél. : 40-55-09-26.

Fme, 36 ans, ch. place stable emploi administratif ou dact. fact. + standard. Ecrire sous le nº 6006 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Jne Fme 21 a., BAC D (anglais lu et parlé + notions allemand), diplôme

ANALYSTE PROGRAMMEUR

+ stage 1 an A.F.P.A. + stage pratique d'analyste programmeur entreprise, recherche emploi : COBOL, Assembleur. Tél. le soir au 48-47-59-26 et/ou écrire sous le nº 6005. LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

AGENT ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL
Gestion - Saisie Commandes - Stock
ch. place stable.
CLAUDE FRÉMY 44, rue d'Aulnoy, BAZEMONT 78580 MAULE

---

formation professionnelle

AFCA SIPCA INTERNATIONAL

Propose aux cadres demand. d'empl. (+ d'un an) une formation rémunérée : « développement de la polyvalence des cadres commerciaux ». Durée : 555 heures. Pour tous renseignements, s'adresser rapidement à :

AFCA SIPCA 32, rue du Fief 92100 BOULOGNE TÉL. : 46-20-20-15.

SECTEURS DE POINTE

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

Une autre façon d'être ingénieur

Ingénieur par vocation, organisateur et informaticien par expérience, vous aspirez à élargir le champ de vos compétences sans pour autant abandonner vos acquis.
C'est l'opportunité qui vous est offerte dans ce groupe international de premier plan où vous aurez l'autonomie qui vous permettra de donner la mesure de votre esprit d'initiative et de votre goût pour les responsabilités.

Basé à Paris, vous dirigerez une importante équipe de juristes, d'hommes et de femmes de Personnel, et d'informaticiens dont l'activité concerne l'Administration du Personnel d'une vingtaine de sociétés réparties sur l'ensemble de la France.

Votre formation et votre expérience scientifique vous permettront de conduire les équipes et de maîtriser les systèmes informatiques en place, mais les qualités de précision et de rigueur dans le raisonnement qui vous sont familières seront tout aussi utiles dans l'approche et la résolution des problèmes juridiques que vous rencontrerez. Peu à peu, vous appuyant sur d'excellents spécialistes, le Droit du Travail n'aura plus de mystère pour vous, vous permettant d'accéder ainsi à un second ordre de compétence.

Et bien sûr, vous continuerez à exercer les talents d'organisateur, d'animateur et de formateur dont vous avez déjà fait la preuve au cours de vos précédentes expériences en milieu industriel. Ecrivez rapidement sous référence 8758/LM aux consultants du Cabinet CLEAS.

CLEAS

6, place de la République Dominicaine 75017 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

Filiale d'un groupe d'établissements financiers parisiens, nous bénéficions d'un savoir-faire privilégié dans l'ingénierie informatique boursière. Avec 150 collaborateurs, nous réaliserons en 1988 un CA de 120 MF chez une clientèle de banques, agents de change, établissements de crédit... Notre direction des études crée 3 postes de

chefs de projets informatiques confirmés, épris de finances et de Bourse

Ingénieur diplômé ou universitaire : MIAGE, DEA, vous avez, aujourd'hui, par votre pratique acquise pendant au moins 5 ans sur IBM/MVS ou VAX/VMS et votre connaissance de SNA et de DECNET, l'envergure d'un chef de projet digne de ce nom.

Si vous êtes "un pro" de la Bourse, nous vous confions la responsabilité de l'un de ces secteurs : fichiers/clients, négociation/valorisation. Si vous êtes un "pro" de la banque, nous pouvons vous proposer : les engagements, le système/titres, et les titres/clients. Enfin, si vous êtes mordu de technique et souhaitez être proche de l'applicatif, venez concevoir nos nouveaux systèmes d'interface dans un environnement hétérogène.

Voulez-vous devenir l'un des éléments moteur de notre avenir ? Ecrivez aussitôt à notre conseil en lui indiquant votre intérêt.

Notre consultante, Mlle K. CHATJIMIKES, attend votre courrier (réf. 5165 LM) à "Carrières de l'Informatique"



ALEXANDRE TIC S.A.
10. RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - GRENOBLE - LILLE - NANTES - TOULOUSE

MEMBRE DE SYNTEC

VALORISER VOTRE EXPERIENCE...

CIBA-GEIGY poursuit son expansion dans son usine de HUNINGUE (Haut-Rhin) et recherche pour travailler au sein de notre équipe de spécialistes des collaborateurs responsables et autonomes.

INGENIEUR DES ENERGIES

Thermodynamicien, vous serez le responsable de la production et de la distribution des énergies indispensables au fonctionnement d'une usine chimique (vapeur, eau, glace, azote, etc...).

Au sein de notre fonction ingénieurs, votre rôle de **gestionnaire** (surveillance de la sécurité, fabrication et efficacité) et **d'expert** (enquêteet analyse des consommations) vous permettront de motiver et de sensibiliser le personnel aux problèmes des énergies.

De formation ingénieur avec de bonnes connaissances en thermodynamique, vous avez 30-35 ans et une expérience probante dans ce domaine.
Bilingue allemand, votre connaissance en informatique serait un atout.

Réf. IE 25

INGENIEUR PROJETS

AM, INSA ou équivalent

En tant que responsable de l'étude et du développement de projets, vous serez l'**interface dans la fonction ingénieurs** entre le département "chimie" et les autres départements.
Votre rôle d'étude s'exercera tant sur la réalisation et mise en route de nouvelles installations de production chimique et d'infrastructures correspondantes que sur les propositions de modifications et d'amélioration à apporter aux installations existantes.

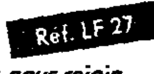
Une expérience de **quelques années en industrie chimique ou agro-alimentaire** est souhaitée, et des connaissances en contrôle et conduite de procédés serait un plus.
Parfaitement bilingue allemand, votre esprit d'équipe est indispensable pour mener à bien cette mission.
Anglais souhaité.

Réf. IP 26

CHIMISTE DE FABRICATION

Vous prendrez en charge : • la planification et le suivi technique de la fabrication de produits organiques dont des subtances actives à usage pharmaceutique, • la participation à l'amélioration de procédés existants, • le démarrage de nouvelles productions.
De formation ingénieur chimiste ou équivalent, vous avez une **expérience en fabrication** ou en **développement** et une bonne connaissance en allemand.
L'anglais est souhaité.

Capacité de travailler en équipe, souci des relations humaines, sens de la qualité et de l'organisation sont déterminants pour réussir votre mission.



Si vous souhaitez valoriser votre expérience, alors venez-nous rejoindre en adressant votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prét.) sous la réf. du poste choisi à
Etablissement CIBA-GEIGY S.A. - 37, av. de Bâle, F - 68330 HUNINGUE.

CIBA-GEIGY

CONTESSE

---

capitaux - propositions commerciales



Société leader dans l'imagerie radiologique.

GENERAL MEDICAL MERATE SpA

Après une percée spectaculaire sur le marché français, confirmée lors des récentes Journées Françaises de Radiologie, la Société G.M.M SpA a décidé :

- La création d'une **filiale G.M.M. - France**
- La mise en place d'un support technique opérationnel avec hall d'exposition, stock d'intervention, ingénieur usine.
- La mise en place d'une structure de vente technico-commerciale efficace, combative, et bien introduite.

Pour la **réalisation** de cet objectif unique, G.M.M. SpA recherche des

AGENTS COMMERCIAUX

particulièrement introduits sur le marché de la Radiologie, privé et public, justifiant d'une expérience réelle et d'un succès confirmé dans ce domaine.
Impératif d'avoir une structure technique locale.

Rémunération
- Commission intéressante avec provision à la commande.
- Possibilité ultérieure d'options en actions de la **filiale France.**

Ecrire d'urgence à :

GENERAL MEDICAL MERATE SpA
Via Partigiani 25
24068 SERIATE - BERGAMO — ITALIA
Tel : 35/294413 - Fax : 299537 - Tlx : 300579 MERATE I

Avec lettre express détaillée mettant en évidence les références, les départements prospectés, et le C.V. des collaborateurs de l'agence.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

RUE DES GRAVILLIERS LOFT A RENOVER
Gde hauteur s/plafond, 66 m². 750 000. 45-25-10-44.

6e arrdt

N.D.-DES-CHAMPS
Bel imm. pierre de taille, luxueusement aménagé, beau stand., tt cft, 160 m², liv. 52 m², 3 chbres, bureau, 2 bns. 7, rue PEGUY. Mercredi-jeudi 13 h 30-16 h 30.

ODÉON 86 M2
P.-A-TERRE de GDE CLASSE dans un hôtel partic. classé. EMBASSY 45-62-16-40.

7e arrdt

VAUBAN LUMINEUX
4/5 p., 160 m², imm. gd stand. Exclus. 60-60-54-94.

12e arrdt

AV. MICHEL BIZOT
réc. liv. dble, 2 ch., belle cuis., bains avec fenêtre, tt cft. 1 480 000. Micot 43-44-43-87.

16e arrdt

TROCADÉRO
Immeuble de standing
APPART. ORIGINAL 90 m² + jardin privé, calme, soleil, très grand charme.
2.000.000 F — 42-25-52-72.

Province

COTE VAROISE
Cause dble emploi, vds sur propriété arborée et fruitiers, ensemble immo. F4 + stud. indépendant, vue splendide. Très bon état.
Tél. : HB (16) 67-92-56-99.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

EMBASSY SERVICE
recherche achat
APPARTS HAUT DE GAMME et HOTELS PARTICULIERS PARIS RÉSIDENTIEL.
TÉL. : (1) 45-62-16-40.

locations non meublées offres

Paris

Mº BUZENVAL 4 P. 90 m² 2e ét., libre de suite. 5 000 F + 450. P.O.G. 45-87-71-00.

Région parisienne

LA VARENNE 3 P. 77 m² avec box. Imm. stand. 3 680 F + 440 ch. P.O.G. 45-87-71-00.

locations meublées demandes

Paris

MONDIAL MERCURE
rech. Studios et 2 pièces pour clientèle étrangère.
Appts de standing pour ambassades et sociétés.
S'adr. : SERVICE ACCUEIL.
Tél. : 42-56-28-16.

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour Banques, Stés multinationales et diplomates, studios, 2, 3, 4, 5 pces et plus.
Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

pavillons

MONTIGNY (95) à vendre quartier calme et pavillonnaire 10 min. gare, 1min. école, tous commerces prox. Entrée aménagée, séjour double 31 m², cuisine aménagée carr., w.-c. ; 1er : 3 chambres, salle de bains, w.-c. Jardinet avec abri, garage.
Tél. : 39-78-96-77.

PARC ST-MAUR Av. Joffre
1 OU 2 MAISONS
170 m² et 140 m², jard. 425 m² et 395 m². Prix 1.200.000 F et 850.000 F. 60-60-54-94.

A VENDRE COLOMIERS
(banlieue Toulouse)
Pavillon F 4 + gar. + jardin. Quart. calme pr. centre ville. Libre février 1988.
PRIX : 500 000 F.
Tél. : 61-78-26-47.

bureaux

Locations

Domiciliation depuis 90 F/mois PARIS 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e Constitution SARL 1.500 F HT. INTER DOM. 43-40-31-45.

DOMICILIATION 8e BURX/TÉLEX/SECRÉT. TÉL.
AGECO 42-94-95-28.

Votre adresse commerciale ou
SIEGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STES
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

Votre siège social
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

LYON GARE PART-DIEU
Bureaux équipés, salles de réunion, standing, toutes durées de l'heure à l'année. Services personnalisés.
A à Z 16 - 72-33-00-23

viagers

F. CRUZ 42-66-19-00
8, rue La Boétie. Particularisera votre dossier viager. Estimation gratuite. 49 ans d'expérience. Garantie financière 3.000.000 F.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX, BRILLANTS
Le plus formidable choix, « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher, en alliances, brillants, solitaires, etc., bagues, rubis, saphirs, émeraudes, toute la bijouterie or
PERRONO OPÉRA
angle boul. des Italiens 4, Chaussée-d'Antin.
Achat tous bijoux ou échanges. Autre magasin, autre gd choix Etoile, 37, avenue Victor-Hugo.

TOUS LES BIJOUX ANCIENS
et rares. Bagues romantiques
— 20 % ESCOMPTE
ACHAT OR
GILLET, 19, rue d'Arcole 75004 Paris. 43-54-00-83.
UN PLAISIR, UN PLACEMENT.

Dépannages

AVENIR DÉPANNAGE
Tous dépannages
— chauffage ;
— électricité ;
— plomberie ;
— serrurerie.
Tél. : 46-36-65-65.

Vacances

Tourisme

SKI DE FOND
HAUT JURA
Yves et Liliane, la quarantaine, vous accueillent (12 pers. maxi) dans ancienne ferme du XVIIIe confortablement rénovée, chbres avec s. de bns, table d'hôtes, cuisine et pain maison, ambiance sympa. Tarif tout compris : pension complète + vin + thé à 5 h + moniteur et matériel de ski, de 2.080 F à 2.480 F pers./sem. selon pér.
Tél. : 16 (81) 38-12-51.

JURA
3 h 30 par T.G.V., près station Métabief (ski alpin).
Part. loue grand studio tt cft, 4 pers., sur pistes de fond.
Tél. pr périodes disponibles et conditions 16 (81) 49-00-72.

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

A vendre
FERRARI TESTAROSSA, neuve. 0 km, millésime 88, rouge, int. cuir noir.
Tél. : 93-92-44-12. M. Delecour.

Économie

SOMMAIRE

■ Selon l'INSEE, le krach boursier d'octobre-novembre n'aura pas d'effet dans l'immédiat sur l'activité économique en France. Mais la croissance va se ralentir sous l'effet du freinage du pouvoir d'achat. L'INSEE sous-estime peut-être les effets de la baisse du prix du pétrole, qui pourrait être forte et durable *(lire ci-dessous)*. ■ Le groupe des Sept devrait rendre publique une déclaration commune, après la conclusion d'un accord à Washington entre l'administration Reagan et le Congrès sur le déficit budgétaire. *Les marchés paraissent avoir anticipé cette déclaration (lire ci-contre).* ■ Les Douze ont approuvé la deuxième phase du programme communautaire Esprit sur la recherche dans les domaines des nouvelles techniques de l'information. Ils ont accordé une dotation de 1 milliard de francs *(lire ci-dessous)*. ■ Au terme d'une bataille de plusieurs mois, British Airways va pouvoir acheter la compagnie aérienne British Caledonian pour 250 millions de livres *(lire page 26)*.

Selon l'INSEE

Le krach boursier n'aura pas de conséquence sur l'économie française durant le prochain semestre

« *A court terme, les moins-values engendrées par le krach* (boursier) *devraient avoir peu d'effet sur la consommation des ménages* », estime l'INSEE dans la longue analyse faite à la mi-décembre de l'économie française (1). En appréciant ainsi les conséquences de l'effondrement des cours des actions (avec – 25 % le 19 octobre, ceux-ci ont retrouvé leur niveau du début 1986), l'Institut de la statistique apporte une réponse relativement rassurante à la question posée depuis deux mois : les pertes en *capital qui se sont produites vont-elles* inciter les « perdants » – ménages et entreprises – à moins consommer et à moins investir, entraînant le pays sinon dans la récession, du moins dans la stagnation ? Réponse d'autant plus rassurante que, de leur côté, les industriels font des prévisions d'investissements favorables pour 1988. Excès d'optimisme de l'INSEE ? *Les conjoncturistes allemands* jugent eux aussi négligeables les effets directs du krach, réservant leurs inquiétudes au trouble que jettent dans les esprits la baisse continue du dollar et la montée des incertitudes de toutes sortes.

Le monde va-t-il absorber sans douleur les événements d'octobre-novembre ? L'INSEE, dans sa dernière note de conjoncture, ne se prononce que sur le court terme, c'est-à-dire jusqu'au printemps 1988, soulignant qu'aux Etats-Unis les effets du krach vont être plus *importants et peut-être plus rapides.* Soulignant aussi que, en dehors même du krach, des facteurs de ralentissement étaient déjà à l'œuvre. *« C'est certainement aux Etats-Unis où les actions sont détenues par de nombreux ménages que l'effet sera le plus marqué. La perte enregistrée par les ménages depuis la fin de l'été est évaluée à environ 700 milliards de dollars, soit près de 5 % de leur richesse nette globale. Elle se traduirait par un point de moins sur le niveau de la consommation des ménages. »*

Ce n'est que dans le courant de 1988 que le krach boursier, à travers le ralentissement de l'économie américaine, entraînera un freinage de la croissance mondiale d'environ un demi-point. Celle-ci serait alors un peu supérieure à 2 % en moyenne annuelle en 1988. Mais, comme pour la France, l'INSEE souligne qu'il est artificiel de vouloir isoler les conséquences directes du krach *« des autres phénomènes économiques à l'œuvre ».*

A court terme donc, l'évolution de l'économie française va être relativement indépendante du krach. En 1987, l'activité a été relativement forte : + 2 % en terme de PIB marchand après déjà + 2,1 % en 1986. Elle a même été très forte au milieu de l'année, atteignant 4 % en rythme annuel aux troisième et quatrième trimestres. Ce dynamisme s'explique par deux facteurs : la consommation des ménages (+ 2,2 % en 1987 après déjà + 3,4 % en 1986) tirée par de très importants achats d'automobiles et la constitution de stocks dans l'industrie et le commerce. Or ces deux facteurs vont beaucoup moins jouer en 1988.

La consommation des ménages va augmenter lentement tout au long du premier semestre 1988 (+ 0,8 % en glissement entre janvier et juin après + 2 % environ au second semestre 1987). L'INSEE fonde cette prévision sur la faible progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages : baisse de 0,5 % au premier trimestre (nouvelle *cotisation de 0,4 % sur le revenu en mars 1988)*, progression de 0.8 % au second, soit sur l'ensemble du semestre un gain de 0,3 % seulement après + 1,6 % au second semestre 1987.

D'autre part, les stocks joueront un rôle moins actif. L'industrie continuerait certes sur sa lancée tout au long du premier semestre jusqu'à ce que les chefs d'entreprise réalisent ce que l'INSEE appelle élégamment *« leurs erreurs possibles d'anticipation »*. En revanche, les commerçants ont perçu dès le second semestre 1987 une demande moins soutenue et ont commencé à juger leurs stocks excessifs, les allégeant nettement. C'est notamment le cas des concessionnaires automobiles qui anticipent une demande beaucoup plus moins favorable qu'en 1987.

Autre élément de freinage de l'activité : le ralentissement de la croissance dans le monde qui va peser sur nos exportations. Celles-ci après avoir baissé au début de 1987 (– 1 % au premier semestre) se sont brusquement et fortement redressées au troisième trimestre (+ 4,2 %). Mais ce phénomène ne va pas se poursuivre : – 0,1 % au quatrième trimestre 1987, – 0,8 % au premier trimestre 1988. L'INSEES a quelques arguments pour faire ce pronostic : la demande mondiale de produits manufacturés adressée à la France après s'être accélérée (+ 3,3 % en 1986, + 5,7 % en 1987) va se ralentir progressivement : + 3,1 % au premier semestre 1987, + 3 % au second, + 1,7 % au premier semestre 1988. Cet affaiblissement serait général. Il proviendrait des pays industrialisés, mais surtout des pays en voie de développement, des pays de l'OPEP, des pays de l'EST.

Très forte progression du crédit aux particuliers

La très rapide progression du crédit aux particuliers en 1987 explique la croissance soutenue de la consommation des ménages (+ 2,2 % après déjà + 3,4 % en 1986) malgré une faible amélioration du pouvoir d'achat (+ 0,9 %). Avec une augmentation d'environ 40 % cette année, le crédit a représenté pour les particuliers une vingtaine de milliards de francs de pouvoir d'achat supplémentaire, soit presque un point de consommation sur les trois premiers trimestres de l'année.

Telle est l'analyse faite par l'INSEE. Deux éléments d'incertitude pourraient bouleverser en sens contraire le pronostic d'un lent ralentissement de l'activité. Le premier est l'interrogation concernant le crédit à la consommation. Les ménages y auraient fait massivement appel en 1987 *(voir le graphique)*. Une progression de 40 % parfois. Si pour une raison ou pour une autre ce *« pouvoir d'achat emprunté »* disparaissait, la chute de la consommation serait sévère. Et le ralentissement de la croissance probablement brutal.

En sens inverse, une forte baisse du prix du pétrole (*l'INSEE retient* 17 dollars au deuxième trimestre 1988), allégerait les déficit commerciaux des pays comme les Etats-Unis et la France, leur donnant soit un *répit soit quelques marges de* manœuvre.

Le pouvoir d'achat supplémentaire dont bénéficieraient les ménages en France et dans les pays industrialisés prolongerait beaucoup plus longtemps que prévu le boom de la consommation qui a été le principal facteur du dynamisme surprenant de l'année 1987.

A. V.

ÉNERGIE

Les prix du pétrole continuant à baisser

L'OPEP pourrait se réunir dans trois semaines

Tandis que les cours du pétrole continuaient à baisser sur les marchés libres, le ministre indonésien du pétrole a affirmé que l'OPEP pourrait décider de se réunir à nouveau si *« les fluctuations (des cours à la baisse) continuent deux ou trois semaines »*. Attribuant le recul des prix pétroliers depuis l'échec de la conférence de l'OPEP, le lundi 14 décembre, à des *« manipulations »* spéculatives, le ministre indonésien a estimé que cette situation était temporaire.

Lundi à New-York et à Londres, les cours du pétrole ont encore baissé : le WTI, le brut américain de référence est tombé de 42 cents à 15,16 dollars par baril pour une livraison immédiate, tandis que le Dubai light, le seul pétrole du Golfe échangé sur le marché libre, chutait de 1,70 dollar pour tomber à 13,60 dollars, soit plus de quatre dollars au-dessous des prix officiels de l'OPEP. En un peu plus d'une semaine, depuis la fin des travaux de l'organisation à Vienne, les cours du pétrole ont diminué de près de 3 dollars par baril.

Les Douze approuvent la seconde phase d'« Esprit »

11 milliards de francs en cinq ans pour la recherche européenne informatique

Les ministres de l'industrie des Douze devaient examiner, ce mardi 22 décembre, dans quelle mesure une partie de la production sidérurgique communautaire peut continuer à bénéficier, *au-delà du 31 décembre 1987 de la sécurité qui* garantit le régime de quotas de production. Les industriels réclament le maintien des quotas. La Commission européenne est partisan de les supprimer, au moins en partie à partir du 1er juillet 1988, *si les industriels ne s'engagent pas à effec*tuer les fermetures de laminoirs nécessaires à la réduction des trois quarts de l'excédent de 20 millions de tonnes des capacités de production.

Lundi 21 décembre, les ministres de la recherche ont approuvé le programme Esprit. Celui-ci doit maintenant obtenir le feu vert du Parlement européen. Un accord entre les trois institutions (Commission, conseil des ministres et Parlement européen) déterminera le partage des responsabilités dans la gestion du programme. Les Douze ont également approuvé un programme de recherche sur la radio-protection, et augmenté les crédits affectés au programme Brite, dont l'objet est de favoriser la diffusion des technologies nouvelles dans les industries traditionnelles.

BRUXELLES
(Communauté européennes).
de notre correspondant.

Les Douze mettent les bouchées doubles pour combler leur retard en informatique et en électronique. Tel est le sens de l'aval donné par les ministres de la recherche à la deuxième phase du programme ESPRIT (ou ESPRIT 2). Celui-ci lancé en 1984, organise avec succès la coopération entre les entreprises et les centres de recherche de la CEE dans l'ensemble des domaines couvrant les technologies de l'information. Les crédits affectés par le budget communautaire à ESPRIT 2, soit 1 600 millions d'ECUS sur cinq ans (11 milliards de francs) sont deux fois plus importants que ceux dont était doté ESPRIT 1. En fait, le programme le plus important jamais mis en œuvre par la CEE bénéficiera d'un budget de 3 200 millions d'ECUS (22 milliards de francs), car la règle du jeu veut que chaque projet soit financé à 50 % par la CEE, et à 50 % par les entreprises elles-mêmes.

L'objectif du Parlement est ainsi de donner un coup de fouet à la recherche pré-conceptuelle mais aussi de favoriser la coopération entre les entreprises de la CEE. Un projet ne peut être accepté que s'il est présenté conjointement par des entreprises appartenant à au moins deux pays membres. En matière de coopération trans-frontalière, ESPRIT 2 innove, puisqu'il prévoit la possibilité aux entreprises de l'AELE (Association européenne de libreéchange) ou participer à des projets, pourvu que ce soit en compagnie d'au moins deux entreprises de la CEE. Des groupes comme Ericsson, Azeu, Brown Powery, *Norsk Data, se sont montrés intéressés.*

ESPRIT 2 prévoit ainsi une dizaine de projets importants, dits TIPS (Programmes d'intégration technologique), où sont concentrées des recherches proches, mais *traitées généralement séparément*. Ces projets TIPS, qui bénéficieront d'environ le quart des crédits d'ESPRIT 2 répondent aux désirs des grands groupes industriels.

Cet infléchissement vers le *marché* exige que les industriels aient en quelque sorte le répondant nécessaire. *La balle est maintenant dans* leur camp. Bull souhaitait la mise en œuvre de trois grands projets stratégiques qui pourraient être entrepris par l'Europe : un super-calculateur comparable au CRAG américain, des micro-processeurs très performants, et des grands disques magnétiques. *Le programme de travail* d'ESPRIT pour 1988, qui fait maintenant l'objet de la part de Bruxelles d'« appel à propositions » permettrait d'entreprendre les deux premiers de ces projets. Il y aura ainsi 50 millions d'ECUS (340 millions de francs) mobilisables pour le super-calculateur.

Bull va-t-elle trouver un ou plusieurs partenaires prêts à co-financer avec elle les 50 millions d'ECUS pour remporter ce marché difficile ?

Pour éviter une dérive trop généralisée vers la recherche industrielle, il a été entendu qu'une partie des *crédits d'esprit – 60 millions* d'ECUS soit 410 millions de francs – serait affectée à la recherche fondamentale.

PHILIPPE LEMAITRE.

Scepticisme sur les marchés financiers avant la publication de la déclaration des Sept

Une fois l'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain voté par le Congrès, les ministres des finances des sept pays industrialisés devraient publier une déclaration *commune* approuvant les mesures de politique économique prises par le Japon, la RFA et les Etats-Unis et exprimer le souhait d'une stabilisation des taux de change. Ce qui n'était, à la veille du week-end, qu'une rumeur a été, au début de cette semaine, confirmée par plusieurs dirigeants occidentaux.

A Bonn, le porte-parole du gouvernement, M. Friedhelm Ost, a ainsi indiqué, lundi 21 décembre, qu'une déclaration en faveur d'une plus grande stabilité des monnaies devrait être rendue publique prochainement. Selon M. Ost, les représentants des sept pays (Etats-Unis, Japon, RFA, Canada, France, Grande-Bretagne et Italie) ont mené d'intenses *consultations pour* renouveler l'accord du Louvre de coopération économique et monétaire.

A Tokyo, le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, a confirmé, mardi 22 décembre, qu'un tel document avait bien été mis au point par les 9. Il devrait réaffirmer les engagements pris en février lors des accords du Louvre. A Washington comme à Paris néanmoins, on se refuse à commenter ces diverses déclarations.

D'après diverses sources, le texte mis au point serait beaucoup moins précis que l'accord du Louvre sur les taux de change. Il soulignerait les effets négatifs de *« fluctuations excessives »* des monnaies, sans fixer de *« zone de référence »*. Approuvant les décisions de politique économique prises au cours des dernières semaines, il n'en demanderait pas davantage aux grands pays industrialisés. Dans ces conditions, de nombreux professionnels craignent que cet « accord du Louvre bis » n'ait qu'un effet très passager sur le marché des changes. *Le dollar était* d'ailleurs faible, lundi 21 décembre, à New York par rapport au yen et au deutschemark.

ETATS-UNIS : un compromis sur le budget enfin signé

« Une folle manière » de gouverner l'Amérique

WASHINGTON
de notre correspondant

A l'arraché, dans la grogne et la récrimination, le Congrès a voté, au petit matin du mardi 22 décembre, le budget des Etats-Unis, après que la majorité démocrate eut cédé aux menaces de veto du président Reagan.

En même temps qu'une énorme loi *« attrape-tout »*, portant sur la bagatelle de 600 milliards de dollars, sénateurs et représentants ont adopté le train de mesures permettant de réduire d'un peu plus de 30 milliards de dollars le déficit budgétaire pour 1988. Cette décision, attendue avec impatience dans tous le monde occidental, avait été prise, non sans mal, le 20 novembre dernier, mais il aura fallu plus d'un mois de marchandages supplémentaires pour la faire entrer dans les faits.

Tout, dans la manière dont cette loi de finances a fini par être adoptée, – les atermoiements, les négociations en coulisse, les chantages de dernière minute, – tout semble extravagant : peu avant une heure du matin, et après la dernière retransmission de football américain, les chaînes de télévision conseillaient aux employés fédéraux de se rendre normalement à leur travail, mardi, les dernières nouvelles venues du Capitole permettant de supposer que l'administration de la première puissance économique du monde serait en mesure de fonctionner...

L'année fiscale a commencé le 1er octobre, et, faute de budget, l'Etat fédéral, depuis plus de trois mois, vit d'expédients : des autorisations provisoires de dépenses. La dernière de ces lois d'urgence, votée dimanche soir, avait une durée de vie de 24 heures. Et le Congrès n'avait guère d'autre choix que de se résigner à en adopter une autre, également éphémère, pour donner au moins matériellement le temps au président de signer l'énorme texte – plus de 2 000 pages – qui devait être déposé sur son bureau mardi.

En effet, accentuant cette années une tendance de plus en plus affirmée au cours des exercices précédents, le Congrès à attendu la dernière minute pour se prononcer en une seule fois sur une série de dispositions qui doivent en principe faire l'objet de treize votes différents.

Le résultat est un monstre législatif à *têtes multiples, qui décide de la* nécessité de produire des fusées balistiques Midjet et de l'interdiction de fumer dans les avions pendant les vols de moins de deux heures, de la vente d'armes à l'étranger et de la limitation de vitesse sur les autoroutes, et aussi des impôts, des programmes sociaux, des remboursements médicaux et autres subventions à l'agriculture, sans oublier bien sûr des dizaines de dispositions destinées à satisfaire des intérêts dits *« particuliers »*, efficacement défendus par divers lobbies.

« Accumulation disparate »

Cette accumulation de décisions disparates, retardées jusqu'au tout dernier moment, est pour une part le résultat de l'incapacité manifestée par les congressistes à se mettre d'accord en temps utile. Mais elle procède aussi d'un calcul délibéré : tout mettre dans un même gigantesque sac contraint le *président à tout* accepter, y compris des mesures qu'il réprouve formellement, ou à tout refuser, pour des raisons qui, comparées au reste de l'enjeu, paraissent forcément futiles : en l'occurrence, l'aide aux « contras » du Nicaragua et une loi obligeant les radios et télévisions à diffuser des points de vue différents sur chaque problème.

Un certain nombre de congressistes ont d'ailleurs largement usé de cet argument, reprochant au président de placer les *intérêts* de la Contra au-dessus de ceux des Etats-Unis tout entiers. Mais M. Reagan n'a pas cédé, et, au bout du compte, ce sont les dirigeants de la majorité démocrate de la Chambre des représentants (plus hostile au président que le Sénat) qui ont perdu cette guerre des nerfs.

Dans un premier temps, ils ont accepté de voter des crédits pour la *Contra – pour un montant* de 8 millions de dollars, c'est-à-dire inférieur de moitié à la somme autorisée par le Sénat. Mais, moyennant diverses restrictions, les représentants ont fini par accepter la disposition à laquelle ils étaient le plus farouchement opposés : que les crédits en question puissent être utilisés pour le transport d'armes achetées précédemment. Le Congrès se réserve *certes* la possibilité de *mettre un* terme définitif à toute aide aux combattants antisandinistes lors d'un *vote-clef prévu pour* le début de février. Mais, en attendant, M. Reagan a à peu près ce qu'il voulait, et il a fait connaître sa satisfaction.

Sur l'autre point litigieux – la *« doctrine d'équité »* concernant les radios et télévisions, – les démocrates ont tenu bon presque jusqu'au bout. Mais M. Reagan *n'a rien* voulu savoir, avant tout, semble-t-il, pour une question de principe : il *avait déjà mis son veto à cette loi* dans le courant de l'année, et les démocrates voulaient lui forcer la main en la réintroduisant dans le budget.

Mardi soir, peu avant minuit, ils ont battu en retraite : *« Le président a gagné sa partie de poker »*, déclarait, amer, un représentant du Mississippi. En fait, il semble que les adversaires de M. Reagan aient commis une *erreur psychologique* : ils le croyaient acculé alors que lui, à tort ou à raison, semble estimer qu'il *a de nouveau le pays derrière lui*, depuis que les sondages *« d'après sommet »* ont fait regagner une *dizaine de points* à l'indice de sa popularité, lui permettant de regagner le niveau qui était le sien au terme de son premier mandat présidentiel.

Autre raison : M. Reagan, déjà accusé par beaucoup de républicains de s'être montré bien conciliant ces derniers temps, y compris avec les Soviétiques, avait en fait tout intérêt à faire preuve de fermeté.

Pour bien des *sénateurs, et sur*tout des représentants, cette première session du centième congrès des Etats-Unis *s'achève* dans une atmosphère d'exaspération et d'amertume, personne n'étant bien fier du résultat obtenu et de la manière dont il a été obtenu. En fait, c'est l'ensemble du système politique américain qui a révélé d'inquiétantes faiblesses tout au long de cette interminable procédure budgétaire. Voilà bien *« une folle manière de gouverner l'Amérique »*, pour reprendre le titre d'un récent éditorial du *New York Times.*

JAN KRAUZE.

● **BUDGET : augmentation de 87 % en Yougoslavie.** – Le gouvernement yougoslave vient de soumettre au Parlement fédéral de Belgrade un budget pour l'année 1988 prévoyant une augmentation des dépenses de 87 % par rapport à 1987. Cette hausse est très nettement *inférieure au rythme d'inflation* qui devrait être, pour l'ensemble de 1987, de 160 et 170 %. *C'est donc* un budget de restriction qui est envisagé pour l'année prochaine avec une diminution de 5 % des dépenses consacrées à la défense nationale et au développement régional. Le Parlement fédéral yougoslave pourrait diminuer également les dépenses du ministère des affaires étrangères.

Économie

SOCIAL

Les résultats définitifs des élections prud'homales du 9 décembre

Le ministère des affaires sociales et de l'emploi a publié les résultats définitifs des élections prud'homales du 9 décembre 1987. Nous avons regroupé pour le collège salariés comme pour le collège employeurs les résultats des sections «industrie», «commerce», «agriculture» et «activités diverses» dans un total «ouvriers et employés». Chez les salariés, en plus des cinq centrales représentatives, plusieurs organisations non représentatives au niveau national présentaient des candidats : la Confédération des syndicats libres (CSL), l'Union française du travail (UFT), la Fédération générale des syndicats d'ouvriers agricoles (FGSOA) et la Confédération autonome du travail (CAT). Chez les employeurs, les listes Entreprises Plus regroupaient le CNPF, la CGPME, la FNSEA, l'UNAPL (professions libérales) et l'UPA (artisanat). Présentaient aussi des candidats le CID-UNATI, les Chambres de professions libérales (CPL) et le SNPMI.

Le ministère des affaires sociales a publié le 17 décembre les résultats des élections prud'homales du 9 décembre dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces résultats sont les suivants :

● **Collège salariés** (toutes sections). Inscrits : 108 243 ; votants : 43 421, 40,11 % (52,12 % en 1982) ; exprimés : 40 516, 37,43 % (49,27 %).

Ont obtenu : CGT 20 271 voix, 50,03 % (– 1,25 point par rapport à 1982), 88 sièges sur 150 ; CFDT 7 039 voix, 17,37 % (– 4,49 points), 21 sièges ; FO 5 193 voix, 12,81 % (+ 0,17), 26 sièges ; CFTC 2 998 voix, 7,39 % (– 3,25), 1 siège ; CGC 1 418 voix, 3,49 % (+ 2,2), 7 sièges ; divers 3 597 voix, 8,79 % (+ 6,5 points), 7 sièges.

● **Collège employeurs** (toutes sections). Inscrits : 5 829 ; votants : 1 562, 26,79 % (33,17 % en 1982) ; exprimés : 1 452, 24,90 % (30,16 %).

Ont obtenu : Entreprises Plus 601 voix, 41,39 %, 69 sièges ; divers : 851 voix, 58,60 %, 81 sièges. En 1982, les listes Action pour la défense des droits des employeurs (Act) regroupaient le CNPF, la CGPME et la FNSEA, et avaient obtenu 99,26 % des voix. En 1987, les listes Entreprises Plus regroupaient le CNPF, la CGPME, la FNSEA, l'UNAPL (professions libérales) et l'UPA (artisanat).

COLLÈGE SALARIÉS

	Total ouvriers et employés		Encadrement		Total général	
Inscrits	10618317		1745853		12364170	
Votants	4952153	46,64%	722621	41,39%	5674774	45,90%
Exprimés	4750254	44,74%	705991	40,44%	5456245	44,13%
Abstentions	5666164	53,36%	1023232	58,61%	6689396	54,10%
CGT	1885215	39,69%	103415	14,65%	1988630	36,45%
CFDT	1105574	23,27%	150306	21,29%	1255880	23,02%
FO	1000144	21,05%	115225	16,32%	1115369	20,44%
CFTC	376452	7,92%	76236	10,80%	452688	8,30%
CGC	196370	4,13%	207955	29,46%	404325	7,41%
CSL	111724	2,35%	12766	1,81%	124490	2,28%
UFT	52579	1,11%	3854	0,55%	56433	1,03%
FGSOA	10755	0,23%	722	0,10%	11477	0,21%
CAT	3631	0,08%	231	0,03%	3862	0,07%
Divers	7810	0,16%	35281	5,00%	43091	0,79%

COLLÈGE EMPLOYEURS

	Total ouvriers et employés		Encadrement		Total général	
Inscrits	824533		37299		861832	
Votants	280271	33,99%	12864	34,49%	293135	34,01%
Exprimés	265319	32,18%	11935	32,00%	277254	32,17%
Abstentions	544262	66,01%	24432	65,50%	568697	65,99%
Entreprises, Plus	242919	91,56%	11763	98,56%	254682	91,86%
SNPMI	8131	3,06%	88	0,74%	8219	2,96%
CPL	2508	0,95%	0	–	2508	0,90%
CID-UNATI	2140	0,81%	0	–	2140	0,77%
Divers	9261	3,63%	84	0,70%	9705	3,50%

● **RECTIFICATIF.** – Des erreurs se sont glissées dans le commentaire des résultats des élections prud'homales en Franche-Comté (*le Monde* du 11 décembre). Dans le deuxième paragraphe du commentaire, les chiffres dont il était question (8 % pour la CGC, 19,5 % pour FO et 8,4 % pour la CFTC) ne concernaient pas seulement, comme il était indiqué, les ouvriers et les employés, mais l'ensemble du collège salariés de la région. Par ailleurs, dans la section encadrement, le gain de 4,3 points attribué à FO n'était que de 3,79 (+ 3,66 pour la CFDT). – (*Corresp.*).

Le quarantième anniversaire de la CGT-FO

Le succès du « syndicalisme traditionnel »

Les 18 et 19 décembre 1947, des militants de la CGT, bravant les réticences et même les déchirements de Léon Jouhaux, décidaient de quitter la vieille CGT et de créer FO. Quarante ans après, l'anniversaire de la scission, célébré à Paris par un Comité confédéral national (CCN), a coïncidé avec des élections prud'homales dont l'organisation de M. André Bergeron est sortie vainqueur. Avec 20,94 %, FO est la seule confédération à avoir progressé en pourcentage des suffrages exprimés par rapport à 1982. Son gain en cinq ans est de 2,71 points. Pour le CCN, il s'agit d'un *« important succès »*, qui a confirmé *« la place déterminante qu'elle tient dans la classe ouvrière »*.

Le résultat des élections prud'homales peut conforter FO dans ses ambitions – *« reprendre »* la première place, – malgré le revers qu'elle vient de subir dans l'enseignement. Non seulement elle a passé victorieusement la barre des 20 %, mais elle a gagné 4,66 points dans la section encadrement, la plus porteuse de promesses pour l'avenir si l'on se base sur la simple évolution du salariat. Son organisation de cadres, l'UCI-FO, a raison de souligner à cet égard que dans cette section elle est la seule à gagner des voix par rapport à 1982 (+ 10 907 suffrages). Toutefois, de 1982 à 1987, la conjonction de la diminution des inscrits et de la montée des abstentions a fait perdre globalement à FO dans l'ensemble du collège salarié 248 950 voix en métropole...

Comme la CGT et les autres syndicats, FO a cependant tendance à sous-estimer l'importance de l'abstention (54,05 % en métropole), refusant d'y voir le signe d'une certaine indifférence vis-à-vis du syndicalisme. Dans la proclamation qu'il a adoptée, le CCN de FO *« maintient sa ligne de conduite sur la base des principes du syndicalisme traditionnel français, qui a toujours donné sa préférence à la démocratie dite de délégation sur tout autre système »*. Comme la CGT, FO choisit de rester telle quelle. Son succès électoral la conduit à penser, à treize mois du départ de M. Bergeron, que le danger viendrait du changement.

Dans l'immédiat, M. Bergeron se montre très revendicatif. Il a demandé et obtenu un report au 12 janvier de la commission des comptes de la Sécurité sociale. Il est remonté au créneau, le 21 décembre devant la presse, pour défendre le pouvoir d'achat – ce fameux bas de la feuille de paie, – en considérant qu'*« on ne peut écarter d'un revers de main le problème de la relance du pouvoir de consommation »*. Il a redit qu'il ne percevait pas, en dépit des discours gouvernementaux, d'amélioration de l'emploi. Enfin, il a exprimé son refus de *« laisser l'assurance-chômage glisser dans les mains de l'Etat à partir du 1er janvier »*, car *« nous perdrions toute possibilité d'intervenir dans le système »*.

Ainsi, pour FO, il faut *« absolument arriver à un accord le 30 décembre »* sur l'assurance-chômage. Pour M. Faesch, qui, comme la CFDT, la CFTC et la CGC, va discuter directement avec M. Séguin, l'Etat doit apporter 1 milliard supplémentaire au financement de l'Unedic (pour la formation des chômeurs). *« Et la partie pourra être gagnée. »* FO se sent sans doute en position d'être entendue.

MICHEL NOBLECOURT.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE



Le conseil de surveillance de SOVAC, réuni le 18 décembre 1987 sous la présidence de M. Michel David-Weill, a pris connaissance de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe pour les dix premiers mois de l'année.

I. Activité

Le groupe SOVAC a poursuivi le développement de son activité dans la ligne évoquée lors du précédent conseil. En effet, les financements nouveaux distribués par le groupe au cours des dix premiers mois de l'année 1987 ont atteint 17 012 millions de francs, progressant ainsi de 22 %.

Tous les secteurs d'activité du groupe ont bénéficié de ce développement, bien que dans des proportions inégales.

Dans le domaine des financements immobiliers, le volume des acceptations et des mises en force de crédits a continué à subir l'incidence des relèvements de barèmes intervenus au cours du second semestre.

En revanche, les financements distribués aux acheteurs d'automobiles par les filiales de CREDIPAR (holding détenu à 50/50 par SOVAC et PSA) ont fortement progressé, bénéficiant notamment de la bonne tenue du marché automobile et du renforcement en 1987 de la position des constructeurs auxquels est lié CREDIPAR.

Le montant total des encours gérés par le groupe SOVAC atteint 41,1 milliards de francs au 31 octobre 1987, en augmentation de 10 % par rapport au 31 octobre 1986. Les encours consolidés s'élèvent à 31,7 milliards, en progression également de 10 % par rapport au 31 octobre 1986.

II. Résultats consolidés provisoires

Il est rappelé que ces résultats tiennent compte, en proportion de la période courue, de la prise en charge par l'exercice, pour un montant de 110 millions de francs environ, du coût de restructuration du passif, lié aux remboursements par anticipation ou au réaménagement des crédits immobiliers consentis dans la période 1981/1984.

Part des tiers exclue, le résultat d'exploitation consolidé provisoire, après provisions et impôt, est de 344,1 millions de francs pour les dix premiers mois de 1987. Comparé au résultat des dix premiers mois de 1986, il marque une progression de l'ordre de 1 % ; comparé aux 10/12 du résultat de l'exercice 1986 (399,2 millions de francs), cette progression est de l'ordre de 3 % plus proche de la réalité économique. En outre, ces résultats ne tiennent pas encore compte, à cette date de l'effet favorable sur le passif d'impôt différé de la baisse de 45 à 42 % du taux de l'impôt sur les sociétés à compter du 1er janvier 1988 et de l'existence d'un actif d'impôt payé d'avance sur la provision pour congés payés.

ACTIVITÉ COMMERCIALE DU GROUPE SOVAC

	En millions de francs au 31-10-1987		Pourcentage d'évolution par rapport au 31-10-1986	
	Financements nouveaux	Encours gérés	Financements nouveaux	Encours gérés
SOVAC et filiales ou participations directes	7 772	25 230	+ 14	+ 5
– Financements aux particuliers (1)	3 376	6 343	+ 11	+ 13
– Financements aux entreprises	1 364	3 372	+ 40	+ 11
– Financements immobiliers	3 032	15 515	+ 9	+ 1
CRÉDIPAR et filiales	8 638	15 063	+ 31	+ 19
Filiales d'outre-mer	602	833	+ 17	+ 18
TOTAL GÉNÉRAL	17 012	41 126	+ 22	+ 10

(1) Financements de ventes à crédit, prêts personnels, crédits en compte.

Le conseil de surveillance a examiné et approuvé les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 8 janvier 1988 pour procéder à divers aménagements des statuts et mettre en œuvre les dispositions de la loi du 17 juin 1987, en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions à des collaborateurs du groupe.

PECHINEY

Paris, le 21 décembre 1987

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Vous avez acquis, lors de leur émission ou plus récemment en Bourse, des Certificats d'Investissement Privilégiés de Pechiney (CIP). Vous l'avez fait parce que vous pensiez à juste titre que notre société avait des perspectives de croissance et qu'elle était en mesure d'améliorer ses résultats.

Nous savons aujourd'hui que le résultat net consolidé de l'exercice 1987 sera compris entre 600 et 800 millions de francs et qu'il marquera donc une forte progression par rapport à celui de 1986 (88 millions, hors provision exceptionnelle). Nous pouvons également affirmer que, grâce aux restructurations entreprises et à l'augmentation des prix de vente ou des volumes de nos principaux produits, cette progression des résultats devrait se poursuivre, à tout le moins pendant le premier semestre de 1988. Les équipes de Pechiney travaillent tous les jours pour diminuer notre vulnérabilité aux fortes variations des parités monétaires et pour préparer l'avenir à plus long terme. Ces bonnes performances permettent d'envisager un accroissement de la rémunération du CIP dont le rendement global, sur la base du dividende garanti, dépasse d'ores et déjà 7 %.

Le redressement que nous sommes en train d'opérer, le bon niveau des prix de l'aluminium, la croissance de nos activités nouvelles ont été salués par la Bourse, et le cours du CIP a augmenté de 80 % entre janvier et octobre 1987. L'effondrement des marchés boursiers mondiaux a eu pour effet d'annuler presqu'entièrement cette hausse, puisque le cours du CIP a chuté de 352 F à 207 F et se situe maintenant à un niveau très légèrement supérieur à celui du début de l'année.

Une partie de nos CIP avait été émise avec un bon de souscription, négociable, qui donnait à son détenteur la possibilité de souscrire un nouveau CIP au prix de 260 F jusqu'au 31 décembre 1987 au plus tard.

Tout semblait indiquer, début octobre, que cette souscription serait réalisée dans des conditions avantageuses pour les porteurs de bons et que Pechiney pourrait bénéficier de fonds propres supplémentaires pour poursuivre son désendettement et financer son développement. Cette perspective est maintenant remise en cause, pour des raisons totalement étrangères à l'évolution de notre Groupe, et nous comprenons la très vive déception exprimée par un certain nombre d'entre vous.

Afin de nous libérer de l'instabilité des marchés financiers que nous connaissons en cette fin d'année, nous avons envisagé différentes formules, et notamment une prolongation de la durée de vie des bons au-delà du 31 décembre 1987. Malheureusement, après consultation de nos autorités de tutelle et de la Commission des Opérations de Bourse, il est apparu que ces solutions ne pouvaient être retenues pour des raisons juridiques.

La presse s'est fait l'écho, récemment, de l'éventualité du lancement par Pechiney d'une nouvelle émission sur le marché financier. Il est vrai que nous y avons songé, dans l'intérêt du Groupe et avec le souci de réserver des conditions préférentielles aux actionnaires qui lui sont restés fidèles. Nous y avons renoncé dans l'immédiat, préférant attendre, avant de solliciter l'accord des autorités compétentes, que le climat régnant sur les marchés financiers se prête mieux au succès d'une telle opération.

Nous avons confiance en Pechiney; nous vous demandons, à vous aussi, de lui conserver votre confiance. Nous sommes résolus à vous prouver que vous avez eu raison de le faire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean GANDOIS
Président-Directeur Général

Marchés financiers

Rachetée par British Airways

British Caledonian restera « british »

LONDRES
de notre correspondant

British Caledonian, la seconde compagnie aérienne du Royaume-Uni, restera *« british »*. Le conseil d'administration de cette société a, en effet, reçu le lundi 21 décembre, selon l'expression judicieusement utilisée par son président, M. Adam Thomson, *« une offre qu'il n'était pas en mesure de refuser »*.

British Airways, la principale compagnie aérienne du pays récemment privatisée, mais sur laquelle le gouvernement garde un droit de regard, a proposé 250 millions de livres (environ 2,5 milliards de francs, pour la racheter en totalité. Fin octobre, British Airways n'offrait que la moitié de cette somme.

Le « grand » du transport aérien britannique va donc manger le « petit ». Après les fusions et restructurations en tout genre qui ont agité ce secteur outre-Atlantique et touchent maintenant le Vieux Continent, l'affaire serait banale si elle n'était que commerciale et financière. Elle est en réalité politique. British Caledonian était prête à se « vendre à l'étranger », en l'occurrence au transporteur scandinave SAS quand British Airways a fait cette offre « miraculeuse » de dernière minute.

British Airways n'avait jamais proposé autant, même lors de l'annonce de son OPA, cet été. Elle était alors prête à payer 220 millions de livres. Après le krach d'octobre, elle ne parlait plus que de... 125 millions de livres. Outré, M. Adam Thomson, qui jugeait la *somme ridiculement* basse, prenait contact avec la compagnie française UTA, puis de façon plus approfondie avec SAS.

Le président de la compagnie scandinave était encore, lundi matin, à Londres, mais il avait déjà admis sa défaite. La chance de voir naître un transporteur européen qui transcenderait les frontières nationales s'est donc brisée sur la volonté d'un gouvernement qui affiche pourtant son ultralibéralisme et son adhésion à la pure logique du marché. Celle-ci aurait voulu que SAS l'emporte avec sa proposition d'acheter 26 % de British Caledonian pour 130 millions de livres. Les offres de SAS étaient alléchantes au point d'avoir séduit les actionnaires de la société de gestion de portefeuilles, qui possédait 41 % de British Caledonian, ainsi que les syndicalistes de la compagnie aérienne elle-même auxquels le transporteur scandinave avait promis – à la différence de British Airways – de ne procéder à aucun licenciement.

Il y avait cependant l'épineux problème des licences d'exploitation des grandes lignes internationales au départ de l'aéroport londonien de Gatwick détenues par British Caledonian. Celles-ci risquaient de tomber dans des mains non seulement étrangères mais « étatiques » (le gouvernement scandinave détient 50 % de SAS). Les réticences étaient évidentes au sein du cabinet conservateur. L'ultralibéralisme de l'équipe au pouvoir ne va pas jusqu'à laisser des pays étrangers, même amis, prendre ainsi le contrôle d'activités aussi sensibles.

Les péripéties de cette OPA illustrent les contradictions entre les grands principes libéraux et les réflexes nationalistes qui ont joué tant au 10 Downing Street qu'au ministère des Transports. Il faudrait être bien naïf pour croire que Lord King, le patron de British Airways, a doublé ainsi la mise de son propre chef.

Britoil également

Lord King avait réagi comme un investisseur qui lit les cours de la Bourse. Ceux-ci étaient tombés en octobre et British Caledonian avait particulièrement souffert. Il ne proposait donc plus que 120 ou 130 millions de livres. S'il a ainsi spectaculairement remonté son offre, ce n'est pas à la suite d'une analyse de la valeur réelle – décidément bien fluctuante – de British Caledonian. L'intervention politique paraît évidente. Les gouvernements disposent de quelques moyens de pression sur les compagnies aériennes même privatisées. Lord King n'avait d'ailleurs pas l'air ravi lundi soir de cette acquisition au prix fort. C'est d'un ton lugubre qu'il a remarqué devant les caméras de télévision *qu'il faut parfois payer un peu cher ce que l'on veut*...

Une autre affaire illustre le protectionnisme parfois pratiqué par le gouvernement conservateur. Il s'agit de l'OPA lancée sur l'un des principaux producteurs de pétrole de mer du Nord Britoil, une compagnie privée issue d'une ancienne société nationalisée. L'offre de l'américain Atlantic Richfield (ARCO) semble bloquée. C'est finalement British Petroleum, la plus récente des « privatisées », qui devrait ce mardi acquérir Britoil.

Tout n'est pas simple cependant. Le gouvernement souhaite que Britoil garde une certaine autonomie et semble prêt pour cela à intervenir en tant qu'actionnaire privilégié ayant un pouvoir de veto. Là encore la société concernée elle-même avait des vues totalement différentes. Britoil souhaitait s'entendre avec ARCO comme British Caledonian préférait visiblement l'offre de SAS. Le cabinet conservateur, c'est-à-dire en réalité le chancelier de l'Echiquier, en a dans les deux cas décidé autrement.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Numéro trois français de la santé

Sanofi prendrait le contrôle de Robins

La Sanofi (groupe Elf-Aquitaine), numéro trois français de la santé, paraît être décidée à faire le grand saut pour s'implanter aux Etats-Unis. La société envisage rien de moins que de prendre le contrôle de la société américaine A.H. Robins, cent cinquante-septième fabricant mondial de médicaments, avec 4,35 milliards de francs de chiffre d'affaires et 451 millions de francs de bénéfice net pour 1986.

La difficulté vient du fait que Robins est placé, depuis 1985, sous le régime américain des faillites (chapitre 11). Ayant en effet commercialisé jusqu'en 1975 un stérilet défectueux qui avait provoqué des perforations utérines, voire des stérilités, Robins a croulé sous les procès et s'est trouvé incapable de régler le montant des indemnités fixé à 2,47 milliards de dollars (13,6 milliards de francs). Pour emporter l'affaire, Sanofi devrait au moins payer ce prix, mais les dirigeants du groupe français réfutent l'idée de reprendre en charge les indemnités de la firme américaine. La direction de Robins étudie la proposition française, mais n'a pas rompu les négociations avec le groupe américain Rorer, autre candidat au rachat.

En attendant, Moody's, un des principaux cabinets d'expertise américains envisage de réduire la notation financière d'Elf-Aquitaine, maintenant que sa filiale « santé » affiche des prétentions dans le Nouveau Monde.

NEW-YORK, 21 déc. ↑

Nouvelle avance

Derechef, la semaine a bien commencé au New-York Stock Exchange. Malgré quelques à-coups, le mouvement de hausse s'est poursuivi à petite allure. En séance même, et pour la première fois depuis la « révolution d'octobre », le « Dow » franchissait la barre des 2 000 points (2 008). Mais il ne put maintenir toute son avance. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 990,38 (+ 15,08 points). Le bilan de la journée a été correct. Sur 2 000 valeurs traitées, 932 ont monté, 715 ont baissé et 353 n'ont pas varié.

Autour du « Big Board », les professionnels se frottaient les mains. *« C'est un marché de fête typique »* assurait un « broker ». Et d'ajouter : *« Si le Dow tient la cote 1 975 quelques jours, il pourrait franchir la barre des 2 000 points avant la fin de l'année. »*

Il est vrai que les rumeurs insistantes sur la tenue d'un « G-7 », qui pourrait réaffirmer les accords du Louvre, ont déclenché une certaine euphorie à New-York, l'arrivée de Noël aidant...

L'activité s'est cependant ralentie et 161,79 millions de titres ont changé de mains contre 276,22 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 18 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	49	50 3/8
Allegis (ex-UAL)	71 1/2	71 7/8
A.T.T.	29 1/4	28 1/4
Boeing	37 7/8	39 3/8
Chase Manhattan Bank	21 1/4	21 3/8
Du Pont de Nemours	83 1/8	87
Eastman Kodak	50 7/8	51
Exxon	40	39 3/8
Ford	76 3/4	78 1/8
General Electric	46 1/8	46
General Motors	62 3/8	63 3/8
Goodyear	60 3/4	61 3/4
I.B.M.	117 1/8	118
I.T.T.	46 1/4	46
Mobil Oil	37 1/2	37 5/8
Pfizer	45 1/4	46 3/8
Schlumberger	30	29 7/8
Texaco	38 3/8	37 1/2
Union Carbide	21 5/8	21 5/8
U.S.X.	30 1/8	30 5/8
Westinghouse	49 3/4	51
Xerox Corp.	57 5/8	57

PARIS, 21 décembre ↑

Encourageant

L'élan qu'a connu la Bourse, lundi en début de matinée, ne s'est pas brisé de toute la séance. L'indicateur de tendance, qui avait ouvert la journée à + 1,30 %, se maintenait aux environs de + 1,18 % à l'issue des transactions.

La semaine démarre donc sur une note d'optimisme, mais la prudence reste de mise.

A l'origine de cette hausse, l'accord entre M. Reagan et le Congrès pour résoudre le problème du déficit budgétaire, la légère remontée du dollar et surtout l'hypothèse d'une réunion du « G7 ». Les marchés financiers croient possible une entrevue des sept ministres des finances des pays les plus industrialisés, qui déboucherait sur un accord de stabilisation des monnaies. Le MATIF participait à ce mouvement d'espoir. Le contrat de mars enregistrait un gain de + 0,71 %.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les grands magasins étaient recherchés et figuraient parmi les plus fortes hausses (le Printemps, La Redoute, BHV et Euromarché). La Compagnie du Midi voyait ses actions encore très sollicitées. Connaîtra-t-on le nom du ou des mystérieux acheteurs qui s'intéressent de très près à ce groupe d'assurances ? Alors que des rumeurs d'OPA de Grand Metropolitan sur Martell circulent au rez-de-chaussée du palais Brongniart, bien que Seagram ait acquis plus de 40 % de la maison de Cognac, certains parlent d'une solution franco-française de reprise, que souhaiteraient les pouvoirs publics...

Avant sa disparition le 31 décembre prochain au profit d'un conseil des Bourses, la Chambre syndicale des agents de change vient de nommer trois agents de change. Sans doute s'agit-il des derniers. Aux côtés de MM. Jean-Paul Kahn et Jean-Marc Dusmenil figure Mme Roselinde Pierre... Elle sera la deuxième femme agent de change, la première, Sylvie Girardet, officie à Lyon depuis plusieurs années. Mme Pierre est surtout connue pour être la représentante des petits porteurs chez Paribas...

LONDRES, 21 déc. ↑

Nette progression

Les valeurs ont gagné du terrain lundi au Stock Exchange stimulé par la perspective d'une réunion du « G-7 », ce groupe qui rassemble les sept ministres des finances afin de stabiliser les monnaies. Dans une ambiance très active la capitalisation boursière a augmenté de plus de 7 milliards de livres dans la journée. L'indice FT terminait en hausse de 27,3 points à 1 405,1. Le volume des transactions s'est élevé à 27 597. Les titres à l'exportation ont bénéficié du regain d'optimisme sur le dollar. Le secteur pétrolier était toujours très actif. British Petroleum annonçait que le Koweit Investment Office (KIO) avait porté sa participation dans la compagnie récemment privatisée à 16,06 %. Un porte-parole de BP a précisé que la firme *« était très satisfaite de voir dans son capital un investisseur institutionnel à long terme »*.

Du côté des OPA, Benlox a renoncé à son raid inamical sur Storehouse. Le gouvernement britannique a donné son accord à trois offres de rachat : celle présentée par RTZ sur MK Electric, celle de Hong Kong and Shangaï Bank sur 14,9 % de Midland et celle de Mecca Leisure sur deux filiales de Ladbroke.

TOKYO, 22 déc. ↓

Repli

Après avoir bien commencé la semaine, le marché japonais s'est replié mardi sur des ventes bénéficiaires. La matinée ne s'était déjà pas très bien terminée (– 141,05 points). Au cours de l'après-midi, le mouvement de repli s'accentuait encore et, à la clôture, l'indice Nikkeï accusait une baisse de 215,82 points à 22 741,02.

Comme sur de nombreuses places, l'activité a été des plus limitées à l'approche de la fin de l'année, ôtant ainsi au repli des cours une partie de sa signification. Les valeurs électriques se sont alourdies. Recul également des instruments de précision, de la construction, des sidérurgiques et des métaux non ferreux. Irrégularité des chimiques, des textiles et des biens d'équipement.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Akaï	450	435
Bridgestone	1 230	1 220
Canon	953	952
Fuji Bank	3 110	3 100
Honda Motors	1 340	1 330
Matsushita Electric	2 200	2 180
Mitsubishi Heavy	585	580
Sony Corp.	5 020	4 930
Toyota Motors	1 850	1 840

FAITS ET RÉSULTATS

● **MATIF : deux nouveaux « mainteneurs de marché ».** – Le Crédit lyonnais et la BGP-SIB (Banque de gestion privée en association avec la Société internationale de banque) sont les deux dernières candidatures retenues par la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP) en tant qu'*« adhérents mainteneurs du marché »* du contrat d'options négociables sur l'emprunt national du MATIF. Le marché d'options MATIF, qui comportera cinq adhérents mainteneurs de marché (AMM), sera opérationnel le 14 janvier 1988. Les trois autres AMM de ce futur contrat sont la Société générale, Indosuez et Paribas. La CCIFP devait trouver deux candidatures pour compléter le groupe des AMM après les retraits de la charge Ferri et de la Morgan. Les AMM, équivalents des « markets makers » anglo-saxons, garantissent la liquidité de ce type de marché.

● **Texaco : M. Carl Icahn accroît sa participation.** – M. Carl Icahn, PDG de la compagnie TWA, a finalement acquis, comme prévu la totalité, de la participation dans Texaco du financier australien Robert Holmes A Court, confirmant ainsi sa situation de principal actionnaire de la compagnie pétrolière. TWA a acheté les 12 millions de titres restants, ce qui porte la part du capital de M. Icahn à 12,3 %. M. Icahn a estimé que *« Texaco devait être soit sérieusement restructurée, soit vendue »*. Après avoir réglé son contentieux avec la société Penzoil (*le Monde* du 22 décembre), Texaco doit proposer à ses actionnaires un plan de redressement afin de sortir du régime de la loi sur les faillites dans lequel elle s'est placée depuis le mois d'avril. L'accord conclu le week-end dernier avec Penzoil a été bien accueilli par les milieux financiers, et la société Moody's, l'un des principaux cabinets d'expertise américains, a annoncé qu'elle envisage de relever la notation financière du groupe pétrolier.

● **British Gas acquiert Bow Valley.** – La compagnie British Gas, récemment privatisée, va acheter pour 349 millions de livres (3,5 milliards de francs environ) une participation importante dans le groupe minier canadien Bow Valley, lui donnant le contrôle de fait de cette compagnie. Cette transaction donnera à la société gazière britannique 51 % du capital et 33 % des droits de vote au sein du conseil d'administration de la société canadienne. Bow Valley est l'une des plus importantes compagnies d'exploration de gaz et de pétrole au Canada. Les autorités canadiennes s'étaient dans un premier temps opposées à la prise de contrôle pure et simple proposée par British Gas, qui a soumis une nouvelle offre permettant de passer outre à l'autorisation du gouvernement canadien (la loi n'oblige pas les investisseurs à demander l'accord des autorités si l'opération ne leur donne pas plus d'un tiers des voix au conseil d'administration).

● **La Manufacturers pourrait réduire de 8,5 % ses effectifs.** – Selon le quotidien américain *Wall Street Journal*, le groupe bancaire Manufacturers Hanover Corp. s'apprêterait à annoncer une réduction de ses effectifs de 8,5 %, soit 2 500 personnes au cours des trois prochains mois. Afin d'améliorer sa rentabilité, fortement affectée par la crise des pays endettés et le krach boursier, le sixième groupe bancaire américain envisagerait de se retirer de certaines activités. Interrogé à ce sujet, un porte-parole de la Manufacturers a refusé de confirmer, mais n'a pas nié non plus de telles perspectives.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1155	901
Alain Manoukian	209 50	209 50
Amaok & Associés	400	400 d
Asystel	242	250
B.A.C.	445	450
B. Demachy & Assoc.	361	355
B.I.C.M.	690	690
B.I.P.	405	405
Bolloré Technologies	696	696
Buitoni	805	805
Câbles de Lyon	804	836 d
Calberson	543	585
Canal Plus	354	359
Cardif	999	1028
C.D.M.E.	768	770
C. Equip. Elect.	295	....
C.E.G.I.D.	650	585
C.E.G.E.P.	150	150
C.E.P.-Communication	860	900
C.G.I. Informatique	433	450 30
Ciments d'Origny	343	358
C.N.I.M.	247	269
Concept	207	204
Conforama	465	455
Dalias	165	165
Dauphin O.T.A.	2900	2900
Devanlay	1300	1362
Deville	720	749
Drouot-Ob. convert.	....	....
Editions Belfond	113 80	118 10
Elect. S. Dassault	360	364
Elysées Investiss.	17 40	17 20
Expand	404	395
Filipacchi	326 40	331
Gaintoil	526	547 d
Guy Degrenne	761	891 d
I.C.C.	211	217
IDIA	125	125 50
I.G.F.	92 10	88 40
IN2	95	95
Int. Metal Service	161 90	161 90
La Commande Electro.	204	206
Le gd livre du mois	174	170
Loca Investissement	245	250 50
Locamic	191 50	183 80
Manutan	271	281
Marlin Immobilier	258	258

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Metallurg. Minière	94	95
Mécalogie Internat.	306	313
Métroservice	137	135
M.M.B.M.	445	460
Molex	172 80	165
Navale-Delmas	539	539
Olivetti-Logabax	219 50	210 80 o
Ors. Gest.Fin.	310	318
Petit Bateau	180	163 o
Petrofigaz	316	....
Pier Import	160	155
Presbourg (C. In. & Fin.)	100	....
Rezal	700	716
St-Gobain Emballage	920	960
St-Honoré Matignon	127	125
S.C.G.P.M.	146 70	140 80 o
Segin	245	252
Serm-Matra	398	413
S.E.P.	738	750
S.E.P.R.	890	894
Sigos	962	951
S.M.T.Goupil	195	202 80
Sodexho	550	572 d
Sofibus	364	368
Sopra	364	349 40
TF 1	180	180
Union Financ. de Fr.	460	450
Valeurs de France	300	302

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 21-12-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1200	55	170	170	–	14	101	120	–
Paribas	400	0,22	13	21	–	73	–	–	–
Peugeot	1100	1	80	124	–	140	180	–	–
Thomson-CSF	1000	0,30	37	–	–	218	–	–	–
Elf-Aquitaine	240	2	20	28	–	18	25	–	–
Midi	1100	114	205	290	–	6	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 déc. 1987
Nombre de contrats : 54 557.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	100	98,65	97,75	97,30
Précédent	99,40	98,05	97,55	97,05

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,51 F =

Le dollar s'est stabilisé mardi sur des marchés généralement très calmes à l'approche des fêtes de Noël. La devise américaine s'est notamment traitée à 5,51 F (contre 5,5150 F). Les cambistes attendent la réunion d'un « G-7 ».

FRANCFORT	21 déc.	22 déc.
Dollar (en DM)	1,6293	1,6290
TOKYO	21 déc.	22 déc.
Dollar (en yens)	126,65	126,55

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 déc.)	7 3/4-7 13/16 %
New-York (21 déc.)	6 13/16-6 7/8 %

BOURSES

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	18 déc.	21 déc.
Valeurs françaises	72,2	74,2
Valeurs étrangères	95,4	97,4
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	281,7	287,2

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	18 déc.	21 déc.
Industrielles	1 975,30	1 990,38

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	18 déc.	21 déc.
Industrielles	1 318,7	1 405,1
Mines d'or	327,3	305,6
Fonds d'Etat	88,37	88,21

TOKYO

	21 déc.	22 déc.
Nikkeï Dow Jones	22956,84	22741,02
Indice général	1840,44	1825,46



Marchés financiers

BOURSE DU 21 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1660	4,5 % 1973	1869	1855	1865	− 0 22
4020	C.N.E. 3%	4151	4137	4137	− 0 34
1065	B.N.P. T.P.	1060	1059	1059	− 0 08
1055	C.C.F. T.P.	1049	1046	1046	− 0 28
1050	Créd. Lyon. T.P.	1024	1030	1030	+ 0 58
1400	Renault T.P.	1322	1305	1305	− 1 28
1615	Rhône-Poul. T.P.	1762	1762	1752	− 0 56
1255	St-Gobain T.P.	1211	1210	1210	− 0 07
1085	Thomson T.P.	1140	1150	1150	+ 0 88
320	Accor	320	319 50	320	....
440	Agence Havas	414	411	410	− 0 97
515	Air Liquide	502	520	520	+ 3 59
1850	Alcatel	2000	2000	1997	− 0 15
1450	Als. Superm.	1300	1285	1285	− 1 15
270	A.L.S.P.I.	230	236	229	− 0 43
245	Alsthom ★	258	259	257	− 0 39
1380	Arjom. Prioux	1425	1510	1499	+ 5 19
320	Aussedat-Rey	321	340	340	+ 5 92
740	Aux. Entrepr. ★	760	780	790	+ 3 95
830	Avions Dassault	735	745	735	....
270	BAFIP	289	298 80	300	+ 3 81
280	Bail-Equipem. ★	278	288	278 80	+ 0 29
840	Bail Investiss.	914	896	922	+ 0 88
255	B.N.P. C.I.	258	259 80	261	+ 1 16
380	Cie Bancaire	364	354	353	− 3 02
250	Bazar H.-V.	235	242	250	+ 6 38
380	Béghin-Say ★	335	340	340	+ 1 49
590	Berger (Ma)	610	620	620	+ 1 64
475	Bic ★	487	488	495	+ 1 64
730	B.I.S.	712	710	715	+ 0 42
2160	Bongrain S.A.	2156	2200	2200	+ 2 04
900	Bouygues	931	955	954	+ 2 47
66	B.P. France ★	85 70	86	84 30	− 2 13
4150	B.S.N.	4345	4320	4344	− 0 02
1690	Cap Gem. S. ★	1475	1480	1470	− 0 34
1040	Carnaud	1120	1140	1139	+ 1 70
2400	Carrefour ★	2475	2500	2510	+ 1 41
123	Casino	119 20	120	120	+ 0 67
95	Casino A.D.P.	99 10	100 50	101	+ 1 92
....	C.C.M.C.	1000	1000	1000	....
540	Cetelem	628	634	633	+ 0 80
470	Cerus	518	511	519	+ 0 19
1400	C.F.A.O.	1250	1230	1241	− 0 72
225	C.G.E.	222	224 90	224 50	+ 1 13
710	C.G.I.P. ★	770	780	783	+ 1 69
705	Chargeurs S.A.	783	770	785	+ 1 59
850	Ciments franç. ★	865	880	881	+ 1 85
380	Club Méditerr.	347	352	351	+ 1 15
149	Codetour	156 10	159	159	+ 1 88
300	Cofimeg	330	330	333	+ 0 91
1600	Colas	1665	1765	1765	+ 6 01
230	Compt. Entrepr.	200	196 50	186 20	− 6 90
485	Compt. Mod.	509	512	513	+ 0 79
940	Créd. Foncier	932	945	945	+ 1 39
390	Crédit F. Imm.	361	367	365	+ 1 11
109	C.C.F.	107 80	107 10	107 30	− 0 46
600	Créd. Lyon. (CI)	540	536	538	− 0 37

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
650	Crédit Nat. ★	600	625	623	+ 3 83
132	Crouzet ★	148	145	142 50	− 3 72
2200	Damart S.A.	2080	2110	2110	+ 1 44
300	Darty ★	304	305 10	316	+ 3 95
245	Darty (DP)	240 90	242 60	246	+ 2 12
1490	De Dietrich	1425	1460	1480	+ 3 86
280	Dév. P.d.C. (Li)	220	210	210	− 4 55
390	D.M.C.	434	439	450	+ 3 69
300	Drouot Assur.	282	285	288	+ 2 13
1400	Docks France ★	1309	1330	1335	+ 1 99
880	Dumez ★	539	550	547	+ 1 48
1030	Eaux (Gén.)	1085	1103	1110	+ 2 30
895	Ecco ★	950	950	945	− 0 53
610	Electrofinancière	658	642	642	− 2 43
240	Elf-Aquitaine	225	227	218 80	− 2 75
225	— (certific.)	204	200	201	− 1 47
460	Epeda-B-Faure	444	472	472	+ 6 31
2050	Essilor	1900	2000	1980	+ 4 21
1580	Essilor Int. (DP)	1315	1315	1361	+ 3 50
360	Esso S.A.F. ★	279	275	285	+ 2 15
1100	Eurafrance	1120	1143	1169	+ 4 38
825	Eurocom ★	786	810	810	+ 3 05
2750	Euromarché	2831	2950	2980	+ 5 26
470	Europe n° 1 ★	401	410	403	+ 0 50
....	Eurotunnel	25 30	25 40	25 30	....
825	Exor ★	920	925	939	+ 2 07
500	Facom	435	440	439	+ 0 92
825	Fichet-Bauche	946	930	930	− 1 69
198	Finextel ★	210	205	205	− 2 38
95	Fives-Lille	83	75 10	76	− 8 43
995	Fromageries Bel	985	989	1007	+ 2 23
1000	Gal. Lafayette ★	900	950	905	+ 0 56
230	Gascogne	201	215	215	+ 6 97
1200	Gaz et Eaux	1035	1043	1042	+ 0 68
335	Géophysique ★	282	285	288	+ 2 13
1650	Gerland	1720	1785	1785	+ 3 78
425	GTM-Entrepose	408	396	396	− 2 94
500	Guyenne-Gasc. ★	435	438	448	+ 2 99
2010	Hachette ★	1700	1720	1710	+ 0 59
455	Hénin (La)	424	415	425	+ 0 24
1080	Hutchinson	1250	1325	1320	+ 5 60
112	Imétal	132	140	140	+ 6 06
330	Imm. Plaine-M.	330	330	315	− 4 55
800	Ingénico	853	890	900	+ 5 51
3740	Inst. Mérieux	3340	3331	3255	− 2 54
525	Interbail ★	528	550	546	+ 3 80
780	Intertechnique	601	620	624	+ 3 83
550	J. Lefebvre	689	690	700	+ 1 60
1080	Lab. Bellon	919	930	944	+ 2 72
1120	Lafarge-Coppée	1193	1232	1231	+ 3 19
1350	Lebon ★	1305	1295	1340	+ 2 68
2080	Legrand ★	2200	2230	2220	+ 0 91
1580	Legrand (DP) ★	1585	1600	1615	+ 1 89
450	Leroy-Somer ★	400	408	410	+ 2 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1420	Lesieur	1460	1470	1470	+ 0 68
885	Locabail Immob.	780	772	770	− 1 28
396	Locafrance ★	354	350	355	+ 0 28
865	Locindus	955	950	916	− 4 08
225	Luchaire	170	173	167	− 1 76
1450	L.V.M.H.	1515	1547	1547	+ 2 11
1190	Lyonn. Eaux ★	1200	1198	1230	+ 2 50
55	Mais. Phénix	45 85	43	46 75	+ 1 96
540	Majorette (Ly)	360	350	335	− 6 94
225	Mar. Wendel ★	239	250	243	+ 1 67
1650	Martell	2390	....	....	....
1400	Matra	1410	1430	1440	+ 2 13
1700	Merlin-Gerin ★	1390	1411	1440	+ 3 60
200	Michelin	186	190	192	+ 3 23
880	Midi (Cie)	1105	1160	1183	+ 7 06
183	Midland Bk SAdr	188	181	189 80	+ 0 96
745	Min. Salsig. (Ma)	720	700	700	− 2 78
32	M.M. Penarroya	29	30	29	....
50	Moulinex	43 05	44 10	43	− 0 12
740	Navig. Mixte	745	755	756	+ 1 48
91	Nord-Est	76 60	79 20	78 90	+ 3
310	Nordon (Ny)	270	275	275	+ 1 85
340	Nouvelles Gal.	324	343	341	+ 5 25
800	Occident. (Gén.)	605	631	635	+ 4 96
935	Omn.F.Paris	862	860	860	− 0 23
215	Olida-Caby	207	205 80	208	+ 0 48
220	Opfi-Paribas	198 50	200 10	220	+ 11 96
2400	Oréal (L')	2535	2538	2570	+ 1 38
310	Paribas	317	320 10	323	+ 1 89
380	Paris-Réesc. ★	336 50	338	360	+ 6 98
750	Pechelbronn ★	686	690	700	+ 2 04
770	Penhoet	240	241	243	+ 1 25
670	Pernod-Ricard	673	700	699	+ 3 86
940	Peugeot S.A.	918	943	940	+ 2 40
15 50	Poclain	13 10	13	13	− 0 76
430	Poliet	422	436	436	+ 3 32
620	P.M. Labinal	651	650	650	− 0 15
2400	Presses Cité	2440	2355	2355	− 3 48
1140	Prétabail Sic.	1161	1184	1177	+ 1 38
630	Primagaz	498	505	503	+ 1
430	Printemps ★	378	385	410	+ 8 47
1590	Promodès	1390	1420	1422	+ 2 30
985	Radiotechn.	955	970	970	+ 1 57
68	Raff. Dist. Total	71	75 10	74 50	+ 4 93
2810	Redoute (La) ★	2900	2850	3100	+ 6 90
275	Robur financière	283	291	291	+ 2 83
805	Roussel-Uclaf	701	675	702	+ 0 14
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. Impériale (Ly)	3750	3730	3750	....
160	Sade	154	154	154	....
1450	Sagem ★	1374	1375	1405	+ 2 26
420	Saint-Gobain	422	425 10	425 10	+ 0 73
1130	St-Louis	1170	1185	1183	+ 1 11
1000	Salomon	860	892	892	+ 3 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1180	Salvepar	1125	1130	1130	+ 0 44
520	Sanofi	495	500	492	− 0 61
460	S.A.T. ★	349	352	355	+ 1 72
....	Saulnes-Chât. (S)	29 80	30 20	30 20	+ 1 34
1000	Saupiquet (Na)	919	870	870	− 5 33
255	Schneider ★	255	258	247	− 3 14
75	S.C.O.A.	78	77	78	....
540	S.C.R.E.G.	643	642	640	− 0 47
675	Seb ★	648	672	679	+ 4 78
435	Sefimeg ★	494	495	494	....
1090	S.F.I.M.	1015	1020	1030	+ 1 48
38	S.G.E.	33	33 50	33	....
310	Signaux ★	320	311	319 80	− 0 06
800	Silic	838	831	834	− 0 48
570	Simco-U.P.H. ★	611	615	615	+ 0 65
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
915	Skis Rossignol	795	768	770	− 3 14
640	Sloinco	712	700	735	+ 3 23
350	Société Générale	294	294	294	....
170	Sodecco	170	169	169	− 0 59
170	Sodero (Na)	145	147	147	+ 1 38
2020	Sodexho	2230	2090	2100	− 5 83
100	Sogerel (Ny)	92 50	90	90	− 2 70
330	Sogerap	287	255	280	− 2 62
2280	Somm.-Allib. ★	2387	2402	2387	....
585	Source Perrier	520	530	530	+ 1 92
620	Sovac ★	545	545	553	+ 1 47
315	Spie-Batignol.	332	343	344	+ 3 61
390	Strafor ★	349	331	352	+ 0 86
285	Suez	275	277	278	+ 1 09
280	Synthelabo ★	246	260	258	+ 4 88
540	Talcs Luzenac	530	530	530	....
2670	Tél. Elect.	2880	2910	2900	+ 0 69
725	Thomson-C.S.F.	750	780	777	+ 3 60
365	Total (CFP) ★	356	345	350	− 1 69
78	— (certific.)	72 50	71	72 90	+ 0 55
760	T.R.T. ★	780	784	800	+ 2 56
360	U.F.B.	360 10	360 20	361	+ 0 25
760	U.I.C. ★	630	610	624	− 0 95
605	U.I.F. ★	586	596	585	− 0 17
800	U.I.S.	833	845	836	+ 0 36
176	U.C.B. ★	161	162	158	− 1 86
685	Unibail	730	750	750	+ 2 74
405	Valéo	427	430	423	− 0 94
45	Vallourec	38 60	44 50	44 50	+ 15 28
270	Via Banque	297	297	291	− 2 02
685	Elf-Gabon	480	482	482	− 1 83
91	Amax Inc.	108 90	112 50	113	+ 3 76
125	Amer. Express	124 60	129	129	+ 3 61
158	Amer. Teleph.	151 60	158 50	158 50	+ 4 55
102	Anglo Amer. C.	102	100	100 10	− 1 86
500	Amgold	560	533	533	− 4 82
845	BASF (Akt)	880	873	873	− 0 80
905	Bayer	880	906	910	+ 3 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
101	Buffelsfont.	109 50	108 50	108 50	− 0 91
142	Chase Manh.	108	114 50	114 80	+ 6 30
51	De Beers	52 40	52 50	53 90	+ 2 86
1460	Deutsche Bank	1358	1380	1355	− 0 22
780	Dresdner Bank	766	790	765	− 0 13
116	Driefontein Cal	71 35	69 70	69 80	− 2 17
446	Du Pont-Nem.	446	459	450	+ 0 90
405	Eastman Kodak	408	419	419	+ 2 70
55	East Rand	56 10	51 80	52 50	− 6 42
190	Electrolux	186 50	188 30	186	− 0 27
148	Ericsson	149 40	152	152	+ 1 74
220	Exxon Corp.	209 50	217	216	+ 3 10
420	Ford Motors	410	418	418	+ 1 95
78	Freegold	75 20	74 20	74 40	− 1 06
91	Gencor	84 20	83 95	88	+ 4 51
240	Gén. Electr.	245	254 50	254 50	+ 3 88
365	Gén. Belgique	351	335	335	− 4 56
335	Gen. Motors	327	340	335 50	+ 2 60
....	Goldfields	90 70	89 50	89 50	− 1 32
38	Gd Metropolitain	41 50	43 70	43 70	+ 5 30
65	Harmony	65 05	63 30	63 90	− 1 77
52	Hitachi	50 80	52 90	53	+ 4 33
840	Hoechst Akt.	855	870	870	+ 1 75
99	Imp. Chemical	105	109	110	+ 4 76
650	IBM	640	640	650	+ 1 56
265	ITT	243	253	253	+ 4 12
138	Ito-Yokado	158	161 30	161 20	+ 2 03
89	Matsushita	92 10	95 10	95 10	+ 3 26
936	Merck	855	885	900	+ 5 26
340	Minnesota M.	332 50	353	353	+ 6 17
189	Mobil Corp.	194	203	203	+ 4 64
189	Morgan J.P.	170 10	179	179	+ 5 23
32800	Nestlé	33200	34100	34100	+ 2 71
121	Norsk Hydro	112 80	116 30	116 30	+ 3 10
187	[illegible]	175	171 50	169 50	− 3 14
1650	Petrofina	1295	1285	1285	....
485	Philip Morris	488	496	500	+ 2 46
86	Philips	80 50	82 50	82 50	+ 2 48
65	Placer Dome	82 20	81 50	81 40	− 0 97
295	Quilmès	362	350	352	− 2 76
510	Randfontein	480	460	460	− 4 17
595	Royal Dutch	571	590	589	+ 3 15
29	Rio Tinto Zinc	32 60	32 80	32 65	+ 0 15
88	St Helena Co	67	65 80	65 70	− 1 94
169	Schlumberger	156	163 20	161	+ 3 21
99	Shell transp.	96 80	100	101 80	+ 5 17
1260	Siemens A.G.	1240	1265	1260	+ 1 61
199	Sony	213 20	216 10	218 10	+ 2 30
187	T.D.K.	191	203	203	+ 6 28
27	Toshiba Corp.	27 05	26 35	26 35	− 2 59
305	Unilever	312 50	320	319 50	+ 2 24
172	Unit. Techn.	182	188	188	+ 3 30
530	Vaal Reefs	598	598	599	+ 0 17
250	Volvo	259 50	265 50	265 50	+ 2 31
230	West Deep	261 50	256	256	− 2 10
315	Xerox Corp.	307	318 50	318	+ 3 58
1 48	Zambia Corp.	1 61	1 58	1 60	− 0 62

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8755	..
Emp. 8,80 % 77	124 39	5 121
8,80 % 78/93	98 90	4 384
10,80 % 79/94	102 98	3 216
13,25 % 80/90	104 70	7 313
13,80 % 81/89	104 79	12 893
16,20 % 82/90	112 18	15 224
16 % juin 82	113 80	8 586
14,60 % fév. 83	113	12 160
13,40 % déc. 83	114 95	0 037
12,20 % oct. 84	108 80	2 500
11 % fév. 85	106 70	9 162
10,26 % mars 86	101 95	7 989
ORT 12,75 % 83	1806	..
OAT 10 % 2000	99 50	5 710
OAT 9,90 % 1997	103 40	0 243
OAT 9,80 % 1996	99 40	8 753
Ch. France 3 %	136	..
CNB Bques janv. 82	101 57	4 156
CNB Paribas	101 80	4 156
CNB Suez	101 76	4 156
CNI janv. 82	101 60	4 156
PTT 11,20% 85	103 20	0 744
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 86	104 40	5 712
CNT 9% 86	92 30	5 732
CRH 10,90% déc. 85	102 70	9 595
Métrologie I. 8% 8/7	89 90	6 970

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	510	505
Agache (Sté Fin.)	1800	1500
A.G.F. (St Cent.)	441	423
Applic. Hydraul.	718	710
Arbel	394	394
Astorg	162 30	168 80
Avenir Publicité	338	338
Bain C. Monaco	176 20	....
Banque Hypoth. Eur.	480	384
Béghin-Say (C.I.)	236	236
B.G.I.	545	560
Blanzy-Ouest	580	....
B.N.P. Intercontin.	187 50	170
Bénédictine	5500	5720
Bon-Marché	800	820
B.T.P.	134	134
Cdif	501	501
Cambodge	746	751
C.A.M.E.	140	145
Campenon Bern.	225	234
Carbone-Lorraine	405	422
C.E.G.Frig.	438	422
Centen. Blanzy	1880	1885

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Castorest (Ny)	163	163
Cerabati	117 80	113 o
Chambourcy (M.)	631	638
Champex (Ny)	138	142
C.I.C. (Financ. de)	213	220
C.I. Maritime	659	658
Clause (B)	347	347
Clause	381	384 80
Cofradel (Ly)	1020	1020
Cogifi	340	338 50
Comiphos	272	283
Cie Industrielle	1988	1988
Comp. Lyon-Alem.	285 70	286
Concorde (La)	698	715
C.M.P.	16	15 40
Créd. Gén. Ind.	500	519
Cr. Universel (Cie)	559	540
Créditel	139	138
Darblay S.A.	384	377
Delalande S.A.	810	842
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1450	1490
Didot-Bottin	823	820
Eaux Bass. Vichy	1170	1094 o
Eaux Vittel	1680	1745
Economats Centre	350	336 o
Electro-Banque	285	275 60
Elf-Antargaz	700	693 o
ELM. Leblanc	590	588
Ensil-Bretagne	202	198
Entrepôts Paris	356 70	360
Epargne (B)	2775	2720
Europ. Accumul.	33	33
Eternit	1498	1557 d
Finalens	155	155
FIPP	141 10	151 20 d
Frac	390	406
Foncière (Cie)	375	370
Fonc. Lyonnaise	547	527
Foncina	510	512
Forinter	1010	1050
Fougerolle	213 20	222 d
France I.A.R.D.	194 90	200
France (La)	3577	3824
From. Paul Renard	402	374 50 o
GAN	645	651
Gaumont	343	339
Gévelot	463	434 o
Gr. Fin. Constr.	452	449
Gds Moul. Paris	308	301
Groupe Victoire	1972	372
G. Transp. Ind.	514	515
H.E.F.	90	92 40
Immindo S.A.	460	465
Imminvest	257	268 d
Immobail	376	373 90
Immobanque	689	671
Immob. Marseille	8920	8920
Immofice	485	480
Invest. (Sté Cent.)	2900	2900
Jaeger	97	106 d
Lafitte-Bail	430	431
Lambert Frères	173	180
Lille-Bonnières	460	446
Loca-Expansion	260	250
Locafinancière	320	320

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Locatel	608	610
Louvre (Sté)	1025	1025
Lucia	832	828
Machines Bull	22	21
Magasins Uniprix	156	....
Magnant S.A.	111	112
Maritime Part.	200	200
Métal Déployé	369	....
Mors	74 10	88 90 o
Navig. (Nat. de)	31 45	32 70
OPB Paribas	151	148
Optorg	150	149
Oréal (L') C.I.	1272	1279
Origny-Desvroise	900	900
Palais Nouveauté	339	353 d
Paribas-CIP	330	310
Paris France	185	178
Paris-Orléans	225	230
Partenaires	228 40	237 50
Patern. Rinq. Div.	1248	....
Pathé-Cinéma	309 80	298
Pechiney (cert. Inv.)	207	221
Piles Wonder	738	767 d
Piper-Heidsieck	411	413
P.L.M.	100	100
Porcher	350	355
Promodis	780	811 d
Providence S.A.	1215	1224
Publicis	2015	2010
Raff. Souf. R.	64	66 60 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	315	316
Ricqlès-Zan	164 20	....
Rochefortaise S.A.	590	613
Rochette-Cenpa	21 55	22 45 d
Rosario (Fin.)	790	768 o
[illegible]	205	205
Rougier et Fils	45	....
Sacer	388 80	404 40
SAFAA	278	274
Safic-Alcan	800	800
SAFT	932	932
Saga	155	155
St-Gobain C.I.	436 80	455 d
Salins du Midi	440	439
Santa-Fé	124	129
Satam	75	78
Savoisienne (M)	250	245 o
SCAC	338 50	352
Semelle Maubeuge	240	249 60
S.E.P. (M)	138	135
Serv. Equip. Véh.	69	68 60
Sicli	230	236
Sicotel	311	311
Sinvim	210	225 d
Siph (Plant. Hévéas)	354 50	354 50
Sté Générale-CIP	245	245
Sofal financière	1575	1595
Soficel	693	692
Soffo	475	480
Soficomi	700	....
S.O.F.I.P. (M)	126	130
Sofragi	751	781
Souchon Autog.	298	298
Sovabail	590	590
S.P.I.	500	505
Squibb	....	....
Suez (Fin. de)-CIP	268	278

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Stemi	617	753
Taittinger	1215	1248
Testut-Aequitas	304	316
Tour Eiffel	369 70	381 40 d
Ufiner S.M.D.	529	520
U.A.P.	233 60	235
U.T.A.	805	805
Veuve Clicquot	2290	2300
Vicat	1092	1092
Viniprix	1175	1175
Virax	89	90 o
Waterman S.A.	672	680
Brass. du Maroc	127	126

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	770	....
Akzo	250	252
Alcan Alum.	132	143
Algemene Bank	111	112 90
American Brands	220 10	228
Am. Petrofina	208	250 o
Arbed	268	....
Asturienne Mines	110	110
Banco de Santander	255	245
Bco Pop Espanol	331	330
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1824	....
B. Régl. Internat.	49990	49990
Br. Lambert	320	304 90
Canadian-Pacific	80 10	80 20
CIR	14 80	....
Commerzbank	740	757
Dart. and Kraft	261	258 50
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	476	476
Gén. Belgique	351	335
Gevaert	900	....
Glaxo	97 10	101
Goodyear	332	....
Grace and Co	283	238
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	312	313
I. C. Industries	183	188
Johannesburg	760	750
Kubota	22 80	22 80
Latonia	278	278
Midland Bank Plc	36 90	36
Mineral-Ressourc.	66	63 50
Nixdorf	1843	1855
Noranda	105	105 40
Olivetti	20	19 40
Pakhoed Holding	165	165
Pfizer Inc.	242	244 c
Procter Gamble	468	451
Ricoh Cy Ltd	45	48
Rolinco	218 30	222 10
Robeco	241	244
Rodamco	426	430 20
Saipem	12 15	11 60
Shell fr. (port.)	94	98
S.K.F. Aktiebolag	180	180
Steel Cy of Can.	89	....
Tenneco	220	221
Thorn EMI	49	53
Toray Indust. Inc	31 30	31 80
Vieille Montagne	890	846
Wagons-Lits	540	510
West Rand	19	18 60

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	230	....
Calciphos	153	155
C.E.M.	....	....
Cochery	184 50	....
Cogenhor	140	140
C. Occid. Forestière	190	190
Coparex	240	251
Dubois Inv. (Casto.)	541	541
Gachot	92 65	85 25
Hoogovens	250	....
Métrologie (bons)	15	14
Nicolas	460	485
[illegible]	3400	....
Révillon	320	....
Rorento N.V.	161 90	161 50
S.P.R.	334	....
Sté Lecteurs du Monde	810	800
Ufimex	380	....
Union Brasseries	118 30	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 501	5 515	5 300	5 800
ECU	6 981	6 983	....	....
Allemagne (100 DM)	338 400	338 270	327 500	345 500
Belgique (100 F)	16 186	16 186	15 600	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	300 600	300 640	291	309
Danemark (100 krd)	87 850	87 870	84	91
Norvège (100 k)	88 320	86 560	83	90
Grande-Bretagne (£ 1)	10 090	10 103	9 750	10 550
Grèce (100 drachmes)	4 267	4 269	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 595	4 600	4 400	4 800
Suisse (100 fr.)	416 450	416 300	403 500	423 500
Suède (100 krs)	92 990	93 040	89	96
Autriche (100 sch)	48 080	48 065	46 550	49 400
Espagne (100 pes.)	4 980	4 877	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 136	4 140	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 204	4 223	4 050	4 450
Japon (100 yens)	4 344	4 350	4 210	4 390

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	86900	85450
Or fin (en lingot)	86950	86700
Pièce française (20 fr)	539	535
Pièce française (10 fr)	425	.....
Pièce suisse (20 fr)	570	583
Pièce latine (20 fr)	493	490
Souverain	624	629
Pièce de 20 dollars	3075	3120
Pièce de 10 dollars	1520	1550
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	3350	3380
Pièce de 10 florins	520	519
Or Londres	484 55	481
Or Zurich	481 50	480 50
Or Hongkong	483 95	479 95
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) — 21/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	888 13	871 35
Action	180 35	176 52
Actions France	375 63	362 05
Action Invest.	325 43	311 63
Actions sélectives	486 10	487 57
Aedificandi	581 64	560 62
A.G.F. Actions (ex-CIP)	943 30	920 29
A.G.F. 5000	475 25	463 66
A.G.F. ECU	1046 72	1036 36
A.G.F. Interfonds	402 02	392 21
A.G.F. Invest	90 32	88 12
A.G.F. OBLIG.	1049 82	1044 60
A.G.F. Sécurité	10444 10	10444 10
Agifrance	549 65	536 24
Altefi	213 55	206 22
A.L.T.O.	187 69	181 09
Ameri-Gan	4540 74	4334 84
America-Valor	663 68	633 58
Amplitude	451 90	438 74
Arbitrages court terme	5569 05	5577 88 ◆
Argonautes	328 13	315 86
Associa Première	23895 62	23895 62
Associc	1184 14	1184 14
Aurecic	1378 28	1338 14
Axa Europe	111 77	106 70
Axa Investissements	96 24	91 88
Bourse-Investiss.	377 68	360 55
Bred Associations	2694 78	2676 73
Bred International	78 63	77 09
Capital Plus	1700 78	1700 78
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	325 17	312 66
Cortal court terme	1282 95	1282 95
Cortal Intérêt trim.	1052 39	1032 26
Cortexa	815 49	778 51
Creditor	449 34	436 25
Croissance France	231 22	221 26
Croissance Immobilier	551 88	526 85 ◆
Croissance Mercure	2457 11	2395 54
Croissance Prestige	305 31	281 47
Drouot-France	516 98	493 54
Drouot-Investiss.	851 71	813 09
Drouot-Sécurité	235 80	225 11
Drouot-Sélection	131 96	126 97
Ecocic	1185 10	1177 44
Ecureuil Privatisations	311 28	302 21
Elicorp Sicav	11484 29	11484 29 ◆
Elf-Valeurs	7311 86	7133 52
Energie	227 39	217 08
Eparcic	2946 16	2843 32
Eparcourt Sicav	4130 75	4120 45
Epargne Associations	24701 25	24664 25
Epargne-Capital	7981 26	7902 24
Epargne-Croiss.	1334 16	1298 47
Epargne-Industr.	618 43	590 39
Epargne-Inter	571 88	566 57
Epargne-J	54231 92	54231 92
Epargne-Long-Terme	1848 26	1802 20
Epargne-Oblig.	190 31	185 22
Epargne-Quatre	1024 33	1024 33
Epargne-Unie	1045 28	997 88
Epargne-Valeur	376 02	365 96
Eparoblig	1266 28	1265 69
Epsilon	1004 86	994 91
Eurinvest Croissance	1054 39	1006 58
Eurinvest Rendement	1046 37	1000 83
Eurocic	9212 89	9076 74
Euro-Croissance	491 46	477 15
Eurodyn	941 44	910 48
Euro-Gan	3763 73	3593 08
Extelfo Orient Sicav	515 33	500 32
Finord Placement	61340 19	61158 72
Finord Valorisation	13439 23	13175 72
Foncicav (div. par 10)	11012 82	11012 82
Fonsical	237 12	226 37
France-Gan	4694 11	4481 25
France-Garantie	280 58	280 02
France-Investiss.	387 12	369 57
France-Net	122 96	121 74
France-Obligations	437 15	432 82
Francic	322 30	312 81
Francic Pierre	94 32	91 57

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	902 15	876 87
Fructi-Associations	1362 16	1362 16
Fructicapi	309 48	304 91
Fructicourt	107689 30	107689 30
Fructidor	240 48	236 94
Fructifrance	636 32	619 82
Fructimmo	227 83	222 27
Fructivalor	425 44	415 06
Fructivar	83406 73	83198 73
Fructi ECU	571 51	563 06
Fructi-Première	11308 38	11141 26
Futuroblig	1005 85	1004 84
Gestion	58127 08	57882 12
Gestion Amérique	286 97	273 96
Gest. France Europe	80 97	77 30
Gestion Orient	161 78	154 44
Gestion Sécuricourt	10821 19	10714 05
Gestion Sicavimmo	678 46	647 69
Gestion Uni-Japon	1404 30	1340 62
Gestion Associations	139 38	136 31
Gestion Indo-Suez	612 70	584 92
Gestion Immobil. Int.	551 42	526 42
Gestion Mobilière	576 25	550 12 ◆
Gestion Multi-Oblig.	392 20	374 42
Gest. Rendement	459 98	439 13
Gestion sécurité	372 78	355 88
Gest. Sél. France	608 95	581 24
Haussmann Associat.	1201 53	1201 53
Haussmann court terme	1221 27	1221 27
Haussmann Epargne	1391 19	1391 19
Haussmann Europe	1853 33	1795 98
Haussmann France	774 62	746 62
Haussmann Oblicroiss.	1237 21	1237 21 ◆
Haussmann Obligation	1438 22	1386 24
Horizon	1003 71	974 48
Interoblig.	11544 88	11100 66
Intersélect France	397 16	389 60
Intervaleurs Indust.	497 45	474 89
Invest. net	14596 70	14567 68
Invest. Obligataire	18153 17	18116 94
Japacic	160 14	155 48
Jeune épargne	228 74	225 36
Laffitte-Amérique	233 69	223 09
Laffitte-crt-terme	58895 88	58895 88
Laffitte-Expansion	710 14	677 94
Laffitte-France	268 52	256 34
Laffitte-Immobilier	224 21	214 04
Laffitte-Japon	316 19	301 85
Laffitte-Oblig.	143 92	137 39
Laffitte-Placements	65112 60	65112 60
Laffitte-Rend.	205 96	198 62
Laffitte-Tokyo	1282 34	1224 19
Lion-Associations	11567 52	11567 52
Lion court terme	117071 95	117071 96
Lion-Institutionnels	23800 62	23641 77
Lionplus	721 89	714 54
Livret portefeuille	563 27	548 86
Méditerranée	140 33	133 97
Minimax	28171 60	28171 60
Mobiplus	74442 36	74442 36
Mobipierre	61642 18	61642 18
Mondiale Investissem.	399 32	381 21
Monecic	5618 55	5618 55
Monedan	52232 02	52232 02
Moné J.	55946 20	55946 20 ◆
[illegible]	273087 33	273087 33
Monevalor	63800 81	63800 81
Mutuelle Unie Sél.	134 61	128 51
Natio-Assoc.	6262 26	6249 76
Natio-Epargne	13718 31	13582 48
Natio-Court terme	203871	203871
Natio-Immobilier	952 26	926 77
Natio-Inter.	1137 90	1107 45
Natio-Obligations	535 51	521 18
Natio-Patrimoine	1233 68	1200 66
Natio-Placements	66322 87	66322 87
Natio-Revenus	1016 79	1006 72
Natio-Sécurité	11001 76	11001 76
Natio-Valeurs	591 49	576 68
Nippon-Gan	4764 07	4548 04
Nord-Sud Développ.	1189 50	1187 13 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Nomest IF	13581 94	13325 43
Oblicic Régions	1037 28	1021 95
Oblicop Sicav	1338 73	1312 48
Obligations Convert.	392 20	374 42
Oblition	1108 39	1095 44
Optimavalor	520 10	496 52
Orvalor	4999 95	4999 95
Paramérique	506 78	483 80
Paneurope	708 63	676 50
Paribas Croissance	532 65	510 84
Paribas Epargne	15730 88	15689 46
Paribas France	81 45	79 08
Paribas Opportunités	91 89	89 02
Paribas Patrimoine	484 01	464 28
Paribas Revenu	93 22	92 30
Parnasse-Valor	1100 27	1099 17
Patrimoine-Retraite	1649 15	1616 81
Phénix Placements	249 90	248 66
Pierre Investiss.	641 78	612 68
Placement A	799 83	799 83
Placement crt-terme	72377 77	72377 77
Placement J	56389 55	56389 55
Placement Premier	54514 41	54514 41
Placements Rendement	10748 25	10748 25 ◆
Placements Sécurité	107240 86	107240 86 ◆
Planinter	785 75	776 34
Pléiade	103 95	100 92
Première Obligations	10705 18	10693 81
Priv'Associations	22060 96	22060 96
Province Investiss.	423 04	403 86
Quartz	102 65	100 13
Rentacic	160 36	158 01
Revenus Trimestriels	5435 08	5381 27
Revenu Vert	1126 97	1124 84
Rivoli Plus	1056 97	1009 04 ◆
St-Honoré Assoc.	14373 51	14302
St-Honoré Bio-aliment.	683 39	652 40
St-Honoré Pacifique	468 69	447 44
St-Honoré P.M.E.	365 62	368 13
St-Honoré Réel	11578 72	11532 59
St-Honoré Rendement	11465 56	11408 52
St-Honoré Services	420 19	404 03
St-Honoré Technol.	654 36	624 68
St-Honoré Valor	12268 29	12170 92
Sécuricic	11187 96	11176 78
Sécuri Taux	10727 52	10727 52
Sélection Croissance	452 13	438 96
Sicavdon (Cardon BP)	717 01	706 41
Sicav-Associations	1430 93	1428 79
S.F.I. fr. et étr.	544 60	528 54
Sicav 5000	294 30	286 42
S.I. Est	1124 56	1073 57
Silvafrance	461 23	439 15
Sivam	368 49	358 63
Silvarente	203 88	201 84
Silvinter	394 37	374 08
S.N.I.	1087 13	1055 47
Sogepargne	337 10	324 92
Sogepremière	64726 05	62840 83
Sogenec	49984 12	49628 27
Sogevalor	78260 77	77398 53
Sogevar	896 40	856 75
Sogister	1155 95	1103 15
Soleil Investiss.	429 71	410 22
Stratégie Actions	968 18	930 94
Stratégie Rendem.	1086 35	1034 72
Technocic	981 48	952 89
Techno-Gan	5409 63	5164 32
Tiflon	5133 02	5082 20
U.A.P. Investiss.	353 59	340 81
Uni-Associations	108 87	108 87 c
Unifrance	392 32	374 53
Unifoncier	1093 57	1043 98
Uni-Garantie	1317 39	1281 53
Unigestion	772 98	737 93
Uni-Régions	2383 08	2275
Unirente	2138 90	2069 57
Univer	183 72	183 72 ◆
Univers-Actions	922 82	882 48
Univers-Obligations	1478 08	1427 54
Valorem	444 60	433 68
Valoblig	60537 47	59938 09
Valorg	1549 34	1547 79
Valrel	81575 67	81534 90

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

L'affaire Chaumet

La Commission bancaire se constitue partie civile

La Commission bancaire, chargée de veiller au respect de la loi par les établissements de crédit, a décidé de se constituer partie civile dans l'information ouverte contre Jacques et Pierre Chaumet pour exercice illégal de la profession de banquier. Jusqu'ici silencieuse sur les conditions de la faillite des joailliers soupçonnés d'avoir transformé leur société en banque occulte, la Commission bancaire semble avoir pris cette décision pour avoir enfin accès au dossier et comprendre le mécanisme des illégalités commises.

La Commission est présidée par le gouverneur de la Banque de France ou son représentant. Lors de sa séance du vendredi 18 décembre, où cette décision fut prise, elle était présidée par le sous-gouverneur, M. Philippe Lagayette. Cette commission regroupe actuellement le directeur du Trésor ou son représentant, un conseiller d'Etat (M. Raymond Janot), un magistrat de la Cour de cassation (M. Jean Peyrat) et deux personnalités qualifiées : M. Bernard Clappier, ancien sous-gouverneur de la Banque de France (suppléant : M. Gabriel Lefort), M. Maurice Gousseau, suppléant de M. Gabriel Ventéjol, président du Conseil économique et social, décédé récemment.

La Commission bancaire est chargée de contrôler les établissements *bancaires et, éventuellement, de les* sanctionner. Jusqu'à la loi bancaire du 24 janvier 1984, elle portait le nom de Commission de contrôle des banques. Sa décision, tardive selon certains observateurs financiers, aurait été précédée de longues discussions, la Commission n'ayant connaissance du dossier qu'à travers la lecture de la presse. Au siège de la Commission, on se refusait, mardi matin 22 décembre, à tout commentaire sur la décision prise vendredi.

M. François Chanut, juge d'instruction chargé du dossier, a, de son côté, prononcé quatre nouvelles inculpations, visant des intermédiaires ayant joué le rôle de « rabatteurs » pour les Chaumet. Inculpés de *« complicité d'exercice illégal de la profession de banquier »*, leur identité reste inconnue. Ces inculpa*tions portent à sept le nombre de* personnes inculpées.

E. P.

En Nouvelle-Calédonie

M. Yeiwené, numéro deux du FLNKS a été écroué

NOUMÉA
de notre correspondant

Le vice-président du FLNKS, M. Yeiwené a été inculpé, mardi 22 décembre, de provocation au meurtre et aussitôt écroué à la prison du Camp-Est à Nouméa.

M. Yeiwené – qui faisait l'objet d'un mandat d'amener après avoir refusé de se rendre à une première convocation du juge d'instruction – avait été interpellé par les gendarmes en début de matinée à son domicile puis conduit au palais de justice où il a été entendu par le juge Michel Blanc. Ce dernier lui a signifié son inculpation pour *« provocation aux crimes de meurtre et aux crimes et délits de coups et blessures volontaires non suivis d'effet »*, avant de le placer sous mandat de dépôt. Le ministère public a aussitôt fait appel de l'ordonnance de mise en détention de M. Yeiwené.

Le numéro deux du FLNKS, également président de la région des îles Loyautés, est poursuivi dans le cadre de l'information ouverte par le parquet de Nouméa après les propos tenus lors du congrès de l'Union calédonienne (UC, principale composante du FLNKS) les 13 et 14 novembre à Yaté, dans le sud de l'île.

Les observateurs avaient alors pu noter un très net raidissement verbal de la part des leaders de l'UC, quelques jours après la mort du jeune Léopold Dawano, tué par un gendarme à la tribu de Saint-Louis, et le verdict d'acquittement rendu dans le procès de la fusillade de Hienghène – deux événements successifs qui ont joué dans le sens du durcissement des responsables indépendantistes.

Ainsi, s'en prenant aux *« Kanaks collabos »* qui fournissent des informations à la gendarmerie, le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou s'était exclamé : *« Pas de pitié pour ces gens-là »*, tout en précisant *« Je ne veux pas dire qu'il faut les supprimer, mais il faut être très vigilant »*. M. Yeiwené, *quant à lui*, avait appelé à la *« résistance du peuple kanak »* face *« aux forces d'occupation »*.

Toute la question est maintenant de savoir si M. Tjibaou connaîtra le même sort que M. Yeiwené dans la mesure où il est visé par le même chef d'inculpation et où il fait également l'objet d'un mandat d'amener à la suite de son refus de répondre à la convocation du juge d'instruction.

Interrogé mardi matin sur Europe 1, M. Tjibaou a dénoncé *« ce nouveau coup tordu du gouvernement »*, avant de demander à Mgr Decourtray, également présent *sur l'antenne*, d'avoir *« une pensée pour le peuple canaque en lutte pour sa libération »*. Le primat des Gaules lui a répondu en insistant sur la nécessité du *« dialogue »*.

F. B.

Sur le vif

Fromages

Vous avez entendu, ce matin, à la radio, la façon dont mon Jacquot a défendu ses fromages, *hier, en Franche-Comté ?* Tordant ! Moi, je me suis brossé les trous de nez, au lieu des dents, tellement je me gondolais. Faut savoir : c'est pas le rire qui distingue l'homme de l'animal, contrairement à ce qu'un vain peuple pense, c'est le fromage. Le fromage, c'est le début de la civilisation, a lancé, grandiose, l'Edgar (Faure) en tendant au premier ministre-maire-conseiller général, champion toutes catégories des mandats en forme de *fromages une énorme part de* mont-d'or.

L'autre l'a engloutie avec un bel appétit avant de s'envoler, en se léchant les babines, dans un tour d'horizon hautement politique à la gloire de la pâte molle, objet de ses délices tant à Matignon qu'à l'Hôtel de Ville. Ses fromages, il les aime, il les adore, il les assume. Et ces salauds d'étrangers qui se permettent de les critiquer sont priés d'aller se rhabiller. Non mais, de quoi je me mêle ?

Il n'émet aucun jugement sur *les fromages des autres, là je le cite*, alors il entend que les siens soient respectés. D'ailleurs, c'est pas compliqué : si ces manœuvres sournoises, ces ignobles campagnes de dénigrement, devaient se poursuivre, il n'hésiterait pas à prendre des mesures de rétorsion. A vacherin, vacherie et demie !

Et de conclure, souverain : nous n'avons de leçon à recevoir de personne en la matière ? Là, il *a bien raison, mon Jacquot*. Question fromages, il en connaît un rayon. Le président de la Confédération helvétique, le roi de Suède et Maggie Thatcher ne sont jamais que ce qu'ils sont. Pas lui, pas mon Jacquot ? Lui, il a tout plein de casquettes, de chapeaux cloches... à fromages. Il a raison d'en être fier : cela lui va très bien.

CLAUDE SARRAUTE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 décembre

Légère baisse

Après son mouvement de hausse de lundi, la Bourse de Paris enregistrait un très léger repli. L'indicateur de tendance après avoir ouvert à – 0,40 %, descendait à – 0,80 %. Parmi les plus fortes hausses figuraient Comptoirs des Entrepreneurs (+ 9 %), SAT (+ 2,8 %), Immeubles Monceau (+ 2,5 %), Skis Rossignol (+ 2,3 %), Valeo (+ 1,6 %), Sanofi (+ 1,6 %), Sovac (+ 1,4 %) et Sommer Allibert (+ 1,4 %). En baisse on notait Siliminco (– 4,8 %), Marine Wendel (– 4,5 %), Codétel (– 4,4 %), Primagaz (– 4,4 %), OPFI Paribas (– 4,4 %), UCB (– 4,3 %) et SGE (– 4,2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	320	320	320
Agence Havas	410	411	413
Air Liquide (L')	520	520	517
Bancaire (Cie)	353	353	349
Bongrain	2200	2190	2200
Bouygues	954	963	941
B.S.N.	4344	4370	4350
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	765	770	756
Club Méditerranée	351	354	350
Eaux (Gén.)	....	....	....
Elf-Aquitaine	....	....	....
Essilor	....	....	....
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1230	1210	1202
Michelin	192	192	189
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	1547	1547	1540
Navig. Mixtes	756	756	749
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	699	698	695
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	425 10	425	422
Sanofi	492	508	500
Source Perrier	530	529	529
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
Valéo	423	435	430

L'Assemblée nationale autorise le télé-achat

Les auteurs de la proposition de loi (MM. Jacques Barrot et Michel Pelchat, tous deux UDF) voulaient interdire les opérations de télé-achat sur les chaînes privées non soumises à péage. Le gouvernement les a finalement autorisées en les réglementant. C'est donc un texte profondément remanié que les députés ont adopté en première lecture, le lundi 21 décembre. La majorité a voté pour ce texte. Le groupe socialiste s'est abstenu et les communistes ont voté contre. *Quant au Front national il n'a pas participé au vote.* En résumant sa position, le ministre chargé de la communication, M. André Santini, a expliqué que *« le télé-achat est autorisé et la CNCL réglemente »*.

Le télé-achat, ou plus précisément la télé-promotion avec offre de vente, a déjà fait son apparition sur les écrans des chaînes privées comme TF 1 ou Canal Plus. Il pourra s'y développer si le Sénat vote, comme l'Assemblée vient de la faire, cette proposition de loi qui autorise le télé-achat sur l'ensemble des chaînes privées.

Par le biais de trois amendements du gouvernement, ce texte donne au consommateur un délai de sept jours pour échanger ou se faire rembourser sa marchandise, confie à la CNCL le soin de préciser les règles de ce nouveau type de programmes, et fixe pour les contrevenants à ces règles des amendes, de 6 000 à 500 000 francs (voire 100 000 francs à 1 million en cas de récidive). Les trois amendements récrivent le texte initial, dont le but était d'interdire le télé-achat ailleurs que sur les chaînes cryptées ou câblées. Car la CNCL, qui a tenté d'interdire l'émission de Pierre Bellemare sur TF 1, estimait ne pas en avoir les moyens légaux.

D'où un long débat sur la nécessité ou non de légiférer. Débat alimenté par des déclarations, telle celle de *TF 1* que le rapporteur, M. Michel Péricard (RPR), juge *« comminatoire, au fond et à la forme également inacceptables »*. M. Péricard a regretté *« l'attitude frileuse »* de la CNCL, qui ne devrait par prendre l'habitude, *« chaque fois qu'elle rencontre une difficulté, de se tourner vers la représentation nationale »*. Il reste que le télé-achat sort indemne de l'opération.

Ironie du sort, cette proposition de loi (qui ressemble à un projet) impose à la CNCL de fixer les règles d'un télé-achat qu'elle avait tenté de limiter... Après le vote par le Sénat et la promulgation de la loi, la CNCL disposera d'un mois pour codifier les pratiques d'une forme de vente qui restera, pendant ce délai, théoriquement interdite.

M.-C. I.

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1987 a été tiré à 490 201 exemplaires

Seize morts dans l'accident du bimoteur d'Air Littoral

Le brouillard serait à l'origine de la catastrophe aérienne de Bordeaux

Un bimoteur Embraer 120 Brasilia de la compagnie Air Littoral, en provenance de Bruxelles, s'est écrasé, dans l'après-midi du *21 décembre, alors qu'il s'apprêtait* à atterrir sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Il n'y a aucun survivant parmi les treize passagers, dont huit de nationalité belge, et les trois membres d'équipage.

Le bilan de cette catastrophe aérienne aurait pu être plus lourd si l'appareil, qui effectuait la rotation *quotidienne* Bordeaux-Bruxelles-Amsterdam et retour, sous les couleurs d'Air France, n'avait été empêché par le brouillard de se rendre à Amsterdam pour y embarquer une dizaine de personnes supplémentaires.

L'équipage de l'avion n'a signalé aucun problème technique alors *qu'il amorçait la descente sur Bor*deaux. La procédure d'atterrissage sans visibilité avait été engagée en raison du brouillard qui limitait à 80 mètres environ la visibilité au sol. L'avion était aligné dans l'axe de la piste, mais 300 mètres plus bas que prévu. *« J'ai vu l'avion toucher la cime des arbres avant de s'écraser au sol »*, a raconté M. Yves Tricard, qui a assisté à l'accident. *« Il y a eu immédiatement une explosion, puis le feu s'est déclaré. »* Ce témoin a alors aidé à l'évacuation du centre aéré *tout proche du lieu de l'acci*dent où plusieurs dizaines d'enfants jouaient en cette période de vacances scolaires.

D'une capacité de vingt-huit places, l'Embraer Brasilia est équipé de deux turbopropulseurs et a un rayon d'action de 1 200 kilomètres. Lancée en 1979, la construction de cet avion brésilien a débouché sur un vol inaugural en juillet 1983 et sur une mise en service en août 1985. Seize exemplaires sont actuellement livrés sur les quatre-vingt-cinq commandés dans le monde entier. La compagnie Air Littoral, basée à Montpellier, possède trois avions de ce type.

Air France, qui souhaitait développer son réseau européen, ne disposait pas des petits appareils nécessaires pour des liaisons internationales peu fréquentées. La compagnie nationale s'est donc tournée, depuis trois ans, vers des transporteurs équipés d'ATR 42, de Saab-Fairchild 340 et d'Embraer 120. M. Jacques Friedmann, président d'Air France, qui s'est rendu le 22 décembre à Bordeaux, a adressé ses condoléances aux familles des victimes.

La catastrophe aérienne de Bordeaux est donc la plus meurtrière en France, depuis 1981, année où un DC-9 yougoslave s'était écrasé près d'Ajaccio, faisant cent-quatre-vingts morts. A Bordeaux-Mérignac même, un DC-7 en partance pour Libreville était retombé au décollage en 1959 ; on avait relevé cinquante-quatre morts.

Comme après chaque accident d'avion, une commission d'enquête déterminera les causes de la catastrophe. Dans le cas de l'Embraer d'Air Littoral, il semble qu'on puisse réduire à deux le nombre des hypothèses : soit l'équipage a mal interprété les indications données par les instruments permettant l'atterrissage sans visibilité, soit ces mêmes instruments ont induit les pilotes en erreur sur l'axe de descente de l'avion et l'altitude correcte pour parvenir au seuil de la piste.

● **M. Chirac ne prévoit pas d'aller prochainement en Algérie.** – *« L'agenda prévisionnel du premier ministre, M. Jacques Chirac, ne comprend pas, à l'heure actuelle, de déplacement en Algérie »*, a-t-on indiqué, lundi 21 décembre, à l'hôtel Matignon.

Cette mise au point intervient en raison de certaines informations selon lesquelles M. Chirac pourrait se rendre en janvier en Algérie pour évoquer le contentieux gazier avec ce pays (*le Monde* daté 20-21 décembre). *Sur ce dossier, se borne-t-on à* ajouter dans l'entourage de M. Chirac, il y a une *« négociation commerciale normale, menée par la direction de GDF, en accord avec le ministre compétent, celui de l'industrie, M. Alain Madelin »*.



